Temps libre : Jeux

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15230 – 7 F

SAMEDI 15 JANVIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Fin de partie en Italie

« VOUS qui sortez d'ici, abandonnez toute espérance ! » Librement adaptée de Dante, cette formule pourrait convenir à la grande majorité des « onorevoli », députés et sénateurs élus au dernier Parlement de ce qu'il est convenu maintenant d'appeler la première République italienne. Lorsque le président Scalfaro aura, ce qui ne fait guère de doute, accepté la démission de Carlo Azeglio Ciampi et prononcé la dissolution des Assemblées, ils seront bien peu nombreux à conserver un siège qui leur était naguère garanti par les appareils des partis.

Socialistes, démocrates-chrétiens, petits partis laïques des éternelles coalitions « pentapartis » vont se retrouver à mener des combats sans espoir dans un système électoral à dominante majoritaire. Pour près d'un tiers des parlementaires, la vie politique va se résumer dans quelques mois à l'organisation de leur défense face aux juges de l'opération « Mains propres », et à méditer sur l'ingratitude d'un peuple qui a tôt fait de vouer aux gémonies ceux qu'il adorait hier.

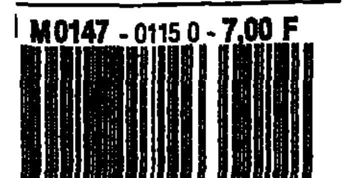
IL leur faudra attendre que les passions soient apaisées pour qu'un jugement historique équitable soit porté sur les partis et les hommes qui ont tenu pendant près de cinquante ans les rênes du pouvoir. L'effondrement calamiteux d'un système miné par la corruption et les compromissions avec la Mafia ne saurait faire oublier la contribution de partis et de leurs dirigeants à la construction d'une Italie moderne, économiquement performante, insérée dans l'Union européenne et l'Alliance atlantique.

Pour l'heure, les Italiens sont plus portés à se tourner vers un avenir dont ils attendent peut-être trop qu'à revenir sur un passé qu'ils estiment n'avoir que trop duré. Les dernières élections municipales partielles avaient donné une indication sur le nouveau paysage politique qui pourrait se dessiner après les élections législatives du printemps prochain : un pôle « progressiste » regroupant les anciens communistes du PDS, les Verts et les catholiques de gauche serait en mesure de s'imposer face aux sécessionnistes de la Ligue au Nord et aux néo-fascistes au Sud, ces dernières formations se partageant des dépouilles de la « baleine blanche » démocrate-chrétienne.

CETTE perspective a provoqué dans la Péninsule une agitation politicienne à la mesure de l'enjeu. La reconstruction d'une force centriste, potentiellement majoritaire dans un pays modéré sur le fond, sinon sur la forme, aiguise bien des appétits. Cette nouvelle force, le pape Jean-Paul II la veut d'inspiration chrétienne et le magnat des médias Silvio Berlusconi entend la mettre au service de ses ambitions personnelles. A moins de se ressaisir rapidement, ce nouveau « centre » risque de se briser sur les écueils du cléricalisme et de la médiacratie.

Lire nos informations page 4

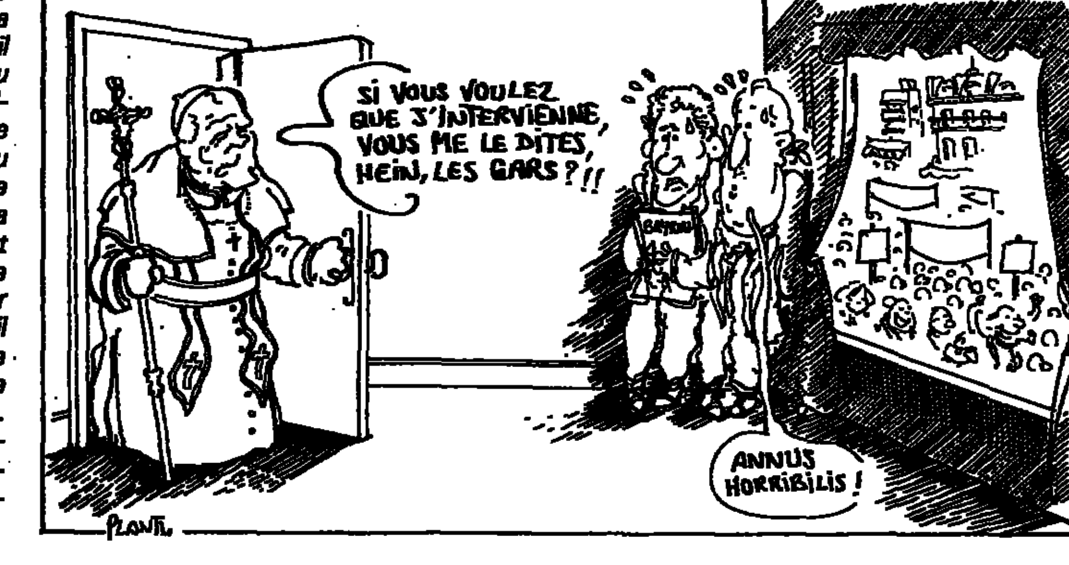
M 0147 - 0115 0 - 7,00 F



La censure du Conseil constitutionnel n'a pas entamé la détermination des défenseurs de l'école publique

Le gouvernement n'envisage pas de soumettre un nouveau texte au Parlement

François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a indiqué, jeudi 13 janvier, qu'il ne déposerait pas un nouveau projet de révision de la loi Falloux après l'invalidation, par le Conseil constitutionnel, du texte adopté le 15 décembre par le Sénat. Le ministre a précisé que le gouvernement respecterait sa promesse de débloquer des fonds pour l'enseignement public et qu'il chercherait les moyens de financer les travaux d'urgence pour l'enseignement privé. Pour leur part, les organisateurs de la manifestation laïque du 16 janvier ont maintenu leur appel.



Lire

- La décision du Conseil constitutionnel.
- Le ministre de l'éducation fragilisé
- Les réactions
- De mars 1993 à janvier 1994, les reculades du gouvernement
- La manifestation du 16 janvier : « Il faut envoyer un signal fort »
- Veillée d'armes chez les enseignants

pages 10 à 12

DEMAIN : un dossier spécial de huit pages, « Les Français et leurs écoles ».

Contrat social

Le Conseil constitutionnel a finalement rendu un fier service à Edouard Balladur. Conscient de l'erreur qu'il avait commise en autorisant le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, à faire adopter *« à la hussarde »* – l'expression est du cardinal Decourtray... – la révision de la loi Falloux, il y a un mois, M. Balladur cherchait tous les moyens possibles pour désamorcer la bombe qu'il s'était mise lui-même sous les pieds. Les artificiers du Palais-Royal ont été plus efficaces que toutes les promesses de rééquilibrage en faveur de l'école publique dispensées par le premier ministre. Ils ont débranché le détonateur.

L'article 2 de la loi votée par le Sénat le 15 décembre, qui autorisait les collectivités territoriales à aider les investissements des établissements d'enseignement privés sous contrat, n'existe plus, car il violait le principe d'égalité des citoyens devant la loi. D'une commune à l'autre, d'un département à l'autre, d'une région à l'autre, l'école privée et ses usagers auraient bénéficié d'aides publiques inégales selon la couleur des conseils municipaux, généraux ou régionaux. La droite avait opposé cet argument à Jean-Pierre Chevènement, en 1985, et le Conseil constitutionnel lui avait alors donné raison. Conséquent, il lui donne tort, aujourd'hui, pour le même motif. François Bayrou a indiqué aussitôt que le gouvernement n'ira pas plus loin. Pour respecter la décision du Conseil constitutionnel, a expliqué le ministre, il faudrait rendre obligatoires les aides publiques à l'équipement des établissements sous contrat. Il s'y refuse, par respect des consciences. Le même François Bayrou expliquait pourtant, pas plus tard que dimanche dernier, que l'école privée, qu'il préfère appeler « libre », est aussi laïque que l'école publique.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 11

Sommet américano-syrien à Genève

Une rencontre au sommet doit réunir les présidents américain et syrien Bill Clinton et Hafez El Assad dimanche 16 janvier à Genève. L'objectif en est à la fois de relancer les pourparlers de paix entre la Syrie et Israël et de continuer d'apurer le contentieux bilatéral. Depuis plusieurs jours, la presse syrienne, qui reflète les vues du gouvernement, insiste sur l'importance de ce sommet dont le gouvernement syrien attend, d'une part, des garanties concernant le retrait des forces israéliennes de tout le Golan et, d'autre part, des assurances quant au rôle de puissance régionale que la Syrie s'estime en droit de jouer. De nombreuses organisations non gouvernementales souhaitent que les Etats-Unis continuent de faire du respect des droits de l'homme l'une des conditions de l'amélioration de leurs relations avec la Syrie.

page 3

Accord sur la dénucléarisation de l'Ukraine

Sous la pression conjointe des Américains et des Russes, et contre la promesse d'une aide financière importante de Washington, le président ukrainien Leonid Kravtchouk a signé, vendredi 14 janvier, avec Bill Clinton et Boris Eltsine un accord visant au démantèlement de l'arsenal nucléaire de l'Ukraine, hérité de l'ex-URSS. Il reste maintenant à obtenir la ratification de cet accord par le Parlement de Kiev, ce qui ne sera pas chose facile compte tenu des réticences manifestées à plusieurs reprises par les députés ukrainiens à l'égard de cette dénucléarisation de leur pays.

page 5

Un entretien avec le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville

Simone Veil : « Il faut protéger l'intérêt de l'enfant »

Tandis que le Sénat poursuit la discussion des projets de loi sur l'éthique biomédicale, Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, dans un entretien accordé au Monde, répond à tous ceux – juristes et hommes d'Eglise en particulier – qui critiquent ces textes.

« Plusieurs spécialistes du droit et de l'éthique contestent la forme et le contenu des textes sur la bioéthique dont le Sénat vient de commencer l'examen. Ils estiment en substance qu'il aurait mieux valu légiférer* a minima, *comme le réclament Mgr Lustiger ou le professeur Jean Bernard. Pourquoi n'avez-vous pas retenu l'idée d'une loi, plus modeste, qui se serait contentée d'énoncer des interdits ?

– Je me suis posé la question dès le départ. Etait-il même nécessaire de légiférer dans l'immédiat ou ne pouvait-on pas s'en remettre à la sagesse des médecins et à la jurisprudence des tribunaux ? Si on légiférait, pouvait-on le faire en se bornant à interdire certaines pratiques ? Devait-on, au contraire, reprendre la démarche engagée par le précédent gouvernement à partir des rapports Braibant et Lenoir, qui avait abouti à un texte voté par l'Assemblée nationale en 1992 à une large majorité, dépassant les clivages politiques habituels et incorporant de nombreux amendements de l'actuelle majorité, grâce au travail de parlementaires comme le professeur Jean-François Mattéi ou Jacques Toubon ? Il y avait d'ailleurs, à l'origine de cette démarche, souvenez-vous en, de nombreuses craintes de dérives ou de graves dérapages, exprimées par des médecins, des magistrats ou des moralistes. J'ajoute que des textes de même nature ont été votés ou sont en projet dans de nombreux pays.

» En outre, comme juriste, je sais bien qu'un texte de loi ne peut se borner à poser des principes philosophiques ; il doit apporter des solutions pratiques à des problèmes concrets nés du progrès de la science. Se limiter à des interdits, c'est admettre *a contrario* que tout ce qui n'est pas réglementé est autorisé, ce qui peut être dangereux.

» Face à une question aussi concrète, par exemple, que celle de savoir si une femme peut avoir recours aux techniques d'assistance médicale à la procréation, pour élever seule l'enfant qui en serait issu, les grands principes philosophiques n'apportent pas, seuls, de réponse claire. Je pense que la loi ne doit pas autoriser cette pratique et qu'elle doit le dire clairement.

– Que répondez-vous à ceux qui, comme Mgr Lustiger, reprochent à ces textes de remettre en cause le statut du mariage, les règles de filiation et de paternité ?

– C'est un fait, beaucoup d'enfants, chaque jour, naissent hors mariage. Cette situation est prise en compte dans le code civil depuis longtemps et plus encore depuis les réformes des années 70. Quant à l'assistance médicale à la procréation, cela fait des années que les couples non mariés y ont accès. A partir du moment où l'on admet le recours à cette pratique, je ne vois pas comment nous pourrions en écarter les couples non mariés. Faut-il que ce problème se règle en dehors de la loi, en laissant les médecins seuls juges de ce qu'il convient de faire ? Je ne le pense pas. En démocratie, c'est au législateur d'en décider.

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI

Lire la suite pae 15

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

AU COURRIER DU « MONDE »

ARMÉNIENS
La négation d'un génocide

Suite au tollé (*le Monde* du 27 novembre 1993) provoqué par les propos révisionnistes de Bernard Lewis tendant à nier la réalité du génocide arménien, l'orientaliste a cru bon de récidiver dans *le Monde* du 1er janvier. Ses nouvelles « explications » confirment son négationnisme. Chacun des arguments avancés est faux ou spécieux. Doit-on encore polémiquer avec Bernard Lewis et avec d'autres turcologues de mauvaise foi ? En se prêtant à ce jeu des négations-réponses, on fait de l'existence du génocide arménien un objet de controverse scientifique.

Or, reconnue par le Tribunal permanent des peuples en 1984, par l'ONU en 1985, et par le Parlement européen en 1987, la question de l'existence et de la qualification du crime jeune-turc ne saurait plus faire l'objet de débat. La résolution européenne du 18 juin 1987 précise que *« le Parlement européen est d'avis que les événements tragiques qui se sont déroulés en 1915-1917 contre les Arméniens établis sur le territoire de l'empire ottoman constituent un génocide au sens de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 9 décembre 1948 »*.

Comment le génocide arménien aurait-il pu être reconnu par les instances internationales s'*« il n'existe aucune preuve sérieuse d'une décision et d'un plan du gouvernement ottoman visant à exterminer la nation arménienne »*, comme l'affirme Bernard Lewis, de façon péremptoire ? Les sources turques, allemandes, anglaises et américaines sont pourtant suffisantes pour que, sans utiliser une seule source arménienne, la réalité de l'extermination et son caractère planifié soient manifestes. Les ministres de l'intérieur et de la guerre, Talaa et Enver Pacha, avaient d'ailleurs ouvertement reconnu le projet d'élimination des Arméniens lors d'entretiens avec l'ambassadeur des Etats-Unis, Henry Morgenthau.

Mais quelle preuve plus irréfutable du génocide arménien que le procès des « Unionistes » de 1919 ? Au terme de ce « procès de Nuremberg » avant l'heure, les organisateurs du génocide furent condamnés à mort le 5 juillet 1919 par la cour martiale turque. Les séances du procès, reprises dans plusieurs quotidiens turcs, révélèrent les détails du plan d'extermination des Arméniens à une époque où personne ne songeait à nier les faits. Bernard Lewis ne peut ignorer l'existence de ce procès, même si les archives turques sont largement expurgées de certains documents compromettants.

Les « positions » sans précédent de Bernard Lewis ouvrent sans aucun doute une brèche dans laquelle peuvent s'engouffrer d'autres négationnistes occidentaux. Il appartient donc à la communauté arménienne de réfléchir désormais sur les moyens juridiques à mettre en œuvre pour contrer les falsificateurs de l'Histoire sur le terrain du droit.

MARDIROS SOLAKIAN
directeur d'Armenfax, groupe de réflexion et d'information sur les questions arméniennes

PRIVATISATIONS
Petits porteurs, enrichissez-vous !

L'opération de privatisation de Rhône-Poulenc est une plaisante et fallacieuse illustration de la célèbre phrase de Guizot *« Enrichissez-vous »*.

Je me suis amusé à servir de cobaye. J'ai passé un ordre d'achat à ma banque parisienne, le Crédit lyonnais, qui n'a pu m'obtenir que dix-sept actions achetées 135 F, soit un placement de 2 295 F. Le dividende escompté serait pour 1994 de l'ordre de 4,50 F par action, soit pour dix-sept actions 76,50 F. On m'accorde le privilège de ne pas me faire payer de droit de garde pour 1994 mais en 1995 j'aurai à acquitter le minimum forfaitaire de 165 F, prix du service rendu par ma banque, soit environ 7 % de la valeur des titres. Si je possédais mille actions, le droit de garde ne serait pas forfaitaire mais de l'ordre de 2 ou 3 pour mille, soit une somme sensiblement égale. En admettant qu'en 1995 l'action soit montée à 155 F, j'aurai fait un bénéfice de 340 F auquel s'ajouteront les 76 F de dividendes, soit 416 F, desquels seront déduits 165 F pour la banque ; restent 251 F.

La banque aura donc gagné 165 F, soit environ 40 % du rendement de l'opération, et en treize ans à peu près le droit de garde aura phagocyté le capital placé. Il ne me reste donc qu'à vendre mes actions au plus vite, et je suppose qu'à la vente la banque prélèvera son petit cadeau. Comme nombreux de gens seront dans mon cas en 1994, le cours de l'action en souffrira... au profit des gros investisseurs qui eux ne seront pas limités dans leurs achats, CQFD.

JEAN-FRANÇOIS PETITBON
Waterloo (Belgique)

TRAIT LIBRE

TERRORISME
La raison des Etats

On expulsait hier l'assassin présumé d'un avocat français d'origine algérienne, défenseur des droits de l'homme et opposant politique au régime en place en Algérie. L'avocat s'appelait André-Ali Mécili. Le principal suspect, porteur d'un ordre de mission de la Sécurité militaire algérienne, se trouvait encore en garde à vue qu'était déjà retenu, en urgence absolue, son billet de retour sur Alger. Cela se passait en 1987. Première cohabitation.

On expulse aujourd'hui, vers l'Iran, deux Iraniens, soupçonnés par la justice suisse d'avoir participé en 1990 à l'assassinat d'un opposant iranien, cela malgré l'avis favorable donné par la cour d'appel de Paris à la demande d'extradition de la Suisse. Deuxième cohabitation.

Même poids – celui de la raison des Etats – même mesure – l'expulsion de suspects ou d'assassins présumés vers des régimes amis.

Est-ce bien à des citoyens que l'on s'adresse et à qui l'on demande de fermer les yeux sur ces écarts coupables, au nom de la lutte contre le terrorisme ? A qui fera-t-on croire que l'assurance de l'impunité pour les terroristes, dans le mépris de la justice, puisse constituer pour le citoyen un gage de sécurité, une victoire de la démocratie ? Le risque n'est-il pas, au contraire, de voir la France devenir le lieu privilégié des règlements de comptes et des assassinats politiques ? N'oublions pas que l'assassinat de Mécili fut suivi de celui de Dulcie September, puis plus tard de celui de Chapour Bakhtiar.

ANNIE MÉCILI
Paris

PROCHE-ORIENT
Un Liban uni et souverain

Serait-ce bientôt la fin d'un Liban uni, libre et souverain, dans ses frontières internationalement reconnues ? En 1861, sous l'empire ottoman, le Liban, après avoir été amputé de certains de ses territoires par le gouvernement turc, à savoir la Bekaa, Tripoli, Beyrouth, Saïda et Tyr, devient le « petit Liban », bénéficiant d'une certaine autonomie, ayant à sa tête un gouverneur chrétien.

Le 1er septembre 1920, sous le mandat français, le Liban, ayant récupéré lesdits territoires, est proclamé indépendant au nom de la République française par le général Gouraud et dénommé le « grand Liban ». Le 23 mai 1926, la République libanaise est créée.

Le 13 novembre 1936, un traité franco-libanais est signé par le haut-commissaire de la République française, Damien de Martel, et Emile Eddé, président de la République libanaise. Le Parlement libanais, composé de chrétiens et de musulmans, approuve le traité à l'unanimité. C'était à l'époque le seul moyen de mettre fin au mandat. Malheureusement, la France ne ratifie ni le traité franco-libanais ni le traité franco-syrien, qui fut conclu le 22 décembre 1936.

Le 22 novembre 1943, le Liban acquiert sa souveraineté. Son régime démocratique-parlementaire, son libéralisme politique et économique, sa liberté de la presse, sa convivialité islamo-chrétienne ne cessent d'indisposer la Syrie et Israël depuis 1948.

Israël convoite le Liban sud jusqu'au fleuve Litani, pour en exploiter les eaux. La Syrie, dès le début du mandat, veut annexer la Bekaa, Tripoli et la plaine de l'Akkar, elle aspire aussi à l'« unité syrienne », qui engloberait tout le Liban.

Le 15 mars 1978, Israël envahit soudainement le Liban jusqu'au Litani, sans aucune raison valable. Le 19 mars, le Conseil de sécurité vote la résolution 425, qui *« demande* [à Israël] *de retirer, sans délai, ses forces de tout le territoire libanais »*. Le 6 juin 1982, Israël envahit une seconde fois le Liban sous un mauvais prétexte. Son armée, qui ne devait pas dépasser les 40 kilomètres, comme convenu avec Alexandre Haig, secrétaire d'État aux affaires étrangères, atteint Beyrouth qu'elle bombarde intensément. Le Conseil de sécurité vote aussitôt la résolution 509, qui *« exige qu'Israël retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces militaires jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban »*.

Nonobstant ces deux résolutions, l'armée israélienne occupe toujours le Liban sud, entraînant une résistance armée. Quant à la Syrie, elle s'est opposée à ce que le mot *« retrait »* des troupes syriennes soit mentionné dans le *« document d'entente nationale »* approuvé à Taëf le 22 octobre 1989 par soixante-deux députés libanais. Elle a exigé qu'il soit remplacé par l'expression : *« redéploiement des troupes syriennes dans la région de la Bekaa et à l'entrée de la Bekaa-Ouest à Dahr-El-Baïdar... »* Son armée se trouve jusqu'à ce jour présente sur tout le territoire libanais, à l'exception du Liban sud occupé par l'armée israélienne.

Il ne faut pas oublier que le Liban est le seul Etat arabe à avoir un chef d'Etat chrétien. De ce fait, il doit être le dernier Etat arabe à signer la paix avec Israël. En attendant, les relations libano-israéliennes doivent être régies par la seule convention d'armistice, qui date du 23 mars 1949, et qui est toujours en vigueur. Enfin, Israël n'a rien à craindre pour sa sécurité. Il est le seul Etat dans la région à posséder la bombe atomique. Il a l'armée la plus puissante, la mieux entraînée, et la supériorité dans les airs. Il bénéficie en outre de l'appui politique, financier et militaire des Etats-Unis d'Amérique. Ce qui lui permet d'annexer des territoires qui ne lui appartiennent pas notamment Jérusalem, le Golan et peut-être un jour le Liban sud. Cela étant, que faire pour libérer le Liban ? La prochaine rencontre Clinton-Assad trouvera-t-elle une solution ?

RAYMOND EDDÉ
Président du Bloc national libanais

LANGAGE
Clichés à trois sous

Un jour par an, on devrait nous faire grâce de ces clichés à trois sous dont raffolent les journalistes de radio et de télévision. La *première fois*, ils *surprennent* ; la *deuxième, ils amusent* ; *ensuite*, on se lasse de ces métaphores de bazar qui reviennent comme les radis. Alors, un peu d'imagination, que diable ! Histoire de réveiller l'auditeur et le téléspectateur. Que diriez-vous d'un train en verre à moitié vide arrivant à l'heure dans la cour des grands avec à son bord le patron des polices mordu par un chien édenté ?

La vedette de ce florilège est, sans conteste, l'increvable iceberg encore plus excitant que la caissière du Grand café dont Fernandel n'apercevait que la moitié. Il serait temps d'en capturer un vivant et de nous le présenter la tête en bas, ne serait-ce que pour clore le débat des experts sur la taille de sa partie immergée : neuf dixièmes, sept huitièmes ou quatre cinquièmes de sa hauteur ? Comment savoir ? Le même test effectué à l'heure du journal télévisé permettrait de juger si la partie visible est vraiment la plus importante. Pour la joie de téléspectateurs à moitié plaints.

YVES GROUSSET
Paris

INONDATIONS
Un simple trait de bon sens

Le caractère imprévisible des intempéries ne doit pas déguiser en « fatalité » les conséquences de décisions délibérées face aux risques connus. Pour la Seine et l'Oise, par exemple, le retour d'une crue de 1910 (+ 8,62 mètres à Paris) n'est plus exclu, et des crues de l'ordre de 6 à 7 mètres ont été atteintes tous les vingt ans.

Comme urbaniste, je suis frappé par la pression de propriétaires pour obtenir le droit de construire ou d'agrandir des logements dans des zones connues comme inondables (et évitées jusqu'ici) : si le premier occupant – ou son promoteur – est informé du risque, l'acquéreur ultérieur sera-t-il averti que sa maison peut être inondée dans la nuit ?

Même la médiatisation de ces derniers jours, pour des crues souvent limitées, a pu rassurer à tort ceux qui restaient « hors d'eau » : plutôt que d'annoncer la hauteur par rapport au niveau normal, il serait plus pédagogique d'annoncer la hauteur *en dessous de 1910* (2 à 3 mètres cette année ?).

Je propose donc de multiplier dans les secteurs concernés des repères de rappel : un trait rouge pour 1910, une bande orange pour les crues plus fréquentes ; à l'initiative des municipalités sur les candélabres, ou d'EDF sur les poteaux électriques. Riverains et badauds de 1993-1994, émus d'avoir les pieds dans l'eau, l'auraient été davantage de lire ces repères à hauteur d'œil, et souvent même au-dessus de leur tête.

Je connais aussi dans le sud Finistère un lotissement en dessous du niveau des marées : combien de ses habitants savent qu'ils habitent un « polder », et peuvent être victimes d'une rupture de la digue ou de la dune d'arrière-plage ? Là aussi, un double trait à la hauteur de marée courante et exceptionnelle serait un bon rappel.

On devrait même aller plus loin et mentionner le caractère inondable par rapport aux « plus hautes eaux connues » dans les actes notariés et les contrats de location.

CLÉMENT-NOËL DOUADY
urbaniste, Carrières-sur-Seine (Yvelines)

UN LIVRE
Blouses blanches

LE SILENCE DES MÉDECINS
d'Eric Favereau
Calmann-Lévy, 287 p., 110 F.

Les médecins n'ont jamais été aussi silencieux qu'aujourd'hui, affirme Eric Favereau, journaliste médical à *Libération*. Leur silence devient même assourdissant depuis le scandale du sang contaminé. Et même quand ils parlent, ils se taisent sur l'essentiel, alors qu'ils devraient d'urgence rétablir un lien cassé avec le corps social...

L'auteur avait-il besoin de cet exposé, un peu tiré par les cheveux, pour introduire – et justifier – dix entretiens passionnants ? Comme s'il cherchait à lui répondre, un onzième médecin se livre dans un autre ouvrage, paru quelques semaines plus tôt : Jacques Lebas explique en long et en large pourquoi et comment il a quitté la médecine humanitaire pour se consacrer aux malades atteints de sida (*A la vie, à la mort*, Le Seuil, 239 p., 110 F).

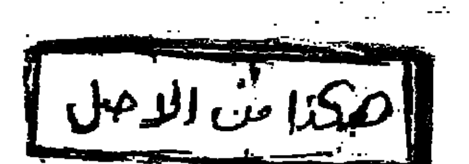
Eric Favereau a choisi sept hommes et trois femmes, appartenant à plusieurs disciplines et exerçant leur métier dans des conditions très différentes. Il les interroge avec finesse sur l'exercice quotidien de leur métier, leurs difficultés, leurs joies, leurs échecs, et leurs doutes. Certains sont inconnus, d'autres un peu trop connus, mais ils s'expriment tous en profondeur, sans faux-fuyants. Quelques thèmes reviennent avec insistance au fil des pages. La douleur, par exemple, dont trop de praticiens semblent s'accommoder, alors que des médicaments permettent aujourd'hui de calmer toutes les souffrances. La vérité, aussi, qui n'est pas toujours bonne à dire, même si un devoir d'honnêteté s'impose. Et la mort, bien sûr : celle qui survient inopinément, au cours d'une opération, ou celle qu'on provoque, en toute conscience et dans la plus grande des solitudes...

Eric Favereau nous fait découvrir des hommes et des femmes qui travaillent avec acharnement, au risque de mettre en péril leur propre santé ou leur vie de famille. Les questions graves qu'ils se posent à longueur de journée, surtout même quand la journée est terminée, ne les empêche pas de se heurter à des problèmes apparemment futiles : Anne Vellay, devenue médecin généraliste après avoir fui l'hôpital, ne sait comment réclamer de l'argent à ses patients ; Yvette Sultan, qui a gravi tous les échelons de la médecine hospitalière, ne supporte plus la blouse blanche en Tergal...

Chacun d'eux raconte sans fioritures des histoires étonnantes. Avant de se lancer dans les greffes cœur-poumons, Philippe Dartevelle s'est « entraîné » pendant quatre ans, tous les jeudis, sur des chiens, provoquant la colère de son entourage hospitalier. Quant à David Khayat, jeune et brillant cancérologue, il a vu sa vie basculer le jour où son « patron », atteint d'un cancer incurable, lui a demandé de le soigner, avant de mourir quasiment dans ses bras.

L'interview est un genre qui se prête finalement assez bien à ce genre de confidences. Eric Favereau, qui prétendait faire parler les « blouses blanches », réussit à nous les rendre plus proches et plus attachantes, et c'est déjà beaucoup.

ROBERT SOLÉ



La rencontre des présidents Bill Clinton et Hafez El Hassad dimanche à Genève

La Syrie attend des Etats-Unis la garantie d'un retrait israélien total du Golan

■ RAPPROCHEMENT. Principalement destinée à débloquer les négociations de paix entre Israël et la Syrie, au point mort depuis l'automne dernier, une rencontre au sommet doit se tenir dimanche 16 janvier à Genève entre le président syrien Hafez El Assad et le président américain Bill Clinton. Cette rencontre marquera également une volonté commune de poursuivre le rapprochement entamé entre les deux pays lors de la crise du Golfe, Damas s'étant alors placée dans le camp des pays hostiles à l'Irak.

■ TERRORISME. Outre les conditions d'une paix entre la Syrie et l'Etat juif, les entretiens devraient donc porter sur les relations bilatérales, toujours tributaires de questions délicates telles que la situation au Liban, le respect des droits de l'homme ou les accusations de soutien au terrorisme adressées à Damas.

DAMAS

de notre envoyée spéciale

«Tournant décisif dans le processus de paix. La Syrie est la clé de toutes les négociations.» Sur huit colonnes à la une, le quotidien *El Saoura*, comme toute la presse (officielle) syrienne depuis plusieurs jours, exalte l'importance du sommet syro-américain de Genève, le premier entre les présidents Hafez El Assad et Bill Clinton.

L'emphase de la presse traduit, à n'en pas douter, l'attente réelle des autorités syriennes, qui estiment *«impossible»* que le président Clinton se rende à Genève les mains vides. De la réussite du sommet, dit-on, dépend l'avenir du processus de paix et cette conviction donne à Damas, sûr de la *«justesse»* de ses positions, une certaine assurance.

Les difficultés de la mise en œuvre de l'accord israélo-palestinien, l'engagement de la Jordanie à ne pas signer une paix séparée avec Israël, la réticence manifeste des pays du Golfe et des capitales arabes en général à s'engager plus avant avec l'Etat juif avant un quelconque accord avec la Syrie, ont redonné à Damas un rôle-clé dans un processus, dont le redémarrage paraît en effet lié à une avancée sur le dossier syro-israélien.

Les dirigeants syriens paraissent d'autant plus sereins qu'ils estiment, comme l'a encore récemment réaffirmé le vice-président Abdel Khalim Khaddam, que *«la paix est un besoin pour Israël et les Etats-Unis avant de l'être pour la Syrie»*. Il est clair que Damas, désormais sûr que les Etats-Unis partagent sa conviction qu'il ne peut y avoir de paix que globale, est moins pressé. Vues de Damas, les conséquences d'un éventuel échec du processus de paix sont plus graves pour les Etats-Unis, – dont *«l'influence dans la région*, affirme un officiel, *serait compromise pour des années»* –, et aussi pour M. Rabin, dont *«l'avenir politique est lié au succès du processus»*.

Cette confiance n'exclut pas toutefois une grande prudence. Les deux présidents ne se connaissent pas et la part d'incertitude d'une telle rencontre reste importante, même si les grandes lignes de ce sommet ont été incontestablement débattues. Inextricablement mêlés, les trois sujets inscrits à l'ordre du jour, le processus de paix, la situation régionale et les relations bilatérales, comportent des points délicats, sur lesquels Damas attend des assurances américaines.

Sur le premier point, tout dépend en fait des garanties que pourrait offrir M. Clinton quant à un retrait israélien total du Golan. De telles garanties sont exigées par la Syrie pour reprendre les négociations bilatérales avec Israël. Une récente «petite phrase» d'Itzhak Rabin pourrait être un signe adressé à Damas, à condition que la Syrie fasse elle aussi un geste envers l'Etat juif. *«Jusqu'à présent*, avait déclaré le 7 janvier le premier ministre israélien, *j'ai uniquement parlé d'un retrait dans le Golan et non de tout le Golan et telle est ma position. Mais si la question* [d'un retrait total] *devait se poser, nous devrions en discuter»*, avait-il ajouté.

Le président Clinton cherchera sans doute à obtenir du président Assad un geste à l'égard d'Israël, une clarification plus ou moins publique, de sa conception de la paix, tout en réaffirmant officiellement que le Golan est syrien et qu'il ne saurait y avoir de paix sans l'application des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU. Sur ce sujet, il y a récemment eu un léger frémissement du côté de Damas. *«La reconnaissance, la normalisation et l'état des relations avec Israël, en cas de paix, sont à négocier»*, a récemment déclaré M. Khaddam, laissant ainsi entendre que la normalisation exigée par Israël était envisageable.

La réussite du sommet pourrait donc déboucher sur un enchaînement de déclarations américaine, syrienne et israélienne, qui permettrait une reprise rapide des négociations bilatérales de Washington dans de meilleures conditions de succès que par le passé.

Exigé par la Syrie, le retour des négociateurs dans la capitale américaine se fera de toute façon selon de nouvelles modalités. Une discrétion beaucoup plus grande, souhaitée par Israël, entourera les négociations qui se dérouleront en cercle plus restreint. D'ores et déjà, en cas de progrès syro-israéliens, les négociateurs, affirme-t-on, se diviseraient en trois comités : retrait, sécurité et paix, c'est-à-dire normalisation. Ce schéma pourrait s'appliquer aussi au Liban et à la Jordanie.

«Pragmatisme» américain sur le Liban

La réussite du sommet dépend toutefois aussi beaucoup de la position américaine à l'égard de la Syrie, tant il est vrai que pour Damas le rôle de puissance régionale que Washington est disposé à lui consentir est tout aussi important que le processus de paix. On compte à Damas sur le *«pragmatisme»* des Etats-Unis, qui déjà semblent avoir largement accepté l'influence syrienne au Liban, une préoccupation primordiale ici.

Si, dit-on de sources américaines, les Etats-Unis souhaitent qu'à l'avenir le Liban soit souverain et indépendant, c'est aux Libanais d'y parvenir, en accord avec la Syrie. Après tout, souligne-t-on de mêmes sources, les Libanais ne demandent pas aujourd'hui le retrait des troupes syriennes, pourquoi devrions-nous le faire nous-mêmes? Même si ce n'est pas dit en toutes lettres, il ne fait pas de doute que Washington et, dans une certaine mesure, Israël estiment que la sécurité de la région est mieux garantie par Damas.

Fort du soutien de l'Iran, le président Assad va aussi mettre en avant le rôle qu'il peut jouer face au fondamentalisme islamique. A l'exigence américaine d'un désarmement du Hezbollah libanais, le président syrien répondra que cette affaire n'existera plus dès lors qu'Israël se sera engagé à se retirer du liban sud. sur le terrain, Damas a déjà pris des mesures pour mieux contrôler les intégristes chiites libanais, dont tous les camps dans la Békaa ont été regroupés le long de la frontière syrienne. Les divisions au sein du Hezbollah pourraient constituer un bon prétexte pour désarmer tout le monde le moment venu.

L'avenir du Hezbollah paraît aujourd'hui se limiter à celui d'un parti politique véhiculant l'influence iranienne dans la région et c'est vers cela que tend la stratégie syrienne. Celle-ci toutefois ne pourrait réussir sans l'accord de l'Iran. Or, pour l'instant, Téhéran s'en remet à la Syrie dans la région. *«La Syrie est un allié stratégique et nous avons toute confiance dans sa direction»*, dit-on de source haut placée iranienne. *«Nous savons que la Syrie ne cédera pas sur les principes. Nous sommes toujours, quant à nous, contre l'existence d'Israël, mais nous appuyons la position syrienne et ne la gênerons pas»*, ajoute-t-on de même source.

Le contentieux bilatéral

Téhéran, dit-on, ne serait d'ailleurs plus opposé à une médiation syrienne pour ouvrir un dialogue avec Washington. *«En tentant de canaliser la dynamique islamique au service du nationalisme, la Syrie joue très bien la carte du fondamentalisme»*, affirme à cet égard un observateur. *«Et elle peut trouver des oreilles attentives aux Etats-Unis sur ce point»*, ajoute-t-il.

Les relations avec les Etats-Unis, dont on souhaite à Damas qu'elles *«ne soient plus soumises aux pressions des lobbies»*, sont tout aussi importantes pour la Syrie qui, privée du soutien de l'ex-Union soviétique, cherche à développer avec Washington une relation de confiance. Damas a déjà donné des gages à Washington sur plusieurs aspects du contentieux.

La question de l'octroi de visas de sortie aux juifs syriens est quasiment résolue et tous ceux qui veulent partir devraient avoir reçu leur visa dans les jours à venir. Sur la drogue, des problèmes subsistent encore selon les experts, mais pour la première année depuis longtemps, aucune récolte n'a eu lieu dans la Békaa libanaise et les grands laboratoires ont été fermés.

Beaucoup plus délicate et généralement traitée par les Etats-Unis avec discrétion, la question des droits de l'homme figurera à l'ordre du jour. Et le département d'Etat a réaffirmé la semaine dernière que la Syrie ne devait pas espérer à ce stade son retrait de la liste des pays soutenant le terrorisme. *«Nous ne le demanderons pas*, dit-on à Damas, *et sur ce sujet nous avons nous aussi un dossier à faire valoir sur le comportement d'Israël.»*

Plus important pour la Syrie est de savoir quelle aide elle peut attendre de la part des Etats-Unis en cas de paix, tant il est vrai que la disparité entre les économies syrienne et israélienne joue en défaveur de Damas. Pour les dirigeants syriens, une paix juste ne peut se faire aux dépens des Arabes. Et en l'état actuel des choses, ce sont les Arabes qui doivent être aidés en priorité. Toutes ces questions ne pourront bien évidemment qu'être brièvement soulevées lors du sommet. L'essentiel tiendra sans doute dans le degré de confiance qui pourra s'établir entre les deux présidents.

FRANÇOISE CHIPAUX

Les organisations syriennes des droits de l'homme se mobilisent

Haïtham Manna croise les doigts et veut espérer que, d'une manière ou d'une autre, la rencontre prévue dimanche 16 janvier à Genève entre les présidents Bill Clinton et Hafez El Assad fera progresser la cause des droits de l'homme en Syrie.

«Tout acquis est à prendre, si minime soit-il», nous a déclaré ce militant déterminé des libertés démocratiques, médecin et anthropologue, responsable des affaires internationales au sein des comités de défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie (CDF), qui vit en exil depuis quinze ans.

Non seulement les CDF – créés en décembre 1989 – ne sont pas autorisés en Syrie, mais leurs militants sont arrêtés et emprisonnés. A l'heure actuelle, quinze d'entre eux croupissent toujours en prison. Pour le régime syrien ce sont des *«terroristes»* membres d'une *«organisation clandestine qui a à son actif des actions terroristes»*, indique Haïtham Manna. En réalité, les CDF sont une organisation indépendante, affiliée à la Fédération internationale des droits de l'homme. A deux reprises, en 1992 et 1993, Middle East Watch, qui relève de Human Rights Watch, leur a décerné le Prix des droits de l'homme.

«Enfant gâté de l'Occident»

Chacun sait – et Haïtham Manna aussi – que le principal objectif du sommet américano-syrien de Genève est la relance des négociations de paix entre Israël et la Syrie, en sommeil depuis l'automne dernier. Et nombreux sont ceux qui craignent – et Haïtham Manna en est – que les droits de l'homme, dont les Etats-Unis et les Occidentaux se font les champions, soient sacrifiés sur l'autel des arrangements politiques visant à faciliter la paix. *«Mais il ne saurait y avoir de paix aux dépens des droits de l'homme»*, s'insurge M. Manna et avec lui une quarantaine d'organisations arabes et internationales des droits de l'homme qui, en groupe ou séparément, ont adressé des lettres au président Clinton.

Les signataires demandent instamment au chef de l'exécutif américain de réclamer *«vigoureusement, la libération immédiate et inconditionnelle»* des quinze militants des CDF. Non parce qu'ils ont un poids supérieur à celui des 5 100 prisonniers politiques et d'opinion toujours détenus en Syrie, mais parce qu'ils sont un symbole, en ce sens que leur détention est une preuve de la détermination du gouvernement syrien de tuer dans l'œuf tout mouvement de défense des droits de l'homme.

A cette revendication, les CDF, indique notre interlocuteur, ajoutent trois autres priorités, à savoir la libération des prisonniers qui souffrent de problèmes de santé graves et des détenus les plus anciens, tel Ahmad Soueidani – vingt-cinq ans de prison à ce jour –, la fin des tribunaux d'exception et l'élaboration d'un calendrier pour la levée de l'état d'urgence en vigueur depuis trente et un ans. Haïtham Manna sait que l'ambassade des Etats-Unis en Syrie a demandé aux ONG leurs rapports sur la situation des droits de l'homme et qu'il existe une coordination entre le département d'Etat et la mission diplomatique. Et il ose espérer. Mais, déplore-t-il, *«le régime syrien est un enfant gâté de l'Occident»*, qui semble toujours à l'affût d'une raison pour lui pardonner ses infractions.

Une Chine du Proche-Orient?

Il en veut pour preuve récente le fait que le Parlement européen ait approuvé à la mi-décembre un protocole d'accord financier – 158 millions d'écus en crédit et aides financières – avec la Syrie, qui était bloqué depuis deux ans, en raison précisément des violations des droits de l'homme dans ce pays. Or en la matière bien peu de choses ont changé et pour M. Manna le «timing» de la décision européenne prouve que l'objectif premier des Occidentaux aujourd'hui est de faciliter le processus de paix syro-israélien et surtout de ne pas rester en marge.

Certes, Damas a accordé des visas de sortie aux juifs syriens, mais la décision date de l'année dernière et si des départs de juifs ont eu lieu récemment, c'est tout simplement du fait des lenteurs bureaucratiques et administratives, souligne-t-il.

Il est vrai aussi qu'au lendemain de la guerre du Golfe, les autorités syriennes, soucieuses de peaufiner la bonne image qu'elles avait commencé à donner d'elles en prenant position contre l'Irak, et sous la pression d'une campagne internationale pour le respect des droits de l'homme, ont fait libérer des centaines de prisonniers et amélioré les conditions de détention de la majorité de ceux qui restent.

Mais les tortures, selon tous les rapports et témoignages recueillis par les ONG, continuent et les arrestations pour délit d'opinion sont devenues plus ciblées, notamment parmi les militants des droits de l'homme. Et en 1993, les libérations ont carrément cessé.

La Syrie pense pouvoir être la Chine du Proche-Orient, c'est-à-dire, se contenter d'une ouverture économique tout en continuant à refuser les libertés démocratiques, explique en substance M. Manna. Mais c'est une illusion, estime-t-il, car la Syrie n'est pas la Chine et parce qu'à sa porte, en Jordanie, se développe une *«expérience»* démocratique d'autant plus contagieuse que si la paix avec Israël devient réalité la soif de liberté deviendra plus grande.

Les autorités syriennes le pressentent peut-être déjà : pour la première fois, relève-t-il, le président de la Haute Cour constitutionnelle, Nosrat Moulla Haïdar, dans un article publié par la revue *El Mouhamoun* (les Avocats), a récemment critiqué le maintien de l'état d'urgence. Or lorsque l'on sait qu'en Syrie un magistrat ne prend une telle initiative que s'il est couvert, cela pourrait vouloir dire que les autorités entendent jouer la carte de cet homme de loi extrêmement respectable, dans le cas d'une politique d'ouverture.

Par ailleurs, note encore notre interlocuteur, pour la première fois aussi les élections à la chambre de commerce ont été réellement libres et une petite marge de liberté a été autorisée lors des élections au barreau. Les autorités font par ailleurs savoir aux CDF que leurs militants seraient libérés si le groupe annonçait sa dissolution. Mais les CDF refusent, exigeant, au contraire, d'être reconnus. Pour eux, et pour les ONG qui les soutiennent, ce serait un acquis extrêmement important car une telle reconnaissance serait un premier pas vers l'affirmation des libertés démocratiques.

MOUNA NAÏM

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

L'ONU enverra près de 1 800 observateurs surveiller les élections multiraciales du 27 avril

Les quinze membres du Conseil de sécurité des Nations unies sont tombés d'accord jeudi 13 janvier sur un projet de résolution autorisant l'envoi en Afrique du Sud de 1 778 observateurs qui surveilleront la campagne électorale et les premières élections démocratiques et multiraciales de l'histoire du pays, le 27 avril. *«Il s'agit de l'événement politique le plus important de l'année, et un échec serait aussitôt attribué à l'ONU»*, a déclaré le représentant américain, Edward Walker, à ses collègues du Conseil de sécurité, lors d'une séance de consultations à New-York.

Ce projet de résolution devait être adopté vendredi soir. Selon des diplomates, les délégations britannique et nigériane ont joué un rôle-clé dans l'élaboration du texte, qui prévoit une extension du mandat de la Mission d'observation des Nations unies en Afrique du Sud (MONUAS), créée en 1992, et l'envoi des 1 778 observateurs supplémentaires, par étapes, jusqu'au 27 avril.

L'ONU coordonnera les activités de tous les observateurs internationaux fournis notamment par l'Organisation de l'unité africaine (50), le Commonwealth (70), l'Union européenne (322) et des pays agissant en leur nom propre, soit au total 2 840 personnes. A ce chiffre, il faudra ajouter les observateurs fournis par des organisations non gouvernementales étrangères.

Selon un rapport du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, il devrait y avoir plus de 5 000 observateurs internationaux en Afrique du Sud au moment des élections. Dans le même rapport, M. Boutros-Ghali rappelle que 2 768 personnes ont été tuées dans des violences politiques en Afrique du Sud – principalement dans les ghettos noirs de la région de Johannesburg – entre le début du mois de juin et la fin novembre 1993, ce qui, selon lui, correspond à une augmentation de 46 % par rapport à la même période de l'année précédente. – *(AFP.)*

TUNISIE

Amnesty International dénonce le double langage des autorités sur les droits de l'homme

Amnesty International a vivement dénoncé, dans un rapport publié à Londres, mercredi 12 janvier, le double langage des autorités tunisiennes à propos des droits de l'homme, un *«abîme»* séparant, selon l'organisation, les déclarations officielles et la réalité, *«faite de violations graves et systématiques de ces droits»*. Après les vagues de répression brutale, qui ont conduit, entre 1990 et 1992, à l'arrestation de quelque *«8 000 sympathisants présumés»* du mouvement islamiste Ennhada, ce sont les *«proches»* et les *«amis»* – ceux, par exemple, *«qui aident financièrement les familles des détenus»* – qui se trouvent aujourd'hui visés, affirme Amnesty. Selon l'organisation, *«à l'impunité dont jouissent les tortionnaires»* s'ajoutent désormais des mesures plus sournoises de *«harcèlement»*, voire de *«persécution»*, à l'encontre de ces personnes, qui *«ne peuvent obtenir un passeport ou se le voient confisquer»*.

Mardi soir, avant même la publication officielle de ce rapport, le secrétariat d'Etat tunisien à l'information en a réfuté le contenu, accusant l'organisation des droits de l'homme de *«falsifier la vérité»* et d'être *«noyautée et manipulée par les intégristes, dont elle ne fait que reprendre la logorrhée trompeuse»*. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La visite d'Alain Juppé en Egypte

La Bosnie, seul sujet de divergence entre Paris et Le Caire

LE CAIRE

de notre envoyé spécial

Si Alain Juppé a pu avouer en public, et à plusieurs reprises, que le conflit en Bosnie créait un *«gros nuage»* dans les relations franco-égyptiennes c'est que, par ailleurs, le ciel est serein entre Paris et Le Caire.

Durant les vingt-quatre heures d'entretien qu'il a eues dans la capitale égyptienne, et qui se sont achevées jeudi 13 janvier, le ministre français des affaires étrangères s'est plu à souligner qu'il n'y a entre les deux pays *«aucun contentieux sur le plan des rapports bilatéraux»* et que *«sur la quasi-totalité des problèmes internationaux et régionaux»*, il existait *«une parfaite convergence»*. *«...A part la Bosnie»*, a pris soin de préciser son homologue égyptien Amr Moussa.

La fréquence des contacts entre les deux gouvernements en dit long sur l'entente franco-égyptienne. Depuis neuf mois qu'il est à la tête du quai d'Orsay, M. Juppé a rencontré cinq fois M. Moussa. Le président Hosni Moubarak, qui était en visite officielle en France en octobre dernier et s'est entretenu de nouveau jeudi avec le chef de la diplomatie française, a pris pour habitude de passer par Paris dans les moments importants de ses démarches internationales. De même que le président Mitterrand a souvent fait escale ou séjourné en Egypte. Et le chef du gouvernement français Edouard Balladur est invité à se rendre à son tour au Caire dès que possible.

Bien qu'il ait eu pour objectif principal de s'informer de l'état du processus de paix au Proche-Orient, pour lequel l'Egypte ne cesse d'apporter ses bons offices, et de discuter aussi de la *«question libyenne»*, et des projets de coopération méditerranéenne, M. Juppé a dû s'expliquer abondamment à propos de la Bosnie. D'autant plus qu'il venait d'assister au sommet de l'OTAN, en grande partie consacré à ce sujet.

En Egypte comme dans les autres pays de l'islam, on continue de se montrer très soucieux du sort des Musulmans de Bosnie, en faisant le reproche aux Occidentaux de n'avoir pas su arrêter l'agression dont ceux-ci sont victimes. Au siège de la Ligue arabe, au cours de ses entretiens avec les dirigeants égyptiens et devant la presse, M. Juppé a reconnu la *«faiblesse»* occidentale ou européenne – en rappelant que celle-ci s'était surtout manifestée au début du conflit et avant que le gouvernement Balladur n'entre en fonctions – et il a fait valoir les efforts déployés actuellement, en particulier la décision de l'OTAN d'agir par la force, si nécessaire, lors des opérations prévues pour les «casques bleus» dans les secteurs de Tuzla et Srebrenica.

Libye et coopération en Méditerranée

Il a souligné le rôle que jouent les Français *«sur le terrain»* et au niveau diplomatique, le rôle des Douze en général, qui sont *«les premiers fournisseurs d'aide humanitaire dans l'ex-Yougoslavie»* et les seuls à avoir proposé un plan de paix en Bosnie.

Le ministre français a-t-il dissipé quelque peu le climat d'*«incompréhension»* et d'amertume qui règne en Egypte et dans les autres Etats arabes? Difficile de le savoir. Mais il est certain que les gouvernants égyptiens notamment ont hâte de constater un certain apaisement dans ce conflit parce que celui-ci fournit aux islamistes un argument de propagande.

M. Juppé a été tenu au courant des derniers pourparlers israélo-palestiniens qui ont lieu en Egypte, à Taba, et ses interlocuteurs ont fait remarquer à quel point pourrait être importante, pour l'avenir de l'ensemble du processus de paix, la rencontre des présidents américain et syrien dimanche à Genève. Faisant allusion à la présence syrienne et israélienne au «pays du cèdre», M. Juppé a tenu à affirmer qu'*«il ne faut pas que la paix se fasse sur le dos du Liban»* et que *«le départ de toutes les troupes non libanaises»* de ce pays *«n'est pas négociable»*.

D'autre part, M. Juppé a manifesté du scepticisme en entendant au Caire parler de *«progression»*, voire de *«souplesse»* dans l'attitude de la Libye, qui, bien que subissant des sanctions internationales récemment aggravées, ne se conforme toujours pas aux résolutions de l'ONU lui enjoignant de livrer deux de ses ressortissants soupçonnés d'avoir participé à l'attentat contre un Boeing de la PanAm en décembre 1988 (270 morts) et de collaborer avec la justice française qui instruit l'affaire de l'attentat contre un DC 10 d'UTA en 1989 (170 victimes). Le chef de la diplomatie française a dit qu'il avait reçu, à la fin de l'automne, un message de Tripoli faisant état de bonnes intentions mais que celles-ci, depuis, ne s'étaient aucunement *«concrétisées»*.

Notant que le problème posé par la Libye avait empêché la poursuite d'une concertation entre pays riverains de la Méditerranée, M. Juppé a néanmoins déclaré que la France *«adhérait»* à l'initiative de l'Egypte qui envisage une nouvelle *«coopération»* de ce type, plus vaste encore. Les gouvernements français et égyptien sont d'accord pour préparer une réunion des pays concernés au niveau ministériel l'été prochain.

FRANCIS CORNU

Les réactions après la normalisation des relations entre la France et la Chine

Les «regrets» de Taïwan

Le gouvernement de Taïwan a fait part jeudi 13 janvier de ses «regrets» après la décision française de reprendre des relations normales avec Pékin. *«Cette décision ne contribuera pas à la paix et à la stabilité dans la région»*, indique un communiqué du ministère des affaires étrangères à Taïpeh.

En France, Jacques Chirac s'est *«réjoui»*, jeudi 13 janvier sur RFI, que *«le contentieux franco-chinois ait été réglé et que la page soit tournée»* entre les deux pays. Interrogé par téléphone à Hanoï, le président du RPR a constaté que *«la France avait manqué certaines occasions avec certains pays du Sud-Est asiatique au moment où ceux-ci ont engagé leur développement»* et qu'elle avait *«intérêt à ne pas faire la même chose avec les trois pays de la péninsule indochinoise»*. Jean-Marie Le Pen a estimé au contraire le même jour qu'en s'engageant à ne plus autoriser de ventes d'armes à Taïwan, *«la diplomatie française, ou ce qui en tient lieu, déshonore une nouvelle fois notre pays aux yeux du monde entier»*. *«Cette politique honteuse*, a déploré le président du Front national, *nous attirera le mépris des deux parties et ne servira même pas nos intérêts économiques.»* M. Jean-Yves Le Déaut, député de Meurthe-et-Moselle, responsable pour le groupe socialiste à l'Assemblée nationale des questions internationales, a estimé également que les conditions de la normalisation des relations avec la Chine étaient *«une humiliation»* et que *«se montrer versatile, changer de direction au milieu du gué, c'était en Extrême-Orient faire preuve d'une extrême faiblesse»*. Roland Dumas a accusé, pour sa part, l'actuel gouvernement d'avoir décidé d'armer les 16 frégates françaises vendues à Taïwan, contrairement aux décisions du précédent gouvernement dont il était le ministre des affaires étrangères.

Après que les Etats-Unis eurent refusé d'armer les navires, a-t-il précisé en substance jeudi, le gouvernement de Taïpeh s'est retourné vers la France. Mais le 12 mars 1993, peu avant le changement de majorité, le premier ministre socialiste Pierre Bérégovoy *«confirmait par écrit au ministre concerné le refus d'armer les frégates»*. *«Si cette décision a été remise en question*, a conclu M. Dumas, *cela ne peut être que par le chef du gouvernement actuel.»*

REPÈRES

ÉTATS-UNIS

Amnesty International écrit au président Clinton pour dénoncer le maintien de la peine de mort

«Le recours à la peine de mort est une honte pour le système judiciaire américain», écrit Amnesty International dans une lettre ouverte adressée, vendredi 14 janvier, au président Bill Clinton. L'organisation humanitaire dénonce *«le caractère arbitraire et injuste de ce châtiment ainsi que la discrimination raciale qui préside à son application»*. Amnesty *«invite instamment les autorités à désigner de toute urgence une commission présidentielle chargée d'étudier»* cette question.

L'organisation estime que *«de nombreux accusés sans ressources sont mal défendus par des avocats inexpérimentés»*. Elle note que les Etats-Unis font partie des sept pays au monde qui ont exécuté, au cours des cinq dernières années, des condamnés qui avaient moins de dix-huit ans au moment des faits.

GÉORGIE

Géorgiens et Abkhazes se mettent d'accord sur une zone démilitarisée

Le gouvernement géorgien et les responsables abkhazes ont demandé ensemble, jeudi 13 janvier, l'envoi d'une force de maintien de la paix, composée en majorité de troupes russes, dans une zone démilitarisée qui serait créée entre les forces gouvernementales et celles de la province sécessionniste.

Cet appel, qui fait suite à trois jours de négociations à Genève, intervient après l'accord de cessez-le-feu préliminaire signé le 1er décembre. Dans un document commun mis au point sous les auspices des médiateurs de l'ONU et de la Russie, les deux parties sont également convenues du retour en Abkhazie, à partir du 10 février, d'une partie des 250 000 Géorgiens ayant fui la région. *(Reuter, AFP.)*

IRAN

Explosion de deux bombes dans le centre de Téhéran

Trois personnes ont été blessées, dont une grièvement, jeudi soir 13 janvier, dans le centre de Téhéran, par l'explosion de deux bombes de faible puissance déposées près d'un carrefour, a indiqué la police.

Les engins avaient été déposés dans une poubelle, à une cinquantaine de mètres d'un centre de recrutement des «gardiens de la révolution» et à peine quelques dizaines de mètres de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Selon l'agence officielle IRNA, un interlocuteur anonyme, affirmant parler au nom de l'organisation des Moudjahidins du peuple, principal mouvement d'opposition au régime, a revendiqué la responsabilité de l'explosion, mais les Moudjahidins, dans un communiqué publié à Paris, ont rejeté toute responsabilité. – *(AFP.)*

EUROPE

ITALIE

Les élections législatives pourraient se dérouler le 27 mars

ROME

de notre correspondante

A présent, la parole est au président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, qui a reçu, jeudi 13 janvier, Carlo Azeglio Ciampi, venu lui remettre son mandat, après huit mois particulièrement difficiles à la présidence du conseil. Mission accomplie donc pour M. Ciampi, dont le gouvernement *«de transition»* et *«de garantie nationale»* a accompli la double mission qu'il s'était fixée : une loi de finances cohérente et la mise en place des réformes electorales.

Jusqu'au bout, pourtant, les manœuvres parlementaires se sont multipliées pour tenter de le retenir, prolongeant d'autant le sursis de la législature, tant il est vrai qu'au fil des jours le sort du gouvernement et celui du Parlement ont fini par être liés. Jeudi matin, à la reprise du débat sur le vote de «défiance», une dernière tentative de la vieille majorité a échoué pour faire adopter une motion de *«confiance»*, tandis que Marco Pannella, leader radical à l'origine de la *«défiance»* finissait par retirer purement et simplement sa motion. M. Ciampi, à la limite de l'agacement, a clos lui-même le débat avant terme pour se rendre au Quirinal, siège de la présidence de la République.

«C'est un gouvernement de fuyards!», se laissait aller à commenter Mino Martinazzoli, secrétaire d'une démocratie chrétienne déçue, qui aurait bien aimé que les élections n'aient lieu qu'en juin. Satisfaction en revanche au PDS, un des plus pressés d'aller à la consultation électorale. *«Ciampi a agi avec beaucoup de cohérence : il a fait honneur à la confiance morale que nous avons placée en lui»*, expliquait Achille Occhetto, secrétaire du parti et leader de la mouvance «progressiste».

Avec la démission formelle de M. Ciampi, il semble bien, cette fois, qu'on ne puisse plus aller en arrière. Le président de la République, qui a dit *«réserver son jugement»*, devrait soit refuser la démission de son chef de gouvernement, soit, comme il est plus vraisemblable, lui demander de gérer les affaires courantes jusqu'aux élections. Quand? C'est là toute la question en suspens.

M. Scalfaro, qui devait recevoir ce vendredi les présidents des deux Chambres, MM. Spadolini et Napolitano, selon le mécanisme prévu par la Constitution, devrait, à moins d'une surprise de dernière minute, annoncer sa décision dans les prochaines heures. Vraisemblablement dimanche 16 janvier, après une dernière journée de réflexion samedi. Le délai prévu entre la dissolution du Parlement et la tenue des élections étant de soixante-dix jours, la date le plus couramment avancée est celle du 27 mars.

Date qui pose déjà un premier problème, car elle coïncide cette année avec la Pâque juive, ce qui interdirait à toute la communauté de prendre part au vote et a déjà déclenché une protestation «préventive» de leurs dirigeants.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Mission accomplie pour M. Ciampi

«Carlo Azeglio Ciampi et son prédécesseur, Giuliano Amato, sont les deux meilleurs chefs de gouvernement des vingt dernières années.» C'est le compliment décerné par des gens de tous les milieux de la péninsule à deux hommes qui, l'un après l'autre, ont, en deux ans, construit les fondations d'une nouvelle Italie. Deux réformes capitales, la modification de la loi électorale et la suppression de l'indexation automatique des salaires sur les prix (*scala mobile*) plus – révolution – l'amorce d'une diminution du déficit budgétaire, sont effectivement en train de tirer le pays de ses vieilles ornières, non sans douleurs, évidemment.

Après le vote de la nouvelle loi électorale, on le sait de nature, à assainir la vie politique italienne et à dégager une majorité de gouvernement, M. Ciampi peut estimer avoir accompli sa mission. Son mandat comme chef de gouvernement n'a pourtant pas duré bien longtemps, de mai 1993 à janvier 1994, pas plus de huit mois. Mais, en ces huit mois, on peut dire que le destin de l'Italie a basculé et s'est installé sur de nouvelles bases que Giuliano Amato avait toutefois bien préparées.

Un intraitable défenseur de la lire

Dieu sait pourtant qu'en mai 1993 Luigi Scalfaro, le président de la République, se demandait quel candidat au-dessus de tout soupçon et de toute compromission pourrait bien tenter de dénouer la crise politique italienne. A Rome, on adore tout brocarder mais il y a deux institutions dont on ne rit jamais : le Vatican et la Banque d'Italie. Cette dernière jouit du respect général parce qu'elle est au-dessus des partis et ne prête pas le flanc à la corruption. Jouant son joker, sa dernière carte, le président Scalfaro, faute de pouvoir recourir au pape, fit appel à une vieille connaissance, Carlo Ciampi, gouverneur de la Banque centrale, et surnommé la *«conscience de l'Italie»*.

Ce Livournais austère, entré en religion, pardon, en établissement, dès 1946, à vingt-six ans, en avait gravi tous les échelons jusqu'au sommet, ce qui marque son homme. Dans ce pays où l'affairisme politique et la *combinazione* régnaient en maîtres, la Banque centrale a toujours constitué un îlot d'incorruptibilité et de continuité : sept gouverneurs depuis la guerre contre cinquante-deux gouvernements.

En treize ans de mandat, M. Ciampi avait plusieurs fois jeté sa démission dans la balance. Véritable statue du Commandeur, il admonestait sans ménagement le premier ministre, le patronat, les syndicats. Surtout, il se montra un intraitable défenseur de la lire, s'efforçant de lutter contre les milieux d'affaires qui voyaient dans les dévaluations un moyen commode d'effacer les ardoises.

Sans doute n'a-t-il pu empêcher la dévaluation de septembre 1992. Cette opération chirurgicale, devenue inévitable en raison d'une série de lamentables dérives, a provoqué un sursaut qui a facilité la tâche tant de Giuliano Amato que de Carlo Ciampi. Ce dernier n'avait-il pas, dans le rapport de la Banque centrale pour 1992, déclaré : *«Il est inadmissible qu'une société clairement consciente de la nature des problèmes à affronter et des mesures nécessaires pour les résoudre et disposant de moyens pour y arriver soit incapable de passer à l'action»?*

Il est donc passé à l'action, prolongeant celle de M. Amato, ce qui n'était pas acquis au départ. Une chose est d'être gouverneur inexpugnable de la Banque centrale et une autre de descendre dans la fosse aux lions de la politique. Eh bien, Marcello Ciampi y est descendu et n'a pas été mangé. C'est plutôt lui qui, d'une certaine façon, a mangé les autres. Aujourd'hui, en bon catholique pratiquant, il peut enfin réciter le cantique du vieillard Siméon dans les Evangiles : *«Maintenant, Seigneur, tu peux laisser ton serviteur, aller en paix.»* A soixante-quatorze ans, M. Ciampi en a bien gagné le droit.

FRANÇOIS RENARD

NORVÈGE

La mort de Johan Jörgen Holst

Le médiateur du rapprochement israélo-palestinien

«La disparition soudaine de Johan Jörgen Holst nous bouleverse tous. Nous venons de perdre une force exceptionnelle, un homme d'une grande compétence et d'une grande perspicacité. La Norvège a perdu un ministre des affaires étrangères qui n'était pas seulement respecté dans son pays, mais aussi sur la scène internationale», a déclaré, jeudi 13 janvier, Gro Harlem Brundtland, le chef du gouvernement travailliste norvégien, en faisant notamment référence à son rôle de médiateur dans le rapprochement historique entre Israël et l'OLP.

Interrogé à la télévision norvégienne, Manfred Wörner, le secrétaire général de l'OTAN, n'a pu retenir ses larmes en parlant de l'homme qui, selon certaines informations, aurait dû lui succéder dans le courant de l'année.

Victime d'une hémorragie cérébrale, le 16 décembre 1993, Johan Jörgen Holst avait été hospitalisé à Oslo. Mercredi 12 janvier, il avait été transféré au centre de convalescence de Sunnas pour y suivre une rééducation lui permettant de retrouver pleinement l'usage de la parole et ses facultés de déplacement. Ses médecins le disaient en bonne forme et disposé à reprendre ses fonctions vers Pâques. Vingt-quatre heures plus tard, il succombait à une seconde attaque.

Une place centrale

Johan Jörgen Holst avait occupé une place centrale dans la politique étrangère de la Norvège depuis le milieu des années 70. Le Parti travailliste était déchiré entre les partisans de l'adhésion à l'Alliance, dont Holst a toujours fait partie, et le puissant courant «anti-américain» tenté par le neutralisme.

Il contribua, avec Gro Harlem Brundtland et Thorvald Stoltenberg, à apaiser ces interminables querelles et à remettre de l'ordre au sein de la formation travailliste. Né en 1937, il avait fait des études de sciences politiques en Norvège, les avait poursuivies aux Etats-Unis et au Canada, avant de prendre la direction de l'Institut norvégien de politique étrangère (NUI). C'est là qu'il entame véritablement sa carrière politique. Comme secrétaire d'Etat, d'abord au ministère de la défense (1976-1979), puis au ministère des affaires étrangères jusqu'en 1981. Cinq ans plus tard il est nommé ministre de la défense, fonction qu'il exercera dans le troisième cabinet minoritaire de Mme Brundtland. En avril 1993, il remplace à la tête de la diplomatie norvégienne Thorvald Stoltenberg.

Spécialiste des problèmes de sécurité, il était membre du conseil de direction de l'Institut des études stratégiques de Londres. Partisan de l'entrée de son pays dans l'Union européenne, Johan Jörgen Holst n'avait pas que des partisans au Parlement. Mais ses positions étaient respectées et il était l'un des rares hommes politiques scandinaves à avoir des conceptions qui ne se limitaient pas aux frontières du royaume. Les problèmes du Proche-Orient, il s'y intéressait depuis longtemps, avant de mener en 1993, dans la discrétion la plus totale, cette fameuse médiation entre Israéliens et Palestiniens.

ALAIN DEBOVE

M. Pérès et M. Arafat expriment leur affliction. – Johan Jörgen Holst était *«l'une des rares personnes qui ont travaillé nuit et jour avec une grande intelligence et un dévouement sans égal pour la paix en général et en particulier au Proche-Orient»*, a déclaré le ministre israélien des affaires étrangères Shimon Pérès, qui a été l'un de ses principaux interlocuteurs. De son côté, le chef de l'OLP, dans des messages adressés au premier ministre norvégien et à l'épouse du défunt a exprimé sa *«profonde émotion»*. *«Le peuple palestinien gardera éternellement le souvenir de ce grand ami et de ce militant d'une paix juste»*, a ajouté le dirigeant palestinien qui a décidé, selon une source officielle palestinienne, de donner le nom de Johan Jörgen Holst à une grande avenue et à une place de la ville de Jéricho. – *(AFP, Reuter.)*

Le sommet russo-américain de Moscou

MM. Clinton et Eltsine signent un double accord sur les missiles nucléaires

Les présidents Bill Clinton et Boris Eltsine ont signé, vendredi 14 janvier au Kremlin, une « déclaration de Moscou » incluant un accord sur un changement de cibles de leurs missiles nucléaires. Ceux-ci seront dorénavant orientés vers des zones non habitées. Auparavant, le président ukrainien Léonid Kravtchouk s'était joint à eux pour signer un accord de démantèlement de l'arsenal nucléaire stationné en Ukraine.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Point fort d'un de ces sommets bi-annuels qui font maintenant partie de la routine des relations américano-russes, Bill Clinton et Boris Eltsine *ont annoncé*, vendredi 14 janvier, deux pas de plus vers la liquidation de l'héritage de la guerre froide : les missiles des Etats-Unis et de la Russie ne seront plus braqués sur l'un ou l'autre pays; et ceux de l'Ukraine, troisième puissance nucléaire mondiale, devraient être progressivement démantelés.

La première mesure vise à empêcher que se réalise l'un des cauchemars des stratèges des deux superpuissances nucléaires : le tir par erreur, l'accident qui enclenche l'irréparable. De part et d'autre, quelque 3 500 ogives *doivent être* reprogrammées pour viser deux dizaines de sites désolés (en principe) dans les océans, au lieu et place de leurs cibles actuelles : les silos de missiles de l'adversaire, ses centres de commandement et *autres installations militaires*. Pour certains, c'est une annonce un peu surprenante puisque M. Eltsine avait déjà claironné, en janvier 1992, qu'il venait de donner ordre à ses militaires de ne plus pointer les missiles stratégiques russes sur *les villes des Etats-Unis*.

Discrètement, les militaires russes avaient alors fait savoir que leurs missiles étaient non pas pointés sur New-York, Washington ou Los Angeles mais sur l'arsenal nucléaire des Etats-Unis. S'il peut éviter qu'un tir accidentel ne provoque une catastrophe, le changement de cibles prévu par la «déclaration de Moscou» signée vendredi par MM. Clinton et Eltsine au Kremlin, reste cependant symbolique : selon les experts militaires, il suffirait d'une quinzaine de minutes pour reprogrammer la cible d'un missile.

Mais l'initiative n'en fait pas moins partie de ces mesures de *confiance qui témoignent des* contacts de plus en plus suivis entre les militaires des deux pays. *« Elle reflète la logique des nouvelles relations que nous avons avec la Russie »*, des relations passées de l'équilibre de la terreur *« à la non-confrontation »*, expliquait un haut fonctionnaire américain. Toujours *dans la perspective* d'une coopération militaire plus poussée, M. Eltsine a indiqué qu'il était *« favorable »* au projet américain de «partenariat pour la paix» qui doit permettre aux anciens pays du bloc de l'Est de développer des relations avec l'OTAN.

Amortisseurs sociaux

Plus problématique s'annonce l'accord tripartite entre les Etats-Unis, la Russie et l'Ukraine, destiné à démanteler l'arsenal nucléaire de ce dernier pays. En contrepartie de la renonciation à ses armes nucléaires – quelque 1 500 ogives héritées de l'URSS –, Kiev devrait recevoir de sérieuses compensations financières. L'accord a été signé en début de matinée à Moscou et, dès son arrivée dans la capitale russe, *le président ukrainien Leonid* Kravtchouk assurait qu'il était prêt à mettre son *« avenir politique »* en jeu pour en obtenir la ratification par son Parlement. M. Kravtchouk pourrait effectivement avoir à mettre tout son poids politique dans la *bataille tant les parlementaires* ukrainiens restent méfiants à l'égard de Moscou, et donc réticents à se défaire de leur armement nucléaire.

Comme pour illustrer la nouvelle nature des relations entre les Etats-Unis et la Russie, c'est cependant l'économie, non le militaire ou le désarmement, qui a, jeudi, dominé *la première journée de ce sommet*. Ici, le contraste était flagrant entre la déprime d'une population russe aux conditions de vie de plus en plus difficiles, et l'autocongratula*tion à laquelle se sont livrés diri*geants américains et russes pour se féliciter, les premiers de l'efficacité de l'aide qu'ils accordent à Moscou et, les seconds, des progrès des réformes en cours. La délégation américaine a insisté sur l'impérieuse nécessité pour les Russes de poursuivre à vive allure leur marche vers l'économie de marché.

Il n'est pas sûr que la petite promenade hors des murs du Kremlin, qui l'a conduit à s'entretenir avec deux commerçants, dont une boulangère maussade, ait permis à Bill Clinton de percevoir la franche exaspération éprouvée par les Russes à l'égard de la permanente leçon d'économie politique que leur administrent les Occidentaux et *particulièrement les Etats-Unis*. L'aide est affaire de chiffres assurément; elle est aussi affaire de ton.

Plus d'économie de marché

Le médiocre score des réformateurs aux élections en Russie ayant suscité des craintes à Washington quant à la poursuite de la politique de libéralisation économique, *M. Eltsine a voulu fournir des* assurances à son interlocuteur. Au cours des deux heures d'entretien qu'il a eues avec M. Clinton, le président russe a réaffirmé son attachement, non seulement à la poursuite des réformes – faire plus d'économie de marché –, mais encore à leur accélération. *« Les deux parties sont tombées d'accord, tout à fait d'accord*, a expliqué un responsable américain, *pour dire que le travail de réformes, de stabilisation et de privatisation devait aller de l'avant. »*

Les Etats-Unis insistent sur l'importance de la stabilisation monétaire – l'inflation, selon le secrétaire au Trésor Lloyd Bentsen, *«étant le plus cruel des fléaux sociaux »*. Si M. Clinton n'avait pas de supplément d'aide à distribuer, autre que les quelque 2 milliards de dollars *prévus pour l'année en cours*, la délégation américaine a promis de mobiliser à nouveau le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dont les crédits et *facilités prévus pour la Russie* n'ont encore été que très partiellement utilisés.

Bref, l'heure ne serait pas à la pause dans les réformes et si les Etats-Unis reconnaissent *la* nécessité d'*« amortisseurs sociaux »*, ils disent aussi que c'est à la Russie de les financer et de les mettre en place.

ALAIN FRACHON

« En fin de compte, c'est à vous de décider de votre avenir », déclare le président américain

MOSCOU

de notre correspondant

« Je suis venu ici pour soutenir les changements démocratiques (...) *mais, en fin de compte, c'est à vous de décider de votre avenir. »* Bill Clinton commence-t-il à éprouver des doutes quant à l'évolution démocratique de la Russie ou a-t-il seulement voulu faire preuve de politesse à l'égard de ses hôtes, rassemblés dans la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis?

Il y avait là cent soixante-dix représentants du «monde politique» russe, parmi lesquels on *reconnaissait entre autres* le leader communiste Guennadi Ziouganov, des «agrariens», des centristes, en plus des «démocrates» attitrés. Il s'agissait de montrer que l'administration américaine était capable de voir au-delà du seul Boris Eltsine et de ses partisans, de *tenir compte* de la réalité russe telle qu'elle s'est manifestée lors des dernières élections. Ce réalisme s'est pourtant arrêté à mi-chemin : le véritable vainqueur des élections, Vladimir Jirinovski, n'avait pas été invité, et s'était vengé à l'avance, en affirmant que ce sommet russo-américain *« n'avait aucune importance »* et qu'aussi bien M. Eltsine que M. Clinton étaient des *« personnages dépassés »*.

Le porte-parole du président russe, M. Kostikov, n'est bien sûr pas de cet avis. Pour lui, l'intérêt majeur de la rencontre est qu'elle met en valeur le *« rôle des grandes puissances* (...), *qui va immanquablement augmenter dans le monde »*. Oublié donc le temps où la Russie reconnaissait à demi-mots avoir perdu *son statut* d'égal des Etats-Unis. Revenu, par contre, le temps du «nouvel ordre mondial», à cela près que le porte-parole de M. Eltsine y ajoute l'adjectif qui fait fureur à Moscou depuis l'automne et parle de *« nouvel ordre mondial fort »* .

*Le rôle particulier que revendi*que la Russie pour assurer cet «ordre» dans ce qu'on appelle ici *« l'étranger proche »*, c'est-à-dire en gros l'ex-URSS, a-t-il été évoqué au cours des conversations ? Les porte-parole américains sont restés muets sur ce point. *Ils ont*, en revanche, insisté sur les assurances prodiguées par Boris Eltsine quant à la poursuite des réformes économiques : *« Elles vont continuer, il n'est pas question de les ralentir »*, a déclaré le président russe.

Une Douma hostile

Cependant, de l'aveu des porte-parole de l'administration, M. Eltsine n'a pas répondu *« de manière très détaillée »* aux questions qui lui ont été posées à propos du *« coussin social »* qu'il s'agit à présent de mettre en place, et donc des mesures destinées à atténuer les effets douloureux des réformes. Manier à la fois l'accélérateur et le frein requiert une grande adresse, et l'on ne sait toujours pas à quelle *équipe gouvernementale* Boris Eltsine entend confier cette tâche délicate.

La composition du gouvernement ne devrait être annoncée que lundi 17 janvier, *mais les changements* pourraient se révéler limités. Certains des ministres qui devaient en principe être sacrifiés ont déjà réussi à rétablir leur position. Ainsi, après avoir annoncé par «décret» que le nombre des vice-premiers ministres serait désormais limité à quatre, M. Eltsine vient de signer un nouveau *décret, qui fait du* responsable des privatisations Anatoli Tchoubais, membre du clan Gaïdar, un *« vice-premier ministre n'entrant pas dans la liste des quatre vice-premiers ministres établie par décret »*. Et de cinq donc, ce qui augure assez mal du *« gouvernement considérablement resserré »* annoncé par le président.

Au cours de ses conversations avec M. Clinton, Boris Eltsine a expliqué qu'il aurait du mal à travailler avec la *nouvelle* Douma (la Chambre basse du Parlement), *« mais qu'il était confiant d'y parvenir »*. De fait, la coopération semble bien mal engagée, si l'on en juge par la séance de jeudi. Vladimir Jirinovski – qui s'est livré a ses *esclandres désormais habituels* – à certes renoncé à briguer la présidence de l'Assemblée, mais le vote indicatif émis par les députés a confirmé que les réformateurs, qu'ils soient eltsiniens ou anti-eltsiniens, étaient en nette minorité au sein de la *Douma*. C'est un agrarien proche des communistes, Ivan Rybkine, qui est arrivé en tête et a désormais toutes les chances d'être élu à la présidence. Le second est un nationaliste pur et dur, ancien haltérophile devenu écrivain, Iouri Vlassov, *présenté par le groupe parlementaire* La Voie russe de Sergueï Babourine. *Le réformateur* centriste Vladimir Loukine (l'actuel ambassadeur à Washington) n'est arrivé qu'en troisième position et le représentant du parti eltsinien Choix de la Russie en quatrième.

L'élection de M. Choumeiko

Sur le papier, les rapports de *forces au sein de la Douma se pré*sentent donc encore plus mal pour Boris Eltsine que dans l'ancien Soviet suprême présidé par son ex-allié devenu ennemi, Rouslan Khasboulatov, toujours détenu en prison en l'absence d'inculpation. Il y a tout de même deux différences essentielles : les pouvoirs de la *Douma sont* très *limités*, et les *pré*rogatives de son président encore plus. *Rien* ne devrait donc empêcher Boris Eltsine de laisser cette Douma hostile cuire dans son jus et jouer le rôle du «méchant adversaire», dont le président russe a toujours eu besoin pour stimuler sa combativité.

M. Eltsine pourra par contre, comme prévu, s'appuyer sur le Conseil de la Fédération (Chambre *haute), dont les attributions pour*raient même être accrues. La fronde des dirigeants régionaux qui composent pour l'essentiel cette assemblée a en effet été de courte *durée*, et ils *ont fini par porter* à leur présidence, jeudi 13 janvier, le candidat de M. Eltsine, Vladimir Choumeiko, jusqu'à présent premier vice-premier ministre. Il *aurait été suicidaire*, tout particulièrement pour les «chefs d'administration» locale qui peuvent être démis par le président, de continuer à s'opposer à sa volonté – et ils se sont donc contentés de faire comprendre à M. Eltsine que leur soutien n'était pas acquis, qu'ils *entendaient le monnayer*. Peu avant le vote, le premier ministre Viktor Tchernomyrdine avait reçu certains d'entre eux pour un petit déjeuner «café-saucisses», et les avait enjoint de *« ne pas faire de politique »*, mais au contraire de s'unir pour *« éviter le bordel de la Douma »*.

Au passage, le premier ministre a reconnu que M. Choumeiko n'était pas *« un homme sans ambiguïté »*, mais, a-t-il ajouté, *« on le connaît »*. Depuis son entrée au gouvernement, au printemps 1992, en tant que «centriste», M. Choumeiko est *en effet devenu l'un des person*nages les plus en vue de l'équipe dirigeante. Doté d'une très haute opinion de lui-même, d'une forte ambition et aussi d'une échine très souple, il a *admirablement su* épouser les sinuosités de la politique de Boris *Eltsine*. Certes, il a connu une sérieuse alerte au début de l'automne, quand, objet d'une enquête pour corruption, il a été momentanément suspendu du gou*vernement. Mais, « blanchi »* de toute accusation, il a été réintégré au sein du cabinet le 21 septembre dernier, quelques heures à peine avant que Boris Eltsine n'engage l'épreuve de force contre l'ancien Parlement – au cours de laquelle *M. Choumeiko se montra particu*lièrement belliqueux. En charge de l'information, il s'était prononcé pour la mise en place *« d'une idéologie d'État »*. Mercredi, il a confié aux élus de la Chambre haute que *« la démocratie en tant que système libéral était certainement étrangère à la Russie »*. Quelqu'un aura-t-il la mauvaise idée d'aller rapporter à Bill Clinton cette remarque à usage interne?

JAN KRAUZE

Hors programme : du saxophone et un lit au Kremlin

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Changement de domicile : rejoint à Moscou par son *épouse Hillary et* leur fille Chelsea, le président Bill Clinton, invité à passer la nuit de vendredi à samedi au Kremlin, a quitté son hôtel Slavianskaïa *pour s'installer dans* les luxueux quartiers de la célèbre citadelle. Les Clinton y dormiront, hôtes de la «résidence d'Etat» non loin du Grand Palais.

Ce ne fut pas le seul des *petits gestes* d'amitié adressés par les Russes à M. Clinton. Alors qu'il était l'hôte à dîner de Boris Eltsine, jeudi soir, dans *une datcha de la banlieue mos*covite, le président russe a offert à son homologue améri*cain une statuette* de porcelaine représentant Bill Clinton en train de jouer du saxophone. *Ce qu'il* fit effectivement avec le quatuor de musique de chambre mobilisé pour animer le dîner. *Alors* qu'il neigeait sur Moscou, M. Clinton entonna pour la *énième fois le seul morceau qu'il* semble à peu près maîtriser... *Summertime*.

Al. Fr.

Répondant aux accusations du maire de Saint-Petersbourg

M. Gorbatchev dément avoir « créé » M. Jirinovski

MOSCOU

de notre correspondant

Vladimir Jirinovski est peut-être une création du KGB, mais pas de Mikhaïl Gorbatchev : l'ex-président a démenti, jeudi 13 janvier, les accusations formulées la veille *par* le maire de Saint-Petersbourg Anatoli Sobtchak, selon *lequel* M. Gorbatchev avait annoncé en mars 1990, au cours d'une réunion du bureau politique du PCUS, sa décision de créer *« un premier parti d'alternance »* avant de confier la constitution de celui-ci à la sécurité d'Etat, qui *aurait choisi pour cela le « capitaine du KGB »* Vladimir Jirinovski.

M. Gorbatchev explique, dans les *Izvestia*, qu'au cours de ladite réunion l'idée de créer des formations alternatives n'avait pas été *abordée* et que plusieurs témoins, dont Alexandre Iakovlev (son ancien bras droit, récemment *passé dans le camp eltsinien*), peuvent en témoigner, alors que M. Sobtchak n'y assistait pas. Sur quoi l'ex-président rappelle que lui-même *« n'a jamais convié Jirinovski a siéger à la conférence constitutionnelle et ne l'a pas placé à sa droite, ne l'a jamais vu de ses yeux et n'a pas l'intention de le voir »*. Autant de cailloux dans le jardin de Boris Eltsine, *qui avait* traité cet automne avec beaucoup d'égards le chef extrémiste.

J. K.

L'ex-président soviétique se prononce contre le « partenariat » de l'OTAN. – L'ex-président soviétique Mikhaïl Gorbatchev s'est prononcé, jeudi 13 janvier, contre un élargissement de l'OTAN qui serait, *« qu'on le veuille ou non, un retour à l'affrontement »*, mais aussi contre le partenariat pour la paix, *qui* doit *« rapprocher graduellement les infrastructures de l'OTAN des frontières de la Russie »*. Cité par la *Nezavissimaia Gazeta*, il affirme que les Etats-Unis, qui *« sont en train de récupérer tout ce qui semble à portée de main »*, risquent d'irriter la Russie *« qu'on veut écarter du cercle des grandes puissances »*. – *(AFP.)*

BOSNIE-HERZÉGOVINE

La situation militaire continue à se dégrader malgré les menaces de l'OTAN

De nouveaux bombardements ont fait quatre morts et treize blessés, jeudi 13 janvier, à Sarajevo, *tandis que les combats se* poursuivent en Bosnie centrale, où les forces musulmanes ont encore progressé dans leur tentative de réduire la poche croate de *Vitez. Une rencontre, à l'aéroport* de Sarajevo, entre les chefs militaires des forces musulmanes et croates bosniaques n'a eu pour seul résultat qu'une promesse de prochains pourparlers – à une date indéterminée – en vue de *discuter des modalités* d'un cessez-le-feu.

Par ailleurs, le chef d'état-ma*jor de l'armée* serbe bosniaque, le général Manojlo Milovanovic, a relativisé la menace de frappes aériennes brandie par l'OTAN, indiquant que de tels raids menaceraient les «casques bleus» eux-*mêmes*. Il a également réitéré le refus serbe de réouverture de l'aéroport de *Tuzla, dans le nord* de la Bosnie, comme le réclame l'Alliance atlantique. *« Qu'ils bombardent, mais, dans ce cas, ils menacent directement les unités de la FORPRONU, sans parler des forces musulmanes et croates qui, sur l'ensemble des fronts de Bosnie-Herzégovine, sont en contact direct avec les forces serbes »*, a-t-il déclaré dans un entretien publié par le quotidien de Belgrade *Politika*.

Le général Milovanovic a, en outre, qualifié la menace de l'OTAN de *« procédé fréquemment utilisé »* à chaque fois qu'il est nécessaire de forcer l'adoption d'un plan de paix. Si l'aéroport de Tuzla *était rouvert*, a-t-il ajouté, il servirait d' *« entrepôt à un énorme arsenal »* envoyé aux Musulmans bosniaques par les pays islamiques. – *(Reuter, AFP.)*

ALLEMAGNE : quinze mille personnes dénoncent l'agression d'une handicapée par des néo-nazis. – Quelque quinze *mille personnes ont manifesté*, jeudi 13 janvier, à Halle (est) pour condamner l'agression commise lundi par de jeunes néo-nazis sur une handicapée de dix-sept ans. *La police a indiqué* qu'elle n'avait pas retrouvé la trace des trois agresseurs – deux *garçons âgés* de dix-huit à vingt ans et une jeune fille d'environ quinze ans – soupçonnés d'avoir *attaqué* la jeune handicapée dans son fauteuil roulant, lui tailladant au couteau une croix gammée de 4 centimètres de diamètre sur la joue gauche. – *(AFP.)*

RECTIFICATIF. – Dans un article publié dans *le Monde* du *7 janvier concernant* le conflit en Bosnie-Herzégovine et intitulé : « La France a demandé à Washington un appui militaire», nous avons écrit par erreur que l'unité canadienne basée à Srebrenica (dans l'est de la Bosnie) devait être relevée par une colonne blindée danoise. Cette relève a, en fait, été confiée à un bataillon néerlandais.

ESPACE EUROPÉEN

Le procès à épisodes de la Ire République italienne

Les pots-de-vin versés dans l'affaire Enimont font défiler au tribunal de Milan toute la vieille classe politique. Face à leurs juges et aux caméras de télévision, les grands « fauves » hésitent entre l'arrogance et la contrition

ROME

de notre correspondante

DEVINETTE à l'italienne : mon premier est une grande scène lyrique de Milan, plus recherchée que la Scala ; mon second pulvérise toutes les audiences télévisées de « Dynastie » et autres feuilletons à grand succès ; mon tout est un spectacle total, dans lequel toute ressemblance avec des situations ou des personnages ayant existé est rigoureusement voulue et calculée.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement du procès Cusani, du nom du conseiller du financier Raul Gardini, lequel s'est suicidé l'été dernier, après avoir été le principal protagoniste de l'affaire Enimont, une joint-venture malheureuse à la fin des années 80, entre les hydrocarbures d'Etat (ENI) et le groupe Ferruzzi-Montedison, alors dirigé par Gardini.

Compliqué ? Rébarbatif ? Attendez ! Car, dans cet énorme fiasco Enimont, destiné à l'origine, dans la folie créatrice de Raul Gardini, à doter l'Italie – et surtout lui-même – du plus grand pôle chimique du monde, ce qui pour l'instant intéresse les juges milanais, c'est de savoir où sont allés finir les quelque 140 ou 150 milliards de lires (700 à 750 millions de francs à l'époque) de pots-de-vin généreusement versés pour favoriser l'affaire.

Voilà qui, après deux ans d'opérations de nettoyage « Mains propres », en Italie, nous ramène à des réalités mieux connues et plus alléchantes pour le public. Et, à l'évidence, si le procès s'efforce d'établir la plus ou moins grande responsabilité de Sergio Cusani, c'est bien autre chose qui intéresse les Italiens : Qui a touché. Quand ? Comment ? Combien ? Qui décidait quoi ? Qui était le plus vorace ? etc. : en pantoufles, chez soi sur le petit écran, la révolution à domicile et bientôt les têtes qui tombent en direct.

Délectation morbide

Pouvait-on mieux faire ? Aussi, au fil des semaines, ce procès, transmis en direct, quand il n'est pas rediffusé aux heures de grande écoute, est-il symboliquement devenu celui de tout l'« ancien régime », le *Mahabharata* de la Ire République, dont on suit chaque épisode avec une délectation morbide.

Et, à coup sur, ce « Dallas » de la famille Ferruzzi n'a rien à envier aux petites mesquineries et modestes turpitudes texanes des Ewing. Le décor est d'un strict classicisme administratif : une petite salle gris et blanc du tribunal de Milan, pourvue de l'indispensable crucifix, à l'ombre duquel le pâle Cusani, amaigri et comme pacifié par cinq mois de prison, vit sa passion télévisée avec un calme impressionnant. La distribution, en revanche, est éblouissante.

Dans les rôles principaux : l'avocat de la défense, Giuliano Spazzali, dans la force de l'âge, un petit bouc argenté au menton, une lueur vive dans un œil mobile, et le verbe haut à l'occasion, mais jamais vulgaire ni grossier. En face, le héros de l'année : le juge Antonio Di Pietro, massif, sympathique, avec son visage ouvert de cousin de la campagne, mais rusé, qui accuse, cajole, s'impatiente avec des envolées de toge noire, décortique sa proie à petits coups de dents, de questions meurtrières sous leur aspect anodin.

Et puis, au milieu, réglant le ballet des témoins, pacifiant les empoignades (fréquentes) des deux autres, le président Giuseppe Tarantola, fin, avec un petit visage attentif et chiffonné, qui se fait le justicier de la justice, le garant de cette curieuse démocratie judiciaire qui ne doit en aucun cas tomber dans les excès. Souci démocratique respecté y compris par les caméras : la RAI (service public) a le monopole de la prise de vues, mais elle doit fournir les autres en images.

Et l'histoire, l'intrigue devrait-on dire, dans tout cela ? La télévision lui enlève paradoxalement un peu de réalité, la rend plus légère. De toute façon, aucune importance, c'est comme ces contes très anciens dont la philosophie est connue du grand public. On peut manquer un, deux, plusieurs épisodes, on s'y retrouve quand même. Forcément, puisque reviennent toujours les mêmes noms, les mêmes personnages désormais oubliés : Arnaldo Forlani, ex-secrétaire de la démocratie chrétienne ; Giulio Andreotti, ex-président du Conseil, Bettino Craxi, ex-secrétaire du PSI. A eux trois, ils formaient le « CAF » (formule créée avec leurs initiales), un axe de fer qui a gouverné l'Italie jusqu'à il y a deux ans, plutôt deux siècles !

Qui le croirait en voyant à l'occasion leurs fantômes se profiler à la barre des témoins du procès. Ephémères vedettes américaines jouant un rôle de composition. La palme de la superbe à Bettino Craxi, vieux « sanglier » (c'était aussi son surnom) plus bardé d'*avvisi di garanzia* (quelque chose comme la mise en examen en France), que d'épieux, perdant son sang et sa crédibilité par mille blessures, mais qui continue à se défendre, à mordre et à rugir, désireux d'entraîner dans sa chute tous ses anciens ennemis-complices encore debout.

La « maxi-blague » de Bettino Craxi

Parmi ceux-ci, le PDS, ex-PCI, qu'il abhorre et dont il n'a pas manqué de redire que ses dirigeants aussi avaient « touché », y compris de l'argent, de l'étranger. Et lorsque, presque amusé, Antonio Di Pietro lui demande ce qu'il en est des 75 milliards qu'il aurait reçus, dans l'affaire Enimont, Craxi répond, superbe : *« Je n'en ai jamais entendu parler. Ce maxi pot-de-vin est une maxi-blague. »*

A noter aussi, dans une composition plus nuancée, presque évanescente, l'ex-truculent ministre socialiste des affaires étrangères, Gianni De Michelis, aminci lui aussi, et dont les cheveux, jadis crinière déployée au vent, ont été sagement raccourcis. D'après les déclarations de sa secrétaire, Gianni De Michelis aurait eu, lui, 100 millions du manager de la Montedison. *« Vous avez rencontré Carlo Sama* [un des plus hauts dirigeants de la Ferruzzi] *à Venise... »*, insiste Di Pietro, et De Michelis, angélique : *« Oui, peut-être, qui sait... Ensemble, nous avons parlé deux ou trois fois de basket... »*

Enfin, dans un registre pathétique, l'apparition sépulcrale d'Arnaldo Forlani a fortement marqué les imaginations. Mâchant à demi ses mots, l'ex-secrétaire de la DC, avec un filet d'écume blanchâtre aux lèvres (abus de tranquillisants ?) s'est liquéfié à la barre, sous les murmures et les sifflets d'un public peu charitable pour ses *« Je ne sais pas... eh ben !... en somme... »*

Car il y a toute une étude de langage à faire en marge du procès ; d'aucuns s'y sont essayés d'ailleurs, donnant naissance à des émissions de commentaires sur le procès ! Il en ressort des glissements de sens pour certains mots : « peut-être » voulant dire « bien sûr », « je ne sais pas » signifiant « je préférerais éviter de répondre », etc. Champion incontesté dans le domaine linguistique : Umberto Bossi. Nouveau venu éphémère au domaine des pots-de-vin, le chef de la Legha Nord devait témoigner sur une enveloppe de 200 millions donnée à son homme de confiance pour les affaires financières par la Montedison lors de la campagne législative de 1992. Somme qui aurait d'ailleurs été ensuite *« volée »* dans le bureau où elle avait été déposée. Le dirigeant de la ligue n'en savait rien. Sur tout le reste, son témoignage est un festival de *« c'est possible »*, *« allez savoir »*. jusqu'à un *« peut-être certainement »*, qui arrache à un Di Pietro agacé ce commentaire : *« C'est peut-être ou certainement ? Ça fait une belle différence ! »*

Le rôle du Vatican

Evidemment, la fidélité quotidienne à ce feuilleton engendre la monotonie. Mais il faut patienter : pour deux épisodes un peu creux, le troisième est un festival de révélations. Le juge Di Pietro s'y emploie, qui, pour corser un peu le menu, disparaît avec régularité au Luxembourg ou en Suisse à la recherche de comptes secrets.

Les spectateurs des mardi et mercredi 11 et 12 janvier, par exemple, ont été particulièrement gâtés : en direct, le discret Sergio Cusani a admis que deux comptes secrets dénichés par Di Pietro étaient à lui ; tandis que Luigi Bisignani, ex-journaliste qui s'occupait de relations publiques pour Gardini, a raconté comment il avait mis en contact son patron avec Mgr Donato De Bonis. Ce dernier, prélat de l'ordre de Malte, proche de Giulio Andreotti, est surtout un des dirigeants du puissant IOR (Institut des œuvres religieuses du Vatican), par où auraient transité de fortes sommes de la Montedison. Le procès va-t-il, à force de creuser, déboucher dans les caves du Vatican ? Réponse ces prochaines semaines.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Herbert Wehner, le mouchard de l'Hôtel Lux

L'ouverture des archives montre que cet ancien communiste, devenu après la guerre un dirigeant du SPD avait, dans les années 30, consciencieusement dénoncé les « traîtres trotskistes » à la police stalinienne



JUPP DARCHINGER / « Willy Brandt », DROEMER KNAUR

Herbert Wehner (en bas) avec Willy Brandt en 1968 : l'ancien communiste était devenu le « faiseur de rois » du SPD.

HERBERT Wehner, décédé en 1990 à l'âge de 83 ans, a marqué de son empreinte la vie politique de la République fédérale d'Allemagne pendant trois décennies. Il était de l'espèce des « faiseurs de rois », à la fois batteur d'estrades et homme d'appareil, détenteur d'un pouvoir infiniment plus puissant que ne pouvait le laisser penser sa place dans la hiérarchie du SPD, numéro deux ou trois, selon les époques.

C'est lui qui fut le principal artisan, en 1959, du virage idéologique du fameux congrès de Bad-Godesberg où le SPD abandonna sa référence au marxisme pour se rallier à l'« économie sociale de marché », ouvrant ainsi la voie à la conquête du pouvoir dix ans plus tard. En 1974, il joua un rôle essentiel dans la chute de Willy Brandt en exploitant contre lui l'affaire de l'espion Guillaume, ce même Willy Brandt qu'il avait puissamment aidé à conquérir la chancellerie en 1969.

Il avait été également, entre 1966 et 1969, comme ministre des relations interallemandes dans le cabinet de grande coalition CDU-SPD, l'initiateur de l'*Ostpolitik*, la politique d'ouverture à l'Est qui allait aboutir, quelques années plus tard à la « normalisation » des rapports entre la RFA et ses voisins orientaux, dont la RDA.

Que Herbert Wehner n'ait pas commencé sa carrière politique dans les rangs sociaux-démocrates n'a jamais été un secret. Ce Saxon originaire de Dresde était entré fort jeune dans la vie militante, au sein des Jeunesses communistes. Son activisme et son sens de l'organisation lui permirent d'y faire une rapide ascension dans l'appareil. Il fut même, avant la prise de pouvoir par les nazis, le plus jeune député KPD au Parlement régional de Saxe.

Son activité dans la clandestinité, après 1933, est celle d'un homme du Komintern, accomplissant à travers l'Europe des missions confiées par la centrale moscovite. On n'en savait pas beaucoup plus sur celles-ci que ce que l'intéressé lui même avait confié à des journalistes et biographes : stalinien fidèle jusqu'en 1941, il se détache de la « foi communiste » lors d'un séjour en prison en Suède entre 1941 et 1942, où il purge une peine pour *« atteinte à la neutralité suédoise »*.

La disparition de la RDA et l'ouverture des archives de la Stasi, le ministère de la sécurité est-allemand, permettent d'apporter un éclairage plus précis sur des éléments de sa biographie. Herbert Wehner, locataire du fameux Hôtel Lux, où se retrouvaient à Moscou les dirigeants communistes européens contraints à l'exil, jouait pour le compte du NKVD le rôle peu glorieux de mouchard, aidant la police politique soviétique à *« éliminer la vermine trotskiste »*. Ses rapports contribuaient à envoyer au peloton d'exécution ou dans les camps des hommes et des femmes dont Staline voulait se débarrasser.

Dans la plus pure tradition stalinienne, cet embrigadement de Herbert Wehner dans l'appareil de la police politique soviétique est lié à un soupçon pesant sur sa personne. En 1936, Wehner est envoyé par le Komintern à Paris pour tenter d'organiser un « front populaire » de l'émigration allemande en France. Il entre en contact avec des dirigeants du Parti socialiste des travailleurs allemands (SAP), une dissidence de gauche du Parti social-démocrate.

« Renoncer à la psychanalyse bourgeoise »

Wehner, sous son nom de guerre « Kurt Funk », fait partie aux côtés de Willy Brandt et de l'écrivain Heinrich Mann du comité de direction de ce front populaire. Une fraction de ce parti est violemment hostile à la direction soviétique, qu'elle accuse d'avoir manipulé les « procès de Moscou ».

A son retour en URSS, en 1937, Herbert Wehner est convoqué nuitamment à la Loubianka, siège du NKVD, pour y rendre compte de ses *« compromissions »* avec les *« boukharino-trotskistes »*. Wehner-Funk se défend en assurant que son activité à Paris consistait avant tout à séparer les *« éléments sains »* (c'est-à-dire favorable à Staline) des irréductibles antisoviétiques. Il rédige alors, à la main, un rapport de dix-sept pages permettant de séparer le bon grain de l'ivraie.

Cette première activité dénonciatrice aura des conséquences directes pour quelques-unes des personnes mises en cause : ainsi le futur dirigeant syndicaliste ouest-allemand Max Diamant attribue au *« long bras de Moscou »* le fait qu'il n'ait pas pu quitter la France occupée par les nazis alors que des fidèles de Staline s'enfuyaient grâce à l'organisation clandestine communiste.

Une fois sous la coupe du NKVD, Wehner, protégé par Wilhelm Pieck, chef de l'immigration communiste en URSS et futur président de la RDA, écrit de nombreuses *« karakteristika »* – des biographies arrangées – sur ses compagnons d'exil de l'Hôtel Lux, contribuant par cette activité à la disgrâce, la déportation ou la mort de dirigeants communistes allemands qui avaient cessé de plaire au maître du Kremlin. Il rédige des rapports sur les *« activités trotskistes »* de Heinz Neumann, mari de l'écrivain Margarete Buber-Neumann, et fondateur de l'Internationale communiste, Hugo Eberlein, compagnon de lutte de Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg lors de la révolution spartakiste de Berlin en 1919. Neumann et Eberlein furent exécutés en 1937, et Margarete Buber-Neumann fut livrée à la Gestapo.

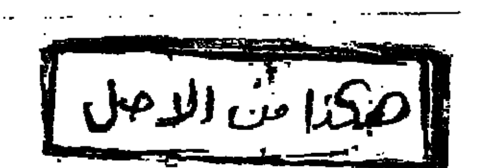
Herbert Wehner ne se contentait pas d'écrire ses propres rapports dénonciateurs, il « évaluait » également les rapports préparés par d'autres. Il critiquait l'emploi dans ces textes de concepts psychologiques ou psychanalytiques comme *« complexe d'infériorité »* où *« angoisse »* : *« Dans le combat contre les traîtres*, écrivait-il, *la méthode employée dans ces rapports est extrêmement dangereuse, car elle conduit à analyser les traîtres et donc à les comprendre. Pour étouffer en germe toute tendance trotskiste, il faut absolument renoncer à toute utilisation de la psychanalyse bourgeoise. »*

Une question s'impose après la découverte de ces documents : pourquoi Moscou ou Berlin-Est n'ont-ils pas utilisé, durant la guerre froide, cette « dynamite » dont ils disposaient dans leurs archives pour faire pression sur l'homme politique et l'adversaire qu'était devenu Herbert Wehner.

Sous réserve que d'autres découvertes, notamment dans les archives moscovites, ne viennent infirmer cette interprétation, on peut avancer l'hypothèse suivante : lorsque, en 1966, les autorités est-allemandes se sont fait communiquer le « dossier Wehner » par le KGB, il n'était pas dans leur intérêt de déstabiliser un homme qu'ils jugeaient favorable à un changement de la politique ouest-allemande à l'égard de l'Est.

De plus, remuer l'histoire tragique de l'émigration communiste allemande n'aurait pas été sans retombées pour les hiérarques du SED comme Walter Ulbricht ou Erich Mielke, protégés par leur fidélité stalinienne de tout risque de purge sanglante.

LUC ROSENZWEIG



TRIBUNE

Jirinovski, mon amour

par Adam Michnik

NOUS *avons des raisons* de nous montrer reconnaissants envers Vladimir *Jirinovski, fils d'une* Russe et d'un juriste. Il n'est pas antisémite, mais il ne veut pas que les juifs contrôlent secrètement la presse et la télévision russes. Il voudrait renouveler le pacte Hitler-Staline, parce qu'il aime les Allemands et qu'il est prêt, au nom de cet amour, à partager la Pologne avec eux.

Cet homme a encore bien d'autres aspirations, qui paraissent aujourd'hui aussi surréalistes que le furent il y a soixante-dix ans les idées, développées dans un livre ennuyeux intitulé *Mein Kampf, d'un peintre raté, caporal* de la première guerre mondiale.

Nous sommes reconnaissants *envers Jirinovski parce qu'il* nous permet de porter un regard sans illusions sur nous et notre monde. Je n'oublierai jamais ma première visite à Moscou en juillet 1988. Au cours d'une réunion, je vis Boris Eltsine pour la première fois. Il faisait figure de légende à Moscou : un aristocrate rouge, tombé en disgrâce parce qu'il avait choisi la révolte contre l'étiquette de la nomenklatura. Un apparatchik qui avait levé la *main contre le régime soviétique* et avait triomphé aux élections. Eltsine était le lien entre *la révolte de l'intelligentsia et* la protestation de la rue. Un peu comme Lech Walesa en Pologne – avec des *qualités* et des défauts similaires.

Despotisme éclairé ou dictature ?

L'intelligentsia démocrate ne dissimula pas d'abord sa réserve. Elle voyait en Eltsine un populiste irresponsable, aventurier et autoritaire. Elle *notait aussi avec méfiance sa* critique contenue à l'égard des extrémistes de droite.

Il apparut cependant qu'Eltsine était le seul trublion capable de préparer les voies aux réformes. Plus les voix des populistes, des bolcheviques nostalgiques et des partisans des Cent-Noirs fascistes prônant une Grande Russie *s'élevaient* au Parlement et dans la rue contre les réformes, et plus l'intellectuel démocrate *murmurait qu'il fallait en découdre* avec les adversaires des réformes, que la Russie n'était *pas encore mûre pour* la démocratie et qu'il fallait au pays un despote éclairé capable de réformer l'Etat.

L'idée séduisante d'un despotisme éclairé donne aux adversaires des réformes l'idée d'un despotisme non éclairé. Eltsine tente de casser le communisme avec les méthodes du bolchevisme. Comment appeler autrement le fait que le président disperse le Parlement au nom de la défense de la démocratie ? L'*histoire* a connu de nombreux systèmes sans présidents, mais elle n'a jamais vu de démocratie *sans Parlement. C'est pourquoi* le succès des démocrates pourrait bien signifier la défaite de la démocratie, si Eltsine décide *d'emprunter la voie de la dictature* éclairée. Il pourrait également ouvrir la voie du pouvoir à *Jirinovski* et à ses copains, si des mesures extraordinaires ne sont pas prises – un paradoxe démoniaque.

Jirinovski et son succès expriment la tentation de préserver l'Etat soviétique de la destruction par les « réformateurs-démocrates » ; de protéger les Russes des Républiques post-soviétiques ; d'éliminer misère et chômage et de rétablir la grande puissance devant laquelle le monde tremblerait de nouveau.

Le syndrome du prisonnier

Un électeur sur quatre a voté pour Jirinovski. Un sur sept a donné sa voix à Ziouganov et son Parti communiste. Côte à côte, ces deux chiffres expriment bien le danger qui guette la Russie.

Que nous lègue le communisme ? Le syndrome du prisonnier. Quand tu es assis dans ta *prison, mon cher,* les fenêtres et les portes sans poignée te poussent au désespoir. Quand *tu sors, tu es heureux.* Après quelques heures, cependant, tu es pris d'inquiétude. Quand tu *étais en prison, il y avait des* choses dont tu pouvais être sûr : tu savais ce que tu allais manger, où tu *allais dormir*, à quelle heure tu allais prendre un bain. Mais à présent que le moment de liberté si longtemps attendu est venu, tu ne sais plus ni ce que tu vas manger, ni où tu vas dormir, ni où tu vas te laver.

Le communisme assurait un minimum de sécurité en contrepartie de l'acceptation sans condition de *la servitude. Il proposait* une image simple du monde et de l'ennemi. Et il proposait *aussi l'égalité dans la* pénurie. La fin du communisme et le triomphe de la liberté ont produit une vie de risques et de menaces – et la tentation de trouver des explications aussi simplificatrices que celles dont on faisait emploi à l'époque de la dictature.

Frustrations et agressivité

La Russie, la Pologne et l'Allemagne *souffrent* toutes trois, chacune à sa façon, de la même maladie post-communiste. En Russie *c'est l'humiliation* d'une grande puissance et le nœud gordien des conflits ethniques. Des millions de Russes *dans les* Républiques post-soviétiques sont devenus du jour au lendemain des minorités *nationales* dont les droits civils ont été remis en question. Des millions sont devenus réfugiés. Des millions ont perdu leur travail. Par la faute de qui ? Jirinovski et Ziouganov répondent : « Celle des démocrates-réformateurs. »

En Pologne le camp victorieux de Solidarnosc s'est *effrité*, et un lent processus de destruction mutuelle s'est progressivement installé. Toute autorité a été détruite. Malgré des succès politiques et économiques *incontestables les partis de* l'ancien régime ont gagné les élections.

Il ne subsiste rien en Allemagne non plus de l'euphorie qui régnait après la chute du mur. Les conséquences de *la réunification sont trop lourdes* pour les Allemands. Une impatiente *frustration se fait entendre et s'élève* contre les étrangers ou consacre le succès inattendu des ex-communistes aux élections de Brandebourg.

Toutes ces évolutions ont une racine commune dans chacun de nos pays. L'application de la thérapie de choc, pour laquelle les sociétés n'ont pas donné et ne pouvaient pas donner leur accord, a engendré des frustrations et des conduites agressives. La liberté devient *synonyme* de perte du sentiment de sécurité. Le syndrome de fuite devant la liberté *réapparaît. Les hommes ne veulent* pas de cette liberté, parce qu'elle leur ôte leur sécurité. Ils *veulent un pouvoir fort, capable* de combattre crime et désordre. Que ce pouvoir brandisse *le drapeau rouge ou noir, cela* n'a pas d'importance.

L'espace entre l'Allemagne, la Pologne et la Russie a toujours été riche en conflits et en catastrophes ethniques. Aujourd'hui de nouvelles réalités s'imposent. Un Polonais de cin*quante ans a su toute sa vie* que son pays avait trois voisins : l'Union soviétique, la *Tchécoslovaquie et la RDA.* Aujourd'hui aucun de ces pays n'existe plus. La nouvelle géopolitique assigne à *la* pensée politique russe, allemande et polonaise de nouveaux devoirs.

La quête d'une nouvelle identité

Les Polonais se souviennent bien de la tradition de l'alliance germano-russe, de la conspiration des deux « aigles noirs », *qui s'est toujours mal terminée* pour les Polonais. De la division de la Pologne jusqu'à Hitler, en *passant par l'époque de Bis*marck, des Romanov à Staline, la Pologne a toujours été le *ciment de ces alliances impies.* Mais la Pologne a toujours été aussi un facteur de troubles pour la région tout entière.

Le temps de l'après-communisme est celui de la quête d'une identité historique nouvelle. Les Allemands ne cesseront jamais de méditer sur leur « germanité », comme le constatait très justement Nietzsche il y *a un siècle. Les Polonais et les* Russes de même. Il s'agit de l'avenir de nos nations. Les uns *mettent en garde contre la per*nicieuse étroitesse du particularisme national. Les autres craignent *de perdre leur singularité* dans le creuset d'une Europe sans frontières ; ils ont peur d'une *bureaucratie bruxelloise* cosmopolite et de la culture desséchante des dessins animés américains.

Y a-t-il une solution à ce dilemme ? L'idée d'une nation ouverte, de *sociétés multiculturelles*, d'un Etat tolérant, dont le devoir serait de cultiver son *identité, mais aussi* de l'enrichir, n'est-elle qu'illusion de fin de siècle ?

Des relations entre la Russie, la Pologne et l'Allemagne dépendent la paix au cœur de l'Europe. Ces relations sont déterminées en grande partie par la situation intérieure de chaque pays. Qu'est-ce qui l'emportera ? L'idée du rapprochement et de l'ouverture ou l'appel : l'Allemagne aux Allemands, la Russie aux Russes, la Pologne aux Polonais ?

Les temps s'annoncent durs pour la Raison – et propices *aux charlatans, populistes et* démagogues politiques. Helmut Kohl, l'« européen », n'a-t-il pas *été accusé de négliger* les intérêts de l'Allemagne ? C'est un jeu dangereux. Il le serait *dans n'importe quel pays*, mais en Allemagne il l'est particulièrement.

Crise générale de la démocratie

Et ce jeu est plus dangereux encore en Russie, où Eltsine *est* accusé de trahir la nation. Il est dangereux en Pologne aussi, où *les hommes qui se succèdent* à la tête de l'économie, sont accusés de brader le pays au *capital étranger.* C'est pour cette raison que l'avenir donne une responsabilité particulière aux élites politiques de nos pays, qui grâce à de grands efforts intellectuels, devront laisser entrevoir un espoir de stabilisation à une époque de tremblements tectoniques.

Quel démon se cache dans les sombres recoins de nos *cœurs et de nos maisons* ? Hermann Rauschning, un des analystes les plus pertinents du nazisme, a lancé à la veille de *la* deuxième guerre mondiale l'expression *« révolution du nihilisme ».* Hitler et Staline, les nazis et les bolcheviques, étaient pour lui de la même manière des nihilistes. Ils liaient la fascination de la pensée primitive à la conviction d'une crise définitive de la démocratie. Le lien entre le fascisme russe et le communisme soviétique a été souvent analysé. C'est dans les rues de Moscou que cette étrange coalition a montré son visage le plus récemment.

C'est d'un phénomène qualitativement nouveau qu'il s'agit. Il ne s'agit ni de fascisme ni de communisme dans leur forme pure. Mais plutôt d'un mélange entre d'une part l'idée d'un Etat ethniquement pur, d'autre part une rhétorique populiste et une nostalgie de la sécurité comme on a pu la connaître sous la dictature. C'est la transformation d'un impérialisme internationaliste en un chauvinisme brutal et égoïste.

La Russie se trouve aujourd'hui face à un dramatique dilemme, auquel personne n'a de solutions raisonnables à proposer. Que faut-il faire ? Enfreindre la règle de la démocratie et disperser les partis totalitaires alors qu'ils sont encore assez *faibles ? Ou respecter l'ordre* démocratique et leur frayer le chemin du pouvoir ?

Ce ne sont pas là des questions abstraites dans un Etat qui regorge de bombes atomiques. La démocratie russe est faible. C'est pourquoi une nouvelle *révolte des masses,* qui disposent de liberté certes mais ne trouvent pas leur place au *sein des institutions démocratiques* de l'Etat, constitue une menace permanente pour la Russie.

La démocratie des élites dans les pays postcommunistes traverse une crise. Le citoyen, dont la liberté se réduit à déposer son bulletin de vote dans l'urne de temps en temps, se sent marginalisé et seul dans une masse mise à l'écart. Mais est-ce un problème propre au postcommunisme ? La dislocation du système politique en Italie n'est-elle pas la preuve qu'il s'agit d'une crise plus générale ?

La peur d'un nouveau nihilisme hante à nouveau l'Europe. Ce *nihilisme mine les institutions* démocratiques, détruit la communauté civile et nationale, *brise les liens culturels. Son* autre visage est celui du fondamentalisme ethnique, social et *religieux. Cette voie mène au* chaos et aux dictatures totalitaires d'un type nouveau. L'Eu*rope de l'Est comme l'Europe* de l'Ouest doivent revenir aujourd'hui au bagage culturel *dont elles ont hérité. Il faut* qu'elles reconnaissent les valeurs conservatrices qui perdureront : l'enracinement dans la tradition et les règles religieuses, la conviction d'un développement organique et progressif sont nécessaires.

Et il faut qu'elles retrouvent le sens des traditions des Lumières : l'idée de nation, qui *est un plebiscite quotidien ;* l'idée du patriotisme constitutionnel en tant que choix conscient *; l'idée d'un Etat tolérant,* qui sait, si nécessaire, utiliser la violence pour défendre ses principes et les droits fondamentaux.

Les aigles russe, allemand et polonais, vers quoi volent-ils ?

► Adam Michnik, quarante-sept ans, dirigeant du mouvement syndical Solidarnosc, est rédacteur en chef du quotidien de Varsovie *Gazetta Wyborcza.*

Le RPR et les prochaines échéances électorales

M. Debré se rallie à l'idée de confier la tête de liste européenne à M. Chirac

Plusieurs députés RPR suggèrent le nom de Jacques Chirac comme chef de file d'une liste unique de la majorité aux élections europénnes. Jean-Louis Debré, porte-parole du mouvement néogaulliste, s'est rallié à cette idée après avoir dit qu'elle n'était *« pas d'actualité »*. L'UDF ne témoigne pas d'hostilité mais préfère parler d'abord du programme. Se tenant à l'écart de ce débat, Edouard Baladur a poursuivi, jeudi 13 janvier, à Bordeaux, en compagnie de sept ministres, sa tournée consacrée à l'aménagement du territoire.

Invité, jeudi 13 janvier, du « Grand O » O'FM-La Croix, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR a soutenu l'iniative de plusieurs députés de son mouvement demandant que Jacques Chirac conduise la liste unique de la majorité aux prochaines élections européennes.

La veille, après que cette idée eut été lancée par Eric Raoult, député RPR de Seine-Saint-Denis, M. Debré avait déclaré que *« l'affaire* [n'était] *pas d'actualité »*. Il a, cette fois, affirmé qu'il était *« important »* que la liste unique *« soit conduite par un responsable politique et un homme d'Etat comme Jacques Chirac »*. Il a même précisé : *« Je crois que c'est une éventualité que nos amis UDF ne doivent pas écarter »*.

Le porte-parole du RPR a, en effet, expliqué que puisque l'UDF avait conduit deux fois une liste unique de la droite a de telles élections, il était *« normal »* que ce soit cette fois le tour de son parti. Il a ajouté que, Edouard Balladur ayant souhaité qu'aucun ministre ne figure sur cette liste, *« de très nombreux parlementaires »* étaient venus le voir pour lui demander que M. Chirac en prenne la tête. M. Debré leur a expliqué, a-t-il déclaré, qu'il s'agissait là d'une *« décision personnelle de Jacques Chirac »*, et que celui-ci la fera connaître *« le moment venu »*.

L'UDF n'a pas d'opposition de principe

Effectivement, après la première déclaration de M. Raoult (*le Monde* du 14 janvier), Olivier Dassault, député RPR de l'Oise, a affirmé, jeudi, que *« dans la mesure où le premier ministre Edouard Balladur ne prend pas la tête de la liste, où les ministres sont invités à ne pas figurer et où le président de l'UDF, Valéry Giscard d'Estaing, n'est pas candidat, le meilleur candidat est Jacques Chirac »*. De même, Henri Cuq, député RPR des Yvelines, a estimé que que le président du RPR est *« la personnalité la mieux placée »*.

Elisabeth Hubert, député RPR de Loire-Atlantique, a fait remarquer que, *« à l'époque de Maastricht, Chirac avait eu le courage personnel de défendre sa position contre la majorité de son mouvement. L'UDF ne peut que saluer quelqu'un qui a eu ce courage »*.

Pour l'heure, les dirigeants de la confédération libérale ne repoussent pas brutalement cette idée. Le porte-parole de l'UDF, Jean-Pierre Raffarin, a expliqué que celle-ci *« n'entendait pas exprimer de veto quant aux têtes de listes possibles »*, mais qu'elle ne souhaitait pas aborder cette question avant l'achèvement de ses négociations avec le RPR sur le programme.

« Le devoir de siéger à Strasbourg »

Toutefois, M. Raffarin a rappellé les *« deux principes »* auxquels est attachée l'UDF : *« D'une part, le souhait de l'appartenance de tous les élus au même groupe politique au Parlement européen, et d'autre part le devoir de siéger à Strasbourg pour tous les candidats élus »*.

Or M. Chirac, qui, lors de ses vœux, avait manifesté le désir de se tenir à l'écart de la compétition européenne, détient déja les deux mandats maximum permis par la loi (maire de Paris et député de la Corrèze).

Les centristes, enfin, n'ont pas vu d'un mauvais oeil la suggestion des chiraquiens. Ainsi, pour Jacques Barrot, si Dominique Baudis, pour qui le bureau politique du CDS a, à l'unanimité, mercredi, revendiqué la tête de la liste unique est *« l'un des meilleurs coureurs dans le tandem UDF-RPR »*, il n'y a pas *« a priori d'obstacle »* à ce que M. Chirac soit tête de liste, compte tenu de sa position sur Maastricht.

Dominique Paillé, député UDF-CDS des Deux-Sèvres, s'est déclaré *« tout à fait d'accord »* sur le nom de M. Chirac, à condition que M. Baudis soit numéro deux.

A l'Assemblée nationale

M. Flosse met en garde contre le « spectre de l'indépendance » en Polynésie française

Les députés ont adopté, en première lecture, jeudi 13 janvier, le projet de loi relatif au développement économique, social et culturel de la Polynésie française. Ce texte, présenté par Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, vise à permettre à l'économie polynésienne de préparer l'« après-Mururoa ». Les groupes du RPR et de l'UDF ont voté pour, tandis que les socialistes et les communistes se sont abstenus. Gaston Flosse, député (RPR) et président du gouvernement territorial de Polynésie, a évoqué le *« spectre de l'indépendance »* qui, selon lui, n'est pas *« écarté »*.

Si la personnalité de M. Flosse prête souvent à controverse au sein de la majorité, personne ne lui consteste une habileté tactique hors pair. Le député (RPR) polynésien n'a pas son pareil pour s'assurer les bonnes grâces du gouvernement et de ses amis de la majorité. Ici, il fredonne une formule en langue vernaculaire *maori* – *« I Aorana Ite Matahiti Api »* (*« bonne et heureuse année »*) – qui fait chavirer d'émotion une poignée de députés de la majorité grisés par un exotisme à bon marché. Là, il glisse un mot aimable à l'adresse de Philippe Séguin, président de l'Assemblée, dont il savait qu'il était loin d'être persuadé de la pertinence législative de ce texte qui, pour l'essentiel, autorise l'Etat à débloquer des crédits (2,42 milliards de francs sur la période 1994-1998) en faveur de Papeete afin de compenser financièrement la suspension des essais nucléaires de Mururoa (*le Monde* des 18 septembre et 16 décembre 1993).

M. Flosse a traditionnellement tenu, et avec succès, un double discours pour forcer les réticences de ses interlocuteurs parisiens : celui de la dette et celui de la mise en garde. Aussi a-t-il à nouveau servi ce langage aux députés, jeudi. Le thème de la dette se décline ainsi : *« Beaucoup de Polynésiens ont pensé* [après la suspension des essais nucléaires] *que c'était le début de l'abandon et que la Polynésie française, après avoir été utilisée, serait purement et simplement répudiée. Or je crois qu'elle a quelques droits à la reconnaissance de la République, pour avoir répondu « oui » au général de Gaulle et avoir été le support de la force de dissuasion, indispensable à la France. »*

Quant au discours en forme de mise en garde, qui consiste à brandir la menace de l'indépendance, il est, lui aussi, bien rodé. *« La Polynésie*, a-t-il dit, *souffre : riche en apparence, elle est sans richesse. Autonome politiquement, elle est infirme économiquement. (...) Notre pacte de développement devra offrir de véritables emplois à tous les Polynésiens, et en particulier à ceux qui campent encore aux portes de la cité et dont le désarroi est manifeste. Car ne croyez pas que le spectre de l'indépendance soit écarté. Les laissés-pour-compte sont prêts à suivre les magiciens de l'espoir sans fondement. »* Selon lui, l'échec de ce projet signerait rien moins que *« la disparition de la France du Pacifique »*. Mieux que quiconque, M. Flosse connaît la puissance de persuasion de cet argument-là à Paris.

Si le débat a confirmé les finesses rhétoriques du président du gouvernement territorial de Polynésie française, il a aussi été l'occasion de confessions autocritiques, qui laissent plutôt songeur quand on se souvient des discours lénifiants tenus jusque-là sur l' « économie de la bombe ». C'est à M. Perben qu'est revenu de dresser un état des lieux peu flatteur pour l'action de l'Etat dans l'archipel. *« Le développement* [en Polynésie française], *en grande partie artificiel*, a-t-il souligné, *s'est fait au détriment des activités économiques traditionnelles et a provoqué de sérieux déséquilibres économiques et sociaux. »* Ces instants de *mea culpa* officiels sur l'outre-mer sont si rares !

FRÉDÉRIC BOBIN

Les députés adoptent le « guichet unique » pour la création d'entreprises

L'Assemblée nationale a entamé, jeudi 13 janvier, l'examen du projet de loi sur l'initiative et l'entreprise individuelle (*le Monde* du 17 décembre), sur lequel le gouvernement a déclaré l'urgence. En présentant son texte, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, a déclaré qu'il fallait, *« derrière les managers de l'année, réhabiliter la forêt des petits entrepreneurs »*. *« Si l'on veut multiplier les emplois, il faut multiplier les entrepreneurs et dégager la route devant eux »*, a-t-il encore affirmé avant d'expliquer que le projet de loi avait pour objectif de *« mettre à l'abri, autant que possible, le patrimoine familial de l'entrepreneur individuel »* et d'*« améliorer* [sa] *protection sociale et* [celle] *de son conjoint »*.

Les députés ont adopté les dispositions qui instituent une formalité unique pour la déclaration de création d'entreprise. Les centres de formalités des entreprises enregistreront la déclaration unique de l'entrepreneur et la transmettront à tous les services administratifs concernés, auprès desquels l'entreprise sera désormais identifiée par un seul numéro. Aux députés qui se sont faits les porte-parole du lobby des greffiers des tribunaux de commerce, inquiets des conséquences de cette mesure de simplification sur l'inscription au registre du commerce dont ils ont la charge, M. Madelin a répondu que *« la compétence des greffes quant à la validation des formalités est maintenue »* et que *« la sécurité vis-à-vis de l'extérieur ne sera en rien altérée »*.

C. B.

SÉNAT : constitution d'un groupe de travail sur la modernisation des marchés financiers. – La commission des finances du Sénat a mis en place, jeudi 13 janvier, un groupe de travail destiné à étudier les différents aspects de la modernisation des marchés financiers français. Ce groupe est présidé par Philippe Marini (RPR, Oise), assisté de quatre vice-présidents : Paul Loridant (PS, Essonne), Claude Belot (Union centriste, Charente-Maritime), Jean Clouet (Républicains et Indépendants, Val-de-Marne) et Ernest Cartigny (Rassemblement démocratique et européen, Seine-Saint-Denis).

ÉLECTIONS CANTONALES : Antoine Waechter (Verts) sera candidat dans le Haut-Rhin. – Antoine Waechter, conseiller municipal de Mulhouse et porte-parole des Verts, a annoncé sa candidature aux élections cantonales de mars prochain dans le canton de Hirsingue (Haut-Rhin), où il réside. En 1988, M. Waechter avait recueilli 46,29 % dans le canton de Mulhouse-Est, face à un candidat du RPR.

En raison de l'importance du chômage

M. Perben évoque le risque d'une « révolte sociale » à la Réunion

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION

de notre correspondant

La formule est rude. Dominique Perben a évoqué, mardi 11 janvier, à la Réunion, au terme d'une visite de deux jours, le risque d'une *« révolte sociale »* dans ce département dans l'hypothèse d'un échec de la réforme du RMI qu'il devrait présenter au Parlement lors de la session de printemps.

Pour M. Perben, l'enjeu est clair. Il s'agit, a-t-il dit, de toucher, non plus quelques centaines de personnes, comme aujourd'hui, mais des milliers de RMistes, soit un changement d'échelle de l'insertion qui s'apparente à une véritable gageure. Même si l'économie réunionnaise affiche un certain dynamisme, avec la création de trois mille emplois nets par an, les structures productives actuelles de l'île ne peuvent absorber la dizaine de milliers de jeunes qui sortent du système scolaire chaque année, pour la plupart sans véritable diplôme ou sans formation.

La mise en place du revenu minimum d'insertion, dont bénéficient aujourd'hui quarante mille Réunionnais (la plus forte proportion en France), a agi comme un révélateur en montrant l'ampleur du problème du chômage sur l'île, qui touche près de 37 % de la population active. Les prévisions les plus optimistes tablent sur un doublement du nombre des chômeurs d'ici la fin du siècle à la Réunion (on y compte actuellement soixante mille demandeurs d'emploi).

ALIX DIJOUX

AFFAIRE PELAT : M. de Villiers demande la création d'une commission d'enquête parlementaire. – Philippe de Villiers, député (UDF-PR) de la Vendée et animateur de Combat pour les valeurs, a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, mardi 11 janvier, une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur l'affaire Pelat. L'exposé des motifs de cette proposition évoque *« les sommes élevées »* perçues par *« MM. François et Gilbert Mitterrand »*, en provenance *« soit de Roger-Patrice Pelat, soit de la société Vibrachoc »*. *« Chaque citoyen se demande quelle influence ces pratiques ont pu exercer sur le fonctionnement des institutions »*, ajoute M. de Villiers.

M. Chaban-Delmas félicite M. Balladur pour la relance de la politique d'aménagement du territoire

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Arrivé le matin, à Bordeaux, avec sept ministres – Charles Pasqua (intérieur et aménagement du territoire) et son ministre délégué, Daniel Hoeffel, François Bayrou (éducation nationale), François Fillon (enseignement supérieur et recherche), Michèle Alliot-Marie (jeunesse et sports), Bernard Bosson (équipement, transports et tourisme) et Alain Lamassoure (affaires européennes) –, Edouard Balladur est reparti, le soir, pour Paris, avec six d'entre eux seulement . M. Bayrou avait lâché, en cours de route, l'équipage gouvernemental qui accompagnait en Aquitaine, jeudi 13 janvier, le premier ministre pour son quatrième déplacement en province dans le cadre du débat national sur l'aménagement du territoire.

Ce décrochage de M. Bayrou, affirme-t-on, était prévu. Tout comme était attendue l'annonce de la décision du Conseil constitutionnel sur la révision de la loi Falloux, qui, implicitement ou allusivement, a plané sur ce voyage, tout au long de la journée.

Félicité par Jacques Chaban-Delmas pour la reprise de cette politique d'aménagement du territoire que *« le général de Gaulle avait adoptée au début des années 60 »*, M. Balladur a annoncé au maire de Bordeaux l'octroi d'une enveloppe de 402 millions de francs pour le métro de cette ville, donnant ainsi le feu vert pour sa construction.

Un « grand oral » devant les étudiants

Le premier ministre a participé, ensuite, au conseil régional, à un interminable débat (trente-six interventions très inégales autant par l'intérêt que par la durée) au cours duquel l'animateur, Jacques Valade, président de cette assemblée, n'a pas fait preuve d'une autorité époustouflante. Remarquant que ce débat sur l'aménagement du territoire est *« à mi-chemin »* de son parcours, M. Balladur a réaffirmé qu'un projet de loi d'orientation sera déposé au Parlement à la session de printemps. Il visera trois objectifs : développer l'emploi, retrouver la cohésion sociale, restaurer la confiance. Le chef du gouvernement a annoncé, à cette occasion, qu'il rencontrera, *« normalement avant la fin janvier »*, les organisations professionnelles agricoles.

Ce périple s'est achevé par une série de *« questions de cours »*, posées par les étudiants de l'institut d'études politiques de Bordeaux. *« J'ai passé des grands oraux dans ma jeunesse et j'en ai fait passer. J'espère que je ne suis pas trop rouillé »*, a dit le premier ministre devant une salle qui balançait entre admiration et contestation. Dehors, une bonne centaine de jeunes communistes et d'extrême gauche conspuaient M. Balladur et son ministre de l'intérieur. Auparavant, ce sont plusieurs centaines de salariés qui s'étaient également manifestés.

OLIVIER BIFFAUD

REPÈRES

MAJORITÉ

M. Séguin veut continuer à faire entendre sa différence

Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a souligné, jeudi 13 janvier, à l'occasion de la présentation de ses voeux à la presse, qu'il entend *« participer à la réflexion qui doit s'engager, au seuil du prochain septennat, sur les choix majeurs du pays »* et qu'il ne confondra pas *« le devoir d'impartialité qu'imposent* [ses] *fonctions, avec un hypothétique devoir de silence, qui entretiendrait l'atonie de la vie publique »*.

Evoquant la situation politique *« historique »* résultant de mars 1993, M. Séguin a mis en garde contre la tentation de *« pousser l'avantage et de rayer la politique de la carte, en fusionnant, dans un amalgame confus, toutes les composantes et les sensibilités de la majorité »*. Au sujet du nouveau contrat social proposé la semaine dernière par François Mitterrand, M. Séguin a déclaré que c'est *« une perspective qui ne manque pas d'intérêt, sous la réserve majeure qu'il ne résulte pas de la seule confrontation des inclus, syndicats de salariés et organisations patronales, mais qu'il intègre les pouvoirs publics (...), ainsi que les associations participant directement à la lutte contre l'exclusion »*.

ÉCOLOGISTES

Les Verts redoutent un changement du mode de scrutin régional

Une semaine avant l'examen du budget du conseil régional d'Ile-de-France, les élus Verts ont adressé, jeudi 13 janvier, une mise en garde contre une éventuelle remise en cause du mode de scrutin à la proportionnelle pour les élections régionales. *« On ne peut, à la fois, nous demander de jouer le jeu dans les assemblées régionales et tenter de nous en éliminer en modifiant la loi électorale »*, a affirmé Jean-Félix Bernard, en demandant aux présidents des conseils régionaux et, notamment, à celui d'Ile-de-France, Michel Giraud, ministre du travail et de l'emploi, de prendre position contre l'abandon de la proportionnelle intégrale.

GOUVERNEMENT

Report du « séminaire » des ministres

Edouard Balladur a reporté au 3 février prochain le « séminaire » du gouvernement prévu, initialement, pour le vendredi 14 janvier. Revenant sur une décision rendue publique le 8 janvier, le premier ministre a préféré, selon un communiqué diffusé jeudi par son service de presse, ne réunir l'ensemble des membres de son gouvernement qu'après avoir présidé les trois comités interministériels déja annoncés : celui du 19 janvier sur la politique économique, celui du 20 janvier sur l'assurance-maladie, celui du 25 janvier sur l'emploi.

صكنا من الأهل



Pour en savoir plus sur les nouveaux prix du téléphone.

Les prix du téléphone sont modifiés à partir du 15 janvier. Des Zones Locales Elargies sont mises en place, très avantageuses pour les clients de France Télécom. Elles corrigent des inégalités et favorisent l'aménagement du territoire en plaçant l'abonné, où qu'il se trouve, au centre d'une large zone accessible au tarif local, c'est-à-dire au tarif le plus bas. Il peut alors joindre à ce tarif, en moyenne 7 fois plus de correspondants qu'auparavant. Ces nouvelles Zones Locales répondent à la demande de la plupart des associations de consommateurs, de nombreux élus et des représentants des collectivités locales.

Ce qui ne change pas :
- le prix des appels de moins de 3 minutes vers les abonnés que vous pouviez joindre en local avant le 15 janvier*,
- le prix de l'Unité Télécom : 0,73 F TTC,
- tous les avantages tarifaires, à l'heure du déjeuner, après 18 h et pendant le week-end,
- les tarifs du Minitel.

Ce qui augmente :
- les appels de plus de 3 minutes vers les abonnés que vous pouviez joindre en local avant le 15 janvier,
- l'abonnement. Il n'avait pas changé depuis 7 ans et passe à 45 F TTC. Ce montant est justifié par l'augmentation importante du nombre d'abonnés que l'on peut appeler au tarif le plus bas. Pour les abonnés qui téléphonent très peu, une réduction du prix de l'abonnement est automatiquement appliquée.

Ce qui baisse :
- les appels vers les abonnés que vous ne pouviez pas joindre au tarif local auparavant et que vous pouvez maintenant appeler à ce tarif, grâce aux Zones Locales Elargies. La baisse est importante puisque ces appels vous coûteront jusqu'à 4 fois moins cher,
- les appels nationaux (à plus de 100 km) : la baisse est d'environ 10 %,
- les appels internationaux vers 140 pays : la baisse (depuis le 18 décembre) est supérieure à 7 % en moyenne.

En conclusion, ces mesures conduisent à une baisse moyenne de 2,4 % du montant des factures, plus perceptible par les abonnés de province. Globalement, les nouveaux prix de France Télécom se situent toujours parmi les plus bas d'Europe.

** toutefois, un petit nombre de circonscriptions ont vu leurs frontières rectifiées.*



■ **LA LOI FALLOUX MAINTENUE. La loi réformant la loi Falloux, adoptée le 15 décembre 1993 par le Parlement, a été entièrement vidée de son sens par le Conseil constitutionnel, jeudi 13 janvier. Celui-ci a déclaré contraire à la Constitution son article 2, qui permettait aux collectivités locales d'aider les investissements des établissements d'enseignement privé au-delà de seuil de 10 % fixé en 1850. Le reste du texte devra maintenant être promulgué par le président de la République, sauf s'il demande, avec l'accord du premier ministre, une nouvelle délibération au Parlement.**

■ **CONFIRMATION. La décision des neuf « sages » ne remet pas en cause la manifestation du dimanche 16 janvier à Paris entre République et Nation, ni, semble-t-il, la mobilisation dans les régions. De défensif, le rassemblement devient simplement « préventif », destiné à « envoyer un signal fort au gouvernement ».**

CLÉS/ Textes

La révision de la loi Falloux (loi Bourg-Broc, du nom du député RPR de la Marne premier signataire de la proposition de loi et rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), qui avait été adoptée mercredi 15 décembre par les sénateurs et qui vient d'être censurée partiellement par le Conseil constitutionnel, concernait un ensemble de textes législatifs complexes, qui régissent donc encore le financement par les collectivités locales des investissements des établissements privés sous contrat (pour les constructions et les grosses réparations) (1).

L'article 69 de la loi Falloux (15 juin 1850), laquelle, contrairement à une idée répandue, n'avait pas été abrogée mais simplement modifiée par la loi Bourg-Broc (2), dispose que *« les établissements libres peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'Etat, un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement (...) »*.

■ **L'enseignement privé technique.** Dans les faits, l'article 69 de la loi Falloux ne concerne plus que les collèges et les lycées privés généraux. En effet, les lycées techniques, qui au début du siècle dépendaient du ministère du commerce et de l'industrie, relevaient, et relèvent toujours, d'une autre loi : la loi Astier (25 juillet 1919). La jurisprudence a estimé que cette loi permettait aux collectivités locales de financer librement les investissements immobiliers du privé. A la lumière de la décision du Conseil constitutionnel, il apparaît qu'elle ne respecte pas non plus le principe d'égalité. Mais le Conseil n'a pas été saisi sur ce texte.

■ **Les lycées agricoles.** De même, les lycées agricoles, qui dépendent du ministère de l'agriculture, relèvent d'une loi de 1960, qui a été modifiée par la loi Rocard (31 décembre 1984). Celle-ci prévoit, dans son article 8, que *« l'Etat peut contribuer aux frais d'investissements afférents aux établissements d'enseignement agricole sous contrat, à l'exclusion des dépenses de première construction »*. Les établissements agricoles privés sous contrat ont également obligation de respecter un schéma prévisionnel national de formation. Il a été admis que les collectivités locales peuvent subvenir aux besoins de ces établissements.

■ **Les écoles primaires.** Pour les écoles primaires privées enfin, la législation est telle que la loi Falloux n'a jamais pu s'appliquer. Plusieurs avis du Conseil d'Etat ont considéré en effet, dès 1888, que la loi Goblet (30 octobre 1886) sur l'organisation de l'enseignement primaire leur interdisait toute subvention publique.

(1) La loi Debré du 31 décembre 1959 régit, quant à elle, le financement du fonctionnement de ces établissements.

(2) La loi Falloux est applicable aux établissements hors contrat, qui ne sont soumis à aucun contrôle pédagogique.

La révision de la loi Falloux ne respectait pas le principe d'égalité entre les citoyens

La loi réformant la loi Falloux, adoptée le 15 décembre dernier par le Parlement, a été entièrement vidée de son sens par le Conseil constitutionnel. Celui-ci a déclaré contraire à la Constitution son article 2, qui permettait aux collectivités locales d'aider les investissements des établissements d'enseignement privé au-delà du seuil de 10 % fixé en 1850. Le reste du texte devra maintenant être promulgué par le président de la République, sauf pour lui à en demander, avec l'accord du premier ministre, une nouvelle délibération au Parlement. Les sénateurs et députés socialistes, qui avaient saisi le Conseil, ont donc obtenu satisfaction puisque celui-ci, de fait, a retenu deux des quatres principaux motifs d'inconstitutionnalité soulevés, portant sur le fond même du texte, alors qu'il a avalisé la procédure suivie tant devant l'Assemblée nationale que devant le Sénat.

L'article 40 de la Constitution interdit aux parlementaires de déposer des propositions de loi et des amendements ayant pour conséquence *« la création ou l'aggravation d'une charge publique »*. Le Conseil constitutionnel a toujours été très vigilant sur le strict respect de cette interdiction, estimant que même une correction de ce « défaut » en cours de procédure ne supprimait pas l'inconstitutionnalité du texte. Les députés socialistes observaient donc que les quatres propositions de lois, initialement déposées à l'Assemblée nationale par des élus de la majorité, violaient l'article 40; qu'un premier rapport de la commission, qui en avait fait la synthèse, commettait la même erreur; qu'ensuite seulement une nouvelle proposition, puis un second rapport de la commission, évitant ce défaut, avaient été déposés par Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne); que celui-ci n'avait pas caché qu'il était prévu que le gouvernement ajouterait, par amendement, la disposition créant des charges financières aux collectivités locales qui avait dû être retirée des textes de départ.

Le Conseil estime qu'il doit examiner *« si le texte des conclusions du rapport de la commission (...) inscrit à l'ordre du jour, dont la discussion a donné lieu au texte définitivement adopté, est ou non contraire aux dispositions de l'article 40 »* – en l'espèce, il ne l'est pas –, mais qu'*« en revanche il ne peut être saisi du texte de propositions de lois non débattues »*. En fait, il a considéré comme réelle la césure entre les quatre propositions initiales et celle qui a finalement été discutée. Cette dernière proposition, pourtant, n'avait d'intérêt, aux yeux de ses partisans, que si le gouvernement y ajoutait la partie financière. C'est ce qu'il avait fait. Les socialistes considéraient donc qu'étaient dépassées *« par l'objet ou par la portée les limites inhérentes au droit d'amendement »*, notion bâtie par le Conseil en 1986. Celui-ci ne les a pas suivis, même s'il a souligné *« la portée normative réduite de la proposition initiale »*.

Obstruction légitimement contrée au Sénat

Pour tenter d'empêcher le vote de ce texte, la gauche sénatoriale avait déposé quelque trois mille amendements. Or, au palais du Luxembourg, le gouvernement ne peut éviter une telle obstruction en utilisant le moyen permis par la Constitution à l'Assemblée nationale : l'engagement de responsabilité, qui met fin à tous débats. Aussi avait-il eu recours à une rapide opération procédurière. Le 29 juin, alors que l'opposition faisait en sorte d'atteindre la fin de la session ordinaire sans que le texte fût définitivement voté, la majorité avait constaté, par un vote global, l'irrecevabilité pour inconstitutionnalité de deux mille huit cent soixante-dix amendements visant à exclure du bénéfice des aides les établissements scolaires implantés dans certaines communes. Les socialistes estimaient qu'un tel vote mettait à mal le droit d'amendement reconnu à tout parlementaire par l'article 44 de la Constitution. Le Conseil n'a pas contesté la pratique adoptée par la majorité. Il a constaté, au contraire, que les amendements en cause méconnaissaient *« les principes d'égalité devant la loi et d'indivisibilité de la République »*. C'est donc à bon droit, selon lui, que leur discussion avait été empêchée.

La droite sénatoriale avait procédé de la même manière, le 14 décembre, dernier jour de la discussion, pour soixante-neuf amendements. Cette fois le Conseil a jugé que, *« même si certains de ces amendements ont pu être écartés sans justification appropriée, cette restriction au droit d'amendement, qui doit être appréciée au regard du contenu des amendements dont il s'agit et des conditions générales du débat, n'a pas revêtu, en l'espèce, un caractère substantiel et n'est donc pas susceptible d'entacher de nullité la procédure législative »*. En clair, les gardiens de la Constitution estiment que, face à une obstruction manifeste, certaines règles peuvent ne pas être respectées strictement.

La procédure étant ainsi validée, le Conseil constitutionnel a pu examiner le fond de la réforme. Comme il le fait pour toutes ses décisions importantes, il a commencé par poser les principes. En l'espèce, ils sont au nombre de trois.

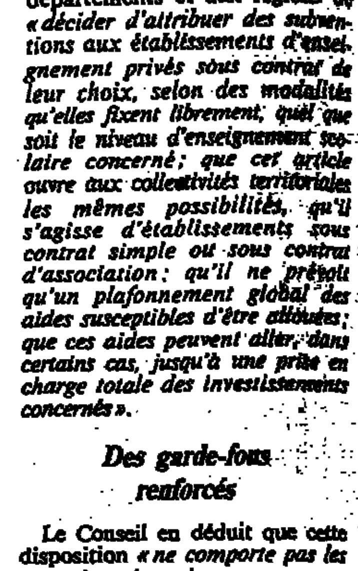
L'article 2 de la Constitution proclame que *« la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »* et qu'elle *« assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion »*. Le treizième alinéa du préambule de 1946, confirmé en 1958, déclare que *« l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat »*. La liberté de l'enseignement a été érigée, par une loi de finances de 1931, au rang des *« principes fondamentaux reconnus par les lois de la République »*, principes que le préambule de 1946 a associé à la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et qui ont donc, maintenant, valeur constitutionnelle.



S'appuyant sur ces trois règles, le Conseil, dans un long « considérant », fixe le cadre dans lequel doit s'inscrire le législateur : il *« peut prévoir l'octroi d'une aide des collectivités publiques aux établissements d'enseignement privés selon la nature et l'importance de leur contribution à l'accomplissement de missions d'enseignement; si le principe de libre administration des collectivités locales a valeur constitutionnelle, les dispositions que le législateur édicte ne sauraient conduire à ce que les conditions essentielles d'application d'une loi relative à l'exercice de la liberté de l'enseignement dépendent de décisions des collectivités territoriales et, ainsi, puissent ne pas être les mêmes sur l'ensemble du territoire; les aides allouées doivent, pour être conformes aux principes d'égalité et de liberté, obéir à des critères objectifs; il incombe au législateur, en vertu de l'article 34 de la Constitution* [celui qui fixe les domaines de la loi, les autres relevant du décret], *de définir les conditions de mise en œuvre de ces dispositions et principes à valeur constitutionnelle; il doit, notamment, prévoir les garanties nécessaires pour prémunir les établissements d'enseignement public contre des ruptures d'égalité à leur détriment au regard des obligations particulières que ces établissements assument »*.

Le Conseil s'appuie, notamment, sur une décision qu'il avait prise en 1985, alors que six de ses membres avaient été nommés par des personnalités de droite, censurant la disposition de la loi Chevènement qui mettait fin à la « guerre scolaire » de 1984 et permettait à une commune de s'opposer à la signature d'un nouveau contrat d'association avec un établissement privé. Il avait alors estimé, à la demande de la droite, que l'exercice *« d'une liberté publique »* ne peut dépendre de décisions de collectivités territoriales ni risquer, ainsi, de *« ne pas être* [le même] *sur l'ensemble du territoire »*. De même, lorsqu'il avait avalisé les lois permettant à l'Etat d'accorder des crédits aux partis politiques et aux candidats aux élections, il avait tenu à préciser que *« pour être conformes aux principes d'égalité »*, ces aides devaient *« obéir à des critères objectifs »*.

Cette fois, comparant l'article 2 du texte qui lui était soumis aux principes ainsi posés, il constate qu'il permet aux communes, aux départements et aux régions de *« décider d'attribuer des subventions aux établissements d'enseignement privés sous contrat de leur choix, selon des modalités qu'elles fixent librement, quel que soit le niveau d'enseignement scolaire concerné; que cet article ouvre aux collectivités territoriales les mêmes possibilités, qu'il s'agisse d'établissements sous contrat simple ou sous contrat d'association; qu'il ne prévoit qu'un plafonnement global des aides susceptibles d'être allouées; que ces aides peuvent aller, dans certains cas, jusqu'à une prise en charge totale des investissements concernés »*.



Des garde-fous renforcés

Le Conseil en déduit que cette disposition *« ne comporte pas les garanties nécessaires pour assurer le respect du principe d'égalité entre les établissements d'enseignement privés sous contrat dans des situations comparables »*. L'aide dont ils pourront bénéficier aurait pu varier, en effet, selon la décision de la collectivité où ils sont implantés, mais le Conseil observe que cet article ne comporte *« pas, non plus, de garanties suffisantes pour éviter que des établissements d'enseignement privés ne puissent se trouver placés dans une situation plus favorable que celle des établissements publics, compte tenu des charges et des obligations de ces derniers »*. Tout cela l'amène à déclarer cet article *« contraire à la Constitution »*.

Le Conseil constitutionnel n'a rien trouvé à redire aux autres dispositions du texte qui lui était soumis. Toutefois, il a tenu à préciser, en analysant l'article 4, que les conventions que les collectivités devront dorénavant passer avec les établissement privés qu'elles aident sur l'utilisation des crédits versés au titre de la loi Falloux – qui est donc maintenue – devront être rédigées *« de façon à éviter que l'organisme bénéficiaire ne puisse profiter d'un avantage injustifiée ou conduisant à méconnaître les règles constitutionnelles »* rappelées par le Conseil.

S'appuyant, en l'espèce, sur la jurisprudence qu'il avait bâtie en 1993, en examinant la loi sur la corruption et la transparence de la vie économique, le Conseil a encore renforcé les quelques garde-fous mis à l'aide de la collectivité publique aux écoles privées et qui, après sa censure, sont seuls à subsister dans la loi qui lui était soumise.

THIERRY BRÉHIER

L'article censuré

Voici le texte de l'article 2 de la loi relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales, censuré par le Conseil constitutionnel :

« Les établissements d'enseignement privés sous contrat, dans le respect de leur caractère propre, peuvent bénéficier d'une aide aux investissements. Les collectivités territoriales fixent librement les modalités de leur intervention. Toutefois, l'aide qu'elles apportent aux établissements d'enseignement privés sous contrat pour leurs investissements ne doit pas excéder, en proportion du nombre des élèves des classes faisant l'objet du contrat rapporté au nombre des élèves scolarisés dans l'enseignement public, le montant des investissements réalisés dans l'enseignement public. Ce dernier montant est apprécié, lors du vote du budget de la collectivité territoriale, sur la base des comptes administratifs des six années précédentes; dans les communes de moins de dix mille habitants, ce montant est apprécié sur une base départementale.

» Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application de ces dispositions. »

Ce qui reste du texte

Article premier. – Les collectivités territoriales de la République concourent à la liberté de l'enseignement, dont l'exercice est garanti par l'Etat.

Art. 2 : *Invalidé.*

Art. 3. – Les formations offertes par les établissements d'enseignement secondaire sous contrat qui bénéficient d'une aide aux investissements doivent être compatibles avec les orientations définies par le schéma prévisionnel des formations, tel que prévu par la loi nº 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi nº 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Les conseils régionaux associent les représentants désignés par les établissements d'enseignement privés sous contrat à l'élaboration des schémas prévisionnels adoptés à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 4. – Toute aide allouée conformément à l'article précédent donne lieu à conclusion, entre la collectivité territoriale qui l'attribue et l'organisme bénéficiaire, d'une convention précisant l'affectation de l'aide, les durées d'amortissement des investissements financés et, en cas de cessation de l'activité d'éducation ou de résiliation du contrat, les conditions de remboursement des sommes non amorties ainsi que les garanties correspondantes.

Art. 5. – La présente loi s'applique aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Promulgation ou nouvelle lecture ?

Quand le Conseil constitutionnel n'annule que certaines dispositions d'une loi, il a, en vertu de l'ordonnance de 1958 régissant son fonctionnement, deux possibilités : soit il estime que la partie contraire à la Constitution est *« inséparable de l'ensemble de la loi »* et, dans ce cas, celle-ci ne peut être promulguée (c'est ce qui s'était passé pour la première loi de nationalisation, en 1982); soit il juge que sa décision n'empêche pas l'entrée en vigueur du reste du texte et, alors, la loi doit être promulguée par le président de la République avec le contreseing du premier ministre.

Une autre possibilité existe dans cette deuxième situation. Le chef de l'Etat – mais toujours avec le contreseing du chef du gouvernement – peut, en vertu de l'article 10 de la Constitution, demander *« une nouvelle délibération de la loi »* au Parlement; l'utilisation de cette disposition est même précisée par l'ordonnance sur le Conseil constitutionnel. Elle a d'ailleurs été utilisée une fois. En août 1985, le Conseil avait censuré un article d'une loi portant statut de la Nouvelle-Calédonie, qui fixait le nombre de représentants de chaque région au Congrès du territoire, sans empêcher pour autant la promulgation de l'ensemble du texte. Le gouvernement, jugeant qu'il ne pouvait pas mettre en application le nouveau statut sans qu'un de ses organes ne fût constitué, François Mitterrand avait demandé une nouvelle lecture de la loi au Parlement.

La situation d'aujourd'hui n'est-elle pas comparable ? La majorité n'a voté les dispositions acceptées par le Conseil constitutionnel qu'en « échange » de celle qu'il a jugées contraires à la Constitution. Elle peut donc souhaiter que la loi n'entre pas en vigueur en l'état. Si c'était le cas, Edouard Balladur devrait demander à M. Mitterrand d'user de l'article 10 : la droite provoquerait cette deuxième lecture que réclamait la gauche, mais dans un autre but. Déjà, en 1983, cette possibilité constitutionnelle avait été utilisée pour éviter la promulgation d'une loi sur l'Exposition universelle que, finalement, la France renonçait à organiser en 1989. Il fallait « enterrer » un texte devenu inutile.

Th. B.

sur les aides publiques à l'enseignement privé

Le ministre de l'éducation fragilisé

Le symbole est tenace. Cent quarante-quatre années à tracer, dans les têtes, les lignes de partage : l'école publique et laïque d'un côté, l'école privée et (essentiellement) catholique de l'autre. Et voici que le Conseil constitutionnel en proroge un peu plus la durée! Éternelle loi Falloux.

Dix ans après la guerre scolaire de 1984, et deux jours avant la «grande» manifestation en faveur de l'école publique, l'«affaire» de la révision de la loi Falloux a ranimé des feux que l'on croyait éteints. Par une loi mal ficelée, qui avait pris singulièrement la forme d'un règlement de dette électorale, le gouvernement aura brusqué une partie de l'opinion, remobilisé la gauche (et une fraction de la droite), ressoudé des syndicats fraîchement désunis.

Pour le gouvernement Balladur, cela aura un coût. Politique bien sûr, financier, mais aussi éducatif. Le premier ministre s'est déjà engagé à faire adopter un plan d'aide à l'école publique de 2,5 milliards de francs sur cinq ans. Cette première avance pourrait être augmentée au vu du rapport de la commission Schléret, chargée de dresser un état des lieux précis des bâtiments du public et du privé.

Pour autant, la décision des Sages ne résout pas les problèmes. Il ne faut pas être grand clerc pour avancer que les responsables de l'enseignement catholique, une fois le climat de tension apaisé, continueront de demander la parité avec le public. Le Conseil constitutionnel, loin de fermer les portes, ouvre des pistes : la *liberté de financement* des collectivités locales pourrait être acceptée, sous réserve pour les établissements privés de respecter un certain nombre d'obligations.

Le Conseil juge cependant que, pour qu'il y ait réellement liberté d'enseignement, il doit y avoir obligation de financement. François Bayrou ne le veut pas. Il prétexte que la loi révisant la loi Falloux avait essentiellement pour but de donner une liberté aux collectivités locales. Le ministre ne veut pas les contraindre. On se demande bien *pourquoi, puisque la loi* Debré les oblige déjà à le faire pour les dépenses de fonctionnement. S'il n'est pas question, selon M. Bayrou, de traiter le privé sur le même pied que le public, pourquoi avoir voulu laisser au bon vouloir des élus la possibilité de le faire?

La décision du Conseil constitutionnel soulève finalement plus d'interrogations qu'elle n'apporte de réponses. Il est apparu que les établissements privés souffrent de vétusté qui exige, *pour la* moitié d'entre eux, des travaux de remise aux normes de sécurité. François Bayrou s'est engagé à y remédier. Comment vont-ils être maintenant financés?

Ensuite, dans son rapport remis au ministre le 13 décembre, le doyen Georges Vedel relevait que le système de financement des investissements du privé était pour le moins *«complexe»* et qu'une *«clarification»* était nécessaire. Il notait *que les établissements privés sous* contrat bénéficiaient déjà de subventions d'équipement *«au-delà des seuils légaux»*. Peut-on raisonnablement laisser les choses en l'état? Envisagera-t-on de reprendre sur des bases plus sereines une question sur laquelle les parlementaires socialistes eux-mêmes avaient, aux dernières heures, évolué?

En adoptant, à la hussarde, la révision de la loi Falloux, les parlementaires de la majorité auront cependant fait œuvre de salubrité publique. Ils auront braqué le projecteur sur un système de financement embrouillé, où des associations gestionnaires locataires obtiennent des subventions d'investissement à la place de propriétaires, où des établissements privés touchent en moyenne deux fois plus de taxe d'apprentissage que leurs homologues du public. Bref, un système où la transparence reste à faire – c'est une demande des chambres régionales des comptes – et où il conviendra de mettre de l'ordre.

La décision des neufs sages place en outre François Bayrou dans une position très inconfortable. Il a d'abord poussé les feux pour la révision de la loi, puis soufflé sur les braises en agitant le chiffon rouge de la sécurité dans les établissements à la suite du rapport Vedel pour réinscrire la loi, en catastrophe, le lendemain même de la publication du rapport. Mais le ministre de l'éducation nationale a dû, dans un deuxième temps, se mettre en *retrait* pour laisser Edouard Balladur reprendre l'avantage sur un dossier décidément bien difficile. Jusqu'à la défaite finale – la censure du Conseil, – qui replace évidemment François Bayrou en première ligne et risque de le laisser bien seul.

Deux dossiers chauds

Car l'épisode suivant – la manifestation du 16 janvier – met le ministre de l'éducation nationale sur la sellette. Privés de l'argument législatif pour nourrir leurs slogans, les manifestants de dimanche vont forcément infléchir le sens de leur démonstration et réclamer des comptes pour l'école publique, comme les y a invités, dès jeudi soir, le premier secrétaire du Parti socialiste, Michel Rocard. Or, le problème du ministre de l'éducation nationale est qu'il n'a pas grand-chose à leur offrir. François Bayrou risque de se retrouver dans une position de faiblesse pour entreprendre, par exemple, le *«grand débat»* qu'il appelle de ses vœux sur le collège et qui devrait, théoriquement, commencer dès la semaine prochaine.

Comble de malchance : la prochaine réunion du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), où se retrouvent nombre d'organisations syndicales ou associatives qui appellent à défiler dimanche, est fixée au jeudi 20 janvier et devait justement ouvrir les négociations avec les organisations syndicales sur le collège. Un «livre blanc» rédigé à partir des contributions d'enseignants reçues par le ministre devait leur être distribué. L'ordre du jour est maintenu, précise-t-on au ministère, et ce débat aura bien lieu.

Il n'empêche que l'«épisode Falloux» risque de limiter quelque peu la hardiesse des propositions du ministre dans un dossier sur lequel ont calé tous ses prédécesseurs sans exception, depuis la réforme Haby de 1975. Dès le mois de septembre, le ministre avait révélé son idée maîtresse sur le collège, réaffirmée depuis (notamment à «L'heure de vérité», du 9 janvier) : créer, dès la sixième, des classes de remise à flot *pour* les élèves en *dificulté. Ce qui* suppose des effectifs réduits (dans un collège où ils sont en hausse depuis deux ans) et, forcément, des moyens supplémentaires que les syndicats ne manqueront pas de lui réclamer.

Quant à l'autre dossier «chaud» sur lequel le ministre avait promis qu'il ne se déroberait pas – la gestion des personnels enseignants – le moment ne semble pas idéal non plus pour relancer, comme c'était son intention, le débat sur les règles du mouvement et des mutations ou sur les «postes à profil». Faut-il rappeler que Lionel Jospin, alors qu'il disposait de 12 milliards de francs pour assurer la revalorisation financière des instituteurs et des professeurs, a buté sur ce même obstacle, provoquant à son corps défendant, au cours premier trimestre 1989, du jamais vu de mémoire d'enseignant : des manifestations de rue contre des milliards.

JEAN-MICHEL DUMAY et CHRISTINE GARIN

Veillée d'armes chez les enseignants

«Cette manifestation, ce sera le «touche pas à mon école» de l'enseignement public.» La formule d'une principale d'un collège parisien montre la détermination des enseignants du public. Le rassemblement du 16 janvier, envisagé il y a quelques jours encore comme un sursaut désespéré face au privé, va servir d'exutoire aux multiples revendications des enseignants du public, de révélateur des difficultés qu'ils rencontrent *chaque jour dans leur* pratique.

Les futurs «professeurs des écoles» de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Bonneuil-sur-Marne (Seine-et-Marne) en sont aussi conscients que leurs aînés. La manifestation, ils s'y rendront d'abord parce qu'*«ils ont signé pour travailler dans le public»* et qu'ils rejettent l'idée d'un *«enseignement à deux vitesses, d'une remise en cause de l'égalité des chances»*. Au cours de leurs premiers stages sur le terrain, ces étudiants ont pu se rendre compte que *«dans les zones d'enseignement prioritaire (ZEP), c'est le public qui récupère tous les cas difficiles»*. Mais Annick, qui a *été suppléante pendant deux ans* dans une école privée – *«pour 5 000 francs par mois avec une formation bac + 2»* –, préfère avoir à affronter les quartiers «chauds», plutôt qu'enseigner des principes *«contraires à ses convictions»*.

Tout comme nombre de ses camarades, elle envisage aujourd'hui de se syndiquer. Après le bachotage de l'année de préparation au concours, et surtout depuis *«cette histoire de loi Falloux, on se réveille»*, note l'un d'eux. Une appréciation que confirme le directeur adjoint de l'IUFM, Jean-Louis Auduc, ancien responsable national du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), notamment chargé d'un cours sur «l'État et l'Église de 1787 à nos jours». *«Je n'ai jamais vu les étudiants aussi passionnés par ce thème*, dit-il. *Auparavant leurs questions portaient sur le foulard islamique. Maintenant, elles englobent des aspects beaucoup plus larges de la laïcité.»*

Risque de désertification

Au lycée Paul-Eluard de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), une partie des enseignants s'est rassemblée pour imaginer le slogan qui résumera le mieux l'enjeu de la *manifestation de dimanche.* Agrégés de maths et certifiés de lettres peinent sur cette équation sémantique : ne risque-t-on pas, en soulignant le dénuement du secteur public, de faire fuir les parents vers l'enseignement privé? Dans ce lycée de banlieue de 2 200 élèves, regroupant vingt-six nationalités, la concurrence joue déjà avec les lycées publics parisiens. *«La carte scolaire est aisément contournée, y compris par les enseignants*, soupire ce professeur d'histoire-géographie. *Pourtant, les 400 élèves de nos classes préparatoires travaillent dans de bonnes conditions.»*

La crainte d'une compétition avec le privé reste vive. *«Si les enfants des couches moyennes partent, ça va devenir un ghetto*, prédit un professeur de sciences économiques. *Et le corps professoral risque de déserter.»* Les résultats de ses élèves au bac – 30 % de réussite seulement – le désespère. *«Mais ce serait pire encore*, assure-t-il, *s'il n'y avait pas de lycée public.»* Il avait été favorable aux accords Lang-Cloupet, pensant, comme le disait ce dernier après leur signature, qu'*«il n'y avait plus de contentieux entre l'Etat et l'enseignement privé»*. Mais après le vote du Sénat, sa religion est faite : *«Les catholiques en veulent toujours plus.»*.

A quelques centaines de mètres, de l'autre côté de l'autouroute A1, les jeunes enseignants du collège Garcia-Lorca préparent eux aussi la manifestation, dans leur *«défouloir»*, une salle des profs enfumée. La moitié d'entre eux font ici leurs premières armes, *dans un quartier difficile classé en* ZEP, les Francs-Moisins, où la police hésite parfois à s'aventurer. Le collège accueille 60 % d'étrangers. Tout comme leurs collègues de l'école primaire Auguste-Renoir, ils qualifient de *«saupoudrage»* l'aide d'urgence de 2,5 milliards de francs, octroyée au public par le gouvernement. *«Nos besoins matériels ne doivent pas faire oublier le manque de personnel*, souligne un professeur d'allemand. *Il faudrait plus d'adultes, des pions, pour servir de repères aux enfants de la cité, qui n'en trouvent plus ailleurs que dans l'école.»*

Face à cette belle unanimité, certains enseignants – mais ils précisent eux-mêmes qu'ils ne sont *«sans doute pas représentatifs»* – ne cachent pas qu'ils ne se rendront pas à la manifestation. L'un ne veut pas prêter le flanc à la *«récupération politique de la gauche»*. Une autre préfère échapper à ce *«climat de guerre scolaire déplacée, et discuter de la complémentarité entre privé et public.»* Mais la grande majorité défilera dans Paris, *«parce que*, ironise un professeur du lycée Paul-Éluard, *puisque le gouvernement a montré qu'il était prêt à faire un geste pour l'école, pourquoi ne serait-ce pas pour la nôtre?»*

HERVÉ MORIN

Mars 1993-janvier 1994 : une série de reculades

Depuis leur arrivée au gouvernement, en mars 1993, François Bayrou, ministre (UDF) de l'éducation nationale, et François Fillon, ministre (RPR) de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont été contraints d'interrompre les chantiers de réformes qu'ils s'étaient engagés à mettre en œuvre.

● **La réforme de la loi Falloux.** Devant l'Assemblée nationale, le 21 avril, François Bayrou proclame sa volonté d'*«abroger rapidement les dispositions limitatives incohérentes découlant de la loi Falloux»*. Le 5 juin, devant le congrès national des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), il prône l'équité entre école privée et école publique. A l'initiative de Bruno Bourg-Broc, député (RPR) de la Marne, une proposition de loi est débattue le 24 juin à l'Assemblée nationale, afin de permettre aux collectivités locales de participer au financement des établissements privés sous contrat. Par le biais d'un amendement gouvernemental – l'article 2, contesté par le Conseil constitutionnel – la modification de la loi Falloux est adoptée le 28 juin.

Au Sénat, la discussion est interrompue le 30 juin à l'heure prévue de la fin de la session de printemps. François Mitterrand, président de la République, lui donne un coup d'arrêt en refusant son inscription à la session extraordinaire.

Le doyen Georges Vedel est chargé, le 5 septembre, d'une mission d'information sur le financement de l'enseignement *privé.* Le rapport, rendu le 13 décembre, met en évidence le manque de transparence dans les aides, la multiplicité et les défauts de cohérence des textes législatifs. Il insiste sur la vétusté et l'absence de sécurité dans une bonne partie des établissements.

Conforté par ce bilan, M. Bayrou obtient de faire passer son texte, «à la hussarde», au Sénat, le 15 décembre, malgré les tentatives d'obstruction de l'opposition. Ce vote provoque la riposte rapide et massive des défenseurs de l'école publique, qui manifestent le 17 décembre à Paris ainsi qu'en province et annoncent un rassemblement national pour le 16 janvier. Le président de la République leur apporte son soutien en évoquant l'*«escamotage»* du débat.

Dans un *«souci d'apaisement»*, Edouard Balladur annonce, le 22 décembre, la création d'une commission d'évaluation des besoins de sécurité de tous les établissements d'enseignement. Puis, le 4 janvier, il présente un programme un programme d'aide de 500 millions de francs par an pendant cinq ans pour des travaux de sécurité dans tous les établissements scolaires.

■ **Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La nouvelle filière de formation des enseignants était la cible de critiques acerbes des deux nouveaux ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur, qui avaient annoncé d'importants changements dans leur statut et leur fonctionnement. Après un arbitrage du premier ministre, la réforme présen*tée, le 15 juillet, par MM. Fillon* et Bayrou ne comporte, en définitive, que des inflexions mineures qui ne remettent pas en cause ces instituts créés par Lionel Jospin.

■ ***La réforme du statut des universités.*** François Fillon propose un texte réformant le statut des universités qui est adopté par le Parlement le 6 juillet. Il est jugé peu après, le 28 juillet, non conforme par le Conseil constitutionnel. La tentative de modifier en profondeur la loi Savary de 1984 tourne court, même si le ministre annonce son intention de représenter une nouvelle copie en 1995.

■ **L'allocation de logement social.** La modification d'attribution de l'allocation de logement social pour les étudiants (ALS), présentée par François Fillon le 25 septembre, provoque une poussée de fièvre étudiante accentuée par les inquiétudes sur les conditions d'accueil dans certaines villes (Nantes, Toulouse). Même, si le mouvement s'essouffle rapidement, le ministre finit par retirer sa réforme.

M. D.

Contrat social

Suite de la première page

Dans ces conditions, on ne voit pas ce qui s'oppose à ce que soient inscrits d'office aux charges des collectivités locales l'entretien et la modernisation – donc, le développement – des bâtiments des établissements privés, de la même manière que *la décentralisation* leur a confié cette responsabilité pour les écoles, collèges et lycées publics...

Il n'en sera rien, pourtant. Le premier ministre préfère arrêter les frais politiques de l'opération «Falloux», dont la note va quand même lui être présentée le 16 janvier par les manifestants rameutés à Paris pour la défense de l'école publique. Quant aux frais budgétaires, ils découleront des évaluations *faites par la commission* Schléret, dont M. Balladur avait annoncé la création le 22 décembre. 2,5 milliards de francs étant déjà prévus, sur cinq ans, pour la remise en état des établissements publics, cette commission devra apprécier les besoins du privé, auquel il sera pourvu par l'État, et non par les collectivités locales. M. Bayrou avait indiqué, en décembre, la forme prévue pour ces aides dans les deux cas : celle de prêts à taux bonifiés. Naturellement, la loi Falloux restant en vigueur (tant que l'article premier de la loi, qui ouvre la possibilité de sa révision, ne reçoit pas de contenu), les collectivités locales ont toujours la possibilité de contribuer aux investissements des écoles privées dans la limite de 10 % ...

Le principal et, même, unique acquis de l'entreprise législative menée depuis juin dernier par le gouvernement et sa majorité sur le terrain *scolaire* est d'avoir *remis la* gauche au goût du jour. A trois semaines de la première réunion des «assises de la transformation sociale», la manifestation du 16 janvier et sa préparation dans les régions auront été le prologue inespéré d'un rassemblement «à la base», aussi spontané et allègre que le regroupement des dirigeants «au sommet» avait été laborieux. La décision du Conseil constitutionnel réduit sans doute l'urgence, pour les défenseurs de l'école publique, de manifester contre les avantages accordés au privé, mais ce que François Mitterrand a appelé *«l'offense»* faite au public reste à laver. Un défilé comme la gauche, revenue aux affaires en 1988, n'avait plus eu l'occasion d'en faire depuis la protestation contre la loi Devaquet sur les universités, pendant la première cohabitation, cela ne se refuse pas. Non seulement pour protéger l'école de la République, *mais, aussi, pour oublier*, l'espace d'une journée, les dernières années de pouvoir et la déroute à laquelle elles avaient abouti. Cette perspective suffit à qualifier l'erreur commise par le premier ministre lorsqu'il avait autorisé, il y a un mois, le raid du ministre de l'éducation nationale au Sénat. Le chef de gouvernement le plus expérimenté, le plus prévoyant et le plus habile que la France ait connu depuis Vercingétorix a oublié que la République est fondée, en France, sur la liberté de conscience, qu'incarne et garantit l'école publique. Pour décriée qu'elle soit en raison des difficultés qu'elle rencontre pour faire face à sa tâche, cette école conserve la force symbolique d'une des bases du contrat social. La contrpartie en est le respect dû à l'école privée : pour l'avoir oublié, il y a dix ans, la gauche avait frôlé la crise de *régime. Ce souvenir aurait dû inciter* M. Balladur à la prudence.

En outre, subir la censure du Conseil constitutionnel sur la base d'un principe aussi élémentaire que celui de l'égalité n'est pas flatteur pour un premier ministre, surtout rompu aux responsabilités publiques depuis trente ans. Le gouvernement, en effet, ne pourra pas prétendre avoir recherché ce résultat, même s'il y trouve, aujourd'hui, son avantage. Pour la première fois depuis son arrivée à l'Hôtel Matignon, le premier ministre se trouve confronté à une difficulté psychologique majeure : reconnaître publiquement son erreur afin de pouvoir la corriger et restaurer son crédit. Demandera-t-il aux Français, là aussi, de «lui faire confiance»?

PATRICK JARREAU

«Il faut envoyer un signal fort»

«Il faut envoyer un signal fort au gouvernement. Si la manifestation est désertée, nous ne saurons jamais quel est notre réel degré de mobilisation.» A l'image de ce professeur du lycée de Briançon (Hautes-Alpes) bien décidé à maintenir son déplacement, le mouvement ne semble pas avoir fléchi dans les régions après l'annulation de la loi Bourg-Broc. *«Le coup est parti»*, estime Robert Deville, responsable du Comité d'action laïque du Rhône qui a organisé le déplacement de 10 000 personnes, par car et par train. Dans ce département, *«la mobilisation reste générale. Mais elle aura un caractère préventif plutôt que défensif»*, note un responsable d'une association de parents d'élèves. Un militant de la FEN ajoute : *«L'avis du Conseil constitutionnel ne change rien sur le fond. L'enseignement privé demandera toujours plus.»* Et comme le signale une Grenobloise de cinquante ans, qui accompagnera des amis instituteurs, en tant que citoyenne et mère de famille : *«Le dossier n'est pas refermé. Il manque vraiment trop d'argent à l'école publique.»*

«Il ne faut pas relâcher la pression pour ne pas donner le sentiment au gouvernement qu'il peut maintenir sa loi, à condition de la mettre en conformité avec la Constitution.» Pour Jean-François Pelvet, président de la fédération des conseils de parents d'élèves de l'Hérault, l'important dispositif mis en place dans ce département sera donc maintenu : une rame de TGV de 1 000 places au départ de Montpellier, pour un coût de 560 000 francs ainsi qu'un train de nuit complet auquel s'ajoutent 160 places réservées sur un autre train. Huit cars devraient également acheminer 450 personnes vers la capitale.

«Il faut être vigilant. Le gouvernement pourra toujours tenter de faire passer la loi autrement.» Sur cette base, Jean-Pierre Balberd, secrétaire général de la FEN de Meurthe-et-Moselle, n'a pas changé l'organisation du déplacement de 2 000 Lorrains en car ou en train. *«Non seulement c'est trop tard, mais on ne veut pas décevoir des milliers de personnes qui veulent se retrouver dans cette période de morosité»*, ajoute M. Deville, du Rhône. Depuis plusieurs semaines, les militants multiplient les initiatives pour collecter l'argent des transports. *«Je n'ai pas eu assez de pin's pour la vente de soutien»*, note un universitaire lyonnais.

M. D.

(avec nos correspondants à Grenoble, Lyon, Nancy et Montpellier).

Les réactions à l'annulation de l'article 2 de la loi sur les aides publiques à l'enseignement privé

Edouard Balladur : la procédure parlementaire n'a pas été censurée

« Vous me l'apprenez, a indiqué le premier ministre, à Bordeaux, jeudi 13 janvier, à des journalistes qui lui demandaient sa réaction, à l'annonce de la censure partielle du Conseil constitutionnel. *Je ne veux donc rien en dire. »* Interrogé, plus tard, au moment de son départ pour Paris, Edouard Balladur a noté que la censure ne portait pas sur la forme. *« La forme était bonne »*, a-t-il relevé. S'interrogeant sur la possibilité de financement des investissements du privé par les collectivités territoriales qui était ouverte par la loi, M. Balladur a déclaré : *« Cela veut-il dire que, si on avait rendu ce financement obligatoire, la loi aurait été constitutionnelle ? »*

• **Parti socialiste.** Michel Rocard, premier secrétaire du PS, a souligné dans un communiqué que la décision d'annulation prise par le Conseil constitutionnel, *« et qui concerne la disposition essentielle de la loi, est une victoire pour les socialistes, qui ont saisi le Conseil et, surtout, pour l'ensemble de celles et de ceux qui sont attachés, avant tout, à l'école publique. Le gouvernement serait bien inspiré de s'en tenir là et de consacrer désormais davantage d'efforts à l'école publique, qui en a grandement besoin. Mais il faut l'en convaincre, tout comme il faut le dissuader définitivement de tourner le dos à cette priorité nationale »*.

Martin Malvy, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, s'est félicité de la décision du Conseil constitutionnel contre un texte *« qui portait atteinte à nos principes fondamentaux, tant sur la forme que sur le fond. Il faut toutefois rester vigilants. L'école de la République demeure menacée. On a vu comment le gouvernement et sa majorité avaient agi. Ils recommenceront. »*

Quant à Lionel Jospin, il a estimé que *« si le Conseil constitutionnel n'avait pas abrogé la loi, la manifestation de dimanche aurait été une manifestation de protestation alors qu'elle est là un rassemblement qui va faire passer un message au gouvernement pour lui faire comprendre qu'il ne doit pas essayer de refaire passer ce projet »*.

• **RPR.** Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, a *« pris acte »* de la décision du Conseil constitutionnel avant d'ajouter : *« A nouveau, je constate que le Conseil constitutionnel montre par cette décision qu'il se situe clairement sur le terrain politique et non sur celui du droit et de l'équité. »* Soulignant que le Conseil n'avait *« jamais rien dit »* lorsque les collectivités locales subventionnaient d'autres activités associatives, il a ajouté : *« Je trouve que rien, en droit ou au regard de l'équité, ne justifie une telle distorsion de régime. Cela montre à l'évidence que, comme certains l'affirment, des arrière-pensées politiques ont vraisemblablement plané au-dessus du Conseil constitutionnel lorsqu'il a été appelé à statuer sur cette affaire. »*

Bruno Bourg-Broc, député (RPR) de la Marne et signataire de la proposition de loi invalidée, a déclaré : *« C'est une immense déception pour moi »*, avant de rappeler qu'il y a *« un problème urgent à résoudre : celui de la sécurité des établissements d'enseignement privé. Pour le reste, je pense que la décision du Conseil nous donne peut-être l'occasion de réfléchir davantage avant de légiférer de nouveau »*.

Pour Pierre Mazeaud, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, *« un tel sujet exige une longue réflexion. François Bayrou, qui a tellement insisté pour faire passer cette loi, alors qu'on sait, ce n'est un secret pour personne, qu'Edouard Balladur n'y était pas favorable, doit être bien embêté. Lui aussi, il faut qu'il réfléchisse. L'école privée doit être un complément de l'école publique, et non l'inverse »*.

Ernest Chénière, député de l'Oise, enfin, nous a déclaré qu'il *« salue avec respect et satisfaction la décision sage du Conseil constitutionnel. Il est intervenu un peu comme un médecin qui, en faisant un peu de mal au malade, lui évite le pire et met un terme à cette affaire qui était une folle politique »*.

• **UDF.** Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, a *« pris acte de la décision du Conseil constitutionnel. La France est un pays de droit. Ce n'est ni dans mon rôle, ni dans mes habitudes, de critiquer ou d'approuver une décision du Conseil constitutionnel »*.

Jacques Barrot, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a estimé, pour sa part, que la censure du Conseil constitutionnel *« se fonde sur une logique juridique incompréhensible. Nous attendions de la sagesse du Conseil non qu'elle censure une liberté nouvelle au motif des excès qu'elle pourrait comporter mais plutôt qu'elle la légitime en précisant l'usage qu'il fallait en faire »*. *« Une clarification juridique est nécessaire pour sortir de cet imbroglio »*, nous a-t-il déclaré.

• **Radicaux de gauche.** Jean-François Hory, président du Mouvement des radicaux de gauche, a affirmé qu'il fallait *« prolonger la défaite juridique* [du gouvernement] *sur le terrain politique, en mobilisant dimanche tous les défenseurs de l'école libre, en imposant le retrait total de ce projet et des garanties pour l'avenir, en exigeant la démission de M. Bayrou »*.

• **Parti communiste.** Alain Bocquet, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a estimé que la décision du Conseil constitutionnel *« confirme les critiques de fond exprimées dès le début par les parlementaires communistes »*. Il a exprimé le vœu que la manifestation du 16 janvier ait *« une ampleur exceptionnelle pour que le gouvernement renonce à la totalité de la loi Bayrou et à ses objectifs politiques de mise en place d'un système éducatif concurrentiel à l'américaine »*.

• **Verts.** Andrée Buchmann, porte-parole des Verts, a demandé que *« l'Etat transfère des crédits importants d'autres secteurs (armée, programme autoroutier) vers l'école publique »* et que *« dès la semaine prochaine, enseignants, parents d'élèves, jeunes se réunissent, pour établir, établissement par établissement, la liste des besoins et entamer une réflexion globale sur la finalité de l'éducation et la mission sur l'école »*.

• **Combat pour les valeurs.** Philippe de Villiers, président de Combat pour les valeurs et député (UDF) de Vendée, a déclaré que *« le Conseil constitutionnel ne fait plus du droit, il fait de la politique »*. *« M. Badinter s'érige en premier ministre du « shadow » cabinet de la cohabitation »*, a-t-il ajouté.

• **Front national.** Bruno Mégret, délégué général du Front national, a dénoncé *« la grave dérive du fonctionnement de nos institutions, qui tend à tranformer le Conseil constitutionnel en un tribunal idéologique »*. *« Cette décision est un camouflet pour la démocratie »*, a ajouté M. Mégret, en préconisant une réforme du Conseil constitutionnel.

François Bayrou : « Rendre confiance à l'enseignement public »

« La loi ne serait donc constitutionnelle que si elle rendait l'aide des collectivités locales obligatoire, je ne déposerai jamais de texte dans ce sens », a déclaré le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, jeudi 14 janvier, sur TF 1, après la censure par le Conseil constitutionnel de la loi révisant la loi Falloux. *« Ce serait contraire à ce que nous voulons faire, et contraire à la liberté »*, a-t-il ajouté.

Le ministre de l'éducation nationale a soutenu que *« la proposition de loi était juste »*, mais a estimé qu' *« il fallait sortir des affrontements »*. *« Quelquefois, les crises sont utiles, quelquefois, dans la vie, il faut que des soubresauts fassent que les gens s'entendent mieux »*. Le ministre a souhaité *« rendre confiance à l'enseignement public »*. *« Les écoles publiques ont des problèmes graves, plus graves que nous ne l'estimions »*, a-t-il dit, en ajoutant que les fonds débloqués pour l'enseignement public (2,5 milliards sur cinq ans) seraient attribués : *« La parole sera respectée. »* En ce qui concerne le privé, *« il y a des travaux d'urgence à réaliser, et nous allons chercher les moyens pour le faire »*. En la matière, le ministre *« ne fait aucune différence entre le privé et le public »*.

François Bayrou a enfin souhaité établir une grande concertation sur l'école. *« Il faut maintenant essayer de réunir tous les partenaires, notamment ceux du public, définir les buts de l'école, ses devoirs, les missions des enseignants*, a-t-il dit. *On ne peut leur demander de répondre à tous les problèmes que pose notre société. »*

Philippe Séguin plaide pour « l'équité entre les moyens et les capacités »

A l'occasion de la présentation de ses vœux à la presse, jeudi 13 janvier, à l'Hôtel de Lassay, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a exprimé le souhait *« que s'éteigne le plus rapidement possible le spectre de la guerre scolaire »*. *« Le défi lancé à notre système éducatif n'est pas celui de la cohabitation d'un secteur public et d'un secteur privé*, a dit M. Séguin. *Le véritable défi est à chercher dans la solution aux problèmes d'intégration des exclus, de réinsertion des populations et des zones en difficulté, menacées par la formation de véritables ghettos ou la désertification. »*

Convaincu que *« l'éducation doit, plus que jamais, rester nationale, car elle demeure le meilleur outil de l'intégration, de la cohésion et de la justice sociales »*, M. Séguin a réaffirmé son hostilité aux *« visées régionalisatrices qui accroîtraient les inégalités entre les zones de notre territoire »*. *« Si l'on veut que l'école redevienne le lieu de l'égalité des chances et non celui de la reproduction des discriminations, ce n'est pas seulement l'équité – nécessaire – entre public et privé qui doit être recherchée*, a t-il observé, *c'est l'équité entre les moyens et les capacités mis à la disposition des établissements (...) et l'équité dans le mode d'accès à ceux-ci. »*

Favorable à l'élaboration de *« projets pédagogiques autonomes »* dans chaque établissement public, en fonction de la *« spécificité de son environnement »*, le président de l'Assemblée nationale estime qu'il est *« temps de donner aux établissements publics certaines des compétences et des marges de manœuvre qui font une part du succès du secteur privé »*.

Le Père Cloupet : « Le dossier n'est pas clos »

« J'ai un profond sentiment de regret », nous a déclaré le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique. *« La question du financement des investissements des établissements privés sous contrat se pose depuis l'adoption même de la loi Debré. Elle a toujours été sous-jacente. Avec les accords de juin 1992,* [dits Lang-Cloupet], *le dossier avait bien été réactivé. Le contentieux concernant le forfait d'externat* (1) *avait été réglé notamment grâce à nos efforts, puisque nous avions réduit la dette que l'Etat avait envers l'enseignement catholique de 4 milliards à 1,8 milliard de francs. Nous l'avions accepté car le gouvernement, par le biais du ministère Lang, avait accepté de régler tout un volet social, concernant l'amélioration des conditions des personnels. Restait à examiner le dossier de l'immobilier, qui n'est pas clos. »*

Quant au financement des travaux de remise aux normes de sécurité des établissements privés, que François Bayrou, ministre de l'éducation nationale s'est engagé à faire, le Père Cloupet a indiqué : *« Je me demande dans quel cadre législatif le gouvernement pourra tenir cet engagement. »* Analysant la décision du Conseil constitutionnel, il a souligné qu'*« il y a du positif dans cette décision, puisque le Conseil reconnaît que le législateur peut prévoir d'autoriser les collectivités locales à financer les établissements privés. Il n'est pas d'accord, seulement, sur les modalités »*.

Enfin, répondant aux scientifiques qui s'étaient émus de ses propos avançant que l'Eglise catholique a pour tâche de *« proposer un regard chrétien sur le monde, y compris en mathématiques et en physique »* (*le Monde* du 14 janvier), le Père Cloupet a indiqué : *« Ils n'ont rien compris. Je suis un des tenants acharnés de l'autonomie des sciences. Et respectant cette autonomie, je pense qu'il peut y avoir des questions qui se posent aux individus, en conscience, et que l'éclairage des chrétiens peut les aider à trouver des solutions. »*

(1) La part de l'Etat dans les frais de fonctionnement du privé.

Philippe Toussaint (UNAPEL) : « Retour à la case départ »

« Avec la décision du Conseil constitutionnel, nous retournons à la case départ », a déclaré Philippe Toussaint, président de l'Union nationale des parents de l'enseignement libre (UNAPEL). *« Les lois Falloux et Goblet ont été reconnues archaïques et incohérentes et la situation des établissements en matière de sécurité n'est pas résolue, tant pour le privé que pour le public. Il va falloir réfléchir à la façon de sortir de ce carcan législatif ancien, trouver quelle autre formule est possible. »* M. Toussaint *« déplore beaucoup cette décision du Conseil constitutionnel, et particulièrement qu'elle s'appuie sur le motif que la liberté donnée aux collectivités locales soit trop grande »*. *« Cette décision est extravagante*, a-t-il ajouté, *dans la mesure où la liberté leur est laissée dans de nombreux domaines. D'autres majorités ont donné aux collectivités locales les moyens d'intervenir pour le public, et cela n'a jamais été jugé inconstitutionnel. Il va donc falloir analyser cette décision sur le fond avec beaucoup d'attention. »*

M. Toussaint estime en outre que la commission nommée par le gouvernement pour évaluer les besoins en travaux et réparations d'urgence des établissements publics et privés, à laquelle l'UNAPEL sera associée, *« doit se mettre rapidement au travail »*.

• **Michel Deschamps (FSU).** Pour Michel Deschamps, secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU), *« il est intéressant que l'avis du Conseil porte sur le fond et non sur la forme. C'est un encouragement à poursuivre la mobilisation contre toute forme de dualisme scolaire et pour la laïcité. Il faut que le gouvernement en tire les conséquences. Mais la mobilisation continue. Nous ne voulons pas une victoire d'un jour pour qu'après la mobilisation retombe. Nous demandons l'ouverture de négociations directement avec le premier ministre pour obtenir des moyens en faveur de l'école publique. Le seul problème qui peut se poser concerne la sécurité dans les établissements privés, qui peut être réglé par la loi Falloux. »*

• **Guy Le Néouannic (FEN).** Le secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), Guy Le Néouannic, a estimé que *« rien ne garantit que le gouvernement renoncera à son projet »* et que, pour cette raison, *« la manifestation de dimanche est plus que jamais nécessaire »*. *« Avec cette décision, le Conseil constitutionnel dit qu'on ne peut faire n'importe quoi »*, a-t-il ajouté, précisant qu' *« au-delà de la bagarre de juristes, c'est une question essentiellement politique »*. *« Calmons le jeu, que le gouvernement renonce à son projet et battons-nous pour le développement du service public. »*

• **Emile Gracia (CNAL).** Le secrétaire général du CNAL (Comité national d'action laïque), Emile Gracia, a déclaré que la censure de la révision de la loi Falloux *« satisfait le camp laïque »*, mais *« la manifestation de dimanche*, a-t-il ajouté, *conserve tout son intérêt »*. Le CNAL *« fait siennes »* les motivations du Conseil constitutionnel, selon lequel *« la loi désavantagerait l'enseignement public par rapport au privé, du fait notamment de l'existence d'un financement complémentaire par les familles »*. Cependant, *« la manifestation est nécessaire car le ministre de l'éducation nationale a montré qu'il n'était pas prêt à renoncer à son projet »*.

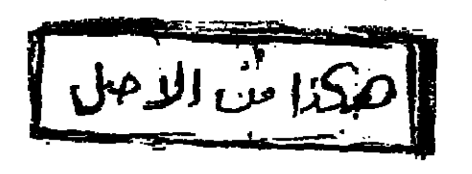
• **Claude Lavi (SNE).** Le secrétaire national du Syndicat des enseignants (FEN) considère pour sa part qu'il faut *« maintenir la mobilisation pour éviter le retour d'une loi qui fasse jouer une partie de la société contre l'autre. Certes, l'aspect défensif de la manifestation contre la loi tombe. Il avait permis d'obtenir un accord général entre toutes les organisations. Reste la mobilisation en faveur du développement du service public, même si, sur ce point, on risque d'entendre des différences, il faudra bien ouvrir le débat. Les vraies questions devront se poser le 16 au soir. »*

• **Monique Vuaillat (SNES).** *« Il faut s'assurer, dimanche*, prévient la secrétaire nationale du Syndicat national des enseignements de second degré, *que le gouvernement ne reviendra pas sur sa loi et qu'il engagera de gros efforts en faveur de l'enseignement public avec l'ouverture de négociations en faveur d'un plan pluriannuel de développement de l'enseignement public et laïque. »*

• **Daniel Le Bret (SNUIPP).** Selon le secrétaire général du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, *« le gouvernement doit revoir sa position, qui correspond à un combat d'un autre âge. Nous attendons la concrétisation des déclarations de M. Bayrou en faveur de l'école publique. Nous remettrons prochainement au premier ministre un Livre blanc des besoins et des urgences qui résulte de l'enquête réalisée dans toutes les écoles de France. »*

Des militants de l'UNEF agressés à Montpellier

Plusieurs étudiants de l'UNEF de la faculté Paul-Valéry de Montpellier (Hérault) ont été blessés à la tête et au dos par quatre ou cinq individus masqués portant un béret et armés de battes de base-ball, dans la soirée du jeudi 13 janvier. Les étudiants étaient en train de préparer des banderoles pour la manifestation du 16 janvier lorsqu'ils ont été surpris par leurs agresseurs. Ces derniers après les avoir frappé et saccagé les locaux, ont jeté des grenades lacrymogènes pour couvrir leur fuite. (*Corresp.*)



JUSTICE

Tout en annonçant des poursuites contre Bernard Tapie

Le garde des sceaux rappelle une nouvelle fois à l'ordre le procureur de Valenciennes

Le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a annoncé jeudi 13 janvier que des poursuites seraient intentées contre Bernard Tapie, qui avait notamment déclaré dans un entretien accordé à *France-Soir*, et aujourd'hui contesté, que le procureur de la République de Valenciennes était un *«barjo»*. Irrité par les interventions répétées d'Eric de Montgolfier, le garde des sceaux a également demandé *«une dernière fois»* au procureur de Valenciennes de *«respecter ses obligations de réserve»*.

Pour la deuxième fois en six mois, Pierre Méhaignerie a été contraint d'intervenir publiquement dans le dossier OM-Valenciennes. Le 16 juillet dernier, au plus fort des polémiques entre Eric de Montgolfier et Bernard Tapie, le ministre de la justice avait fermement rappelé à l'ordre les protagonistes de cette affaire : le procureur avait ainsi été invité à *«revenir à un mode de communication plus habituel avec la presse»*, tandis que le président de l'OM, qui avait dénoncé les méthodes *«gestapistes»* des magistrats, se voyait poursuivi pour diffamation envers des fonctionnaires publics *(le Monde* du 17 juillet).

«Trop, c'est trop»

Visiblement, la leçon n'a pas suffi. Depuis quelques semaines, Eric de Montgolfier et Bernard Tapie se sont à nouveau lancés dans une escalade verbale qui semble ne pas avoir de fin. Exaspéré par les requêtes successives adressées à l'Assemblée nationale par les magistrats de Valenciennes, Bernard Tapie avait ainsi déclaré à un journaliste de *France-Soir* qu'Eric de Montgolfier était un *«barjo»*. *«Vous lui avez tourné la tête à ce mec*, lançait-il. *Il était un magistrat inconnu, sinistre, parce qu'au bout de vingt-cinq ans de carrière pour être «proc» à Valenciennes, il faut tout de même pas être un...»* Dans cet entretien qu'il avait ensuite démenti, Bernard Tapie avait également estimé que le garde des sceaux était *«sourd»* et qu'il ne *«faisait pas son boulot»*.

Eric de Montgolfier, qui multiplie les déclarations publiques depuis quelques semaines, lui avait aussitôt répliqué. Répondant aux questions de *France-Soir*, le procureur de Valenciennes avait ainsi affirmé que la technique du président de l'OM était *«d'imprimer la peur»* avant de conclure de manière sibylline : *«Il me revient souvent à l'esprit ce vieil adage : «Plus que ta conscience, magistrat, crains le garde des sceaux.»* Cet entretien s'ajoutait à une déclaration adressée quelques jours plus tôt au ministre de l'intérieur : offusqué par les commentaires de Charles Pasqua sur le *«laxisme»* des magistrats du Nord en matière de lutte contre les stupéfiants, Eric de Montgolfier avait vertement répondu au ministre que la justice *«ne classait pas les dossiers où sont impliqués des Iraniens suspectés de terrorisme»*...

Manifestement irrité par ces *joutes verbales*, le ministre de la justice s'est dit décidé, jeudi 13 janvier, à mettre fin à cette *«interminable querelle entre un justiciable et un magistrat»*. *«Trop, c'est trop»*, notait-il, en regrettant que ces escarmouches *«retardent l'achèvement de l'affaire»*. Pierre Méhaignerie a donc demandé *«une dernière fois»* au procureur de Valenciennes de respecter l'obligation de réserve qui s'impose à tout magistrat. Le procureur de la République de Valenciennes a d'ailleurs été convoqué jeudi par son supérieur hiérarchique, le procureur général de Douai, qui a précisé avoir reçu M. de Montgolfier *«en exécution des instructions du garde des sceaux.»*

Bernard Tapie s'est lui aussi vu sanctionner : Pierre Méhaignerie a annoncé que des poursuites pour diffamation seraient intentées contre le président de l'Olympique de Marseille en raison des déclarations publiées par *France-Soir* au sujet d'Eric de Montgolfier. Une citation directe évoquant ces propos devrait être adressée à Bernard Tapie dès la fin de l'actuelle session parlementaire.

ANNE CHEMIN

Devant la 17ᵉ chambre correctionnelle de Paris

Face à face entre Georgina Dufoix et René Trager

Mme Georgina Dufoix, qui poursuit René Trager pour diffamation, a affirmé, jeudi 13 janvier, devant la 17ᵉ chambre correctionnelle de Paris, qu'elle s'était sentie *«atteinte dans son honneur»* par certains passages du livre dans lequel l'industriel nantais relate ses activités de financier occulte au service de personnalités socialistes.

Dans cet ouvrage, *l'Affaire Trager*, l'ancien industriel affirme qu'il a perçu 4 millions de francs de commissions pour le compte de Mme Dufoix, à l'époque ministre des affaires sociales (1984-1986), dans deux affaires concernant son ministère : la construction à Rezé (Loire-Atlantique) du siège de la sous-direction des naturalisations et l'importation d'un appareil de radiologie américain de 22 millions de francs. Une partie de l'argent aurait servi à la campagne électorale de Mme Dufoix, en mars 1986.

«En tant que personne privée»

L'ancien ministre reproche surtout à René Trager d'avoir écrit : *«Est-ce que Georgina Dufoix a touché ? La réponse est oui.»* Pour elle, pareille formulation laisserait croire qu'elle a touché directement l'argent et même qu'elle s'est personnellement enrichie. *«Quand je vois cela écrit, je prends cela pour moi en tant que personne privée. Eh bien, Georgina Dufoix, elle dit que ce n'est pas vrai.»* Mme Dufoix admet la participation de René Trager au financement de sa campagne électorale, dont son mari, Antoine Dufoix, était le directeur, mais elle nie avoir été au courant des deux opérations de financement illicite.

M. Trager, qui a passé un an en prison pour ses activités de financement illicite, a maintenu les accusations qu'il a portées à l'encontre de Mme Dufoix et de son entourage, accusations qui font partie du dossier instruit à Rennes par le juge Renaud Van Ruymbeke. Son livre, a-t-il souligné, correspondait à une volonté de *«rétablir une certaine vérité»* et de *«répondre à un certain nombre de personnages qui m'avaient abandonné pendant ma détention»*.

La loi d'amnistie

L'avocat de René Trager, Mᵉ François Chéron, s'est étonné des poursuites intentées par Mme Dufoix contre son client, alors qu'elle aurait pu, comme d'autres personnalités politiques, invoquer la loi d'amnistie et éviter la prison à Trager. Dans l'attente d'un dénouement du dossier instruit à Rennes, Mᵉ Chéron a demandé le sursis à statuer. Il a rappelé que le tribunal, déjà saisi par M. Dufoix (mis en examen dans cette affaire) d'une plainte similaire contre René Trager, avait accordé le sursis.

L'avocat de Mme Dufoix, Mᵉ Bernard Cahen, estime, au contraire, que la diffamation est caractérisée et que le tribunal peut juger sans délai. D'autant plus que Mme Dufoix est hors d'atteinte du juge Van Ruymbeke. Ministre à l'époque des faits elle ne pourrait éventuellement être jugée que par la Cour de justice de la République (l'ancienne Haute Cour).

Le jugement sera rendu le *17 février*.

R-P. P.

Le maire de Marmoutier (Bas-Rhin) est mis en examen et écroué

STRASBOURG

de notre correspondant régional

Jacques Felli (divers droite), maire de Marmoutier et conseiller général du Bas-Rhin, a été mis en examen et écroué à la maison d'arrêt de Strasbourg, jeudi 13 janvier, pour abus de biens sociaux, trafic d'influence aggravé et corruption. M. Felli avait déjà été condamné, en novembre dernier, dans une précédente affaire à deux ans de prison, dont six mois ferme, pour délit d'ingérence et recel d'abus de biens sociaux. Condamnation dont il a interjeté appel.

L'instruction en cours porte sur la gestion de M. Felli de la société d'économie mixte locale (SEML) de Marmoutier créée pour l'installation d'un parc d'activités commerciales et tertiaires sur le territoire de la commune. La justice lui reproche d'avoir touché, en sa qualité de président de la SEML, un salaire trois fois supérieur à celui qui avait été prévu par le conseil d'administration de la société. La mise en examen concerne aussi les conditions dans lesquelles M. Felli a cédé son entreprise (les Monuments funéraires de l'Est), qui se trouvait en cessation de paiement. Le repreneur, le groupe Trabet, a obtenu par la suite l'attribution, pour un montant de 26 millions de francs, du contrat de terrassement de la future zone d'activités de Marmoutier.

En outre, la justice poursuit ses investigations sur le rôle qu'a tenu le maire de Marmoutier dans une affaire de fausses factures dont la SEML a été victime. La société d'économie mixte a été abusée par une entreprise de travaux publics de Metz qui s'est fait acquitter une facture de 2,1 millions de francs pour des travaux de terrassement qu'elle n'a jamais effectués.

M. S.

Après l'avis favorable de la commission de discipline du parquet

Pierre Méhaignerie suspend provisoirement Jean-Pierre Marchi

Le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a annoncé, jeudi 13 janvier, qu'il avait pris une mesure d'interdiction temporaire d'exercice des fonctions à l'encontre de Jean-Pierre Marchi, substitut au parquet général de la cour d'appel de Paris. Ce magistrat, qui avait été pressenti au mois de mars 1992 pour rejoindre le cabinet du ministre de la défense, François Léotard, avait été mis en examen une première fois le 28 avril 1992 pour recel d'abus de biens sociaux et une deuxième fois le 2 décembre 1992 pour faux et usage de faux.

La justice lui reproche d'avoir acquis une voiture de luxe auprès de deux dirigeants de sociétés d'intérim eux-mêmes mis en examen pour abus de biens sociaux, puis d'avoir utilisé de faux documents pour justifier le paiement de ce véhicule. Samedi 8 janvier, la commission de discipline du parquet, présidée par le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, avait émis un avis favorable à la demande d'interdiction temporaire d'exercice des fonctions formulée par le garde des sceaux *(le Monde* du 11 janvier). Cette mesure n'est pas une sanction disciplinaire, mais une mesure provisoire prise *«dans l'intérêt du service»*.

Une lettre de Gilles Ménage

Après la publication, dans «le Monde» du 25 décembre 1993, d'un article d'Erich Inciyan intitulé «Gilles Ménage a été entendu par le magistrat chargé d'enquêter sur les écoutes de l'Elysée», M. Ménage, ex-directeur du cabinet de M. Mitterrand et actuel PDG d'EDF, nous a adressé la lettre suivante :

Votre journal a la chance d'avoir la primeur des procès-verbaux de l'instruction de M. le juge Jean-Paul Valat, au terme d'une pratique contraire au secret de l'instruction mais, semble-t-il, entrée aujourd'hui dans les mœurs. Cependant ce n'est pas au simple motif qu'il a pu obtenir copie des déclarations de Paul Barril – mais pas encore des miennes – qu'il convient de mettre exagérément et sans réserves en exergue les unes à défaut des autres. Me voilà maintenant mis en cause par cet ancien gendarme du GIGN pour avoir permis la *«dérive»* d'un système *«d'écoutes»* téléphoniques pratiquées par la *«cellule»* antiterroriste de l'Elysée. Et ceci dès 1983 ! Me voilà intronisé par Paul Barril grand coordonnateur de ces œuvres et réceptacle de comptes rendus d'écoutes ; *«c'est à lui que nous remettions les documents»*, indiquerait-il.

De plus, Erich Inciyan reprend sans aucune réserve les propos gravement diffamatoires de Paul Barril. Il est en effet commode de se retrancher derrière cette déposition qui permet de répandre la calomnie en évitant la diffamation. Je tiens à vous apporter les précisions suivantes :

1) Je ne connais pas Paul Barril. Je ne l'ai jamais vu. Il ne m'a jamais téléphoné. Il n'est jamais venu dans mon bureau. Je n'ai eu aucun rapport de travail avec lui. Paul Barril n'a jamais fait partie des collaborateurs de l'Elysée.

2) Je n'ai jamais été le responsable de cette «cellule». En août 1982 lorsqu'elle a été constituée, je n'ai pris aucune part à son organisation, au choix de ses collaborateurs, non plus qu'à la définition de ses moyens, ni de ses missions, pour la seule raison qu'à cette époque je n'étais pas en charge des questions de police ou de renseignement. Je ne l'ai été qu'en octobre 1982, bien après l'arrestation des Irlandais de Vincennes. Lorsque j'ai été nommé directeur de cabinet du président de la République en juin 1988, l'une de mes premières actions a été de procéder au reclassement des derniers membres de cette cellule qui a cessé d'exister à ce moment-là.

3) De 1983 à 1988, j'ai été amené à collaborer avec Christian Prouteau et son équipe en tant que membres d'un même cabinet chargés de tâches différentes et parfois connexes. C'est ainsi qu'en mars 1983 j'ai dû, en pleine lutte contre le terrorisme, proposer que l'on s'occupe de compilations de renseignements sur certaines activités dans le respect des personnes et des fonctions.

4) Je reste perplexe sur l'authenticité des comptes rendus «d'écoutes» publiés en mars 1993 dans la presse, abondamment et à plusieurs reprises adressés à diverses rédactions. Tous les journalistes concernés connaissent l'origine de ces documents, mais là s'arrêtent leurs explications car elles risqueraient de tarir leur «source». Il ne faut pourtant pas être bien savant pour deviner qui est l'auteur de cette campagne. J'attends avec intérêt les résultats de l'instruction à tous égards.

5) Enfin, je suis surpris que votre journal ne marque pas davantage de réserves envers les accusations d'un homme qui s'est vu retirer en mai 1983 ses fonctions de commandant en second du GIGN, puis a été suspendu par le ministre de la défense après enquête de l'inspection générale de la gendarmerie avant de connaître une nouvelle affectation et d'obtenir une mise en disponibilité pour ouvrir une officine privée de renseignements chargée d'assurer pour des particuliers des missions de sécurité et de surveillance. Faut-il de surcroît rappeler la longue liste des affaires dans lesquelles Paul Barril a été cité depuis plus de dix ans et dont votre journal a tenu régulièrement la chronique ?

[M. Ménage ne *dément* donc pas avoir, comme nous l'écrivions, ordonné que *«l'on s'occupe sérieusement de l'avocat Mᵉ Antoine Comte»*, dans un document interne à l'Elysée daté du 28 mars 1983. Il ne dément pas davantage que cette note, rédigée en pleine affaire des «Irlandais de Vincennes», dont Mᵉ Comte était l'avocat, était adressée à M. Prouteau – celui-ci avait inscrit sur la note, en marge du nom de l'avocat, une indication codée faisant référence à la pose d'écoutes téléphoniques. Si M. Ménage affirme, enfin, n'avoir eu aucun contact avec *M. Barril*, il est de notoriété publique que le commandant en second du GIGN travaillait – jusqu'à son départ de la «cellule» en mai 1983 – de façon très étroite avec *M. Prouteau. Il est également notoire* que M. Ménage était, au cabinet du président de la République, chargé du suivi politique des activités de la «cellule». *Chacun attend donc avec le plus grand intérêt les conclusions de la justice* dans ce dossier pour lequel M. Ménage a été entendu comme témoin. E. In.]

JUSTICE

Un avocat lyonnais condamné à un an de prison ferme pour fraude fiscale

Un avocat du barreau de Lyon a été condamné, mercredi 12 janvier, par la cour d'appel de Lyon à quatre ans d'emprisonnement, dont trois avec sursis, et 100 000 francs d'amende pour une fraude fiscale portant sur plus de 6 millions de francs.

La direction des services fiscaux avait déposé plainte, en 1991, contre Mᵉ Jean-Louis Lavocat, cinquante-deux ans, qui exerçait – avant d'intégrer légalement la profession d'avocat lors de la fusion des deux professions en janvier 1992 – l'activité de conseil juridique spécialisé dans le contentieux du droit des assurances et plus précisément dans les dossiers d'indemnisation. Il intervenait ainsi très régulièrement comme conseil auprès des personnes victimes d'accident ou de sinistres divers et confrontées à la complexité des démarches à entreprendre.

Jean-Louis Lavocat qui se faisait régler en espèces, après encaissement par ses clients des chèques émanant des compagnies d'assurances, omettait tout simplement de déclarer ces revenus à l'administration des impôts. Dans le même temps la TVA facturée aux clients de son cabinet assez «particulier» n'était pas reversée au Trésor. Ainsi, entre 1986 et 1988, avait-il occulté des sommes estimées à 6 418 000 francs.

POLICE

Jean-Louis Arajol prend la tête du principal syndicat de policiers parisiens

Huit mois après avoir été évincé du poste de «patron» de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), Richard Gerbaudi, âgé de trente-huit ans, quitte en douceur son mandat de secrétaire général de la principale organisation de gardiens de la paix parisiens. Dans un courrier envoyé lundi 10 janvier aux sept cents délégués du Syndicat général de la police (SGP-FASP), M. Gerbaudi a annoncé qu'il cesse d'exercer son mandat au gré d'une *«décision longuement réfléchie»* et alors que *«rien ne* [le] *pousse à partir.»*

Ce départ intervient dans la foulée d'un congrès fédéral qui avait vu la FASP retrouver son unité après une période de fortes turbulences (*le Monde* du 9 décembre).

«Je reprends du service, écrit M. Gerbaudi aux militants pour indiquer qu'il a demandé à réintégrer un service de police et à ne plus être permanent syndical détaché, *car j'ai toujours considéré que le fait d'être syndicaliste n'est pas un métier, mais un engagement.»*

M. Gerbaudi passe le relais à une équipe de direction qu'il avait choisie au début de l'année passée : *«La relève est là, et c'est celle que j'ai voulue»*. Un autre gardien de la paix parisien, Jean-Louis Arajol, âgé de trente-six ans et jusqu'alors secrétaire général adjoint du SGP, lui succède à la tête d'une organisation qui a toujours été le fer de lance du syndicalisme des policiers en tenue.

E. In.

SPORTS

Le retour de l'ex-recordman de l'heure cycliste

Francesco Moser et l'éternité

Francesco Moser, ex-recordman de l'heure, devait tenter, samedi 15 janvier à Mexico, de battre le record du monde de l'heure dont l'avait dépossédé le champion olympique de poursuite de Barcelone, Chris Boardman, qui avait parcouru 52,270 km en soixante minutes le 23 juillet 1993. A quarante-trois ans, Moser, ex-détenteur du record, s'impose un défi contre le temps, contre lui-même. Il a adopté la position «en œuf» de l'Ecossais Graeme Obree (*le Monde* du 2 novembre 1993) qui, trois jours avant Boardman, avait brisé ce record de légende.

Il est des hommes qui ne veulent pas mourir, sinon après avoir combattu. Il est des combats improbables et fous. Francesco Moser refuse de mourir et se bat. Contre ses artères et contre les autres. A quarante-deux ans, l'Italien veut reprendre son record de l'heure établi à Mexico, le 23 janvier 1984. Il avait alors parcouru 51,151 km et avait amélioré la performance d'Eddy Merckx de 1 720 mètres. On disait de cette nouvelle forteresse qu'elle serait imprenable. Ce que l'on dit de tous les records, une fois qu'ils sont battus.

A l'époque, Moser se sentait au-dessus de tout et de tous. A trente-deux ans, il affirmait que son âge n'était rien. Quatre ans plus tard, il était parti souverain en 1988, en recordman absolu de l'heure. Dans sa retraite italienne, le roi – la bourrique ou Sa Seigneurie comme l'appelaient ses ennemis et ses adorateurs – pouvait couler des jours heureux.

Et puis, ce mois de juillet 1993. Près de dix ans après son triomphe, Francesco Moser se fait déposséder d'un record qu'il croit intouchable. Mouché, Moser, par un chômeur écossais, Graeme Obree, et trois jours plus tard, par un champion olympique de la piste, Chris Boardman. Une gifle, mais la promesse d'un beau pari. Depuis trois mois, l'Italien veut dignement fêter le dixième anniversaire de son record en retournant le taquiner à Mexico.

La position de l'œuf

On s'est un peu moqué. Un coureur cycliste de quarante-trois ans ! Mais il a plus d'un tour dans son sac, le «vieux». Il a été roi de la piste, champion du monde de poursuite en 1976, puis roi des pelotons, triple vainqueur consécutif du Paris-Roubaix, de 1978 à 1980, avant de devenir l'empereur du chronomètre.

En 1984, Moser avait utilisé un vélo de science-fiction, étudié en soufflerie. Grâce à ses exceptionnelles qualités athlétiques, il avait ainsi battu Eddy Merckx. Mais la science-fiction technologique ne suffit plus depuis qu'un Martien, Graeme Obree, a bouleversé les paramètres de l'exploit. Pour battre le record de l'heure, il fallait changer de style. Dans son atelier, Obree avait imaginé courir pendant une heure, le corps dans une position quasi fœtale presque inimaginable. Ainsi, les coudes collés au buste, il battait Moser, au niveau de la mer, à Hamar, en Norvège, avec une bécane rafistolée avec des pièces de machine à laver.

Avec Francesco Conconi, son médecin de toujours, Francesco Moser a retrouvé les vertus de la diététique. Il a surtout réappris à monter sur une bicyclette. Il a, en effet, adopté la position Obree dont il se serait presque moqué, en juillet. Mercredi 12 janvier, lors de la deuxième séance d'entraînement, le «vieux» a ainsi parcouru 22,666 km en vingt-six minutes, soit une moyenne horaire de 52,304 km. S'il maintenait la cadence pendant une heure, Francesco Moser remonterait le temps.

BÉNÉDICTE MATHIEU

EN BREF

BASKET-BALL : victoire de Limoges contre Barcelone en championnat d'Europe. – Limoges a battu Barcelone, 88-82, jeudi 13 janvier, lors du premier tour retour des poules finales du championnat d'Europe des clubs. Grâce à cette victoire, les tenants du titre limougeauds sont désormais bien placés pour accéder aux quarts de finale. Pau-Orthez a concédé sa huitième défaite en neuf matches, 68-56, face à l'équipe d'Istanbul.

PATINAGE ARTISTIQUE : le garde du corps de Tonya Harding a été arrêté. – Le garde du corps de la patineuse américaine Tonya Harding, Shawn Eric Eckardt, ainsi qu'un deuxième homme, ont été arrêtés et inculpés d'association de malfaiteurs par les autorités judiciaires de l'Oregon, jeudi 13 janvier, dans l'affaire de l'agression contre Nancy Kerrigan (*le Monde* du 14 janvier). Les autorités et les responsables sportifs ont estimé que Tonya Harding, qui a remporté le titre de championne des Etats-Unis après l'agression de sa principale rivale, n'était probablement pas au courant de l'opération. – *(AFP.)*

JUSTICE : un instituteur parisien écroué pour attentats à la pudeur. – Agé de vingt-sept ans, un instituteur d'une école parisienne a été mis en examen, samedi 8 janvier, pour attentats à la pudeur sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant autorité, et placé sous mandat de dépôt par le juge parisien David Peyron. Il est soupçonné d'avoir pratiqué des attouchements sur ses élèves lors de cours de soutien à quatre enfants de CE2, âgés de huit et neuf ans. La mère de l'un des élèves avait d'abord alerté le directeur de l'école, qui s'était montré sceptique, tandis que les collègues de l'instituteur se mobilisaient en sa faveur. La mère de l'enfant avait alors déposé plainte devant la justice. L'instituteur a avoué les faits reprochés devant les policiers.

ESPACE : un astronaute français de l'ESA sélectionné par la NASA. – Selon la NASA et l'Agence spatiale européenne (ESA), le Français Jean-François Clervoy effectuera cet automne un vol de dix jours dans l'espace à bord de la navette spatiale américaine *Atlantis*. Cet ingénieur aéronautique de trente-cinq ans, ingénieur navigant d'essais et pilote, avait été sélectionné en 1985 par le Centre national d'études spatiales (CNES), avant d'entrer, en mai 1992, dans le club très fermé des astronautes de l'ESA. A ce titre, il participera à bord d'*Atlantis* à la mission ATLAS 3, qui doit étudier l'énergie solaire et ses implications sur le climat et l'environnement de la Terre, et permettre aussi l'étude de l'atmosphère terrestre à partir du télescope infrarouge (CRISTA-SPAS).

ESPACE : la Chine va lancer son premier satellite géostationnaire de météorologie. – La Chine lancera, d'ici à la fin juin, son premier satellite géostationnaire de météorologie. Actuellement en cours de tests, Fengyun-2 (FY-2) sera le troisième satellite de météorologie lancé par la Chine depuis 1988, mais le premier à être placé en orbite géostationnaire (36 000 kilomètres d'altitude). Ainsi que l'ont précisé, mercredi 12 janvier, les responsables de la Compagnie nationale de l'aérospatiale, ce satellite pourra effectuer des relevés sur plus d'un tiers du globe.

PYROMANE : un élève mis en examen après l'incendie d'un lycée de la Loire. – Un élève du lycée polyvalent Claude-Lebois, à Saint-Chamond (Loire), a été mis en examen pour incendie volontaire, jeudi 13 janvier, à la suite du sinistre survenu deux jours plus tôt dans cet établissement. Quatorze salles de classe avaient dû être fermées à la suite de l'incendie. Elève de troisième technologique et âgé de quinze ans, l'adolescent s'était déjà fait remarquer pour des problèmes disciplinaires.

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du 12 janvier 1994

UN DÉCRET

– nº 94-30 du 11 janvier 1994 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'environnement.

Au *Journal officiel* du 13 janvier 1994

UN DÉCRET

– du 5 janvier 1994 approuvant les modifications aux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite «France-libertés, Fondation Danielle-Mitterrand».

Au *Journal officiel* du 14 janvier 1994

DES DÉCRETS

– nº 94-36 du 6 janvier 1994 modifiant le décret nº 73-L.72 du 21 février 1973 déterminant les services communs qui donnent lieu à une contribution des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne versée à la ville de Paris ;

– nº 94-37 du 12 janvier 1994 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement dans les régions d'outre-mer.

REPÈRES

ESPACE

La réparation du télescope Hubble est un «succès total»

La NASA a publié, jeudi 13 janvier, les premières photos prises par le télescope spatial Hubble depuis sa réparation en orbite, il y a un mois, par l'équipage de la navette Endeavour (*le Monde* du 4 décembre 1992). Les astronautes y avaient alors remplacé plusieurs pièces essentielles (optiques du miroir principal, caméra interplanétaire, gyroscopes), afin de corriger la myopie dont cet engin de haute technologie, d'une valeur de trois milliards de dollars, était affligé depuis son lancement en avril 1990.

La sauvetage de Hubble est un *«succès total»*, ont estimé les responsables de la NASA. La netteté des images captées par la nouvelle caméra interplanétaire et par celle de l'Agence spatiale européenne (ESA) – parmi lesquelles la photo d'une galaxie située entre 50 et 60 millions d'années-lumière – est sans commune mesure avec le flou artistique des images obtenues jusqu'alors. Avec près de quatre ans de retard dus à de coupables défauts de fabrication, Hubble va pouvoir, enfin, partir à la conquête des confins de l'univers. – *(UPI, AFP, Reuter.)*

FAIT DIVERS

Le meurtrier présumé de cinq personnes âgées mis en examen pour assassinat et vol

Claude Lastennet, vingt-deux ans, meurtrier présumé de cinq vieilles dames en région parisienne, a été mis en examen pour «assassinat et vol», jeudi 13 janvier, par le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) chargé du dossier, Jean-Marc Dauge, et placé sous mandat de dépôt. Le juge ne l'a entendu que pour le dernier meurtre, celui d'une femme de quatre-vingt-douze ans retrouvée morte à son domicile de Thiais (Val-de-Marne), dimanche 9 janvier, mais les dossiers concernant les cinq meurtres de vieilles dames – trois dans le Val-de-Marne et deux dans les Hauts-de-Seine – ainsi que la tentative de meurtre dont il est soupçonné, doivent en principe être confiés dans les prochains jours au même juge. Claude Lastennet, originaire de Brest, avait été interpellé mercredi au foyer de jeunes travailleurs de Chevilly-Larue (Val-de-Marne) dont il était résident, après avoir été dénoncé par l'un des pensionnaires de ce foyer.

INONDATIONS

Le plan d'aménagement des cours d'eau coûteraune dizaine de milliards de francs

Tandis que la brèche de Lauricet, sur le Petit Rhône, en Camargue, a été enfin colmatée et que celle de Ballincourt, dans le nord du Vaucluse, était en voie de l'être, une nouvelle montée des eaux de la Seine a été enregistrée, jeudi 13 janvier, en Normandie. Plusieurs quartiers de Rouen et d'Elbeuf étaient menacés par les inondations, qui ont isolé la commune de La Bouille (Seine-Maritime). Sur la RN 204, dans la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes), un automobiliste italien a été tué, jeudi 13, par la chute de rochers, due à un glissement de terrain provoqué par les intempéries.

Le plan général relatif à l'aménagement des cours d'eau annoncé par M. Balladur (*le Monde* du 13 janvier), s'étalera sur une dizaine d'années et coûtera une dizaine de milliards de francs, a indiqué, jeudi à Metz, Michel Barnier, ministre de l'environnement. Ce plan, a t-il précisé, doit être définitivement arrêté par un comité interministériel réuni le 24 janvier.

Les débats au Sénat sur les projets de loi posant les principes d'une éthique biomédicale

La majorité aborde avec prudence les textes présentés par le gouvernement

Le Sénat a commencé, jeudi 13 janvier, l'examen des projets de loi sur l'éthique médicale, adoptés par l'Assemblée nationale sous la précédente législature. Les sénateurs ont fait preuve, en ce début de discussion, d'une grande prudence en considérant, selon les termes de Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, que *« personne ne peut se prévaloir de détenir, sur ces sujets délicats, une vérité générale »*.

C'est avec d'infinies précautions que les sénateurs ont ouvert, jeudi après-midi, le dossier de l'éthique biomédicale. Prudents, presque empruntés, ils ont spontanément adopté la recommandation faite par Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, de *« légiférer les mains tremblantes »*. *« Notre réponse n'est qu'une réponse parmi d'autres, qui nous sont données par l'ensemble du corps social*, a averti M. Fourcade (Rép. et Ind.), président de la commission des affaires sociales. *Personne ne peut se prévaloir de détenir, sur ces sujets délicats, une vérité générale. »* Sous le double signe de l'*« humilité »* et de la *« sérénité »*, le débat s'est donc engagé dans un cadre défini de prime abord par les ministres.

« Le parti qui a été pris est, je le crois, sage, a expliqué M. Douste-Blazy, *le texte de 1992* [adopté en première lecture par les députés] *représente un point d'équilibre dont nous ne pouvons par trop nous écarter. »* Satisfait par le texte relatif au statut du corps humain, Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, a d'ailleurs regretté que la commission des lois ait décidé que la procréation médicalement assistée impliquerait *« le recueil d'un consentement par le juge »*. Auparavant, Simone Veil, ministre d'Etat chargé des affaires sociales, de la santé et de la ville, avait donné son sentiment sur les positions adoptées par la commission des affaires sociales, particulièrement à propos des procréations médicalement assistées qu'elle a, elle-aussi, rebaptisées *« assistance médicale à la procréation »*, *« puisque la loi ne peut avoir d'autre objet que de régir les pratiques médicales facilitant la procréation »*.

Mme Veil s'est trouvée d'accord avec Jean Chérioux (RPR), rapporteur du texte, pour faire apparaître plus nettement *« l'exigence de stabilité des couples demandeurs »*, pour mettre en place un dispositif aussi exigeant que celui de l'adoption, évoqué par de nombreux sénateurs, pour les « accueils » d'embryons, comme pour interdire les recherches sur les embryons humains, sans exclure les études se fondant sur la simple observation et qui ne portent pas atteinte à leur intégrité. De même, elle s'est déclarée favorable *« au principe de l'interdiction »* du diagnostic préimplantatoire.

En revanche, elle a indiqué, à propos des embryons surnuméraires qu'entraînent automatiquement les pratiques thérapeutiques actuelles, que *« le gouvernement considère que l'arrêt de leur conservation* [possible dans le texte de l'Assemblée nationale, et non dans celui de la commission du Sénat] *permettrait d'éviter de conserver pendant des décennies des embryons « abandonnés » (...) susceptibles de servir un jour de matériaux tentants pour des expériences occultes »*. *« Des voix autorisées s'élèvent, au sein même de l'Eglise pour estimer que l'arrêt de la conservation ne serait pas par elle-même fautive dès lors que ces embryons sont placés en état de survie artificielle et ne sont pas naturellement viables »*, a-t-elle ajouté.

La discussion générale n'a pris qu'à de très rares occasions des libertés avec ce cadre d'ensemble, approuvé tant par Charles Descours (RPR, Isère) que par Claude Huriet (Un. cent., Meurthe-et-Moselle). Contrairement à ce qui s'était passé à l'Assemblée nationale où les travaux en séance publique avaient été facilités par les discussions préalables menées au sein d'une commission spéciale, les clivages partisans n'ont pas été totalement effacés par la matière, peu ordinaire, de ces textes de loi.

Jacqueline Fraysse-Cazalis (Hauts-de-Seine), au nom du Parti communiste, et Franck Sérusclat (Rhône), pour les socialistes, n'ont pas dissimulé les réserves que leur inspirent certaines lacunes du texte, comme les dispositions adoptées, en commission, par la majorité sénatoriale.

Loi et morale individuelle

Un débat a été ouvert par Jacques Larché (Rép. et Ind.), qui a assuré que *« les interrogations sur la bioéthique ne sauraient servir de prétexte pour faire l'impasse sur les lois non écrites de la morale »*. *« La loi doit laisser une large place à la morale individuelle »*, a ajouté le président de la commission des lois. Bernard Sellier (Rép. et Ind., Aveyron) s'est aussitôt engouffré dans la brèche. *« Le législateur est-il le mieux placé pour dire, selon son bon plaisir, ce qui est bien ou mal ? »* s'est-il interrogé, alors que l'éthique, a-t-il ajouté, est *« métajuridique »*.

« La majorité [des votes] *ne fonde pas l'éthique, ce qui est moral n'est pas forcément légal »*, a ajouté le bras droit de Philippe de Villiers au sein de Combat pour les valeurs, soutenu des tribunes par Christine Boutin, député (UDF) des Yvelines, qui avait défendu les mêmes thèses à l'Assemblée nationale. M. Sellier a redit son hostilité à l'avortement, qui rend *« le droit de l'adulte supérieur au droit de l'enfant »*.

Il a opposé, ensuite, à la *« procréation naturelle »* la *« procréation artificielle »*, qui contient en germe, selon lui, l'eugénisme. *« Nous sommes déjà entrés dans le « meilleur des mondes »*, a-t-il assuré, *ce que nous admettons avec la procréation naturelle, nous ne l'accepterons pas avec la procréation artificielle »*, a-t-il ajouté, en invitant les sénateurs à préférer *« le perfectionnement moral »* aux miracles du progrès technique qui sert surtout, selon lui, *« à éviter des efforts sur nous-mêmes »*.

GILLES PARIS

Un entretien avec Simone Veil

Suite de la première page

– *Vous proposez d'interdire toute expérience portant atteinte à l'intégrité de l'embryon humain. Pourquoi n'avoir pas suivi le professeur Jean-François Mattéi qui suggérait que seules soient autorisées les études sur l'embryon ayant une finalité médicale ?*

– Ce que je propose au Sénat, c'est l'interdiction pure et simple de l'expérimentation sur l'embryon. Seraient admises toutefois les études qui ne portent pas atteinte à l'intégrité de l'embryon. Nous examinerons évidemment la formulation du professeur Mattéi. C'est une question à discuter avec les parlementaires.

– *Allez-vous autoriser le diagnostic préimplantatoire (DPI) dans la mesure où sa pratique ne remet pas en cause la survie de l'embryon ?*

– C'est une question très difficile, peut-être la plus difficile, posée par ce texte. Le risque est majeur : celui d'une sélection, par ce diagnostic, des embryons à implanter en ne retenant que les « meilleurs ». Vous voyez immédiatement la dérive eugénique. A l'inverse, dans le cas d'une famille dont plusieurs enfants sont déjà atteints d'une maladie génétique très grave, peut-on leur refuser la possibilité d'éviter un nouveau drame par un diagnostic sur l'embryon ?

» La législation allemande réserve ce diagnostic à la détection de quelques maladies très graves que la loi énumère ; il y a là quelque chose de stigmatisant, voire de traumatisant, pour les familles concernées ; nous l'excluons. Si le Sénat suit sa commission des affaires sociales, il interdira tout diagnostic de ce type. L'Assemblée nationale aura alors à en débattre pour la première fois, puisque le sujet n'avait pas été abordé en 1992. Si nous devions admettre ce diagnostic, ce ne pourrait être que dans des cas et selon une procédure très exceptionnels.

– *Pourtant, fût-ce à titre exceptionnel, plusieurs médecins, biologistes et philosophes pensent qu'en autorisant ainsi des couples fertiles à avoir recours à la fécondation* in vitro *(FIV) – technique qui était jusqu'à présent strictement réservée au traitement de la stérilité – on met le doigt dans un engrenage qui risque de conduire à l'avènement d'un nouvel eugénisme...*

– J'ai beaucoup réfléchi sur cette question. J'en ai longuement discuté. Au départ, consciente justement de ces risques de dérive eugénique, j'étais plus que réticente. Mais des médecins confrontés à ces problèmes, et que je sais très vigilants devant les risques de dérive, m'ont fait valoir que dans certains cas, et à condition que des garanties exceptionnelles soient exigées, il serait humainement très douloureux de refuser la pratique d'un diagnostic préimplantatoire à des couples qui vivent de telles épreuves. Il est vrai que ces couples pourraient avoir recours à un diagnostic prénatal et ensuite, le cas échéant et s'ils le souhaitent, interrompre la grossesse. Toutefois, ce diagnostic est souvent très tardif. Sur un sujet aussi difficile, je compte beaucoup sur les débats parlementaires pour que tous les arguments soient exposés publiquement. Les solutions sont difficiles et les positions des uns et des autres souvent amenées à évoluer.

– *Comment arrivez-vous à concilier le principe d'anonymat du donneur et le droit de connaître ses origines ?*

– Actuellement, on ne donne pas le droit à l'enfant de connaître ses origines. C'est la même chose dans la plupart des pays d'Europe occidentale, sauf en Suède. Je vous rappelle qu'en matière d'adoption, également, nous avons jusqu'à présent maintenu l'accouchement sous X... et l'anonymat. C'est un problème très difficile que je connais d'autant mieux que j'ai rédigé en grande partie la loi de 1966 sur l'adoption. J'ajoute que les psychologues, les psychiatres, les sociologues, etc., ne sont pas unanimes. Je crois qu'il n'y a pas de vérité absolue et qu'actuellement les inconvénients inhérents à la connaissance des origines l'emportent sur les avantages éventuels. La question reste posée.

– *Vous allez encore un peu loin dans ce sens en faisant réaffirmer, par le père « social », son engagement à reconnaître ses droits vis-à-vis de cet enfant dont il sait qu'il n'est pas biologiquement le sien...*

– Nous proposons cette mesure afin d'éviter les conflits d'ordre juridique et même patrimonial. Nous avons vu, dans le passé, des hommes s'engager dans le processus d'assistance médicale à la procréation avec un tiers donneur et changer ensuite d'avis, l'enfant se trouvant alors victime d'un désaveu de paternité. Il faut préserver l'intérêt de l'enfant.

– *Quelle est votre position quant au principe même de la procréation médicalement assistée dite hétérologue, c'est-à-dire ayant recours à des cellules sexuelles ou à des embryons biologiquement étrangers à l'homme ou à la femme du couple concerné ?*

– Je pense qu'il faut, dans ce cas, une procédure spécifique. Les futurs parents doivent être tout à fait conscients de ce que représente le recours à une telle pratique. Quelle que soit l'importance, aujourd'hui reconnue, de tout ce qui se passe durant la gestation et la vie intra-utérine, il faut que les couples concernés aient clairement conscience qu'un tel enfant n'est pas, *stricto sensu*, leur enfant génétique ; cette situation doit être pleinement assumée, dans l'intérêt de l'enfant à naître.

» Personnellement, je souhaite qu'un juge se prononce. Pour autant, il ne peut s'agir en aucune manière d'une procédure d'adoption, comme certaines personnes y ont songé : un enfant qui a été porté *in utero* ne peut être assimilé à un enfant adopté. J'envisage donc une démarche judiciaire, assortie si nécessaire d'un entretien avec un psychologue ou une assistance sociale, de manière à ce que l'on soit bien sûr que les personnes concernées prennent la mesure de la situation et l'assument. Cela dit, je ne cache pas qu'en réfléchissant aux conséquences de ces nouvelles techniques médicales, je suis prise de vertige !



– *Quelle analyse, quel commentaire faites-vous à propos des demandes d'insémination artificielle* post mortem *ou des maternités postménopausiques qui sont apparues ces derniers temps ?*

– Soyons clairs : contrairement à ce qui a pu être dit, nous n'innovons pas sur ces points. Le texte qui a été adopté par l'Assemblée nationale et sur lequel le Sénat va avoir à délibérer me convient. Rappelons que, selon ce texte, les procréations médicalement assistées ne peuvent concerner que les couples vivants en âge de procréer. Cette formulation autorise l'assistance médicale à la procréation dans le cas de ce que l'on appelle les ménopauses précoces. Elle exclut, en revanche, l'assistance médicale à la procréation *post mortem*. Le Comité consultatif national d'éthique a exprimé récemment sur ce dernier point un avis contraire, que je ne partage pas. En tant qu'ancien magistrat et spécialiste du droit de la famille, je reste très marquée par le droit civil et les notions de présomption de paternité et de délai. En dépit des arguments avancés en faveur de cette pratique, je n'estime pas souhaitable – notamment pour des raisons de droit patrimonial – qu'on envisage la poursuite d'un projet d'enfants plusieurs mois ou plusieurs années après la disparition du conjoint.

– *Rejoignez-vous le principe fondamental du texte adopté par l'Assemblée nationale et qui veut que les techniques de procréation médicalement assistée ne doivent être mis en œuvre que dans le champ de la stérilité d'un couple ?*

– Absolument. Avec une exception : lorsqu'il s'agit d'éviter la transmission à un enfant d'une maladie grave et incurable. D'un point de vue général, je partage l'opinion de ceux qui estiment que l'enfant n'est pas un dû mais un don. Je sais bien, dans le même temps, que la stérilité peut être vécue par la femme ou par l'homme comme un malheur, une souffrance importante. Si, dans les limites de l'éthique et de la protection de la santé de la femme, cette souffrance peut être atténuée, voire corrigée, pourquoi ne pas l'entendre ? Cela dit, ne cédons pas à une psychose de l'enfant à tout prix et rappelons qu'un couple existe aussi en dehors de l'exercice de sa fonction de reproduction, de maternité et de paternité.

– *Certains juristes réclament aujourd'hui que l'on aborde, à l'occasion de la discussion de ces textes de bioéthique devant le Sénat, la difficile question de la définition du statut de l'embryon humain. Pourquoi n'y êtes-vous pas favorable ?*

– L'objet de la loi est de régler les problèmes qui se posent effectivement : interdiction de l'expérimentation sur l'embryon et des utilisations industrielles ou commerciales, encadrement strict des conditions de la fécondation, réglementation rigoureuse de l'accueil de l'embryon par un couple tiers.

» Faut-il aller plus loin, par exemple instituer, comme je l'ai entendu suggérer, un tuteur pour l'embryon ? Ce serait non seulement lourd et complexe, mais nous entrerions dans des discussions qui risqueraient d'aboutir à une impasse. Le terme de statut de l'embryon est ambigu. Le texte soumis au Sénat ne fait pas de l'embryon une entité juridique, mais il assure sa protection.

– *Comment parvenez-vous à concilier la loi de 1975, qui porte votre nom, sur l'interruption volontaire de grossesse et les textes de bioéthique que vous allez défendre devant le Sénat ?*

– La loi de 1975 était une loi de secours vis-à-vis des femmes en détresse face à des situations dramatiques et connues de tous. Nous sommes partis de problèmes concrets et non de positions philosophiques. La loi de 1975 était une loi de dépénalisation, mais aussi de protection. Présentée par le ministre de la santé et non par celui de la justice, elle entendait protéger les femmes, notamment leur santé, dans certaines situations à haut risque, auxquelles, en outre, les plus démunies d'entre elles étaient les plus exposées.

– *Peut-on dire que vous protégiez les femmes enceintes qui ne souhaitaient pas leur grossesse en 1975 et qu'aujourd'hui vous protégez les embryons en attente de gestation ?*

– La différence est que les interruptions de grossesses étaient pratiquées illégalement et qu'ici nous sommes confrontés à des pratiques qui ne sont pas interdites, qui sont même reconnues, sans avoir été pour autant encadrées par la loi. Ces pratiques se sont développées pour répondre à une souffrance, celle des couples stériles. Le législateur ne peut l'ignorer, mais il doit intervenir pour empêcher les dérives. En tant que magistrat, j'ai toujours considéré que le droit est un moyen, certainement pas une fin en soi. Il revient au politique, responsable de l'ordre public – ce qui a joué en 1975 pour la loi sur l'IVG – mais aussi de l'ordre social, de fixer les règles que la société reconnaît comme justes, pour assurer le respect de valeurs supérieures. Les juristes doivent se plier à ces impératifs, politiques au sens noble du terme.

» Le cas n'est pas nouveau. Prenons l'exemple des droits qui ont été reconnus aux enfants adultérins il y a seulement vingt ans, alors que ces derniers étaient auparavant inconnus, ou presque, du droit. Des juristes ont dit alors que cette reconnaissance était juridiquement impossible, car elle impliquait la reconnaissance de l'acte d'adultère. Les politiques l'ont pourtant alors imposée aux juristes. De même, pour l'adoption, que certains juristes tenaient pour contraire à la nature. On peut, certes, penser qu'une adoption ne devrait pas faire d'un enfant étranger au couple un enfant légitime. Mais, dans une démocratie, le droit est fait par les institutions politiques et sous leur impulsion.

– *Donc, entre 1975 et aujourd'hui, vous ne vous sentez pas en contradiction ?*

– Pas du tout.

– *Il existe aujourd'hui en France quelques dizaines de milliers d'embryons humains conservés par congélation. Va-t-on les détruire, les protéger ? Quelle est ici la volonté du gouvernement ?*

– Il faut savoir que la plupart de ces embryons seront effectivement utilisés par des couples qui en sont les auteurs. Seule une petite minorité ne fait plus l'objet d'un projet du couple ; c'est pour eux que se pose le problème de l'arrêt de la conservation. Faut-il trancher cette question dès maintenant dans la loi ou se donner le temps d'attendre de nouveaux progrès scientifiques ? C'est ce dont nous débattrons avec le Parlement.

– *L'Eglise, par la voix du cardinal Lustiger, réclame pourtant leur destruction* (le Monde *du 12 janvier)...*

– Est-ce bien sa position ? Je ne l'ai pas comprise ainsi. Mais ce n'est pas à moi d'en débattre.

– *Etes-vous ou non inquiète devant le développement des techniques de diagnostic prénatal et l'élimination croissante du nombre des fœtus porteurs de malformations plus ou moins graves, plus ou moins handicapantes ? Assiste-t-on là, selon vous, à l'émergence d'une nouvelle forme d'eugénisme ?*

– Je ne perçois pas aujourd'hui en France les signes d'un nouvel eugénisme, mais le risque existe bel et bien. Personnellement, je pense que tout ce que l'on réunit sous le terme de médecine prédictive (1) pose et posera des problèmes éthiques tout à fait considérables, ne serait-ce qu'avec la possible utilisation par les employeurs ou les assureurs de données concernant le patrimoine génétique des personnes. Nous sommes à l'aube d'un profond bouleversement, et je suis très préoccupée de toutes ses conséquences possibles. Je suis convaincue qu'il faudra, un jour proche, légiférer dans le domaine de la médecine prédictive. »

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI

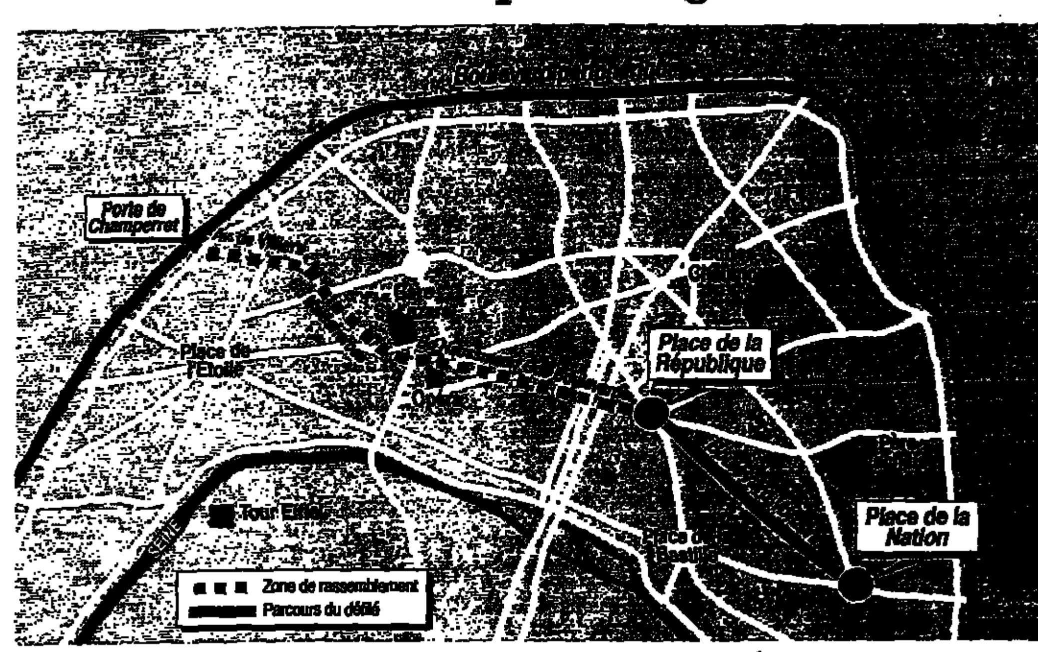
(1) La médecine prédictive vise, à partir d'un ensemble de techniques d'investigation médicales et biologiques, à connaître les prédispositions aux maladies afin de proposer, avant l'émergence des symptômes et des complications, une thérapeutique adaptée.

► Bioéthique : peut-on toucher aux secrets de la vie ? *Le Monde des débats* de janvier présente les grandes options qui vont s'opposer au cours de l'actuelle discussion parlementaire. Les points de vue et les analyses de Michel Tibon-Cornillot, Axel Kahn, Catherine Labrusse-Riou, Noëlle Lenoir. En vente dans les kiosques. Le numéro : 30F.

Rencontre de football, match de rugby et manifestation pour l'école publique

Quatre mille policiers sont mobilisés à Paris pour « le week-end le plus long »

Les hasards du calendrier sportif et politique ont concentré sur cette fin de semaine trois événements qui, par leur nature, attirent des foules dans la capitale. Vendredi 14 janvier, les supporters du Paris-Saint-Germain rempliront les quarante mille places du Parc des Princes pour soutenir leur équipe qui rencontre l'Olympique de Marseille. Les amateurs de rugby les remplaceront samedi après-midi pour le match France-Irlande. Enfin, plus de deux cent mille défenseurs de l'école publique doivent investir la capitale dimanche matin pour y défiler de la République à la Nation.



Les trois journées du vendredi 14 au dimanche 16 janvier resteront sans doute, pour les responsables de la sécurité à Paris comme *« le week-end le plus long »*. Philippe Massoni, préfet de police de Paris, s'inquiétait récemment devant l'assemblée municipale parisienne (*le Monde* du 17 décembre 1993) de l'encombrement croissant de l'espace public de la capitale.

Sept mille manifestations y ont lieu chaque année, qui ajoutent aux embarras de la circulation ordinaire et exaspèrent les Parisiens. Le préfet lançait donc récemment l'idée d'une *« charge d'utilisation »* des artères parisiennes qui va faire prochainement l'objet des premières consultations. Les travaux de ce groupe de travail pourront s'appuyer sur l'expérience, en vraie grandeur, que la police va connaître en cette fin de semaine.

A situation paroxystique, dispositif exceptionnel. Des effectifs dépassant quatre mille hommes seront mobilisés. Tout a commencé vendredi matin, aux abords de la gare de Lyon, à l'arrivée des trains de nuit en provenance du Sud-Est. Les supporters du club de foot marseillais sont contrôlés au sortir de la gare et délestés des accessoires les plus dangereux.

A cette heure matinale, des éléments de police commencent à patrouiller aux alentours du stade, dans le seizième arrondissement. Les forces de l'ordre appliquent pour la première fois la loi du 6 décembre 1993 destiné à lutter contre la violence dans les enceintes sportives. Les policiers auront la possibilité de contrôler les identités des plus agités. Ils pourront être éventuellement fouillés et interpellés s'ils sont trouvés en possession d'objets prohibés et *« d'insignes, signes ou symboles faisant référence à – ou rappelant – une idéologie raciste ou xénophobe »*. Le tout est suivi par l'œil des caméras qui, cette fois, ne surveillent pas seulement les gradins mais les abords du Parc des Princes.

Bien entendu, le match se jouera à guichets fermés. Les portes ouvriront à 17 h 30 et le stade sera alors environné et garni de trois cents fonctionnaires de la préfecture, renforcés par huit unités de CRS et sept escadrons de gendarmes mobiles. Au total, mille quatre cents hommes en uniforme qui filtreront les spectateurs et veilleront à ce que les bouteilles d'alcool, les fusées, les pétards et autres objets ne parviennent pas à proximité de la pelouse. Pour coordonner le tout, un PC a été installé au Parc des Princes et restera en relation permanente avec le préfet lui-même. Il est probable que ce dispositif sera en place jusque tard dans la nuit.

Un cortège plus long que le parcours

Dès samedi, à partir de midi, de nouvelles unités prendront leur service au même endroit pour assurer la sécurité du match France-Irlande. Non que l'on craigne des heurts entre les supporters français et ceux venus de Dublin, mais le président de la République d'Irlande, Mary Robinson, sera là, et cette présence imposait des mesures protocolaires. Même si M. Balladur a fait dire que son emploi du temps ne lui permettait pas d'accompagner sa collègue, et si l'Elysée n'a annoncé aucune participation présidentielle, les effectifs mobilisés dépasseront un demi-millier d'hommes. C'est la journée dominicale qui est la plus redoutée par la préfecture. Là non plus, on n'envisage pas de débordements de violence et les responsables de la sécurité se sont longuement concertés avec les organisateurs de la manifestation. Mais son ampleur même pose problème. De cent soixante-dix mille à deux cent mille personnes, prévoient les renseignements généraux. Trois cent mille et même davantage espèrent les organisateurs.

D'ores et déjà, on sait que le cortège sera plus long que le parcours qu'il doit emprunter sur trois mille deux cents mètres. Aussi, des colonnes devront se former loin en amont, à l'ouest de la place de la République, sur les grands boulevards, longs de quatre kilomètres et qui conduisent de l'église Saint-Augustin à la République. Voire pour certains manifestants venant de la région parisienne de la place du Général-Catroux à la porte Champerret.

Tout au long de cet axe, six zones d'accès seront aménagées pour que les cars puissent déposer leurs passagers aux différents points de rassemblement. Dès 10 heures du matin, toute circulation sera interdite aux voitures particulières dans ce secteur de la rive droite. Puis, escortés par des motards, les mille huit cents cars iront attendre les manifestants à l'est de Paris, sur le cours de Vincennes, sur les boulevards des Maréchaux et dans le bois de Vincennes. Leur seul stationnement occupera trente kilomètres de chaussée. De leur côté, la RATP et la SNCF ont prévu de renforcer leurs services pour acheminer puis évacuer le maximum de monde. Mais la station République sera fermée toute la journée. La manifestation doit débuter à 11 heures et s'achever dans l'après-midi. Le service d'ordre mobilisera 1 500 policiers parisiens, épaulés par quatorze unités de CRS et vingt et un escadrons de gendarmes mobiles arrivés de province.

Au total, quatre mille cent vingt-cinq hommes auxquels s'ajouteront ceux du service d'ordre des organisations appelant à la manifestation. Et comme la journée sera éprouvante pour les défenseurs de l'école publique dont certains devront parcourir une quinzaine de kilomètres, les pompiers de Paris et les secouristes de diverses organisations installeront tout au long des boulevards des postes de secours où médecins, infirmiers et ambulances tiendront permanence jusqu'au soir.

Finalement, c'est pendant plus de soixante heures que l'état-major de la préfecture de police devra *« rester sur le pont »*. En présentant à la presse le dispositif prévu pour ce week-end exceptionnel, Philippe Massoni a ajouté avec humour : *« Nous avons commandé une quantité de sandwichs sans précédent. Nous tiendrons. »*

MARC AMBROISE-RENDU

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 12 janvier.

AUX PETITS BONHEURS. Film français de Michel Deville : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

BARAKA. Film américain de Ron Fricke : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

LE BATEAU DE MARIAGE. Film français de Jean-Pierre Ameris : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; La Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CARAVAN CITY. (*) Film américain de Joel Hershman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-65-75-55).

CHACUN POUR TOI. Film français de Jean-Michel Ribes : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

DES FEUX MAL ÉTEINTS. Film français de Serge Moati : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

HENRI LE VERT. (*) Film suisse-franco-allemand de Thomas Koerfer : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LUMIÈRE DES ÉTOILES MORTES. Film franco-allemand de Charles Matton : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

MONTPARNASSE PONDICHÉRY. Film français d'Yves Robert : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-65) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

PAS DE VACANCES POUR LES BLUES. Film américain de Herbert Ross, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PIÈGE EN EAUX TROUBLES. (*) Film américain de Rowdy Herrington, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA RECLUSE. Film britannique de Chris Newby, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN BRIN DE CHANCE. Film israélien de Zeev Revach, v.o. : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE VOLEUR ET LA MENTEUSE. Film français de Paul Boujenah : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Après l'avis défavorable sur la déclaration d'utilité publique

Coup de frein à l'urbanisation du plateau de Saclay

Le commissaire enquêteur a décidé, mercredi 12 janvier, de donner un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique sur le projet d'acquisition de réserves foncières par le district du plateau de Saclay, au sud-ouest de la capitale. Cette décision devrait retarder la construction de logements et l'extension du pôle de recherche qui était envisagée.

Les nuages s'amoncellent au-dessus des projets de création d'un pôle universitaire de recherche et de transfert de technologies sur le plateau de Saclay, situé sur les départements de l'Essonne et des Yvelines (*le Monde* du 4 décembre). Mardi 11 janvier, le sénateur Jean François-Poncet estimait, en présentant les conclusions de la mission qu'il a présidée (*le Monde* du 11 janvier), qu'il faut surseoir à cette opération tant que le projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire n'aura pas été examiné par le Parlement. Le lendemain, le commissaire enquêteur, Claude Braidy, rendait un avis défavorable au terme de l'enquête publique, organisée du 2 novembre au 4 décembre 1993, sur la constitution de réserves foncières (525 hectares) par le district du plateau de Saclay (DIPS).

Pour justifier son avis, M. Braidy estime, lui-aussi, qu'il faut attendre de connaître les grandes orientations d'aménagement du territoire et la présentation du futur schéma directeur de la région Ile-de-France. Il considère également qu'avant d'avancer dans la procédure, il y a lieu de disposer des conclusions des recours engagés devant le Conseil d'Etat et le tribunal administratif. Il juge encore insuffisante l'information générale du public sur le projet.

Cette décision réjouit les défenseurs de l'environnement qui avaient profité de cette enquête publique pour mobiliser leurs partisans et les faire s'exprimer auprès des autorités. *« C'est une double victoire, celle de la démocratie car la voix du public a été entendue malgré les pressions exercées, et celle du bon sens car ces projets, qui n'apporteraient rien de plus à l'efficacité de la recherche, mettraient, en revanche à mal, la précieuse ceinture verte de l'Ile-de-France »*, s'exclame François Carrive, un des représentants des associations de défense du site.

Cet avis défavorable est également un encouragement pour tous ceux qui rêvent de voir le district faire marche arrière. *« C'est un tournant car cela remet en cause une phase d'exécution et donc le projet lui-même. Nous allons maintenant redoubler de combativité »*, annonce François Carrive.

Des terrains propriété de l'Etat

Le district a trois mois pour décider une délibération demandant la poursuite de la procédure d'expropriation. Si les représentants des quatorze communes qui le composent le souhaitent, le dossier sera alors transmis au ministère de l'intérieur qui, après avis du Conseil d'Etat, peut prendre un décret d'utilité publique. *« Cette constitution de réserves foncières ne signifie nullement que les travaux vont commencer demain. Notre objectif est d'avoir une politique foncière d'ensemble à long terme sur les terrains susceptibles d'être concernés par l'urbanisation »*, affirme André Pointet, le directeur du district.

Cette instance ne se sent d'ailleurs nullement piégée par la conclusion de l'enquête publique. Son arsenal juridique est riche et il permettra toujours de procéder par des déclarations d'utilité publique successives. En outre, de nombreux hectares sont propriété de l'Etat, que l'on n'exproprie pas, mais avec qui des accords amiables seront négociés.

C'est le cas dans les zones de Palaiseau-Plateau et du Moulon, qui font l'objet de schémas de secteurs en cours d'élaboration. *« Dans l'immédiat, et pour le court terme, nous poursuivons les études et opérations engagées que l'absence de DUP sur les réserves foncières ne remet pas en cause »*, assure Emmanuel La Porterie, le porte-parole du district. Pour le long terme, ce dernier n'exclut pas cependant de revoir un peu sa copie.

PATRICK DÉSAVIE

REPÈRES

DÉMOCRATIE

Les socialistes veulent des débats vraiment publics au Conseil de Paris

Les débats mensuels du Conseil de Paris sont publics : une tribune d'une cinquantaine de places permet de remplir cette obligation légale. On ne peut en interdire l'accès à quiconque, à condition qu'il se tienne coi. Pour avoir oublié cette règle de libre accès, le Conseil a vu, récemment, l'une de ses délibérations annulée par les juges administratifs. Il est vrai que, étant aussi la résidence de Jacques Chirac, l'Hôtel de Ville doit être surveillé. Cela justifie-t-il que le quadrilatère soit quasiment interdit par des policiers à chaque séance du Conseil ?

Le groupe socialiste ne le pense pas. Et il lance une idée neuve : compte tenu de l'exiguïté de la tribune réservée au public, pourquoi ne pas admettre celui-ci dans l'un des salons de l'Hôtel de Ville où les débats seraient retransmis par un système vidéo ? *Paris le journal*, mensuel officiel de la municipalité, se déshonorerait-il en rendant compte, de manière plus complète et objective, des interventions publiques de conseillers, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition ?

Les questions sont publiquement posées par Bertrand Delanoë, l'imaginatif président du groupe socialiste, à Roger Romani (RPR), questeur de l'assemblée municipale.

ENVIRONNEMENT

Une nouvelle station d'épuration pour la région de Versailles

Inaugurée à la mi-décembre, la nouvelle station d'épuration de la région de Versailles a dû faire ses preuves dès les premiers jours de sa mise en service. Présentée comme une des toutes premières stations françaises construites selon les normes européennes de rejet, elle est aussi équipée d'une unité de traitement spécifique des eaux de pluie. D'une capacité de 3 000 mètres cubes par heure, par temps sec, elle peut en traiter le double lorsqu'est activée la file dite de temps de pluie.

Le Carré de Réunion, c'est le nom de ce complexe qui dessert aujourd'hui 200 000 personnes, a commencé à servir de lieu de rassemblement des eaux usées de la ville et du château de Versailles entre 1738 et 1740, car les riverains protestaient contre le débordement des eaux dans leurs champs. Le nouveau complexe, conçu pour limiter les odeurs, est situé à l'extrémité ouest du parc de Versailles, sur la commune de Bailly.

Les eaux usées de Versailles, du Chesnay, de Bois-d'Arcy, de Saint-Cyr-l'Ecole et d'une partie de Saint-Quentin-en-Yvelines sont désormais restituées au Ru de Gally, épurées de 80 à 95 % selon les filières de traitement. Le coût des installations (214 millions de francs) a été financé par le département, la région, l'agence de bassin Seine-Normandie et le syndicat intercommunal de la région ouest de Versailles.

Dans les Hauts-de-Seine

Pas de cérémonie de vœux à Châtenay-Malabry

Un maire ne supprime jamais de gaieté de cœur la traditionnelle réception organisée pour les vœux de Nouvel An. C'est en effet toujours l'occasion de se rappeler au bon souvenir de ceux des administrés qui sont reçus dans les ors de l'hôtel de ville. Plusieurs communes du département des Hauts-de-Seine y ont cependant discrètement renoncé ces dernières années.

Jean-François Merle (PS), maire de Châtenay-Malabry, une commune de 30 000 habitants, a décidé de faire savoir haut et fort les raisons qui l'ont conduit à prendre cette décision. La carte de vœux adressée aux présidents des nombreuses associations de la ville évoque clairement *« les lourdes amputations de recettes effectuées par l'Etat [...] qui représentent 2 millions de francs pour Châtenay en 1994 »* sur un budget de fonctionnement de 160 millions de francs. Un communiqué publié par la mairie au début du mois de décembre, expliquait que cette somme, qui représente 9 % du produit de la taxe d'habitation, a été ponctionnée à cause de la non-réévaluation des dotations de l'Etat et du non-remboursement des exonérations de taxe professionnelle consenties par l'Etat aux entreprises. Il dénonçait également la diminution des subventions du département pour les activités culturelles et sportives, alors que les besoins en matière de services publics augmentent. La conjoncture a également conduit la mairie de Châtenay-Malabry à supprimer les agendas qui étaient offerts aux associations. *« On ne peut pas se retourner toujours vers les communes pour leur demander de faire plus avec moins de ressources »*, explique Jean-François Merle.

C. de C.

CINÉMA

AUX PETITS BONHEURS *de Michel Deville*, MONTPARNASSE-PONDICHÉRY *d'Yves Robert*
CHACUN POUR TOI *de Jean-Michel Ribes*, LE VOLEUR ET LA MENTEUSE *de Paul Boujenah*

Rire, sourire, souffrir

La pluie, et le reste. L'envie diffuse, légitime, de sortir du gris, de se distraire, de s'évader. Le même jour sortent quatre films français, des comédies de plusieurs nuances revendiquées, du rose au noir. On s'embarque, optimiste. On entre dans la maison bleue élégamment délabrée de Michel Deville. On retrouve des visages familiers, ceux de Nicole Garcia, François Marthouret, Patrick Chesnais, des amis de bonne compagnie. On retrouve un climat, clandestin et suave, voyage en douce, péril en la demeure...

On est ravi, quelque chose nous attend, le songe d'une nuit de printemps ? Une caméra immédiatement ludique et voyeuse débusque un couple qui se bouscule sur le piano, tandis qu'une femme seule pleure, mais c'est une fausse piste, et qu'une autre femme entre comme chez elle, mais elle n'est pas chez elle. Cette femme, Hélène (Anémone), tout encombrée de son corps gauche, à la fois impérieuse et humble, devrait déranger. Non, elle est acceptée, voulue, identifiée comme un *deus ex machina* un peu popote, une révélatrice, une accoucheuse de sentiments enfouis. Elle est venue pour retrouver l'homme de sa vie dont elle ne sait plus rien, sinon que de son étreinte unique, là, tout près de cette maison, il y vingt-cinq ans, elle demeure inconsolée.

Sa quête, mi-drolatique, mi-pathétique, va contaminer toute la maisonnée, chacun à son tour flirtera avec des vérités inavouées, des mensonges tentants. Les femmes sont nerveuses et gourmandes, les hommes plutôt mufles et absents. Il y a des promenades piégées à la brocante, une baby-sitter sans bébé (Sylvie Laporte) qui joue ardemment au piano *le Bananier* ou *Souvenir-de-Porto-Rico*, pièces de Louis Moreau Gottschalk (1829-1869).

Il y a des scènes coquines et des actrices en état de grâce. Anna Schygulla, pulpeuse fontaine désenchantée, statue pleureuse de l'attente, intelligente et attachante ; Nicole Garcia, qui, de film en film, parle de plus en plus vite, s'agace d'elle-même, se fuit et séduit dans une sécheresse lézardée ; Anémone, opaque, têtue, émerveillée de se sentir voulue ; et Michèle Laroque, déjà découverte (dans le dernier Planchon), mais ici révélée, le velouté et la cruauté de la jeunesse, l'indécision et l'exigence de la jeunesse, le charme et la drôlerie mêlés.

Aux petits bonheurs dit beaucoup de choses très justes sur les femmes, sur la femme de quarante ans surtout, sur les dernières chances d'égalité dans le jeu amoureux, sur l'équité menacée entre l'offre du désir et la demande de séduction. *Aux petits bonheurs* serait donc un Deville divinement devillien, si un dialogue chichiteux-chic qui refuse avec ostentation de se laisser oublier ne venait souvent l'alourdir et le parasiter. Ainsi cette longue dissertation entre tous les protagonistes sur les définitions comparées des mots pétasse, grognasse, radasse et connasse était-elle absolument nécessaire ?


D. R.
« Aux petits bonheurs » de Michel Deville

L'art du papier peint

Changeons de direction. Prenons la correspondance *Montparnasse-Pondichéry*. Chef de train : Yves Robert. Yves Robert, au talent populaire la spectatrice reconnaissante, c'est dans les années 70 *le Grand Blond avec une chaussure noire*, suivi de cette roborative trilogie sur l'irrésistible lâcheté masculine *(Un éléphant, ça trompe énormément, Nous irons tous au paradis, Courage, fuyons)*. Plus récemment, en 1990, il montre une belle verve patrimoniale, revisite Pagnol avec respect, avec succès, dans *la Gloire de mon père* et *le Château de ma mère*. Yves Robert, réalisateur, acteur aussi, a notre affection, notre estime.

Son *Montparnasse-Pondichéry*, hélas, est une tartine de confiture tombée sur le mauvais côté, ça colle de partout, c'est gentil à crever. Ça n'a qu'une utilité, celle d'encourager à aller défiler dimanche pour la laïque. Car il s'agit bien ici de l'épatante école laïque et républicaine, de la circulaire nº 83 411 du 14 octobre 1983 adressée aux recteurs de l'éducation nationale *« autorisant l'accueil dans les lycées en classe terminale des mères de famille souhaitant reprendre une activité professionnelle »*.

C'est le cas de Miou-Miou. Elle veut aller enseigner l'art du papier peint à Pondichéry. Elle n'a pas son bac, elle va essayer de le passer. Et rencontrer pour l'aider, l'encourager, la vénérer, un bon vieux bonhomme, veuf, trompettiste, jardinier et poète (Yves Robert, on n'est jamais mieux servi que par soi-même), qui lui aussi va retrouver les bancs câlins de la secondaire dans la louable intention de bluffer ses deux petits-fils affectueux et rappeurs. L'amour entre les deux postulants bacheliers montés en graine sera tout platonique, mains qui se cherchent, yeux qui s'embuent, Miou-Miou princesse de Clèves, qui l'eût cru ?

Et Miou-Miou phantasme sexuel universel, qui l'eût dit ? Car dans *Montparnasse-Pondichéry*, alors qu'elle joue une fois de plus comme elle est, vaillante, franche, sans apprêt ni tralala, elle séduit, outre papy Bonhomme (il s'appelle Bonhomme), un amant transi (Maxime Leroux), le plus beau cancre de la classe (Nicolas Giraudi), un attaché commercial allumé (Jacques Perrin), et le prof de philo pour faire bonne mesure (André Dussolier). Rassurons-nous, malgré la méchante prof de maths, Mme Chamot (Judith Magre), et son manque d'assiduité, la laïque étant bonne fille, Miou-Miou aura son bac. Et alors ?

Alors, on va voir ailleurs, une autre comédie que l'on espère un peu plus exubérante, *Chacun pour toi*, de Jean-Michel Ribes, homme de théâtre fécond et excellent extravagant de la série *Merci Bernard* à la télévision. Au début, il y a une situation que l'on appellera classique pour rester poli : un homme seul en mal de fils sauve de la noyade un jeune désespéré en mal de père.

Beaucoup de paresse

Au milieu, on trouve un décor bien venu de « village parisien », avec boucher obsédé sexuel (Roland Blanche) et pâtissier anxieux qui dit : *« Une pièce montée de première communion qui penche, ça empêche de croire en Dieu. »* Et à la fin une longue séquence divertissante dans un palace délabré de l'est de l'Europe où se déroule un concours international de coiffure.

Mais à part ça, rien, pas grand-chose, beaucoup de paresse. C'est dommage, parce que les deux interprètes principaux sont beaucoup mieux que le film dans lequel ils jouent. Albert Dupontel a une maladresse touchante, une force vitale qui rappelle parfois le jeune Depardieu (Gérard), et Jean Yanne, le coiffeur silencieux, englué de vieux chagrins, ex-champion de la « triple Carpate », est formidable, vraiment formidable.

Plus qu'un film. Pas de veine. C'est le pire. *Le Voleur et la Menteuse*. Pas drôle. Pas triste. Un pas mauvais petit départ : un braqueur en cavale dîne à Trouville avec une costumière de cinéma paumée. Plus elle lui ment sur sa vie convenable, plus il dit la vérité sur la sienne, délinquante. Après, l'amour leur tombe dessus comme une belle tuile. Mais le commissaire Philippe Léotard veille... Mais malheureusement on s'en fout. Pas une idée de cinéma. Quand Gérard Darmon veut entrer se réfugier dans un bâtiment sur la plage, on a le temps de compter toutes les fenêtres, il y en a quatorze. Paul Boujenah a été l'assistant de Claude Lelouch. Il n'a rien appris.

On en revient aux *Petits Bonheurs* de Michel Deville. On a failli, rappelez-vous, faire la fine bouche. Après tout cela, ces petits bonheurs-là paraissent très grands...

DANIÈLE HEYMANN

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 12 janvier figure page 16 sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

NOMINATION : le producteur Alain Terzian président du BLIC. – Le producteur de cinéma Alain Terzian vient d'être nommé président du Bureau de liaisons des industries cinématographiques (BLIC), a annoncé jeudi cet organisme qui regroupe tous les partenaires de la profession. Alain Terzian succède à Jean Labé, président de la Fédération nationale des cinémas français, qui occupait ce poste en 1993. La présidence du BLIC tourne chaque année. Président de l'UPF (Union des producteurs de films), Alain Terzian est notamment le producteur du grand succès de 1993, *les Visiteurs*.

BARAKA
de Ron Fricke

Au temps de la télévision balbutiante, les interludes duraient quelques minutes. Aujourd'hui, ils sont filmés en 70 mm, bénéficient du son Dolby et dépassent l'heure et demie. On n'arrête pas le progrès. Ron Fricke est tout aussi inarrêtable, qui collectionne les cartes postales animées et fait part au monde ébahi de ses découvertes.

D'un coup d'aile, on passe d'un cimetière d'avions américains au mur des Lamentations, du métro de Tokyo aux décharges publiques d'Inde ou d'ailleurs. Ici, la vie urbaine est filmée en accéléré, là, les enfants s'arrêtent un instant de fouiller les ordures pour sourire au spectateur. Ils sont gentils, ces gosses. Ceux dont les portraits photographiés ornent les murs d'un camp de la mort sont très bien aussi. Et leurs regards épouvantés donnent de si belles images...

P. M.

CARAVAN CITY
de Joel Hershman

Les *trailer parks* – lotissements sur lesquels on a installé des caravanes qui n'ont, pour la plupart jamais vu la route – sont un élément fondamental du paysage américain. Ces lieux où le provisoire se fige en misère définitive, où les retraités qui n'ont pas eu les moyens de construire côtoient les gangs de motards, pourraient être une mine d'histoires. C'est apparemment ce que Joel Hershman croyait lorsqu'il a écrit et réalisé *Caravan City*. On saluera au passage l'imbécilité du titre. L'expression n'existe pas en américain; aux Etats-Unis, le film s'appelle *Hold Me, Thrill Me, Kiss Me* (serre-moi, fais-moi frissonner, embrasse-moi).

Hershman a précipité dans un *trailer park* californien un joli truand juif en cavale (Max Parrish) et suscité autour de lui une galerie de portraits tellement prévisible qu'elle en oublie d'être grotesque et amusante, ce qui devait être sa vocation première. Mère abusive (Diane Ladd), fourbe immigré d'Europe centrale (un emploi à la hausse depuis la chute du mur de Berlin), strip-teaseuse nymphomane... L'énumération finit par ressembler à celle des figures d'un jeu de cartes. Pour animer ses pantins, Hershman utilise des ficelles énormes. Si l'on, a rien d'autre à faire, on notera que le film marque une nouvelle tentative de recyclage de Timothy Leary, ancien gourou psychédélique, qui fait l'acteur le temps de quelques scènes.

T. S.

PAS DE VACANCES POUR LES BLUES
de Herbert Ross

Ce film affiche sa stratégie de marketing avec une telle impudeur qu'il en devient presque sympathique. Le concept est de proposer aux bourgeois rangés des voitures une paire de héros auxquels ils pourront s'identifier. Voici donc Monsieur (Dennis Quaid) et Madame (Kathleen Turner) Blue, employés des services secrets américains, en congé parental.

Ils sont à La Nouvelle-Orléans où ils passent d'agréables vacances avec leur adorable bambine. Monsieur Blue peut se promener dans le French Quarter à toute heure. S'il se fait agresser, il prend Blue Junior d'un bras et de l'autre pourfend le malfrat à coups de poussette-canne. Quant à Madame Blue, il ne faut pas l'embêter quand elle fait du lèche-vitrines. Et dans la salle, le cœur de cible soupire d'aise : pour une fois le *« père de famille, aventurier du monde moderne »* de Georges Duhamel, prend corps à l'écran.

On imagine facilement les variations réjouissantes et prévisibles que l'on peut organiser autour de ce thème, le temps des scènes d'exposition, surtout avec deux acteurs d'aussi bonne composition que Quaid et Turner. Mais, quand il faut faire démarrer le film pour de vrai, mener une intrigue, introduire d'autres personnages, *Pas de vacances pour les Blues* s'emmêle un peu les pinceaux, se noie dans la convention, sans doute parce qu'une excellente idée de marketing ne remplacera jamais l'envie irrépressible de raconter une histoire.

T. S.

HENRI LE VERT,
de Thomas Kœrfer

Inspiré, bien que le générique n'en fasse qu'une fort discrète mention, d'une vaste fresque romantique de l'écrivain suisse Gottfried Keller, *Henri le vert* entre dans une catégorie singulière, celle des films tellement ratés qu'on en vient à se demander si ce n'est pas fait exprès.

L'application mise dans les séquences d'ouverture à évoquer la folle débauche d'un carnaval de pacotille, germanique et dix-neuvième, peut laisser envisager une insistante volonté de distanciation. Mais la lourdeur du flash-back qui s'en vient conter comment le héros vécut, enfant tôt marqué par la mort, un amour impossible pour une gamine puis – vlan ! deuxième saut dans le temps – la retrouva adolescent pour qu'elle trépasse en crachant le sang, dissipe espoirs et velléité, d'interprétation.

Le monceau de clichés s'élève aussi haut que les sommets alpins où sont tournés les extérieurs, qui lorgnent vers Caspar Friedrich et ressemblent à des couvercles de boîtes de chocolat. De cavalcades agrestes en étreintes avec une actrice aux formes rebondies et aux mœurs légères en passant par les nombreux intermèdes des célèbres duettistes Eros et Thanatos et la reconstitution historique comme au bon vieux temps de l'école des Buttes Chaumont, le vert monte aux joues du spectateur le mieux disposé.

Indigeste, sutout, le spectacle du personnage principal, interprété par un jeune comédien, Thibault de Montalembert, qu'on avait pourtant apprécié chez Chéreau, Doillon ou Desplechin. Florence Darel inspire une compassion qui ne doit rien à la tuberculose qui va emporter son personnage. Quant à Dominique Sanda, elle paraît se préoccuper de tout cela comme de colin-tampon. On la comprend.

J.-M. F.

LE BATEAU DE MA'S AGE
de Jean-Pierre Améris

Un instituteur de campagne soumis aux pressions des autorités de Vichy, qui veulent que les enseignants cessent de « pourrir » la belle jeunesse de France, deux jeunes et jolies sœurs esseulées, un gamin solitaire et buté, amoureux de la fille du maire, sourde de naissance. Autour de ces quatre personnages, le premier long métrage de Jean-Pierre Améris, adaptation d'un roman de Michel Besnier, tisse une histoire de lâcheté et de peur, de mensonge et d'amour.

S'il ne se conforme pas à la norme, s'il ne répercute pas fidèlement le discours officiel, le maître d'école (Laurent Grévill) risque la révocation. Est-ce pour cela qu'il épouse Mauve (Florence Pernel) ou bien est-ce vraiment par amour ? Les premières séquences du *Bateau de mariage* recréent avec bonheur le climat d'un village de la zone libre à l'automne 1940. Quand ils ne sont pas à l'école, les gamins courent la campagne ou aident aux travaux domestiques, tandis que les adultes s'évitent ou se cherchent, s'affrontent ou se frôlent. Sur tous, pèsent la suspicion et une crainte sourde, mal définie, qu'ils tentent d'oublier en sacrifiant avec une ferveur accrue au respect des traditions. Par exemple celle qui veut que les nouveaux mariés s'éloignent des invités de la noce à bord d'une barque fleurie. Mais le film s'épuise à suivre les destins croisés des personnages, l'intrigue sentimentale cannibalise le récit, révélant les coutures d'un scénario qui s'éloigne de sa réalité sociale et historique.

La discrétion de la mise en scène, jusque-là appréciable, devient alors platitude, et les (excellents) interprètes ne peuvent à eux seuls remettre le film à flots. Une dernière scène offre au maître d'école de s'expliquer et de prendre parti. Démonstrative et pesante, elle prouve que le réalisateur s'est perdu en chemin, passant à côté d'un film où il a pourtant laissé certaines promesses.

P. M.



MUSIQUE

DIVINE COMEDY au Passage du Nord-Ouest

Grandeur du petit Irlandais

Le 6 novembre dernier, Neil Hannon, membre unique de Divine Comedy, subjuguait les spectateurs du Festival des Inrockuptibles. Accompagné d'une guitare acoustique, entouré d'un violon et d'un violoncelle, ce frêle blondinet descendit ses précieuses chansons pop avec ferveur. Aujourd'hui encore, il s'étrangle presque d'émotion au souvenir de ce concert qu'il termina les larmes aux yeux. *« C'est la première ovation qui a tout décidé. Je n'avais pas joué depuis presque deux ans. Dans une salle silencieuse, le trac m'aurait paralysé. L'accueil m'a donné des ailes. »* Vendredi 14 janvier au Passage du Nord-Ouest, Neil Hannon peut s'attendre à de chaleureuses retrouvailles. La France, en effet, a mieux accueilli *Liberation*, son premier album, que le Royaume-Uni : 9 000 exemplaires vendus ici contre 2 000 là-bas.

Cette collection de chansons méticuleusement arrangées (entrelacs de clavecin, violon, mandoline) prouvait l'ambition démesurée d'un jeune homme d'à peine vingt-deux ans. Ce brûleur d'étapes a pourtant connu le parcours initiatique du rock adolescent. Fils de pasteur nord-irlandais, il y trouve le moyen d'échapper à l'ennui d'une ville de province (Enniskillen), espérant beaucoup du pouvoir séducteur du musicien. Suivant, à son rythme, les années 80 (Blondie, U2, R. E. M., My Bloody Valentine), il finit logiquement, avec d'autres camarades, par fonder son groupe, Divine Comedy, persévérant jusqu'aux premières productions discographiques.

L'eau et le temps

Son écriture s'affirme, le conformisme musical de la petite troupe ne tarde pas à le chagriner. Après un mini-album et deux E. P. décevants, se produit l'étincelle salutaire : *« Un jour, les autres sont venus me trouver avec des têtes d'enterrement, pour m'annoncer qu'ils quittaient le groupe. Je jubilais intérieurement. J'allais enfin pouvoir enregistrer l'album dont je rêvais. »* Il s'enferme dans sa chambre devant son quatre-pistes, pour polir pendant des mois ses compositions.

Le deuxième album de Divine Comedy sortira au printemps. Réalisé à nouveau dans une autarcie presque complète, ce disque bénéficie de moyens financiers plus conséquents, permettant à l'excentrique Irlandais de s'offrir la collaboration de musiciens classiques. « Liberation *était un disque très varié, le prochain sera plus conceptuel, guidé par deux thèmes récurrents : l'eau et le temps. Son inspiration est baroque et romantique. J'ai composé la musique d'une traite. J'avais plus d'appréhension pour les paroles des chansons, je me suis servi de la musique comme d'une toile de fond, les mots dessinant les détails, construisant les histoires et mes petits personnages. Je vais paraître présomptueux mais... c'est un chef-d'œuvre. »* Divine Comedy se définit dans cette affirmation mégalomaniaque, ponctuée d'un éclat de rire. Par la volonté de ce gringalet de braver les plus grands, de côtoyer Scott Walker et Brian Wilson, Brel et Gainsbourg mais aussi Bach et Rachmaninov, sans être tout à fait dupe de sa vanité, sans se déparer d'un solide sens de l'humour.

Ses histoires mettent en scène des amours exacerbées, des destins tragiques, plus rêvés que vécus par un artiste en équilibre entre innocence et distance, grandeur et insignifiance. *« Les activités les plus triviales de la vie quotidienne méritent d'être glorifiées. J'imagine parfois qu'un auditeur écoute mes chansons, dans sa voiture par exemple, et qu'elles lui fournissent la bande-son de sa vie, qu'il a l'impression, grâce à moi, d'être dans un film à grand spectacle. »*

STEPHANE DAVET

▶ Concert le 14 janvier, Passage du Nord-Ouest, 13, rue du faubourg Montmartre, 75009 Paris, à 19 heures.

▶ *Liberation* en CD, Setanta, distribué par Virgin, 724383902422.

THÉATRE

Les projets de Jacques Baillon pour 1994

Le nouveau directeur du théâtre définit ses objectifs

Le nouveau directeur du théâtre et des spectacles du ministère de la culture, Jacques Baillon, a présenté le jeudi 13 janvier lors d'un point de presse « la politique du théâtre » pour 1994. Estimant qu'il fallait tenir *« un langage de vérité, de réalité dans une période de rigueur budgétaire »*, Jacques Baillon a précisé que, à la tête d'un budget global en légère diminution sur la loi de finances initiale de 1993 – 1,327 milliards de francs pour 1994 contre 1,392 milliard avant le collectif budgétaire du courant de 1993 –, le ministre de la culture, Jacques Toubon, et lui-même étaient décidés non pas, comme certains le leur conseillaient, *« à geler tout pour cette année de transition »* mais à réviser l'ensemble de la politique du théâtre *« dans un esprit de conquête »*.

Cette « conquête » passe par l'examen des situations acquises dans les diverses institutions, qu'il s'agisse des scènes nationales, des compagnies indépendantes, des centres dramatiques nationaux ou des théâtres nationaux. Ainsi, un certain nombre d'établissements voient leurs moyens accrus dès cette année.

« Une nouvelle étape plus sélective »

Pour les scènes nationales, ont été favorisées celles qui jouent un rôle dans l'aménagement du territoire – priorité du gouvernement – et dans *« le rassemblement du public »*, comme Alençon, Maubeuge, Sartrouville, Cherbourg ou Meylan. Afin de *« récompenser des gens qui avaient fait des efforts de création, pris des risques et décidé de conquérir des publics nouveaux »*, dix théâtres sont désormais « missionnés » et se partagent 5 millions de francs supplémentaires : Le Maillon (Strasbourg), ThéV (Vesoul), Les Feuillants (Dijon), Le Quartz (Brest), la Comédie de Picardie (Amiens), le Théâtre d'Arras, le Gymnase (Marseille), le Théâtre de Nîmes, le Centre culturel de Terrasson, le Théâtre de la Renaissance (Oullins). La Passerelle (Gap) devrait les rejoindre bientôt ainsi que l'Athénée, le Théâtre de la Bastille et le Théâtre de la Cité internationale (tous trois parisiens) en 1995. Trente compagnies indépendantes voient leurs subventions baisser *« légèrement »*, tandis que plusieurs bénéficient de crédits en augmentation, comme celles de Stanislas Nordey, Dominique Pitoiset, Xavier Durringer et Saskia Cohen-Tanuggi. Jacques Lassalle et Jean-Marie Villégier devraient disposer des moyens nécessaires à leur action, tout comme Luc Bondy pour son projet *Henry VI*.

La direction du théâtre affirme que nous sommes entrés *« dans une nouvelle étape, plus sélective, attentive aux conditions d'élaboration et d'exploitation des spectacles, soucieuse aussi de la réalité des publics (...) »*. dix-sept des trente-deux centres dramatiques nationaux ont obtenu un soutien accru visant soit à la constitution de « troupes à la saison », comme à Corbeil, Nancy, Reims, Thionville, Béthune, Rouen et Caen, soit à une diffusion régionale considérable, comme à Montpellier, Angers, Sartrouville ou Annecy, soit enfin au soutien de la jeune création, comme à Saint-Denis, Gennevilliers, Montluçon et Lille.

Priorité pour les théâtres nationaux à l'aménagement des équipements. Des travaux seront menés dès cette année à la Comédie-Française (qui en profitera pour conquérir de nouveaux publics en région) et à Strasbourg, où les missions de l'école du TNS seront par ailleurs confortées. Jacques Baillon a indiqué qu'un effort particulier serait fait pour les arts de la rue, le cirque et la mise en place d'une « filière texte » permettant de créer les auteurs vivants dans de meilleures conditions.

Le ministère de la culture a décidé de continuer de soutenir une initiative de l'ancien cabinet, le Festival Paris Quartier d'été, à la hauteur de 3,5 millions de francs (soit 1 million de moins que l'an passé) en espérant que la Mairie de Paris engagerait le même effort. Celle-ci s'en tient pour l'instant à une aide de un million, qui paraît *« insuffisante »* au directeur du théâtre. Celui-ci s'apprête d'ailleurs à mener une réflexion globale sur la politique des festivals de théâtre afin de permettre *« à ceux qui le méritent d'avoir moins de difficultés à boucler leur budget »*.

O. S.

DANSE

LA COMPAGNIE D'ALWIN NIKOLAIS, à l'Opéra-Garnier

Adieux au chorégraphe américain

Paris et l'Opéra-Garnier rendent hommage au chorégraphe américain Alwin Nikolais, décédé le 8 mai 1993. Tout comme Noureev, il a souhaité, après sa mort, reposer en France. Ses cendres seront déposées au cimetière du Père-Lachaise.

Sa danse, pétrie des influences du Bauhaus, du constructivisme russe, est aussi placée sous le signe de l'op art et du pop art américains des années 60. *Imago*, florilège de son génie à mouvoir les corps tout autant que les matières, les formes et les couleurs, a surpris les spectateurs de l'Opéra. Ici, le chorégraphe a tout réalisé : musique (excellente), lumières, costumes, accessoires, décors... Tous les éléments se fondent en un ensemble conçu comme des mirages, pour l'œil et pour l'ouïe. *Imago* date de 1963. La France le découvre et lui fait un triomphe, en 1968, au cours du sixième Festival international de danse de Paris. Nikolais est choisi pour être le premier directeur du Centre national de danse contemporaine d'Angers.

En dépit de cette reconnaissance, les amis d'Alwin Nikolaïs et les spécialistes de son travail affirment que l'œuvre du chorégraphe n'a pas toujours été bien comprise dans notre pays. En effet, celle-ci n'est facile qu'en apparence. Ce maître en illusions chorégraphiques a créé, dès 1948, un monde incertain, mouvant, où le cocasse rejoint presque toujours l'inquiétant. C'est l'univers enchanté d'un homme désenchanté. *Imago* est l'unique pièce du premier programme. *Tent* et des extraits de *Masks, Props, and Mobiles*, incarnations du plus pur style Nikolais, figurent dans le second programme, aux côtés de deux solos. Le premier, *Déja vu*, a été écrit par le chorégraphe Murray Louis pour Patrick Dupond, le second, *Dont't Look Back*, par Carlson pour Pietragalla.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Opéra de Paris-Garnier. Tél. : 47-42-53-71. Premier programme, le 14, 19 h 30, et le 15, 20 h. Second programme, le 15, 14 h 30. Prix : de 30 F à 260 F. Le 20 Janvier, Palais des beaux-arts, Charleroi, 20 h 30. De 300 à 900 FB. Tél : 071/31-12-12.

RÉCOMPENSE : Maurice Béjart, lauréat 94 du prix allemand de la Danse. – Le chorégraphe a reçu cette récompense décernée par l'Association professionnelle de l'enseignement de la danse en raison de son rôle et de son influence depuis près de quarante ans sur la scène internationale. Maurice Béjart, qui recevra son prix le 19 mars prochain à Essen, a remporté un très vif succès en mars dernier à l'Opéra national de Berlin Unter den Linden. Les précédents lauréats ont été John Neumeier, Marcia Haydee et Hans van Manen.

Conséquence de la récession

CEP Communication prend le contrôle du groupe Expansion

L'Expansion : ce fut un programme avant de devenir un groupe. Vingt-sept ans après la création du bimensuel économique et après une décennie de « gonflement » par endettement, la récession publicitaire a raison du dernier « noyau » du groupe, dont la reprise par CEP Communication devait être annoncée vendredi 14 janvier. Une augmentation de capital de 200 millions de francs devrait donner la majorité dans le groupe à CEP, premier éditeur français et européen de presse professionnelle, filiale d'Havas.

En 1967, le cadet d'une grande famille de presse, Jean-Louis Servan-Schreiber, qui cherchait à se faire un prénom, lançait avec Jean Boissonnat, transfuge de *la Croix*, un magazine qui fleurait bon les « trente glorieuses », la marche forcée de la France vers l'économie de marché moderne. Porté par la vague des cadres dans les années 70, malgré quelques échecs comme *Paris-Hebdo* ou *F Magazine*, *l'Expansion* devient le vaisseau-amiral d'un groupe engagé dans l'expansion européenne (Eurexpansion), puis fourvoyé dans la presse quotidienne. Cette boulimie, nourrie de plus d'ambitions que de capitaux propres, conduira à des échafaudages financiers complexes, et culmine avec la reprise de *la Tribune* en 1987.

Le premier groupe de presse économique français s'installe dans des locaux flambant neufs à Paris (15e). Mais la récession publicitaire du début des années 90 va frapper de plein fouet un ensemble aussi largement déployé. Début 1994, Jean Boissonnat devient membre du Conseil de la politique monétaire. Et Jean-Louis Servan-Schreiber doit faire une croix sur son indépendance financière, en rejoignant le giron de CEP Communication.

Pressé par ses actionnaires étrangers (Dow Jones et Handelsblatt) et les investisseurs institutionnels de son groupe (Caisse des dépôts, AGF, Crédit du Nord, Indosuez, etc.) de redresser la situation, Jean-Louis Servan-Schreiber avait déjà dû réduire la toile. Dès juillet 1991, *l'AGEFI* est cédée au groupe Desfossés, qui reprend un an plus tard la *Tribune* (*le Monde* du 8 juillet 1992). Vente des locaux, suppressions de postes, cession du catalogue de vente par correspondance *l'Exemplaire*, de *l'AGEFI* suisse, sont autant de moyens de colmater les brèches. Mais l'année 1993 devrait encore se terminer par des pertes supérieures à 10 millions de francs et un endettement d'environ 300 millions, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 millions de franc.

Depuis plusieurs mois, des négociations étaient menées avec des investisseurs possibles : le groupe Les Echos, un moment tenté, a fini par jeter l'éponge ; CEP Communication, qui coédite déjà *l'Entreprise* (67 915 exemplaires), est finalement le groupe solide auquel vient s'amarrer un groupe qui comprend aussi *l'Expansion* (145 000 exemplaires), *la Vie française* (83 000 exemplaires), *la Lettre de l'Expansion*, *Architecture d'aujourd'hui*, *Harvard l'Expansion*, *l'Expansion Voyages*, et des parts dans les titres étrangers du réseau Eurexpansion.

En devenant opérateur de ces titres, CEP consolide son pôle de presse spécialisée, actuellement confronté à la récession. La relance programmée de *l'Entreprise*, pour commencer, marque la volonté du goupe de ne pas laisser le champ libre dans la presse économique au groupe Prisma d'Axel Ganz. Dans la foulée du succès de *Capital*, celui-ci préparerait un nouveau magazine économique.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Le premier MILIA à Cannes

L'édition électronique fait son marché

L'édition électronique n'est ni un sous-produit de l'édition, ni une branche mineure de l'électronique, mais un secteur à part entière, en fort développement : voilà le pari sur lequel repose le Marché international du livre illustré et des nouveaux médias (on retiendra plutôt l'euphonie de son sigle, MILIA), qui ouvre ses portes à Cannes du 15 au 18 janvier. Certes, la Foire de Francfort, Mecque du livre, avait consacré pour la première fois un pavillon entier à l'édition électronique lors de son dernier millésime. Certes, dans les Salons d'audiovisuel comme le MIP ou le NATPE, dans les foires informatiques comme le Comdex, ou le Consumer Electronics Show, s'échangent déjà les droits et les matériels nécessaires à l'élaboration des produits multimédias.

Mais la convergence entre les univers de l'édition, de l'électronique et de l'audiovisuel fait émerger de nouveaux marchés, sur de nouveaux supports, et des contenus renouvelés. Contrats, alliances, coéditions, conférences : dès sa première édition, le MILIA s'affirme comme un rendez-vous important, autour duquel se font les annonces. C'est par exemple le cas de Matra-Hachette Multimédia, dont le responsable, Arnaud Lagardère, présentera la politique pour les prochaines années. Fédérant les activités du groupe Lagardère dans le secteur, MHM annonce la production à partir de 1995 d'une cinquantaine de CD-ROM (Compact disc-read only memory) par an sur le thème des jeux, de l'éducation, de la musique, etc.

Cette production puisera bien sûr dans les fonds du groupe (que ce soit côté livre ou côté presse), mais elle implique aussi des partenariats diversifiés. Un accord est ainsi passé avec l'éditeur américain The Voyager Company, pour cinq disques par an, sur des thèmes culturels. C'est également en partenariat avec Philips et Pathé Interactive qu'Hachette lance son dictionnaire Hachette Multimédia sur CD-I (compact disc interactif). Sur un disque de même apparence que le CD Audio, il offre 75 000 entrées, dont 25 000 noms propres, illustrées par près de 5 000 documents sonores et visuels. C'est également sur CDI que Pathé, Philips et Infogrames viennent de lancer Astérix, un jeu qui reprend le personnage du petit Gaulois, déjà passé de l'écrit à l'écran et maintenant au disque.

Pour leur part, *le Monde*, l'INA, le CCETT et le Club d'investissement Média proposent sur CD-ROM « 200 personnalités de la politique internationale ».

Un produit multimédia du « Monde » et de l'INA

« 200 personnalités de Yalta à nos jours »

Présenté samedi au MILIA, le disque multimédia *200 personnalités de la politique internationale de Yalta à nos jours* est le fruit du travail d'un an mené par une équipe du *Monde* en coopération avec le service de la recherche de l'INA, que dirige Christian Boudan. Il associe les textes publiés par le *Monde* (plus de deux mille pages de « portraits » politiques, de Churchill à Benazir Bhutto), des films d'actualité (environ une heure), autant d'archives sonores et plusieurs centaines de photographies en noir et blanc ou couleur. Un mécanisme très souple de navigation permet de passer du film au texte, de consulter un portrait, une biographie « sèche » ou une fiche résumant les grands événements des cinquante dernières années, de passer d'une personnalité à une autre, de classer celles-ci par continent, par période d'activités et même par âge.

Ce disque à vocation surtout pédagogique est disponible actuellement en version MacIntosh (une version PC est prévue pour l'été 1994), pour un prix inférieur à 500 F.

Le congrès du SGL à Paris

La cohésion du Livre CGT est menacée par une éventuelle scission des rotativistes

Soixante-quinze délégués représentant les diverses catégories du Syndicat général du Livre (SGL, l'une des composantes du Comité intersyndical du Livre parisien CGT ou « Comité inter »), qui regroupe pour la presse les photograveurs, les rotativistes, les ouvriers de la maintenance et du départ les auxiliaires, ainsi que les catégories du labeur, participent au onzième congrès du SGL. Il a lieu vendredi 14 et samedi 15 janvier, à huis clos, au siège parisien du syndicat.

Ce congrès a lieu alors que la modernisation des métiers techniques des imprimeries de la presse parisienne est largement entamée. Les ouvriers du Livre souhaitent y répondre en adoptant une *« démarche unificatrice et dynamique »*, selon les termes d'un des délégués. Celle-ci passerait par un nouveau syndicat englobant à la fois les anciennes catégories professionnelles du Livre CGT (typographes, photograveurs, etc.) et les nouveaux métiers liés au graphisme, qui émergent dans la presse mais aussi dans la publicité.

Le congrès du SGL n'est qu'une première étape dans cette démarche. Le congrès de la Chambre syndicale typographique parisienne, autre composante du « Comité inter », doit se réunir le 22 janvier, celui de l'Union régionale (qui rassemble tous les ouvriers du Livre de l'Ile-de-France) le 28 janvier. Enfin, le congrès de la Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (FILPAC-CGT) est prévu fin mars. A l'issue de ces rassemblements, la création d'un syndicat unifié, regroupant les membres du SGL, les typographes et les correcteurs, pourrait être abordée. Et les questions de fond portant à la fois sur les structures, les hommes et l'affectation des ressources financières des divers syndicats – qui se montent à des dizaines de millions de francs, – pourraient être débattues.

Mais cette démarche unificatrice est loin de faire l'unanimité. Les rotativistes ont annoncé leur volonté de quitter le SGL et de créer un « syndicat de métier », qui leur permettrait de faire *« respecter leur identité »* au sein du « Comité inter ». Leurs délégués participent toutefois au congrès du SGL mais ont menacé de le quitter *« à la première provocation »*. Leur volonté affichée de créer un syndicat autonome, ce qui constituerait une première au sein du Livre depuis 1936, n'est pas du goût de la CGT. Le secrétaire général de la centrale syndicale, Louis Viannet, l'a vivement rappelé (*le Monde* des 6 et 7 janvier). *« Nul n'est capable de dire comment les choses vont se passer au congrès du SGL »*, font remarquer des responsables du Livre, même s'ils tablent sur l'attachement de rotativistes à la CGT pour écarter la menace d'une scission, et donc les obstacles à l'unification à venir.

Y.-M. L.

Le sort des économies africaines

■ RUÉE. La dévaluation du franc CFA, effective depuis le 12 janvier, a donné lieu, comme prévu, à une ruée dans les magasins et à une valse des étiquettes. Mais le succès ou l'échec de l'opération dépendra en définitive des mesures d'accompagnement qui seront prises par les gouvernements africains et de leur application.

■ PLAN. Pays le plus peuplé de la zone franc et le plus puissant, avec le Cameroun, du point de vue économique, la Côte-d'Ivoire a annoncé, jeudi 13 janvier, un plan d'accompagnement de la dévaluation. Il combine augmentation du prix du café et du cacao payé aux producteurs, hausse modérée des salaires dans la fonction publique, baisse de la TVA et des droits de douane.

■ BILAN. Le ministère de la coopération dresse un bilan critique de dix années de politique d'ajustement structurel en Afrique dans un rapport sur la situation économique et financière en 1992.

■ RÉÉVALUATION. Tandis que le franc CFA était dévalué, le naira, la monnaie du Nigeria, était réévalué de 100 % avec suppression des taux parallèles. Désormais, il sera moins avantageux d'acheter au Nigeria, ce qui porte un rude coup à la contrebande de l'essence.

[redacted]

La dévaluation du franc CFA vise à éviter une « banqueroute douce »

La très forte dévaluation du franc CFA à laquelle se sont finalement résolus, sous la pression de la France et du Fonds monétaire international (FMI), les quatorze pays de la zone franc est une opération complexe autant que hasardeuse. Quatorze pays vont devoir agir en même temps et à l'unisson. Édouard Jaycox, vice-président de la Banque mondiale, a raison de faire remarquer qu'il s'agit là d'*« une première mondiale »*. Son objectif est clair : relancer la croissance des économies dans la zone franc et réaliser des progrès significatifs dans la lutte contre la pauvreté.

Depuis des années, la croissance stagne à des niveaux dérisoires, inférieurs à la poussée démographique. Le mal ne date pas d'aujourd'hui. Il remonte au milieu des années 80 lorsque, l'effondrement du cours des matières premières aidant, le continent africain s'est trouvé entraîné dans une crise économique et financière dont un chiffre donne bien la mesure : depuis 1986, en prenant en compte la croissance démographique, le revenu par tête d'habitant des pays de la zone a dégringolé de 40 %. Quel pays industriel y aurait résisté ?

VOUS ALLEZ VOIR : C'EST PAS FACILE DE COMPTER EN NOUVEAUX FRANCS.
FMI
PESSIN

Le spectre des « émeutes de la faim »

Ces deux dernières années, la situation n'a fait qu'empirer. Privés de recettes fiscales à la fois par la crise et le peu d'efficacité des douanes locales, endettés au-delà de toute mesure, les pays francophones affichent un trou budgétaire abysssal. Multiplié par deux par rapport à l'année précédente, il équivalait, en 1993, à 2,5 fois le montant global de l'aide publique française. Rien ne laissant entrevoir un début d'amélioration, le FMI a choisi d'interrompre ses programmes d'aide avec tous les pays – Bénin et Burkina-Faso exceptés.

Pouvait-on renverser la vapeur sans toucher au franc CFA, en misant donc, comme par le passé, sur les vertus d'un ajustement interne ? Cela supposait d'accentuer la pression fiscale pour renflouer les caisses de l'Etat, avec le risque de détruire un tissu industriel déjà bien mal en point. Cela supposait également un fort relèvement des droits de douane . Mais les premiers à en tirer profit auraient été tous ceux qui vivent de la contrebande. Opter pour l'ajustement interne supposait enfin une réduction significative des salaires dans la fonction publique. Les quelques pays qui s'y sont essayés ont échoué ou ont fait machine arrière. Au Sénégal, le programme de départ volontaire de fonctionnaires, financé par les bailleurs de fonds internationaux, a abouti à en augmenter le nombre. L'inverse de l'objectif recherché !

Pour des Etats menacés d'une *« banqueroute douce »*, selon l'expression de Michel Camdessus, directeur général du FMI, le maintien d'une parité fixe entre le franc CFA et le franc français s'est révélé un poison à effets lents. Depuis le milieu des années 80, la monnaie française, et du coup le franc CFA, s'est revalorisée de 40 % par rapport au dollar. Les exportations africaines en ont pâti. Alors qu'en Côte-d'Ivoire la production de caoutchouc naturel affiche l'un des meilleurs rendements techniques au monde, les usines sont pratiquement à l'arrêt. Au large du Sénégal, les captures de thon sont exceptionnelles et pourtant les conserveries sénégalaises sont progressivement éliminées du marché européen au profit des produits thaïlandais. Quant au bétail sahélien, il est concurrencé jusque dans les centres urbains de Côte-d'Ivoire et du Cameroun par la viande d'Argentine ou celle venue d'Europe – moyennant pour cette dernière de copieuses subventions.

Un ajustement interne des économies aurait suffi si la surévaluation de la monnaie avait été faible (de l'ordre de 10 %). Avec un écart de l'ordre de 50 %, la dévaluation était inévitable. Désormais, il s'agit de la réussir. La ruée dans les magasins de Niamey et d'Abidjan, mercredi 12 janvier, la flambée des prix qui l'accompagne, ne doit pas être surestimée. La réaction était attendue. L'important est qu'elle ne se prolonge pas. A toutes les délégations africaines qui ont fait ces dernières semaines le pèlerinage à Washington, la Banque mondiale a recommandé la constitution de stocks de produits tels que riz, mil, huile, lait... pour faire face aux pénuries artificielles que n'allait pas manquer de créer la dévaluation. Michel Roussin, ministre de la coopération, l'admet : les gouvernements africains n'ont guère suivi le conseil. Moyennant quoi, en cas d' « émeutes de la faim », Paris a prévu d'approvisionner en produits de première nécessité les capitales africaines qui le souhaiteraient.

Par-delà cette inévitable période de valse des étiquettes – elle ne se prolongera *« pas plus de deux mois »*, pronostique M. Roussin –, la maîtrise de l'inflation repose sur l'évolution des salaires, en particulier ceux de la fonction publique. Qu'ils s'emballent, et les bénéfices de la dévaluation seront rapidement « mangés ». L'éviter ne sera pas aisé s'agissant de gouvernements qui, pour nombre d'entre eux, ont été portés au pouvoir par ceux-là mêmes – salariés du secteur public ou privé – qui ont tout à perdre d'une dévaluation.

Programmes sociaux

L'exemple asiatique le prouve : il n'y a pas de réduction de la pauvreté possible sans croissance économique. L'une conditionne l'autre. Il faut donc que les Etats qui auront retrouvé, grâce à la dévaluation, une aisance financière relative consacrent des budgets conséquents à améliorer leurs services de santé et d'éducation, à l'assainissement des villes... En attendant, des mesures d'urgence devront être prises, tant il est vrai que le changement de parité va entraîner une hausse du prix des produits de base et des médicaments. La France et la Banque mondiale ont promis leur aide. *« Nous présenterons (...) des projets visant à la création d'emplois, des programmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé et des mesures spécifiques pour protéger les groupes particulièrement vulnérables parmi les populations démunies »*, a assuré Edouard Jaycox. Autant que des mesures d'annulation de dettes qui, de toute façon, n'avaient aucune chance d'être remboursées, l'échec ou le succès de la dévaluation du franc CFA dépend des mesures d'accompagnement sociales qui seront prises pour améliorer le sort des quatre-vingts millions d'Africains qui vivent au sein de la zone franc.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Côte-d'Ivoire : une aubaine pour les producteurs de cacao

La Côte-d'Ivoire, le pays le plus peuplé de la zone franc et, avec le Cameroun, le plus puissant économiquement, a annoncé, jeudi 13 janvier, une série de mesures destinées à accompagner la dévaluation de 50 % du franc CFA intervenue le 12 janvier. Les prix garantis du cacao et du café, dont la Côte-d'Ivoire est respectivement le premier et le troisième exportateur mondial, vont être augmentés au titre de la campagne prochaine de 20 % pour le café et de 45 % pour le cacao. Une augmentation du prix du coton est également prévue, mais elle sera de moindre ampleur. Le chef de l'Etat, Henri Konan Bédié, selon le communiqué du conseil des ministres, a également donné *« des instructions tendant à une revalorisation* [dégressive] *des salaires »* des fonctionnaires de 5 % à 15 % ainsi qu'à une diminution *« sans délai »* des taux de la TVA et des droits de douane. Au Gabon, les prix des produits de première nécessité, des carburants et des services publics ont été bloqués.

Nigéria : consolider le naira

LAGOS
de notre correspondante

Trop occupés à digérer les nouvelles orientations du budget de 1994, présentées en début de semaine, les milieux d'affaires nigérians ne semblent guère se préoccuper de la dévaluation du franc CFA : la presse de Lagos mentionne l'événement sans commentaire, comme si ces turbulences n'affectaient pas le Nigéria et ses voisins immédiats.

Par la combinaison fortuite de deux décisions monétaires opposées (tandis qu'on dévaluait à Dakar, à Abuja, capitale du Nigéria, on « réévaluait » de 100 % la monnaie nigériane en supprimant ses taux parallèles), le naira vient de multiplier par 4 sa valeur par rapport au franc CFA. C'est un violent coup de pied dans la fourmilière des très entreprenants commerçants nigérians qui, de Dakar à Libreville, fournissaient la côte ouest-africaine en textiles, plastiques, produits alimentaires et pièces détachées. Le Nigeria est un centre important de production mais surtout de « réexportation » des marchandises du Sud-Est asiatique, souvent chargées sur des véhicules d'occasion importés d'Europe, qui arrivent au port de Lagos à raison de 100 000 par an.

Désormais, il sera moins avantageux d'acheter au Nigéria. Le coup est particulièrement rude pour la contrebande d'essence nigériane, fortement subventionnée, qui passait par camions-citernes entiers les frontières du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Bénin : près d'un tiers de la consommation intérieure était ainsi détourné hors du Nigéria.

L'argent de la drogue sollicité

La dévaluation du franc CFA vient ainsi au secours de la « guerre » officiellement déclarée aux trafiquants par le nouveau régime militaire. Pour l'Etat, dont l'essentiel des revenus en devises provient du secteur pétrolier, elle n'aura en revanche que des conséquences secondaires. Leur ampleur dépendra du sort du plan *« révolutionnaire »* exposé lundi 10 janvier par le nouveau chef de l'Etat nigérian, le général Sani Abacha, dans son discours sur le budget (*le Monde* du 13 janvier). Contrôle des changes et des importations, pleins pouvoirs à la banque centrale, entraves au rapatriement des bénéfices et cure d'austérité pour l'Etat : le général Abacha tourne le dos aux orientations libérales de ses prédécesseurs.

Beaucoup s'attendaient à une nouvelle dévaluation, le déficit budgétaire galopant – il a atteint l'an dernier l'équivalent de 24 milliards de francs – ayant ruiné les tentatives précédentes pour stabiliser la monnaie nigériane. Le général Abacha a choisi au contraire de *« renforcer le naira »* à la satisfaction de son opinion publique, nostalgique de l'époque où le naira était à parité avec le dollar.

Depuis mardi, la valeur du billet vert a été fixée à 22 nairas, soit au niveau de l'ancien taux officiel, tandis que l'on supprimait d'un trait de plume le taux parallèle (autour de 46 nairas) toléré jusqu'alors dans les bureaux de change et au marché noir, ainsi que le *« taux intermédiaire »* pratiqué par les banques, qui se sont notoirement enrichies ces dernières années en spéculant sur cette différence.

Ce tournant spectaculaire, destiné à relancer l'activité agricole et industrielle, suscite des réactions mitigées. Alléchés par un dollar moins cher et la baisse des taux d'intérêt (21 % contre plus de 40 % auparavant), les entrepreneurs restent cependant sceptiques sur les capacités du gouvernement à mettre en œuvre, faute de réserves de devises, une réforme aussi contraignante : *« Le secteur industriel « honnête »*, constate un homme d'affaires occidental, *aurait besoin de cent millions de dollars par semaine. Or, nous savons que la banque centrale ne pourra pas en proposer plus de 35 à 37 millions. »*

Résultat prévisible : les entreprises auront forcément recours au marché noir pour trouver les devises manquantes et le naira continuera de plus belle sa dégringolade. Mais la contrainte qui pèse désormais sur les banques, s'inquiètent déjà les experts, obligera le secteur informel et les industriels les moins scrupuleux à se tourner vers d'autres sources de capitaux : les narco-dollars issus du trafic de l'héroïne et de la cocaïne, dont le Nigéria est devenu l'une des plaques tournantes dans le monde.

MICHÈLE MARINGUE

Paris dresse un bilan critique de dix ans de politique d'ajustement au sud du Sahara

L'Afrique subsaharienne vit depuis plus de dix ans sous ajustement structurel. Or le produit intérieur brut (PIB) global des trente-sept pays du « champ » du ministère de la coopération n'a augmenté pendant cette décennie que de 4,4 % en valeur alors que la population a fait un bond de 35 %. Le ministère, dans un rapport sur la situation économique et financière en 1992 des Etats d'Afrique, de l'océan Indien et des Caraïbes n'hésite pas à parler de « poursuite du désajustement ».

Si pour expliquer le bilan décevant des politiques d'ajustement structurel en Afrique, le rapport du ministère de la coopération relativise le rôle de l'environnement international, il met en cause, en revanche, la *« capacité des pays africains à la flexibilité, très limitée, et leur rythme de réaction aux signaux du marché, très lent »*. Autre raison avancée : le manque d'investissements. *« Les recettes d'exportation des années 70 ont conduit ces pays à se doter de structures publiques qu'ils ne peuvent plus financer »*, soulignent les experts, qui recommandent *« une véritable reconversion stratégique vers de nouvelles activités productives »*. Les experts constatent par ailleurs que, lorsqu'elles étaient justifiées, les réformes prescrites ont été souvent trop tardivement et insuffisamment mises en place.

Mais la gestion des pays africains ne peut être seule mise en cause. Les bailleurs de fonds ont également leur part de responsabilité. Le ministère s'est ainsi demandé si de bonnes politiques économiques avaient été préconisées. La réponse doit être *« très nuancée »*. Le rapport indique que le choix d'une inspiration libérale pour ces politiques est *« difficilement critiquable »*. En revanche, les experts regrettent que *« la mise en place d'un cadre libéral de pratique économique ait été considérée globalement comme un objectif suffisant en soi »*. Les considérations physiques, historiques et sociologiques de l'Afrique n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Le rapport du ministère recommande également à la communauté internationale de mieux étudier la *« faisabilité politique »* des programmes d'ajustement. Souvent, la préoccupation *« incontournable »* des dirigeants africains est d'éviter que les mesures économiques préconisées ne leur fassent perdre le pouvoir en raison des conséquences trop rudes pour les populations. D'où la question de savoir si les *« ambitions initiales »* de ces mesures n'étaient pas *« trop excessives »* et la conditionnalité trop forte. Selon les experts, *« l'ambition des programmes demeure, dans beaucoup de cas, hors de portée des services techniques africains par l'ampleur des mutations culturelles à opérer et la faiblesse des qualifications de ces derniers »*.

Ce bilan critique ne doit pas occulter, néanmoins, le fait que les pays sous ajustement paraissent mieux résister à la crise que ceux qui n'y sont pas soumis. Et le rapport de conclure : *« La gestion de l'ajustement structurel doit passer à une vision* [...] *centrée sur les enjeux de changement de société. »*

ALAIN PUCHAUD

EN BREF

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR ANGOULÊME : 40 millions de francs. – Le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, a annoncé, jeudi 13 janvier, l'octroi d'une aide exceptionnelle de 40 millions de francs à la ville d'Angoulême (Charente), pour la rénovation de son théâtre et la modernisation de son stade. La ville est lourdement endettée à cause de la gestion de son ancien maire, Jean-Michel Boucheron (PS), inculpé notamment de trafic d'influence et d'ingérence, qui vit en exil en Argentine. La dotation constitue une compensation à l'annulation de la mesure de délocalisation qui devait transférer de Paris à Angoulême le siège de la SEITA et rapporter à la ville quelque 5 millions de francs de taxe professionnelle.

DOCKERS : la grève lancée par la CGT a été diversement suivie selon les ports. – La grève des dockers, lancée par la CGT pour la défense de l'emploi, a été diversement suivie, jeudi 13 janvier, mais a été marquée par une manifestation importante à Bayonne (*le Monde* du 14 janvier). Le mouvement a été suivi à 100 % à Marseille et au Havre, qui regroupent environ 2 000 dockers, soit près de la moitié des quelque 4 300 dockers professionnels mensualisés, ainsi qu'à Nantes et Lorient. Mais Rouen a fonctionné normalement, ainsi que Dunkerque, Brest, Saint-Nazaire et Port-Vendres, les entreprises et les ouvriers de ces ports ayant accepté le nouveau cadre juridique du régime de la manutention issu de la loi de juin 1992.

CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT : M. Beaumont a été nommé nouveau président. – René Beaumont, député UDF-PR et président du conseil général de Saône-et-Loire, a été nommé président du Conseil national de l'habitat (CNH), en remplacement de Guy Malandain, ancien député socialiste, par arrêté du ministre du logement paru au *Journal officiel* du mercredi 11 janvier.

Préconisant une nouvelle baisse des taux d'intérêt

Le CNPF estime que l'économie française est entrée dans « une phase de stagnation »

« L'entreprise n'est pas un punching-ball, un coup rive gauche, un coup rive droite », a déclaré, jeudi 13 janvier au cours d'une conférence de presse, Ernest-Antoine Seillière, vice-président du CNPF, en faisant allusion aux reproches adressés aux firmes qui n'auraient pas créé d'emplois malgré les allègements fiscaux consentis par l'Etat. « On essaie de nous culpabiliser » vis-à-vis du chômage, a affirmé Ernest-Antoine Seillière, jeudi 13 janvier, en faisant allusion à la déclaration de François Mitterrand qui, dans un de ses messages de vœux du Nouvel An, le 5 janvier, avait déclaré : *« J'ai noté que cette année, 80 milliards de francs avaient été transférés aux entreprises sans effet sur l'emploi. »* Pour le vice-président du CNPF, non seulement l'expression *« cadeaux aux entreprises est mensongère »* puisqu'il s'agit d'un dû, mais l'idée du gouvernement de lier le remboursement de TVA à des créations d'emplois par les grandes entreprises est *« insolite »*.

« Nous allons dissuader le gouvernement, a poursuivi M. Seillière, *de mettre en œuvre une telle mesure qui aboutirait à rembourser de la TVA aux entreprises qui peuvent embaucher et donc vont bien alors que celles qui sombrent dans les difficultés et ne peuvent embaucher n'auraient rien. »* M. Seillière s'est vivement inquiété de l'alourdissement des charges des entreprises et des salariés consécutif à l'accord du 30 décembre 1993 sur le financement des retraites complémentaires à soixante ans. Il a souligné que, sous la pression, le CNPF avait dû faire des concessions qui n'étaient pas compatibles avec les exigences de la compétition. *« Il y a là une contradiction qui n'est pas soutenable. L'état de l'économie n'autorise pas d'avancées sociales. »*

Pour le CNPF, 1994 ne devrait en effet pas être celle d'une franche reprise. M. Seillière a indiqué que la production nationale pourrait augmenter d'un taux compris entre 0,5 et 1 % alors que le gouvernement table sur 1,4 %. *« L'économie française est entrée dans une phase de stagnation, ne manifestant aucun signe annonciateur d'une reprise rapide »*, a-t-il ajouté, soulignant qu'après la forte récession de l'année dernière, une stabilisation était déjà un progrès. M. Seillière a insisté sur la fragilité de la situation actuelle et a lancé un appel au nouveau Conseil de politique monétaire de la Banque de France pour qu'il ait le courage d'aller au plus vite vers une nouvelle baisse des taux à court terme.

TVA : l'Etat doit près de 50 milliards aux entreprises

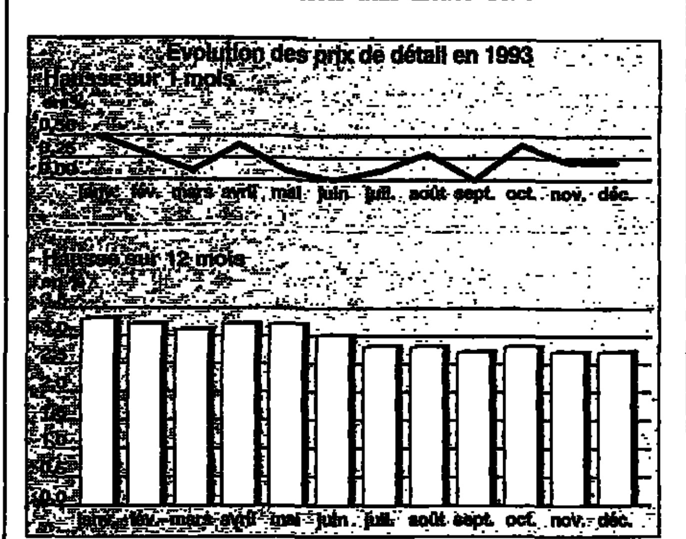
La suppression – décidée par le gouvernement au printemps 1993 – de la règle du décalage d'un mois du remboursement de la TVA a entraîné pour l'Etat une dette de quelque 90 milliards de francs. En 1993, 27 milliards ont été remboursés et trois vont l'être incessamment. Quatre nouveaux milliards s'ajouteront dans peu de temps, ce qui portera à 34 milliards de francs la somme encaissée par les entreprises au titre de la TVA. Pour cette année, un amendement du Sénat à la loi de finances pour 1994 a prévu que le remboursement de la TVA aux entreprises ne pourrait pas être inférieur à 10 % de la somme totale due à l'origine, soit 9 milliards de francs. On en est donc déjà à 43 milliards de francs, sur lesquels le gouvernement ne peut plus revenir, soit la moitié de la dette initiale.

Le reste (47 milliards environ) aurait dû être remboursé à raison de 5 % par an du total de la dette initiale. A ce rythme, la dette de l'Etat s'éteignait dans une petite dizaine d'années. D'après nos informations, c'est la moitié environ de ce « solde » que le gouvernement envisage de rembourser prématurément, probablement à la fin du premier trimestre. Malgré les apparences, il n'en coûterait pas très cher à l'Etat. Actuellement, celui-ci a transformé sa dette aux entreprises en bons remboursables à 20 ans et porteurs d'un intérêt de 4,5 %. Si l'Etat emprunte à 5,5 % (prix du marché), pour rembourser par anticipation 20 milliards, il lui en coûtera 200 millions. Cette somme serait « distribuée » aux seules entreprises embauchant. Le piquant de l'affaire est que les firmes en état de créer rapidement des emplois sont pour la plupart situées dans la distribution : supermarchés et hypermarchés... celles-là même que les services du ministère de l'économie et les conseillers de M. Balladur estimaient au printemps 1993 ne pas devoir aider par des remboursements de TVA.

ALAIN VERNHOLES

ÉTRANGER

Faible inflation aux Etats-Unis



Les prix de détail aux Etats-Unis ont augmenté de 0,2 % en décembre par rapport à novembre. La hausse est de 2,7 % sur l'ensemble de 1993, ce qui est le plus faible taux d'inflation depuis 1986. La hausse avait été de 2,9 % en 1992 et de 3,1 % en 1991. Les prix de gros – annonciateurs des prix de détail à venir – ont augmenté de 0,1 % en décembre par rapport à novembre et de 0,2 % pour l'ensemble de 1993. Les experts prévoient généralement que malgré la reprise qui est assez vive maintenant, l'inflation continuera d'être faible en 1994. Même dans des secteurs où les prix augmentent traditionnellment vite comme la santé, des ralentissements ont été enregistrés. Ces résultats devraient permettre aux taux d'intérêt à long terme de se maintenir à leur bas niveau. D'autant plus que la Réserve fédérale (Fed) pourrait bientôt relever les taux à court terme pour rassurer les marchés financiers sur sa vigilance.

FINANCES

La réforme de la loi sur les faillites

Les banques s'inquiètent du financement de la reprise

L'Association française des banques (AFB) est *inquiète et s'interroge* sur la santé des établissements de crédit et sur leur capacité à financer et à accompagner la reprise. L'AFB manifeste aussi sa mauvaise humeur après le report par le Sénat à la session de printemps de l'examen de la réforme de la loi sur les faillites de 1985. Une réforme promise par les pouvoirs publics. Reçus le 17 novembre 1993 par le premier ministre, Edouard Balladur, les présidents des principaux établissements bancaires s'étaient engagés à inciter les directeurs d'agence à prendre davantage de risques en échange d'un nouveau texte sur les faillites.

La loi de 1985, dite loi Badinter, a selon les banquiers des effets pervers qui conduisent à la multiplication des dépôts de bilan et à la limitation de fait de la distribution de crédit. Les banques hésitent à prêter aux entreprises par crainte de ne pas pouvoir exercer leurs garanties. Tout aussi grave que le retard, le texte ne correspond pas vraiment aux attentes des banquiers et ne redonne pas toute leur valeur aux sûretés et aux hypothèques. Les plus amers des banquiers, qui craignent aujourd'hui d'être montrés du doigt et de passer pour les responsables des défaillances en chaîne de PME, ont le sentiment de s'être fait flouer. La réforme est jugée d'autant plus urgente qu'elle est à leurs yeux une condition *sine qua non* d'une petite reprise de la distribution de crédits aux entreprises. La crainte des défaillances de PME et les contraintes du ratio international de fonds propres Cooke ont conduit depuis plusieurs mois à une véritable paralysie des établissements bancaires. Les derniers chiffres connus, ceux de novembre 1993, montrent que le volume des crédits en francs distribués aux résidents a baissé de près de 1 %. Le recul est encore plus flagrant pour le financement des entreprises et atteint 3,9 %.

Une tendance qui risque de perdurer une bonne partie de l'année 1994. D'autant que la rentabilité des banques françaises, aujourd'hui l'une des plus faibles des pays industrialisés, ne leur permet pas d'assumer de nouveaux risques PME. *« La balle est dans le camp des pouvoirs publics »*, résume Patrice Cahart, délégué général de l'AFB.

E. L.

En se rapprochant du GAN ou de Victoire

Le groupe Worms et Cie veut toujours se développer dans l'assurance

Le groupe Worms et Cie n'a pas renoncé à ses ambitions dans l'assurance. Jean-Philippe Thierry, président d'Athena, filiale à 94,3 % de Worms et Cie, affirme dans un entretien à *l'Agefi* du jeudi 13 janvier son intention *« d'intervenir dans des opérations de remodelage de l'assurance française »*.

Athena aurait deux schémas en tête : une participation substantielle au noyau dur du GAN, en cas de privatisation du groupe public, ou un rapprochement avec Victoire, si Suez décide de céder sa filiale. Le schéma serait, dans un cas comme dans l'autre, l'apport d'Athéna à une autre société d'assurances, moyennant une participation de contrôle de Worms dans le nouvel ensemble. Worms avait déjà mis en œuvre cette stratégie dans le papier, avec la constitution du groupe Arjo Wiggins Appleton.

Dénonçant le traitement comptable de certaines cessions d'actifs

La COB a transmis le dossier du Comptoir des entrepreneurs à la justice

A l'origine de la découverte de l'ampleur des difficultés du Comptoir des entrepreneurs (CDE) en ayant suspendu les cotations le 8 février 1993, la COB (Commission des opérations de Bourse) vient de transmettre le dossier à la justice.

La COB, alertée par les commissaires aux comptes du Comptoir au début de l'an dernier, dénonce le traitement comptable de certaines cessions d'actifs et la mauvaise information des actionnaires de l'institution financière spécialisée. Si le procureur de la République venait à décider l'ouverture d'une instruction, plusieurs dirigeants du Comptoir des entrepreneurs, dont son ancien président jusqu'en mars 1993, Jean-Jacques Piette, pourraient être mis en cause.

SOCIAL

Les inquiétudes de l'Union hospitalière privée

Les cliniques réclament « une répartition équitable des efforts »

L'Union hospitalière privée (UHP), l'une des deux fédérations regroupant les cliniques à but lucratif, réclame au gouvernement *« des règles du jeu stables et une répartition équitable des efforts »*. Disposée à participer à la recherche d'économies, l'UHP souhaite que la restructuration du secteur privé soit véritablement pilotée.

Pionnier des accords tripartites (Etat, Sécurité sociale, professionnels) de maîtrise des dépenses d'assurance-maladie, le secteur de l'hospitalisation privée estime que sa bonne volonté n'a guère été récompensée. Dès 1991, l'UHP – comme les biologistes et les infirmiers libéraux – a accepté de s'engager dans des mécanismes fixant un *« objectif quantifié national »* assorti de sanctions financières en cas de dépassement. Résultat : en trois ans, la progression des dépenses des cliniques (33 milliards de francs par an) a été pratiquement divisée par deux. En valeur, le taux de croissance pour cette année a été fixé à 3,47 % après 5,9 % prévu en 1993 *« malgré la progression continue du nombre de malades pris en charge »*, précise Alain Coulomb, délégué général de l'UHP.

Accélération de la restructuration

Or, assurent les représentants de la profession, cette rigueur n'est pas imposée dans les mêmes termes à tous les autres secteurs de la santé. La convention signée avec les médecins ne prévoit pas de véritable mécanisme de récupération en cas de dépassement des objectifs et, surtout, l'UHP considère que tous les hôpitaux publics ne sont pas non plus soumis à une telle discipline. *« En 1993, les versements aux établissements publics et privés ont pratiquement augmenté au même rythme mais l'activité des premiers a augmenté de 1 % contre 3 % en ce qui nous concerne »*, assure M. Coulomb.

A cela s'ajoutent les incessantes modifications touchant les rapports financiers entre les cliniques et la « Sécu » (*« L'an passé, nous n'avons pas connu deux mois sans qu'interviennent des changements de tarification »*, constate l'UHP) et l'accélération de la restructuration de la profession. En dix-huit mois, on a dénombré autant d'opérations de regroupement de cliniques qu'au cours des cinq dernières années. Un mouvement qui profite largement aux investisseurs *« extérieurs »* (notamment la Générale des eaux) et qui, en parallèle, s'accompagne *« d'une dérive bureaucratique »*. Ainsi, la mise en œuvre d'un outil de régulation nationale sans instruments d'évaluation aboutit à pérenniser les inégalités inter-régionales, souvent non justifiées, de consommation médicale. Enfin, l'UHP constate que toutes ses tentatives de regroupement ou d'échange d'activités avec le secteur public hospitalier ont reçu, malgré les encouragements ministériels, une fin de non-recevoir.

« Le processus dans lequel nous nous sommes engagés nécessite un minimum de stabilité et d'adhésion. A être trop pressé par le temps, on ne peut infléchir les comportements de manière durable », plaide M. Coulomb qui, sans contester la nécessité de freiner les dépenses et le bien-fondé de sanctions financières, souhaite que l'on s'en tienne à une clause annuelle de revoyure. Une façon d'inviter le gouvernement, confronté à la dégradation des comptes de l'assurance-maladie (30 milliards de déficit prévu en 1994), à témoigner de davantage de patience vis-à-vis des « bons élèves » et faire preuve d'une plus grande exigence à l'égard des autres.

JEAN-MICHEL NORMAND

Des assises contre le chômage à La Plaine-Saint-Denis

Lancé à la mi-octobre 1993, le collectif national Agir ensemble contre le chômage se développe. Près de cinquante groupes ou associations se sont créés dans plusieurs villes, et des syndicalistes ou des militants associatifs se sont joints au mouvement, qui veut *« en finir avec la résignation et l'exclusion »*, notamment en faisant campagne pour la réduction du temps de travail à 35 heures, sans baisse de pouvoir d'achat. Les organisateurs tiendront les assises nationales de ce qu'ils voient devenir *« un large mouvement social »* les 15 et 16 janvier à La Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Ils envisagent ensuite une marche nationale à travers la France à partir de la fin mars, qui pourrait se conclure par une grande manifestation à Paris. Ce projet pourrait rejoindre celui de la CGT, qui appelle à une initiative nationale et unitaire contre le chômage à peu près à la même date.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
RADIO
Le Monde TÉLÉVISION

Les difficultés sociales et financières de l'Allemagne

Siemens : 10 000 emplois à temps partiel pour les ingénieurs et cadres

FRANCFORT

de notre correspondant

Le groupe allemand Siemens souffre comme les autres de la conjoncture et d'un besoin immense d'adaptation aux nouvelles conditions de la concurrence. Il doit, comme les autres, supprimer des emplois par milliers. L'an passé ses effectifs ont dû être réduits de 5 %, les ramenant de 413 000 à 391 000 dans le monde. Environ 15 000 suppressions sont encore prévues pour cette année fiscale (du 1er octobre 1993 au 30 septembre 1994). Les deux tiers des coupes ont lieu en Allemagne même.

Siemens sait qu'il doit comprimer ses coûts de façon *« draconienne »*, cette recherche de compétitivité étant l'une des clés de son avenir avec l'innovation. *« Mais nous ne voulons pas économiser à tort et à travers »*, a expliqué son président, Heinrich von Pierer, jeudi 13 janvier à Munich, en présentant à la presse ses résultats pour l'année écoulée (*le Monde* du 14 janvier). Siemens essaie le plus possible de *« freiner la pression sur l'emploi »*. Outre des investissements en Allemagne (une nouvelle usine de composants électroniques à Dresde), le groupe veut adapter la durée du travail au cas par cas, *« avec la plus grande flexibilité possible »*.

Après le grand accord des quatre jours par semaine chez Volkswagen ou dans les mines, Siemens vient démontrer que l'Allemagne a rompu les grands accords de branche – qui demeurent mais se limitent aux compromis sur les salaires de base – au profit d'une profusion de négociations entre employeurs et syndicats au niveau de l'entreprise, voire même, comme chez Siemens, des ateliers. Le *« grand contrat pour l'emploi »* que désire le Parti social-démocrate, comme M. Mitterrand en France, se met en place à la base, sans publicité parfois. Le groupe allemand a ainsi mis au point une centaine de « modèles » d'organisation de travail afin de répondre aux besoins individuels. A Amberg, par exemple, dans une usine de produits d'automatisation au nord de la Bavière, les salariés travaillent en « 5-4-4 » : 5 travailleurs partagent 4 postes sur 4 jours. La semaine est ramenée à 33 heures en moyenne et les salaires ont été réduits d'autant.

Parce qu'il doit aussi embaucher des jeunes pour ne pas trop fausser sa pyramide des âges, Siemens a, dans le même esprit, conclu un accord avec le comité central d'entreprise pour offrir environ 10 000 postes à temps partiel à des ingénieurs et cadres sortant des écoles. Des contrats sont signés avec les établissements universitaires pour mettre en place cette initiative. Siemens par le passé embauchait le quart des 12 000 étudiants des matières électrotechniques en Allemagne. M. von Pierer sait qu'il ne pourra plus atteindre ce niveau mais ne veut pas, après leur stage, *« rejeter les jeunes dans la rue »*.

ÉRIC LE BOUCHER

Metallgesellschaft : la France et l'Allemagne s'opposent

FRANCFORT

de notre correspondant

C'était prévisible. Les pertes découvertes dans la société francfortoise de négoce des métaux Metallgesellschaft après le limogeage de son président (*le Monde* du 8 janvier), sont d'une telle ampleur que les banques appelées en comblement, se déchirent.

Et comme elles sont plus de 120, la mêlée est de taille. La principale, la Deutsche Bank, a mis au point un plan de refinancement qui comporte une augmentation de capital de 1,4 milliard de deutschemark (4,75 milliards de francs), la transformation future de 1,3 milliard de crédits en capital et un appel à crédits frais de 700 millions.

Mais la petite Norddeutsche Landesbank a repoussé ce plan, considérant que les actionnaires – dont la Deutsche Bank – devaient payer plus que les créditeurs.

Metallgesellschaft craignait de devoir mettre ses 67 000 salariés à la porte.

Un arrangement a été trouvé, jeudi 13 janvier, dont on ignore les détails. Mais ce sont alors les banques françaises (Crédit lyonnais, Société générale, Paribas, CCF...) engagées séparément pour plus de 2 milliards de francs qui ont soufflé un vent de révolte.

Les discussions devaient reprendre vendredi 14 janvier.

E. L. B.

Assignant Potin en justice

Les syndicats demandent l'annulation du plan social

En février 1993, pour éviter 128 licenciements, les 1 423 salariés de l'entreprise Potain, premier constructeur de grues, et les syndicats (CGT majoritaire, CFDT, CFE-CGC) avaient accepté massivement un accord de réduction du temps de travail, considéré comme un modèle du genre (*le Monde* du 20 janvier et du 20 février 1993). Selon ce document, valable pour deux ans, la société Potain renonçait à licencier. En contrepartie, les salariés acceptaient cent heures de chômage partiel par personne et par an. Ils consentaient également à diminuer la durée hebdomadaire de travail de trois heures son compensées.

En dépit de ces efforts, la direction de Potain a annoncé, en décembre 1993, un plan social comprenant cinquante-huit licenciements à l'usine de Moulins (Allier). Les syndicats CGT, CFDT et CGC ont donc contre-attaqué, mercredi 12 janvier, en demandant au tribunal de grande instance de Lyon d'annuler le plan social. Les requérants ont choisi la procédure dite d'assignation à jour fixe, devant la 1re chambre civile du tribunal de grande instance, qui permet de trancher en urgence un litige sur le fond. *« L'employeur a manqué de loyauté dans ses engagements »*, a soutenu Me Myriam Plet avant de réclamer l'annulation de ces licenciements. Me Joseph Aguera, avocat de la société de travaux publics Potain, a pour sa défense mis en avant les difficultés du bâtiment : *« Lorsque l'activité du bâtiment baisse de 5 %, la baisse est pour nous de 50 %. Il y a actuellement 1 500 grues stockées dans des parkings. »* Le tribunal rendra sa décision le 9 février.

Le bénéfice de 1994 en recul

Les belles années de croissance sont terminées chez Siemens. Le groupe s'attend à une petite baisse de son chiffre d'affaires cette année et à un recul de son bénéfice net *« entre 10 % et 15 % »*. L'an dernier, il s'est établi à 1,982 milliard de marks (+1 %) et les ventes à 81,6 milliards de marks (et non 84,1 milliards comme nous l'avons écrit dans *le Monde* du 13 janvier, ce dernier chiffre concernant les prises de commandes). Les résultats financiers de 1993 (2,1 milliards de marks) ne devraient pas se retrouver à cette hauteur en 1994. La filiale informatique Siemens-Nixdorf a réduit de 100 millions de marks ses pertes sur un an, mais elles demeurent de 419 millions. Le retour au bénéfice est attendu *« dans un peu plus de deux ans »*. L'autre secteur de pertes, les composants, devrait sortir du rouge cette année ou l'an prochain.

ABB France réorganise ses activités industrielles

Après avoir réorganisé sa direction au niveau mondial en août (*le Monde* du 26 août 1993), ABB France restructure ses activités industrielles. Les trois anciennes sociétés – ABB-Process Automation, ABB-Drives et ABB-Moteurs – sont désormais regroupées en une seul entité juridique, ABB Industrie, dirigée par Bernard Micand. ABB France réalise l'essentiel (88 %) de son chiffre d'affaires (3,112 milliards de francs) dans la vente d'équipements industriels, contre 12 % pour la transmission et la production d'énergie. Sa présence est inexistante dans son autre spécialité, la réalisation d'équipement ferroviaire, où son concurrent GEC-Alsthom règne en maître dans l'Hexagone.

Les trois sociétés désormais regroupées au sein d'ABB Industrie ont vu globalement leur activité régresser fortement en France en 1993, partiellement en raison de la fermeture d'une usine de fabrication de moteurs dans la région lyonnaise. Le chiffre d'affaires des trois entités s'élevait à 915 millions de francs en 1992. Il devrait être de l'ordre de 600 millions de francs en 1993.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

PRODUCTION

TORAY INDUSTRIES (textile) va investir 525 millions de francs en Indonésie. – Toray Industries Inc. va investir 10 milliards de yens (525 millions de francs) afin de tripler sa capacité de production de polyester en Indonésie en 1994 et 1995, a annoncé, jeudi 13 janvier, le géant japonais du textile. Pour répondre à l'augmentation de la demande dans la région Asie-Pacifique, la filiale du groupe Toray, PT Indonesia Toray Synthetics, va accroître sa capacité de production de fibres de polyester en Indonésie de 1 780 tonnes par mois actuellement à 5 380 tonnes par mois. La capacité totale de production de polyester de Toray dans le monde dépassera alors les 17 000 tonnes par mois, précise la compagnie, qui produit d'ores et déjà 6 900 tonnes de polyester au Japon et 4 900 tonnes en Malaisie.

NÉGOCE

LA CGM s'allie à un armateur mexicain. – La Compagnie générale maritime (CGM) et la Compagnie maritime mexicaine ont décidé de renforcer leur coopération, et les présidents des deux sociétés viennent de signer un accord dans ce but, indique la CGM dans un communiqué du vendredi 7 janvier. Un accord de partenariat a été conclu entre les filiales allemandes de la CGM (Interfrucht Weichert pour le négoce de fruits et Horn Lines pour le transport maritime réfrigéré) et Global Reefer Carriers (GRC), qui est une filiale commune de l'armement mexicain et du groupe multinational Del Monte. La CGM, qui est engagée dans un plan de redressement sévère, va vendre à GRC sa participation de 80 % dans Interfrucht et 51 % dans Horn Lines. La CGM n'a pas rendu public le montant d'argent frais que lui rapportera cette transaction, mais on indique au siège du groupe qu'il est *« très substantiel »*. Par ailleurs, la CGM a signé avec la compagnie espagnole Ybarra un accord pour fusionner leurs services entre la Méditerranée et la côte est de l'Amérique du Sud.

SOCIAL

SAS : les pilotes renoncent aux augmentations de salaires. – Les pilotes de la compagnie aérienne scandinave SAS ont signé un accord, mercredi 12 janvier, prévoyant de renoncer à toute augmentation de salaires et à des primes de productivité qui représentaient 9,7 millions de dollars en 1993 (57 millions de francs), a annoncé la compagnie. Quelque 6 millions de dollars (35,4 millions de francs) des économies réalisées serviront à payer les indemnités des pilotes qui partiront au cours du programme de réduction des effectifs en cours.

CAPITAL

DMC : désengagement complet des Etablissements Thiriez & Cartier Bresson. – Les Etablissements Thiriez & Cartier Bresson, structure cotée qui rassemblait les derniers actionnaires familiaux de DMC (Dollfus, Mieg et Cie), se sont complètement désengagés du capital du numéro un français du textile, a confirmé, jeudi 13 janvier, la Société des Bourses françaises (SBF). Les Etablissements Thiriez & Cartier Bresson ne détiennent plus aucun droit de vote au sein du groupe depuis le 23 décembre.

PERNOD RICARD prend le contrôle de l'autrichien Polacek Marken Spirituosen. – Le groupe de spiritueux Pernod Ricard, par l'intermédiaire de sa filiale allemande IGM, vient de prendre le contrôle de Polacek Marken Spirituosen GmbH, a indiqué, jeudi 13 janvier, Pernod Ricard. Polacek Marken Spirituosen est une société de production et de distribution d'eaux-de-vie, de liqueurs et de spiritueux sur le marché autrichien, dont le chiffre d'affaires avoisine les 60 millions de francs. Elle développera, aux côtés de ses marques propres, les grandes marques de spiritueux du groupe Pernod Ricard. Le fondateur de la société, Helmut Polacek, demeurera président-directeur général.

REPRISE

LAMBERT RIVIÈRE : négociations pour une prise de contrôle par Univar Europe. – Lambert Rivière, distributeur indépendant de produits chimiques en France, devrait être racheté par le groupe Univar Europe, a indiqué, mercredi 12 janvier, la société, en précisant que l'opération pourrait être conclue dès le mois de mars. Univar Europe est une société détenue par le groupe néerlandais Royal Pakhoed (stockage et transport de produits pétroliers) et par la société américaine Univar (distribution de produits chimiques). En 1992, Univar Europe a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 1,5 milliard de francs. En novembre 1993, Lambert Rivière, société cotée au second marché, avait fait part de son intention de diversifier son actionnariat. Actuellement, le groupe français est pour les deux tiers aux mains de la famille Halliez (66 %). Un particulier, Philippe Coiffard, détient pour sa part 9 % du capital, une filiale de Paribas 6 % et enfin 19 % sont dispersés aux mains de petits actionnaires.

CHAUVIN (ophtalmologie) rachète deux sociétés en Allemagne et en Grande-Bretagne. – Chauvin, dernier indépendant français dans l'ophtalmologie, vient d'acquérir coup sur coup deux sociétés, Ankerpharm dans l'est de l'Allemagne et Smith and Nephew en Angleterre, a annoncé, mardi 11 janvier, son président Bernard Chauvin. La société familiale passe du rang de grosse PME ardéchoise à celui de laboratoire de taille européenne, avec un chiffre d'affaires consolidé estimé à 580 millions de francs en 1994, contre 345 millions en 1993 (+ 16 %). La part du chiffre d'affaires réalisée à l'exportation doit bondir de 24 % actuellement à 52 % en 1994. Bernard Chauvin, qui possède 80 % du capital, prévoit une ouverture de celui-ci aux institutionnels en 1994, afin de financer un développement ambitieux et de se désendetter.

COOPÉRATION

GROUPAMA ET MAAF ASSURANCES renforcent leurs liens. – Groupama, groupe d'assurances agricole, et MAAF assurances, mutuelle d'assurances des artisans, ont signé, lundi 10 janvier à Niort (Deux-Sèvres), un accord de coopération dont le but est d'offrir à leurs adhérents respectifs *« un meilleur service au meilleur coût »*. Afin de renforcer les liens entre les deux mutuelles d'assurances, un échange de participations portant sur leurs filiales commerciales est prévu. Selon Jean-Claude Seys, président de la MAAF, celle-ci prendrait une petite participation dans Groupama SA et, en contrepartie, Groupama prendrait une participation de même montant dans MAAF SA (société anonyme créée l'an dernier dans laquelle 80 % du portefeuille de la mutuelle a été transféré).

PARIS, 14 janvier ↑ Reprise

Malmenée mercredi et jeudi avec des baisses de respectivement 2,12 % et 1,30 %, la Bourse de Paris a cessé de perdre du terrain vendredi 14 janvier dans un marché toutefois prudent. A l'ouverture, l'indice CAC 40 s'inscrivait en hausse de 0,39 % et progressait plus nettement de 1,04 % à 2 275,51 points en milieu de journée.

Après ses records des dernières semaines, le marché devient plus raisonnable, estiment la plupart des gestionnaires, en quelque sorte plus conforme à l'état d'esprit des Français qui, selon une enquête de l'INSEE, voient leur niveau de vie se dégrader en 1994. Le marché reste fragile et se remet doucement de la « douche froide » provoquée mercredi par les déclarations pessimistes du président d'Alcatel Alsthom. Un pessimisme également présent dans les déclarations du CNPF, qui estime que l'économie est entrée en stagnation.

La vive progression du dollar, qui se fait notamment au détriment du mark, participe à la prudence générale car elle ne milite pas en faveur d'une baisse des taux d'intérêt allemands dans l'immédiat, la santé du mark étant une des préoccupations majeures des autorités monétaires allemandes. Enfin, les milieux financiers reprochent à la Banque de France sa trop grande prudence. Jeudi le Comité de la politique monétaire, lors de sa première réunion depuis l'indépendance de l'institut d'émission, n'a pas modifié sa politique de crédit.

Du côté des valeurs, Euro Disney est en hausse de 4,3 %, à la suite notamment de la diffusion d'une analyse du courtier américain Salomon Brothers selon laquelle l'environnement dans lequel opère le parc de loisirs s'améliore. Enfin, la chute d'Alcatel Alsthom semble enrayée et le titre regagne 0,8 %.

NEW-YORK, 13 janvier ↓ Poursuite de la correction

La correction à la baisse entamée mardi s'est poursuivie jeudi 13 janvier à Wall Street à la suite d'un bond des taux d'intérêt à long terme après l'annonce d'une nette hausse des ventes de détail en décembre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a cédé 6,20 points à 3 842,43 points, soit un repli de 0,16 %. Le volume des échanges a légèrement diminué, à 277 millions de valeurs traitées contre plus de 300 millions au cours des derniers jours. Les hausses ont été moins nombreuses que les baisses : 933 contre 1 133, et 657 actions sont restées inchangées.

Les investisseurs sur le marché obligataire ont ignoré la hausse modeste des prix de détail en décembre pour se concentrer sur la forte augmentation des ventes de détail, qui pourrait selon eux relancer l'inflation. La vague de ventes qui en est résultée a provoqué une nette remontée des taux d'intérêt, rendant plus intéressants les investissements à taux fixe, a indiqué James Schroeder, analyste chez MMS International.

Wall Street a ainsi accéléré sa baisse récente, mais cette correction devrait être passagère, selon cet analyste, qui table sur une poursuite de la tendance généralement haussière du Dow Jones.

VALEURS	Cours du 12 janvier	Cours du 13 janvier
Alcoa	72 7/8	73 1/4
Allied Signal Inc.	77 5/8	77
American Express	30 5/8	31 3/8
ATT	54 1/8	54 1/8
Bethlehem Steel	21 7/8	21 1/2
Boeing	42 7/8	43 5/8
Caterpillar Inc.	90 5/8	90 5/8
Chevron	89 7/8	89 5/8
Coca-Cola	43 1/4	42 5/8
Disney Corp.	48 3/4	48
Du Pont de Nemours	52	51 1/8
Eastman Kodak	48 3/4	48 5/8
Exxon	64 7/8	65 5/8
General Electric	106	105 1/4
General Motors	59 1/4	60 1/4
Goodyear Tyre	45 1/2	45
IBM	58 1/4	58 3/4
International Paper	72 1/4	71 3/8
McDonnell Douglas	107 5/8	108 1/2
Merck and Co	36 5/8	36 5/8
Minnesota Mining	110	110 1/2
Morgan (J.P.)	69 5/8	70 3/8
Philip Morris	58 1/8	57 3/4
Procter Gamble	58 1/2	57 1/8
Sears Roeb. and Co.	52 1/2	53 1/8
Texaco	65 3/4	65 7/8
Union Carbide	22 3/8	22 7/8
United Tech.	64 5/8	64 1/8
Westinghouse El.	13 5/8	13 1/8
Woolworth	25 3/8	25 3/8

LONDRES 13 janvier, ↓ Repli

Les valeurs se sont repliées jeudi 13 janvier au Stock Exchange, affectées par le recul des espoirs de baisse des taux d'intérêt britanniques et par la hausse de la livre, qui inquiète les sociétés exportatrices. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 12 points à 3 360 points, soit un repli de 0,3 % ; 897 millions de titres ont été échangés contre 807,8 millions la veille.

La perspective d'une baisse des taux d'intérêt s'est éloignée après l'annonce mercredi d'une nouvelle baisse du chômage en décembre, signe de vigueur de la reprise économique, et après que le sous-secrétaire d'Etat au Trésor, Tony Nelson, eut affirmé qu'une baisse prochaine des taux était « improbable ». La livre a atteint son plus haut niveau face au deutschemark depuis sa sortie du SME en septembre 1992.

Parmi les plus fortes baisses, Cadbury Schweppes a perdu 11 pence à 528, Allied Lyons 14 pence à 547, Reed International 13 pence à 855 et RTZ 15 pence à 813.

VALEURS	Cours du 12 janv.	Cours du 13 janv.
Allied Lyons	5,59	5,45
BP	3,83	3,58
BTR	3,49	3,50
Cadbury	5,38	5,25
Glaxo	6,67	6,64
GUS	5,93	6,01
ICI	7,73	7,84
Reuters	18,28	18,54
RTZ	8,27	8,14
Shell	7,26	7,09
Unilever	11,84	11,88

TOKYO, 14 janvier, ↑ Rebond

Grâce à une reprise tardive, la Bourse japonaise termine en forte hausse vendredi 14 janvier, juste en dessous de la barre des 19 000 points qui avait été brièvement franchie peu de temps avant la clôture. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a gagné 396,44 points, soit 2,13 % à 18 973,70 points. Le volume des échanges s'est sensiblement apprécié puisqu'il est passé de 422 millions jeudi à 450 millions.

Les gains enregistrés en fin d'après-midi sont liés à des achats d'investisseurs étrangers – Tokyo leur paraissant plutôt bon marché par rapport aux autres places asiatiques – alors que les ventes des institutionnels japonais se ralentissaient. Des achats de petits porteurs ont également alimenté la hausse, disent des boursiers.

VALEURS	Cours du 13 janvier	Cours du 14 janvier
Bridgestone	1 380	1 380
Canon	1 550	1 550
Fuji Bank	1 960	2 000
Honda Motors	1 550	1 580
Matsushita Electric	1 560	1 580
Mitsubishi Heavy	670	672
Sony Corp.	5 880	5 900
Toyota Motors	1 820	1 850

CHANGES

Dollar : 5,9375 F ↑

Vendredi 14 janvier, le deutschemark variait peu à 3,3944 francs sur le marché des changes parisien contre 3,3992 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar s'échangeait à 5,9375 francs contre 5,9240 francs jeudi soir (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	13 janv.	14 janv.
Dollar (en DM)	1,7505	1,7499
TOKYO	13 janv.	14 janv.
Dollar (en yens)	112,19	112,30

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (14 janv.) ...... 6 7/16 % - 6 9/16 %
New-York (13 janv.) ...... 2 15/16 %

BOURSES

PARIS

	12 janv.	13 janv.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 281,90	2 252,19
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 593,20	1 574,23
Indice SBF 250	1 530,84	1 515,52

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	12 janv.	13 janv.
Industrielles	3 848,63	3 842,43

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	12 janv.	13 janv.
100 valeurs	3 372	3 360
30 valeurs	2 574,40	2 577,60

FRANCFORT

	12 janv.	13 janv.
Dax	2 209,18	2 164,66

TOKYO

	13 janv.	14 janv.
Nikkei Dow Jones	18 577,26	18 973,70
Indice général	1 503,47	1 525,62

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,9448	5,9460	6,0315	6,0410
Yen (100)	5,6528	5,6575	5,7368	5,7490
Ecu	6,6026	6,6078	6,6174	6,6328
Deutschemark	3,4177	3,4182	3,4355	3,4409
Franc suisse	3,9989	3,9016	3,9409	3,9493
Lire italienne (1000)	3,6839	3,6875	3,6788	3,6877
Livre sterling	8,8149	8,8239	8,8858	8,9065
Peseta (100)	4,1277	4,1436	4,0848	4,1129

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16	3	3 1/8
Ecu	8 11/16	8 13/16	8	8 1/8	7 5/16	7 7/16
Deutschemark	6 15/16	7 1/16	6 13/16	6 15/16	6 11/16	6 13/16
Franc suisse	4 11/16	4 13/16	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8
Lire italienne (1000)	9 1/2	9 3/4	9 3/8	9 5/8	9 1/4	9 1/2
Livre sterling	5 7/8	6	9 13/16	5 15/16	5 15/16	5 13/16
Peseta (100)	13 1/2	16	11 7/8	12 1/8	10 1/2	11 1/2
Franc français	12	14	9	10 1/2	7 1/2	8 1/2

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,56 % (2264,90)

Règlement mensuel

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5	EDF-GDF 3%	5750	—	—
10	B.N.P. (T.P)	1102	1100	−0,18
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1080	1090	+0,93
10	Renault (T.P.)	2517	2534	+0,68
10	Rhone Poulenc(T.P)	2625	2600	−0,95
10	Saint Gobain(T.P.)	1280	1280	—
10	Thomson S.A (T.P)	1128	1100	−2,48
25	Accor 1	680	683	+0,44
10	Air Liquide 1	868	864	−0,46
10	Alcatel Alsthom 1	778	780	+0,26
10	Alcatel Cable 1	723	727	+0,55
50	Alspi 1	428,10	437,90	+2,29
10	AGF(Ass.gle.Fce) 1	640	652	+1,88
5	Axa 1	1589	1585	−0,25
25	Bail Equipement 1	51,70	—	—
25	Bail Invest. 1	1185	1185	—
25	Bancaire (Cie) 1	632	635	+0,47
25	Banque Colbert C2#	185,30	187	+1,03
50	Bazar Hot. Ville 2	751	740	−1,46
10	Berger (M) 2	1335	1332	−0,22
25	Bertrand Faure 2	560	556	−0,71
25	BIC 1	1330	1313	−1,28
25	BIS 1	257	260	+1,17
10	BNP 1	278	278,30	+0,11
25	Bollore Techno.1	369	351,60	−4,72
10	Bongrain 1	3085	3086	+0,03
25	Bon Marche (Au) 1	776	770	−0,77
25	Bouygues 1	745	752	+0,94
10	BSN 1	951	971	+2,10
5	Canal + 1	1107	1114	+0,63
10	Cap Gemini Sogeti1	185	186	+0,54
50	CarnaudMetalbox 1	197,30	199	+0,86
5	Carrefour 1	4043	4050	+0,17
50	Casino Guichard 1	191	192,30	+0,68
50	Casino Guich.ADP 1	152,80	150,70	−1,37
10	Castorama Dl (Li)1	920	928	+0,87
10	Caumartin Part(M)2	425	424	−0,24
10	C.C.F. 1	286	287,90	+0,66
100	CCMC-Managed(Ly) 2	71	70	−1,41
10	Cegid (Ly) 1	485	485	—
50	Centrest (Ny) 2	31,80	31,50	−0,94
50	CEP Communication1	439	437	−0,46
50	Cerus Europ.Reun 1	136,80	136,10	−0,51
10	Cetelem 1	1400	1392	−0,57
25	CGIP 1	1265	1275	+0,79
25	Chargeurs 1	1353	1355	+0,15
25	Christian Dior 1	385	385	—
25	Ciments Fr.Priv.B2	349,50	351,50	+0,57
10	Clarins 1	551	555	+0,73
50	Club Mediterranee1	371,50	382	+2,83
25	Coflexip 1	1209	1210	+0,08
25	CSP (Papiers)(Ly)2	779	—	—
100	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
25	Comptoir Moder. 1	1685	1690	+0,30
25	CPR Paris.Reesc. 1	558	551	−1,25
10	Credit F.France 1	1242	1253	+0,89
10	Credit Local Fce 1	472,50	476	+0,74
25	Credit Lyonn.CIP 1	780	781	+0,13
10	Credit National 1	710	710	—
25	CSEE 1	625	634	+1,44

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
10	Damart 1	5750	5690	−1,04
10	Dassault-Aviation1	502	500	−0,40
25	Dassault Electro 1	460	459,50	−0,11
10	De Dietrich 1	2351	2341	−0,43
10	Degremont 1	562	575	+2,31
50	Dev.R.N-P De Cal 2	44	46,70	+6,14
25	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	68	—	—
50	DMC (Dollfus Mi)1	379	388	+2,37
25	Docks France 1	717	730	+1,81
25	Dynaction 1	122,50	121	−1,22
10	Eaux (Gle Des) 1	2031	2031	—
25	EBF (Epeda B.) 1	910	910	—
25	Ecco 1	659	663	+0,61
10	Eiffage(ex Foug.)1	1421	1420	−0,07
10	Elf Aquitaine 1	401,10	405	+0,97
25	Elf Sanofi 1	1075	1068	−0,65
10	Eramet-Elf CPet 1	360	367	+1,94
50	Eridania Beghin 1	963	975	+1,25
25	Essilor Intl 1	730	725	−0,68
25	Essilor Intl ADP 1	496	494	−0,40
50	Esso 1	1072	1093	+1,96
5	Euradrance 1	2498	2491	−0,28
100	Euro Disney 1	36,20	37,60	+3,87
10	Euro RSCG W.W 1	655	650	−0,76
25	Europe 1- 1	1770	1725	−2,54
100	Eurotunnel 1	54,25	54,50	+0,46
10	Filipacchi Medias1	884	885	+0,11
100	Finextel 1	170,50	171,80	+0,76
50	Fives-Lille 1	567	571	+0,71
5	Fromageries Bel 1	5400	5430	+0,56
10	Galeries Lafayet.1	2350	2420	+2,98
10	GAN 1	520	511	−1,73
50	Gascogne (B) 1	570	577	+1,23
10	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2085	2090	+0,24
50	Geophysique 1	580	588	+1,38
10	Groupe Andre S.A.1	719	715	−0,56
10	Groupe De La Cite1	872	872	—
50	GTM-Entrepose 1	553	560	+1,27
25	Guyenne Gascogne 1	1870	1875	+0,27
25	Havas 1	440	443,10	+0,70
50	IDIA 1	250	245,20	−1,92
25	Imetal 1	615	604	−1,79
100	Immob.Phenix 1	110	109,80	−0,18
25	Ingenico 1	159	158,80	−0,13
5	Ins.Merieux Int. 1	2156	2170	+0,65
25	Interbail 1	540	549	+1,67
10	Intertechnique 1	559	551	−1,43
25	Jean Lefebvre 1	1450	1459	+0,62
25	Klepierre 1	772	780	+1,04
25	Labinal 1	830	843	+1,57
10	Lafarge Coppee 1	451,50	452,60	+0,24
25	Lagardere (MMB) C1	144	146	+1,39
25	Lapeyre C1	357,90	352,10	−1,62
25	Lebon 2	297,30	290	−2,46
5	Legrand 1	5720	5720	—
5	Legrand ADP 1	4265	4307	+0,98
50	Legris indust. 1	239	235	−1,67

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25	Locindus 1	1070	1063	−0,65
10	LVMH Moet Vuitton1	3985	4030	+1,13
5	Lyon.Eaux-Dumez 1	595	598	+0,50
50	Marine Wendel 1	421	422	+0,24
50	Matra-Hachette 1	158,10	160	+1,20
100	Metaleurop 1	77	78	+1,30
25	Metrologie Intl 1	15,50	16	+3,23
50	Michelin 1	233,30	239	+2,44
100	Moulinex 1	120,50	117,50	−2,49
25	Navigation Mixte 1	1141	1142	+0,09
100	Nord-Est 1	167,50	165,20	−1,37
25	Norden (Ny) 1	639	635	−0,63
100	Olipar 1	30,30	30,20	−0,33
10	Oreal 1	1315	1312	−0,23
25	Paribas 1	517	508	−1,74
50	Pechiney CIP 1	405	407	+0,49
100	Pechiney Intl 1	208	215,70	+3,70
25	Pernod-Ricard 1	436,90	439	+0,48
25	Peugeot 1	804	815	+1,37
25	Pinault-Printemps1	975	966	−0,92
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	809	810	+0,12
25	Poliet	469	468	−0,21
25	Primagaz 1	1037	1040	+0,29
10	Promodes 1	1090	1114	+2,20
25	Radiotechnique 1	461,90	468,70	+1,47
5	Redoute(S.A.La)1	1105	1104	−0,09
25	Remy Cointreau 1	255	252,50	−0,98
25	Rexel 1	700	689	−1,57
10	Rhone Poulenc A 1	145	146,20	+0,83
100	Rochette (La) 1	37,25	39,75	+6,71
25	Roussel Uclaf 1	694	696	+0,29
5	Rue Imperiale(Ly)1	4480	4450	−0,67
50	Sade (Ny) 1	160	160	—
5	Sagem 1	3225	3190	−1,09
10	Saint-Gobain 1	638	636	−0,31
25	Saint-Louis 1	1645	1644	−0,06
10	Salomon (Ly) 1	2260	2250	−0,44
25	Salvepar (Ny) 2	513	510	−0,58
10	Sat 2	2750	2865	+4,18
25	Saupiquet (Ns) 1	1200	1200	—
25	Schneider 1	422	433,80	+2,80
100	SCOA 1	9,25	9,30	+0,54
10	SCOR S.A 1	615	605	−1,63
10	S.E.B.1	537	541	+0,74
25	Sefimeg 1	565	579	+2,48
100	Selectibanque 1	219	219	—
10	SFIM 2	1191	1190	−0,08
100	SGE 1	291	289,80	−0,41
25	Simco 1	648	647	−0,15
10	S.I.T.A 1	865	865	—
10	Skis Rossignol 1	2205	2215	+0,45
25	Sligos 1	585	580	−0,85
10	Societe Gale A 1	730	743	+1,78
50	Sodecco (B) 2	39	38	−2,56
50	Sodero (Ns) 2	56,50	56	−0,88
10	Sodexho 1	1135	1133	−0,18
25	Sogenal (Ny) 2	168,20	167,50	−0,42

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
10	Sommer-Allibert 1	2120	2070	−2,36
25	Sophia 1	533	532	−0,19
10	Sovac 1	1895	1872	−1,21
25	Spie Batignolles 1	493,90	485	−1,80
10	Strafor Facom 1	648	646	−0,31
25	Suez 1	349,10	351	+0,54
25	Synthelabo 1	218,50	220	+0,69
100	Thomson-CSF 1	202,20	201,80	−0,20
25	Total 1	320,30	321,40	+0,34
25	UAP 1	625	634	+1,44
10	UFB Locabail 1	471	463	−1,70
100	UGC DA(ex Robur)M1	241,90	241	−0,37
10	UIC 1	549	550	+0,18
25	UIF 1	711	710	−0,14
25	UIS 2	1119	1065	−4,83
25	Unibail 1	634	628	−0,95
10	Valeo 1	1383	1412	+2,10
100	Vallourec 1	280	287	+2,69
25	Via Banque 1	424,70	423	−0,40
10	Worms & Cie 1	349,20	346,20	−0,86
10	Zodiac 1 ●	2376	2330	−1,94
25	Elf Gabon 1	1085	1075	−0,92
100	American Barrick 1	178,50	180,10	+0,90
50	American Express 1	190	189,20	−0,42
100	A.T.T. 1	322	326	+1,24
50	Anglo American 1 ■	275,60	285	+3,41
50	Amgold 1	555	537	−3,24
50	Banco Santander 1	270	271,50	+0,56
25	B.A.S.F. 1	1008	1010	+0,20
25	Bayer 1	1190	1190	—
100	Blenheim Group 1	32,10	33,25	+3,58
100	Buffelsfontein 1	77,40	78	−1,01
50	Chase Manhattan 1	202,10	209,80	+3,81
10	Daimler Benz 1	2810	2750	−2,14
100	De Beers 1	156,10	152,80	−2,11
10	Deutsche Bank 1	2808	2820	+0,58
10	Dresdner Bank 1	1455	1455	—
100	Driefontein 1	75,10	75,50	+0,53
50	Du Pont Nemours 1	306,70	305,50	−0,39
50	Eastman Kodak 1	275	273,20	−0,65
500	East Rand 1	9,60	9,75	+1,56
100	Echo Bay Mines 1	84,80	85,90	+1,30
100	Electrolux 1	220,50	227,10	+2,99
100	Ericsson 1	260	258,80	−0,46
100	Exxon Corp. 1	381,60	392,90	+2,96
100	Ford Motor 1	391,20	402,10	+2,79
100	Freegold 1	99	99,60	+0,61
500	Gencor Limited 1	12,50	12,20	−2,40
50	General Electric 1	634	631	−0,47
50	General Motors 1	352,90	357,90	+1,42
50	Generale Belgique1	442	442	—
100	Grd Metropolitan 1	43,05	43,90	+1,97
100	Guinness Plc 1	42,95	42,95	—
500	Hanson Plc 1	24,50	24,45	−0,20
100	Harmony Gold 1	37,70	37	−1,86
50	Hewlett-Packard 1	499	508	+1,80
500	Hitachi 1	44,60	45,45	+1,91

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25	Hoechst 1	1001	1000	−0,10
25	I.B.M 1	353,90	349,30	−1,30
100	I.C.I 1	69	70	+1,45
50	I.T.T. 1	540	548	+1,48
100	Ito Yokado 1	278,50	272,30	−2,23
500	Matsushita 1	81,75	83,60	+2,26
100	Mc Donald's 1	344,50	342,30	−0,64
25	Merck and Co 1	217,50	217,90	+0,18
50	Minnesota Mining 1	648	—	—
100	Mitsubishi Corp. 1	56	—	—
100	Mobil Corporat. 1	461	463,50	+0,54
25	Morgan J.P. 1 ■	411,60	421,20	+2,33
5	Nestle SA Nom.1	5300	5340	+0,75
100	Nippon MeatPacker1	82,40	83	+0,73
100	Norsk Hydro 1	185	186,50	+0,81
100	Ofsil 1	247	252	+2,02
25	Petrofina 1	1651	1611	−2,42
50	Philip Morris 1	343,20	342,10	−0,32
100	Philips N.V 1	127,50	130	+1,96
100	Placer Dome Inc 1	158	160,20	+1,39
25	Procter Gamble 1	349	—	—
50	Quilmes 1	250	247	−1,30
100	Randfontein 1	64,50	64,50	—
50	Rhone Poul.Rorer 1	204	205	+0,49
25	Royal Dutch 1	625	632	+1,12
100	R T Z 1	71,40	71,60	+0,28
100	Saatchi & Saatchi1	13,20	13,30	+0,76
10	Sega Enterprises 1	470,10	488	+3,81
100	Saint-Helena 1	62	62	—
100	Schlumberger 1	353	355	+0,57
500	Shell Transport 1	62,50	63,90	+2,24
10	Siemens 1	2393	2441	+2,01
100	Sony Corporation 1	308,50	313,50	+1,62
100	Sumitomo Bank 1	103	107	+3,88
100	T.D.K 1	204,20	208,60	+2,15
100	Telefonica 1	77,30	78,20	+1,16
500	Toshiba 1	37,25	37,15	−0,27
50	Unilever 1	669	675	+0,90
50	Unit.Technologie 1	385	384	−0,26
50	Vaal Reefs 1	610	592	−2,95
10	Volkswagen A.G 1	1495	1500	+0,33
50	Volvo (act.B) 1	420	433	+3,10
100	Western Deep 1	260	257	−1,15
50	Xerox Corp. 1	536	539	+0,56
100	Yamanouchi 1	112	115,50	+3,13
500	Zambia Copper 1	4,85	4,90	+1,03
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 13 janvier

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 13/01	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9055	5,9240	5,65	6,15
Ecu	6,5890	6,5950	—	—
Allemagne (100 dm)	339,7300	339,9200	328	351
Belgique (100 F)	16,3055	16,2760	16,80	16,80
Pays-Bas (100 fl)	303,3900	303,5900	292	313
Italie (1000 lires)	3,4830	3,4935	3,22	3,67
Danemark (100 krd)	87,6100	87,7200	83	91
Irlande (1 iep)	8,5215	8,5065	8	8,75
Gde-Bretagne (1 L)	8,8595	8,8735	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,3630	2,3645	2,85	3,35
Suisse (100 f)	402,7000	403,8200	388	410
Suède (100 krs)	72,1300	72,5500	67	78
Norvège (100 k)	78,7100	78,7400	74	83
Autriche (100 sch)	48,3300	48,3630	46,90	49,90
Espagne (100 pes)	4,0980	4,1180	3,80	4,35
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3750	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4841	4,4777	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,2419	5,2775	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 13/01
Or fin (kilo en barre)	73100	73500
Or fin (en lingot)	73400	73000
Napoléon (20f)	421	423
Pièce Fr (10 f)	370	370
Pièce Suisse (20 f)	420	420
Pièce Latine (20 f)	421	418
Souverain	533	529
Pièce 20 dollars	2580	2450
Pièce 10 dollars	1380	1230
Pièce 5 dollars	735	780
Pièce 50 pesos	2715	2720
Pièce 10 florins	437	430

Matif (Marché à terme international de France)

13 janvier 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 197 058

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	131,08	130,56	129,96
Précédent	131,24	130,74	129,86

CAC 40 A TERME
Volume : 34234

Cours	Janvier 94	Février 94	Mars 94
Dernier	2259	2272	2283
Précédent	2291	2303,50	2315,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

DÉFENSE

Pour surveiller les accords de désarmement

Français et Allemands ont aménagé des Tupolev ex-soviétiques en avions-espions

La France et l'Allemagne disposeront, en commun, de moyens aériens d'observation d'origine ex-soviétique qui auront pour tâche, en vertu du traité international dit « ciel ouvert » conclu en 1992 entre l'Est et l'Ouest, de surveiller – avec l'autorisation des pays en cause – l'activité de sites militaires jusqu'à présent secrets. C'est la revue *Info-DGA*, publiée par la délégation générale pour l'armement (DGA), qui l'annonce dans un épais dossier consacré au désarmement.

En mars 1992, a été conclu à Helsinki un traité, appelé « ciel ouvert », qui réglemente les conditions dans lesquelles vingt-cinq des pays signataires, en novembre 1990 à Paris, de l'accord FCE de limitation des armements classiques en Europe s'autorisent à survoler le territoire des uns et des autres pour vérifier les opérations de désarmement. Le territoire concerné va, en principe, de Vancouver (Canada) à Vladivostok (Russie). La mise en application du traité « ciel ouvert » est prévue de commencer au cours du premier semestre de 1994.

Dans le cadre du traité FCE, la France est impliquée par la destruction, d'ici à la fin 1995, de cinquante-deux chars, trois cent soixante-cinq véhicules blindés et une quarantaine de pièces d'artillerie. A la fin de 1993, elle avait éliminé plus de 25 % des équipements considérés comme excédentaires.

Selon *Info-DGA*, la France et l'Allemagne ont choisi, pour des raisons d'économies, de faire cause commune dans la mise au point des matériels permettant ces contrôles. Il s'agit d'avions-espions Tupolev-154 – un appareil de construction ex-soviétique – que l'Allemagne a récupérés des stocks de l'ancienne armée de l'air est-allemande. Les deux pays ont monté des systèmes de prises de vues sur ces avions et, à la fin de l'an dernier, ils ont, avec le Royaume-Uni, testé les procédures et les équipements-photo en simulant, lors d'un exercice, des vols d'observation sur des sites en France.

Ces opérations sont confiées à une unité française de vérification (UFV) qui a été installée à Creil (Oise) et qui comprend des personnels des trois armées et de la DGA sous l'autorité du chef d'état-major des armées. Selon le ministère de la défense, le détachement UFV a mené, à ce jour, près de cent soixante missions d'inspection multinationales, dont plus de la moitié dans la Communauté des Etats indépendants (CEI) et le reste dans six pays d'Europe centrale. Le traité FCE porte, au total, sur quelque 47 000 systèmes d'armes. L'UFV française, qui se déplace dans les usines comme dans les camps où ces matériels peuvent se trouver, a contrôlé, à ce jour, la réduction de 1 058 chars, 1 003 blindés divers, 168 pièces d'artillerie, 25 hélicoptères et 218 avions de combat.

Selon *Info-DGA*, il apparaît que l'accueil des équipes sur place est facilité par les autorités et que le rythme de destruction des matériels est relativement respecté. Pour autant, le « patron » de l'UFV française fait part de ses interrogations sur le sort de quelque 2 000 éléments que les Russes disent avoir cédés à des pays d'Asie centrale. Les Russes affirment que le tiers seulement de cette panoplie est en état de fonctionner. Ce point devra être vérifié.

Après la mise en service des Tupolev-154 franco-allemands, la France escompte utiliser, à la fin de 1994, le satellite de reconnaissance Helios qu'elle se prépare à lancer dans le cadre d'une coopération avec l'Espagne et avec l'Italie.

RENSEIGNEMENTS : un nouveau directeur administratif à la DGSE. – En remplacement de Jean-Claude Tressens, qui occupait la fonction depuis 1989 et qui a été nommé préfet des Vosges en décembre (*le Monde* du 24 décembre 1993), Paul-Henri Trollé, préfet, sous-directeur à la préfecture de police de Paris, a été nommé à la tête de la direction administrative et financière de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Cette désignation est intervenue en conseil des ministres, le mercredi 12 janvier, mais elle n'a pas été rendue publique.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

CARNET

Naissances

Lise,
née Amiel,
et Jean-Jacques GUTMANN,

ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Deborah, Fanny,

le 3 janvier 1994, à Paris-11e.

Béatrice et Olivier VARENNE,
Nicolas

ont la joie d'annoncer la naissance de

Sophie,

lundi 10 janvier 1994.

Décès

– Jacqueline Cabirol,
son épouse,
Michel, Mylène,
ses enfants,
Jean-François,
son petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean, Georges CABIROL,
ingénieur AN. 47,

survenu le 12 janvier 1994.

Les obsèques auront lieu le lundi 17 janvier, à 14 h 15, en l'église Saint-Michel de Porchefontaine, à Versailles.

Regrets.

– Mme Mireille Fayret,
Mlle Véronique Fayret et M. Jacques Campana,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre FAYRET,

survenu le 8 janvier 1994, à Pithiviers.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Amilly, le 13 janvier 1994.

– Ses collègues,
Ses amis et amies de l'Association internationale des interprètes de conférence,
profondément attristés, nous prient d'annoncer le décès de

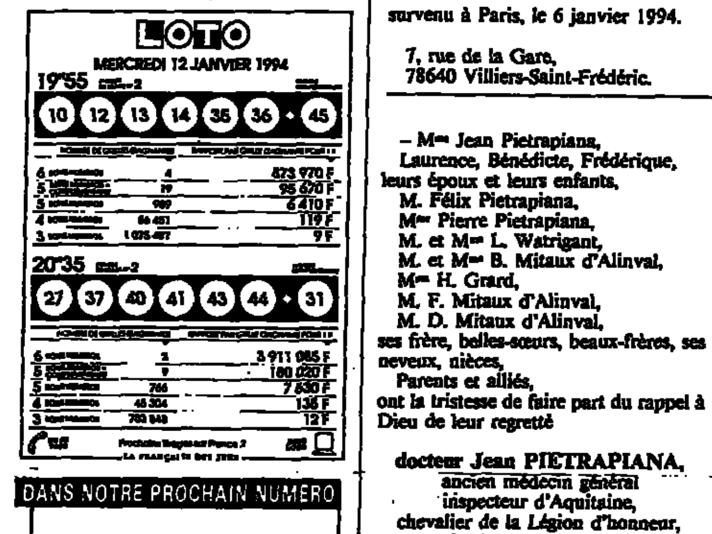
Françoise LEQUEUX,
interprète au Parlement européen,
trésorière de l'AIIC,

survenu inopinément le 10 janvier 1994, à Genève.

Les obsèques auront lieu le samedi 15 janvier, à 15 heures, en la basilique Notre-Dame, à Liesse (Aisne).

10, avenue de Secheron,
1202 Genève (Suisse).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.



– André et Belita Fontaine,
ses enfants,
Jean-Marc, Agnès, Laurent, Véronique et Laurence Fontaine,
ses petits-enfants,
Isabelle, Camille, Caroline et Adèle Fontaine,
ses arrière-petites-filles,
Anne-Marie Lavirotte,
sa cousine germaine,
Les familles Reyre, Paponot, Duval, Dubar,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 10 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-quinzième année, de

Blanche, Hélène, Antoinette FONTAINE,
née Rochon-Duvigneaud.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 13 janvier dans l'intimité familiale, en la chapelle de la Maison Marie-Thérèse, à Paris, et l'inhumation au cimetière de Neuville-Bosc (Oise).

46, rue Ampère,
75017 Paris.

[La défunte était la mère d'André Fontaine, ancien directeur-gérant du *Monde*. La direction, la rédaction et l'ensemble du personnel de notre journal, ainsi que du Monde-Imprimerie SA et du Monde-publicité, s'associent à sa peine et à celle de ses proches et les assurent de leur vive sympathie.]

– M. le président Giovanni De Vecchi,
Et l'ensemble du personnel des éditions De Vecchi,
ont la douleur de faire part du décès de leur directeur,

M. Jean-Pierre LIBAN,

survenu dans sa quarante-troisième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 17 janvier 1994, en l'église de Domat (Yonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Lionel Markhbein,
son épouse,
M. et Mme Philippe de Cressy,
M. et Mme Léon Negrin,
Mme Dominique Markhbein,
ses enfants,
Jacques, Diane et Guillaume,
ses petits-enfants,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lionel MARKHBEIN,

survenu à Paris, le 6 janvier 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– La société Markhbein-Klhic,

a la douleur de faire part du décès de son président-directeur général,

M. Lionel MARKHBEIN,

survenu à Paris, le 6 janvier 1994.

7, rue de la Gare,
78640 Villiers-Saint-Frédéric.

– Mme Jean Pietrapiana,
Laurence, Bénédicte, Frédérique,
leurs époux et leurs enfants,
M. Félix Pietrapiana,
Mme Pierre Pietrapiana,
M. et Mme L. Watrigant,
M. et Mme B. Mitaux d'Alinval,
Mme H. Grard,
M. F. Mitaux d'Alinval,
M. D. Mitaux d'Alinval,
ses frère, belles-sœurs, beaux-frères, ses neveux, nièces,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de leur regretté

docteur Jean PIETRAPIANA,
ancien médecin général
inspecteur d'Aquitaine,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur du Ouissam Alaouite,

dans sa soixante-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu le 10 janvier 1994 à Bordeaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

292, rue Pasteur,
33200 Bordeaux.

– Le conseil d'administration
Et le personnel de l'Observatoire régional de la santé d'Aquitaine
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Jean PIETRAPIANA,
président du conseil d'administration,
médecin général honoraire
de la Santé publique.

Les obsèques ont eu lieu à Bordeaux, le 10 janvier 1994.

ORSA,
58, rue de Marseille,
33000 Bordeaux.

– Renée Ronflard
a la douleur de faire part du décès de sa sœur,

Marguerite RONFLARD.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le lundi 17 janvier 1994, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e, à 10 h 30.

– Le Port-Marly (Yvelines). Vincelles (Yonne).

M. le colonel Pierre Venot,
son époux,
Jacques et Claude Le Leizour,
ses enfants,
Bruno Mer et Isabelle Le Leizour,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yvonne VENOT,

survenu le 10 janvier 1994, à Auxerre (Yonne), dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu à Vincelles, sa paroisse.

29, route de Versailles,
78560 Le Port-Marly.

Anniversaires

– Il y a trois ans, le 16 janvier 1991, disparaissait

Marie-Louise REMY,
née Grenet,
professeur de philosophie.

Que tous ceux qui l'ont connue et aimée se souviennent.

– Il y a dix ans

Ali HACENE

nous quittait.

Une pensée affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connu.

« Seuls meurent ceux dont on ne parle pas. »

Avis de messes

– M. Eugène Aidara,
ambassadeur de la République de Côte-d'Ivoire en France,
a l'honneur de porter à la connaissance des amis du défunt qu'une messe de requiem à la mémoire de son excellence

M. Félix HOUPHOUËT-BOIGNY,
président
de la République de Côte-d'Ivoire,

sera célébrée le mercredi 19 janvier 1994 à 17 heures, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Général-Mitouard, Paris-7e.

– Une messe sera célébrée à la mémoire du

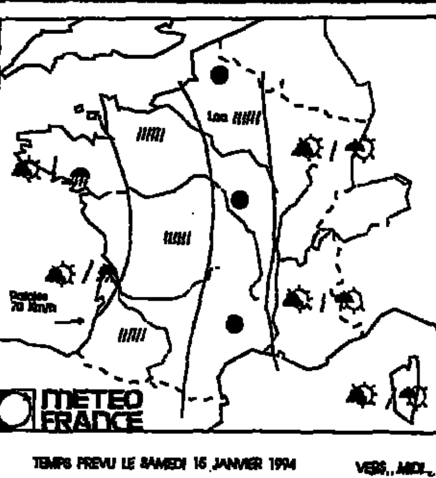
commandant Paul-Louis WEILLER,

décédé le 6 décembre 1993,

le samedi 15 janvier 1994, à 11 h 30, en la cathédrale Saint-Stéphane, 7, rue Georges-Bizet, Paris-16e.

CARNET DU MONDE
Télécopieur : 45-66-77-13
Téléphone : 40-65-29-94
40-65-29-96

MÉTÉOROLOGIE



Samedi : une zone de pluie traverse notre pays. – Sur les régions du Nord-Est ainsi que Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, la matinée sera assez bien ensoleillée, malgré quelques bancs de nuages bas ou de brouillard. L'après-midi, le ciel se couvrira progressivement par l'ouest.
Sur les régions de l'Ouest-Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charente et Aquitaine-la matinée sera pluvieuse. L'après-midi sera marquée par le retour des éclaircies mais le vent de sud ou sud-ouest se renforcera avec des rafales jusqu'à 90 km/h sur la côte Aquitaine et 60 km/h ailleurs.
Le reste du pays connaîtra un temps nuageux le matin et pluvieux l'après-midi.
Les températures matinales seront comprises entre 2 et 5 degrés dans l'intérieur et 5 à 7 degrés sur les côtes.
Les températures maximales seront voisines de 8 degrés dans le Nord-Est, comprises entre 8 et 10 degrés sur le Nord, le Bassin parisien, le Massif central et Rhône-Alpes et entre 10 et 13 degrés partout ailleurs.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

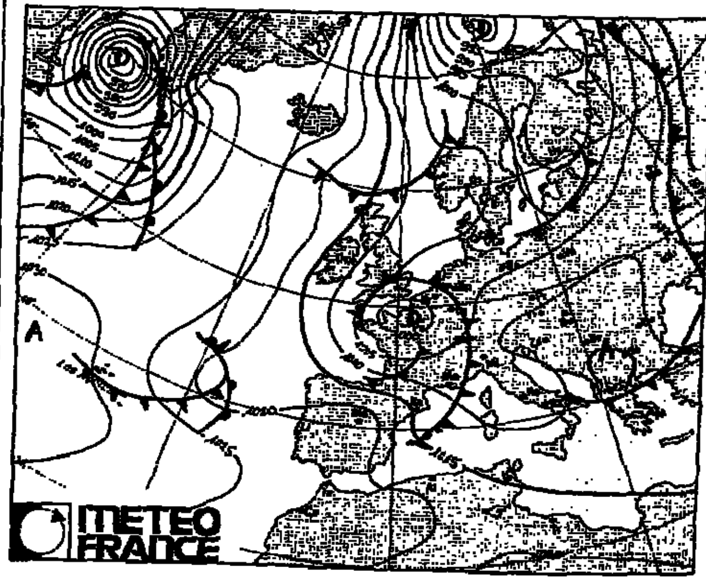
FRANCE	
AJACCIO	16/ 5
BIARRITZ	18/10
BORDEAUX	16/ 9
BOURGES	11/ 7
BREST	11/ 7
CAEN	11/ 7
CHERBOURG	10/ 7
CLERMONT-FER.	14/ 8
DIJON	11/ 6
GRENOBLE	13/ 3
LILLE	11/ 7
LIMOGES	10/ 6
LYON, BRON	14/ 7
MARSEILLE	16/ 4
NANCY, ESSEY	11/ 7
NANTES	12/ 8
NICE	14/ 6
PARIS-MONTS	12/ 7
PAU	18/ 5
PERPIGNAN	19/ 6
POINTE-A-PITRE	30/22
RENNES	12/ 7
ST-ETIENNE	15/ 8
STRASBOURG	14/ 6
TOULOUSE	14/ 4
TOURS	11/ 7

ÉTRANGER	
ALGER	22/ 5
AMSTERDAM	11/ 7
ATHÈNES	17/13
BANGKOK	35/26
BARCELONE	17/ 6
BELGRADE	10/–2
BERLIN	11/ 5
BRUXELLES	11/ 7
COPENHAGUE	8/ 4
DAKAR	27/17
GENÈVE	12/ 8
ISTANBUL	13/ 6
JÉRUSALEM	15/ 9
LE CAIRE	21/10
LISBONNE	15/12
LONDRES	12/ 6
LOS ANGELES	20/10
LUXEMBOURG	9/ 6
MADRID	10/ 2
MARRAKECH	23/ 8
MEXICO	19/ 8
MILAN	13/–2
MONTRÉAL	–7/–14
MOSCOU	–6/–6
NAIROBI	26/13
NEW-DELHI	17/14
NEW-YORK	4/ 0
PALMA-DE-MAJ.	16/ 8
PÉKIN	–2/–8
RIO-DE-JANEIRO	27/23
ROME	16/ 4
HONGKONG	20/13
SÉVILLE	17/ 6
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	5/ 3
SYDNEY	30/22
TOKYO	8/ 1
TUNIS	17/ 8
VARSOVIE	9/ 4
VENISE	12/ 5
VIENNE	11/ 7

Valeurs extrêmes relevées entre le 13-01-1994 à 18 heures TUC et le 14-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 16 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 14 JANVIER

TF 1

15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Jean-Louis Murat.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.35).
20.00 Journal et Météo.
20.45 Magazine : Mystères. *Les dauphins ;* Claudette Combes ; Padre Pio ; Alain Guillo.
22.45 Spécial sport : Football. Championnat de France en différé du Parc des Princes : PSG-Olympique de Marseille.
0.40 Journal et Météo.
0.50 Jeu : Millionnaire.

FRANCE 2

15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission préesentée par Pascal Sevran. Souvenir de guinguettes.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Un toit pour dix
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.00 ▶ Magazine : C'est tout Coffe.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.50).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Série : Ferbac. Le carnaval des ténèbres, de Sylvain Madigan.
22.15 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Invités : Jean-Pierre Marielle, Marie Trintignant et Bernard Murat à propos du *Retour,* d'Harold Pinter au Théâtre de l'Atelier ; Philippe Almeras, auteur de *Céline, entre haines et passions ;* Charles Matton, metteur en scène, à propos du film *la Lumière des étoiles mortes* et de son exposition à la galerie Beaubourg ; Topor ; Trio de jazz Luigi Trussardi.
23.30 Journal et Météo.
23.50 Cinéma : Quadrille. ■■ Film français de Sacha Guitry (1937).
1.25 Journal du Rallye Paris-Dakar.

FRANCE 3

15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Rallye Paris-Daker.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Insondables Mystères,* de Sempé.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal du Rallye Paris-Dakar. 15e étape : Almeria-Château-Lastour.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Théo des grands fonds, d'Yves Pellissier, Daniel Brosset, Jean-Pierre Heckmann et René Heuzey. *La plongée hyperbare.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Amin Maalouf. Vietnam : cycle infernal, les vélos ; France : Villerupt, un désir d'Italie ; Australie : les tondeurs de mouton.
22.50 Journal et Météo.
23.15 Magazine : Passions de jeunesse. Présenté par Christine Ockrent. Invité : Jean d'Ormesson.
0.10 Court métrage : Libre court. Romaine et les garçons, d'Agnès Obadia.
0.25 Continentales.

CANAL PLUS

15.10 Documentaire : National Geographic nº 3. Avec les orques en profondeur, de David Pareer et Elizabeth Parer-Cook.
16.00 Surprises.
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Téléfilm : Le Paradis absolument. De Patrick Volson, avec Christophe Malavoy, Connie Nielsen.
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Jean-Marc Roberts.
20.15 Sport : Football. PSG-Marseille. Match de 23e journée du championnat de France de D1, en direct ; à 20.15, les affaires européennes ; à 20.30, coup d'envoi.
22.30 Magazine : Les KO de Canal Plus.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Frankie & Johnny. ■ Film américain de Garry Marshall (1991).
0.55 Cinéma : Les Indomptés. ■ Film américain de Michael Karbelnikoff (1991) (v.o.). *La montée de la Mafia aux Etats-Unis.*

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.50 Le Cotton Club au Ritz (rediff. du 10-1).
19.00 Série : KY TV.
19.30 Terra X. Chimborazo, de Michael Albus. *Reinhold Messner sur les traces d'Alexander von Humboldt, qui en 1802 entreprit de se lancer à l'assaut du sommet andin du Chimborazo, et dut y renoncer.*
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Téléfilm : Un amour d'été. D'Iris Gusner.
22.05 Documentaire : Mémoires d'ex. De Mosco. 1. Debout, les damnés (1920-1939). *Trois documents qui retracent trois générations de militants communistes en France. Ici, la première génération, celle des années 20. Derrière l'idéal, la ferveur, déjà les premières exclusions.*
23.00 Cinéma : La Tête de Normande Saint-Onge. ■ Film québécois de Gilles Carle (1976).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : Dans l'engrenage du crime. De John Llewellyn Moxey.
22.20 Série : Mission impossible. Tromperie.
23.25 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Les salaires de la peur.
0.45 Magazine : Sexy Zap.
1.15 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. *Les dialogues,* de Roger Pillaudin.
21.32 Musique : Black and Blue. Jazz et polar.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Michel Cournot.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de Francfort) : Concerto pour alto et orchestre, de Schnittke ; Symphonie nº 3 en ut mineur op. 43, de Scriabine, par l'Orchestre radio-symphonique de Francfort, dir. Dmitri Kitaienko.
23.07 Jazz club. En direct du New-Morning, à Paris : Eric Le Lann, trompette, avec Paco Sery, batterie, Richard Bona, basse, Jean-Michel Pilc, claviers, Arnaud Frank, percussions et Louis Winsberg, guitare.

Les interventions à la radio
France-Inter, 19 h 20 : « Gauche : au-delà de la mobilisation, quel projet ? », avec Laurent Fabius (« Objections »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Le fond du fond

Encore les exclus ? Encore. Encore la misère ? Encore. Encore ces pas qui titubent, ces mots qui se cognent, ces vies qui hésitent. Et ces souvenirs qui se rebellent. Quand êtes-vous né ? Je ne sais plus. Et de votre nom, de votre adresse, vous souvenez-vous ? Et vous chaussez du combien ? Du 45. Nous n'en avons plus. Pensez-vous que vous pourriez essayer du 44 ? Oui. Parfois, le 44 me va bien. Ça dépend.

Encore une fois, on touchait le fond du fond, le pire du pire. Et à Paris de surcroît, dans le dispensaire de Médecins du monde, où Serge Moati était allé, pour « Envoyé spécial », observer le malheur et le dévouement, l'inertie des paumés et les maladresses, parfois, des bénévoles. Et l'on avait beau souhaiter entendre parler d'autre chose que de tuberculose, à Paris, en 1994, on se laissait glisser dans ces couloirs proprets et tristes ; on tentait, par-dessus l'épaule des bénévoles, d'accrocher un regard, de sonder un silence, un bafouillement.

Que faisait-on là ? Rien d'autre que partager un moment de détresse ordinaire. Moati n'avait pas voulu nous faire suivre une nouvelle fois le long parcours de la déchéance des « nouveaux pauvres ». Cette déchéance, il la constatait, voilà tout. Ces visages de bénévoles penchés sur la souffrance, nous nous réchauffions simplement à leur simple beauté.

Après le reportage, Serge Moati arriva, accueilli par Bernard Benyamin, comme lors de chaque séquence d'« Envoyé spécial ». Quelques paroles de circonstance furent prononcées. C'est terrible, oui, terrible, il faut tout faire pour aider, etc. Puis, le présentateur : votre actualité, Serge, c'est aussi le film *Des feux mal éteints,* qui sort cette semaine dans les salles. Sans transition, on passait du malheur à la promotion. On croyait écouter un reporter bouleversé par l'enfer dont il émergeait à peine, et on se retrouvait en face d'un monsieur porté par une « actualité ».

Mais Serge Moati réagit : pas question de parler du film *Des feux mal éteints,* dont l'action se déroule pendant la guerre d'Algérie, je suis venu ici parler d'une autre guerre, la guerre contre la misère, ne confondons pas tout. Très bien ! Bravo ! Il ne se laissait pas entraîner, il s'accrochait à son émotion de reporter. Bravo encore ! N'empêche que le titre et le sujet du film venaient d'être cités. Plus fort encore : le cinéaste venait de nous apparaître assez désintéressé pour refuser ostensiblement d'asseoir la promotion de son film sur les paumés de Médecins du monde. Il ne manquait plus que l'annonce de l'organisation d'une avant-première dans le dispensaire, avec places de faveur pour les tuberculeux.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 15 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.20 Club mini.
8.25 Télé-shopping.
9.00 Club Dorothée.
10.25 Télévitrine.
10.43 Météo (et à 11.48).
10.45 Magazine : Ça me dit... et vous ?
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.15 Magazine : Reportages. Greffes... la vie en suspens, de Cathelyne Hemery et Gérard David.
13.45 Jeu : Millionnaire.
14.10 Divertissement : Ciné gags (et à 17.30).
14.15 La Une est à vous.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries. Invité : Arthur.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Garçon, la suite ! Emission présentée par Patrick Sébastien.
22.35 Téléfilm : CIA, nom de code Alexa. De Joseph Merhi.
0.10 Magazine : Formule foot. Championnat de France.
0.45 Journal et Météo.
0.50 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.05 TF1 nuit (et à 2.05, 3.05, 3.40, 4.45).
1.10 Documentaire : Histoire de la vie.
2.10 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.35).
3.10 Documentaire : L'Aventure des plantes.
3.45 Téléfilm : La Vignoble des maudits (1re partie).
4.55 Série : Côté cœur.
5.20 Musique.

FRANCE 2

6.05 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde. (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.00 Hanna Barbera Dingue Dong.
9.00 Expression directe. RPR.
9.10 Magazine : Grands galops (et à 4.10). Avec à 9.25, Sur les pistes, de Pierrette Brès.
9.30 Magazine : Samedi aventure. L'éléphant, seigneur de la jungle indienne.
10.35 Le Magazine de l'emploi.
11.25 Magazine : La Revue de presse de Michèle Cotta (et à 3.05).
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.

13.25 Magazine : Géopolis. La Bulgarie : une révolution douce-amère, de Gérard Grizbec et Yann Gicquel.
14.10 Magazine : Animalia. La société des chimpanzés.
14.40 Magazine : Samedi sport. A 15.00, Rugby (Tournoi des Cinq Nations) : France-Irlande ; A 16.45, Tiercé, en différé de Vincennes ; A 16.55, Rugby (Tournoi des Cinq Nations) : Pays de Galles-Ecosse.
18.00 Série : Matt Houston.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Invité : Richard Gere.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : C'est votre vie. Présenté par Frédéric Mitterrand. Monsieur Eddy chez Freddo.
22.40 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invités : les Rita Mitsouko. Avec Khaled, Cesaria Evora, Iam, les Rubettes, Jacques Higelin, Areski, Brigitte Fontaine.
0.20 Journal et Météo.
0.40 ▶ Magazine : La 25e Heure.

Cœur de charbon, récit des régions minières, documentaire de Guy-Marc Hinantet et Pascale Preumont.
1.30 Journal du Rallye Paris-Dakar.
1.50 Magazine : Bouillon de culture (rediff.).
4.20 24 heures d'info.
4.25 Dessin animé.
4.30 Documentaire : Toujours plus loin.
4.45 Variétés : Taratata (rediff.).

FRANCE 3

7.30 Magazine : L'Heure du golf. Les championnats du monde, à Montego Bay, à la Jamaïque (2e partie).
8.00 Espace entreprises : L'Homme du jour.
9.00 Magazine : Terres francophones. Vivre en français : l'avenir de la langue française.
9.30 Magazine olympique. De Michel Drhey. L'actualité sportive.
10.00 Magazine : Rencontres à XV. Présenté par Jean Abeilhou, Jean-Paul Cazeneuve et Marc Guillaume. Reportages sur le comité Poitou-Charentes.
10.30 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
11.00 Magazine : Le Jardin des bêtes. Présenté par Pierre Rousselet-Blanc.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne. Rencontre avec Yves Coppens ; Reportage : Autobus dans les Andes. *Un conducteur dans les montagnes équatoriennes.*
18.20 Expression directe. CFDT.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Tueurs de flics,* de Frédéric H. Fajardie.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Rallye Paris-Dakar. 16e étape : Château-Lastour-Euro Disney.
20.30 Le Journal des sports. 100e émission. Rallye Paris-Dakar ; Rubgy : France-Irlande.
20.50 Téléfilm : Chèques en boîte. De Nicolas Gessner.
22.10 Journal et Météo.

22.40 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Antonia Byatt (*Possession*) ; Jack-Alain Léger (*Jacob Jacobi*) ; Javier Marias (*Un cœur si blanc*) ; Michel Chandeigne (*le Traité de Luis Frois*) (rediff. du 11-12-93)..
23.35 Magazine : Musique sans frontière. Vingt ans de rock brésilien ; Paris-Métisse : Geoffrey Oryema.
0.25 Continentales Club.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News.
7.25 Les Superstars du catch.
8.15 Surprises.
8.25 Documentaire : National Geographic nº 3. Avec les orques en profondeur, de David Pareer et Elizabeth Parer-Cook.
9.20 Cinéma : Bingo. □ Film américain de Matthew Robbins (1991).
10.45 Surprises.
10.55 Cinéma : La Prise de Beverly Hills. □ Film américain de Sidney J. Furie (1991).

— *En clair jusqu'à 14.00* —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : 24 heures. Présenté par Erik Gilbert.
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
14.00 Téléfilm : Regard mortel. De Shuki Levy.
15.35 Le Journal du cinéma.
16.00 Surprises.
16.10 Sport : Snooker. Match de demi-finale du 3e Challenge européen de Canal Plus.
17.05 Sport : Football américain.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo.
20.30 Téléfilm : Au nom de ma fille. De Jud Taylor.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Court métrage : Le Petit Bal perdu. De Philippe Decouflé.
22.09 Surprises.
22.15 Magazine : Jour de foot.
23.00 Cinéma : Le Sous-sol de la peur. ■ Film américain de Wes Craven (1991).
0.40 Cinéma : Retour à Howards End. ■■ Film britannique de James Ivory (1991) (v.o., dernière diffusion).
3.00 Cinéma : Le Voyage étranger. ■ Film franco-helvético portugais de Serge Roullet (1991).
4.55 Surprises.
5.25 Cinéma : L'Evasion du cinéma Liberté. ■ Film polonais de Wojciech Marczewski (1990).
6.50 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00*

17.00 Documentaire : Archimède. Proposé par Dominique Leglu, Gero von Bahm, Jean-Jacques Henry et Pierre Oscar Lévy.
17.55 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Série : Eric Sykes.
19.25 ▶ Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. L'Histoire de la corne de l'Afrique.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités japonaises et allemandes de la semaine du 15 janvier 1944.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo. Carte blanche à Peter Schneider.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Grand format. Le Vendeur de bibles, d'Albert et David Maysles.
22.10 Téléfilm : Le Grimpeur. De Rumle Hammerich (2e partie).
23.40 Cinéma d'animation : Snark. Fiddle-De-Dee ; Bravo papa 2040 ; Star Life, Star Café ; Pas à deux ;. Dance Number 22.
0.05 Documentaire : Jazz in the Night. Charlie Haden's. Liberation Music Orchestra.

M 6

8.00 M 6 Kid.
10.00 M 6 boutique. Télé-achat.
10.30 Infoconsommation.
10.35 Variétés : Multitop.
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.25 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 La Saga des séries.
13.00 Série : Brigade de nuit.
13.55 Série : Tonnerre mécanique.
14.50 Série : Berlin antigang.
15.45 Série : Jason King.
16.45 Série : Amicalement vôtre.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Présenté par Emmanuel Chain.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 0.50).
20.45 Téléfilm : Le Ghetto de la honte. De Robert Markowitz.
23.05 Téléfilm : Mon meilleur ennemi. De Michael Tuchner.
0.40 Informations : Six minutes première heure.
0.55 Musique : Boulevard des clips.
2.45 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Notre collaborateur Jean-Claude Ribaut.
20.45 Dramatique. Aria di Roma, de et par Marina Rodriguez-Tomé.
22.35 Musique : Opus.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct de New-York) : I Lombardi, opéra en trois actes, de Verdi, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New-York, dir. James Levine.
23.18 Ainsi la nuit. Par Anne Montaron. Sonate pour hautbois et piano, de Poulenc ; Sonate pour violon et violoncelle, de Ravel ; Thème et variations pour violon et piano, de Messiaen.
0.05 Les Fantaisies du voyageur.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Un homme

L'artisan de paix n'aura pas connu le fin mot de son œuvre. Johan Jörgen Holst, ministre norvégien des affaires étrangères, vient de mourir des suites d'une attaque cérébrale.

Il avait surgi, il y a cinq mois, sur la scène mondiale, après avoir été, dans le plus grand secret, le médiateur efficace des conversations israélo-palestiniennes qui aboutirent à l'accord historique de Washington.

Ainsi voit-on retourner aux ténèbres, à peine sortie de l'ombre, la figure d'un homme qui aura eu son rôle dans l'Histoire sans éprouver la récompense d'un achèvement.

Il devait être de ces gens qui, la nuit, durant le sommeil des autres, préparent les grands chantiers diurnes et s'en vont se reposer quand la foule des glorieux monte à l'assaut du jour.

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Les Français et leurs écoles

Un dossier de 8 pages sur le retour de la querelle scolaire, à la veille de la manifestation du 16 janvier : les rendez-vous manqués de l'école publique, la laïcité aujourd'hui, le lobby du privé... Exceptionnellement, notre supplément « Heures locales » ne paraîtra pas.

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté I à XII

Le numéro du « Monde » daté 14 janvier 1994 a été tiré à 477 422 exemplaires

Onze candidats vont s'affronter lors du scrutin du 16 janvier

Le diplomate, la « comète » et le « vieux renard » de l'élection présidentielle finlandaise

HELSINKI

de notre envoyé spécial

Par 84 voix contre 76, le Parlement finlandais avait refusé, fin novembre, de majorer le salaire, non imposable, du président de la République et de le porter de 450 000 à 550 000 marks locaux – soit à peu près autant de francs français – par an. Beaucoup de politiciens déplorent aujourd'hui cette décision, affirmant que *« 6 000 Finlandais au moins gagnent davantage ! »* et promettent de revenir à la charge... en faisant voter les députés absents lors du premier round.

Toujours est-il que cette pingrerie, motivée par la dureté de la récession, n'a pas eu d'effet marquant sur le nombre de candidats à la succession de Mauno Koivisto, au pouvoir depuis 1982. Ils sont onze, dont deux femmes, à briguer la magistrature suprême et, fait nouveau, le président sera élu, pour six ans, au suffrage universel direct à deux tours, selon le modèle français. Jadis, il était désigné par un collège de grands électeurs, eux-mêmes élus par le peuple, mais ce système, qui donnait lieu parfois à toutes sortes de « magouilles » au sein du collège, a été abandonné.

Quelques farfelus

C'est donc une grande première pour la Finlande ; et pour une fonction qui n'est pas ici symbolique. Durant un quart de siècle, de 1956 à 1981, Urho Kekkonen a régné en maître, mais les rapports politiques difficiles avec le grand voisin soviétique justifiaient, aux yeux de tous, une véritable autorité. Il s'agissait tout simplement de défendre l'indépendance, la neutralité, de temps à autre contestée par Moscou, de la Finlande, et son appartenance au monde occidental.

Il est de bon ton aujourd'hui de critiquer le « système Kekkonen », les relations étroites que la classe politique entretenait avec les diplomates soviétiques et même avec des membres du KGB *« mais cette vague de dénigrement va passer*, dit un de ses anciens collaborateurs, *et dans dix ans on s'apercevra quand même que... »*

Bien que ses pouvoirs aient été rognés ces dernières années par le Parlement, le chef de l'Etat demeure en Finlande l'homme qui trace les grandes lignes de la politique étrangère et qui dirige, discrètement, les tractations relatives à la formation des gouvernements. Mais il ne peut plus, comme par le passé, remercier du jour au lendemain un premier ministre tombé en disgrâce. Mauno Koivisto, qui avait été lui-même victime de ces pratiques arbitraires de la part de Kekkonen, a voulu que le gouvernement soit désormais responsable devant les députés.

Dimanche 16 janvier, pour le premier tour, onze candidats, choisis lors de « primaires » organisées au printemps 1993 par les partis ou lancés par des « associations d'électeurs » ayant collecté au moins 20 000 signatures, sont donc en lice. Il y a parmi eux quelques « farfelus », comme Sulo Aittoniemi, un inspecteur de police, député du Parti rural (populiste), ou Pertti Virtanen, un *« indépendant »* tout à la fois psychothérapeute, hypnotiseur, écrivain et musicien, qui entraîne *« mentalement »* les champions de l'équipe nationale de ski acrobatique et qui porte, dans les débats télévisés, la barbe et les cheveux longs ainsi qu'un chapeau digne d'un « western-spaghetti ». Il ne verrait, par exemple, qu'un seul avantage à l'entrée de son pays dans l'Union européenne (à laquelle il est viscéralement hostile) : *« Des gens de Bruxelles viendraient remplacer nos dirigeants politiques à Helsinki totalement corrompus et incompétents ! »* Voilà pour le spectacle : il n'est pas pour déplaire aux Finlandais qui aiment les « grandes gueules ».

L'ascension de Martti Ahtisaari

Mais les deux premières places, déterminantes, de ce premier tour de scrutin vont se jouer entre quatre candidats, le favori étant le diplomate Martti Ahtisaari, cinquante-six ans (social-démocrate) qui, selon les derniers sondages, jouit de plus de 26 % des intentions de vote. Ses trois principaux rivaux se tiennent dans un mouchoir de poche : 19,2 % pour l'ancien ministre centriste des affaires étrangères, Paavo Vayrynen, quarante-sept ans, 18 % pour Elisabeth Rehn, cinquante-huit ans, ministre de la défense et membre du Parti libéral représentant la minorité suédophone de Finlande et 17,8 % enfin pour le maire d'Helsinki jusqu'en 1991, Raimo Ilaskivi, soixante-cinq ans, conservateur.

Toutefois, les enquêtes d'opinion n'ont cessé de donner des soucis à Martti Ahtisaari et aux sociaux-démocrates, le plus grand parti du pays. Successivement ambassadeur en Afrique, commissaire des Nations unies pour la Namibie, secrétaire général des affaires étrangères à Helsinki, président du groupe de travail sur la Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, puis, en 1993, représentant spécial de M. Boutros-Ghali dans cette région, Martti Ahtisaari paraissait l'homme de la situation : pour succéder à Mauno Koivisto, les Finlandais ne voulaient pas un vieux routier de la politique mais un homme compétent et, surtout, « neuf ». Ahtisaari remporta ainsi, haut la main, les primaires du printemps dernier, auxquelles son parti avait invité *« tous les citoyens »* à participer, face au « vétéran », Kalevi Sorsa, et il était crédité, au mois d'août, de près de 50 % des intentions de vote.

« Ascension phénoménale ! » disait-on à l'époque. Son élection à la présidence paraissait pratiquement acquise mais depuis cet été radieux, les choses se sont gâtées. *« Il a vécu trop longtemps à l'étranger*, explique l'un de ses adversaires, *il ne comprend plus la Finlande et, finalement, les Finlandais ne le connaissent pas. »* Le diplomate, dont les qualités ne sont pas mises en cause, était persuadé, et il l'a dit, qu'il était le mieux placé dans la course à la présidence en raison de son expérience en matière de médiations internationales. Des qualités particulièrement précieuses, aux yeux de ses amis, dans le fragile contexte politique européen actuel, quand on a comme voisine une Russie où l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski lance, de temps à autre, que l'indépendance de la Finlande n'est qu'une *« parenthèse de l'Histoire »*.

Comme ses concurrents qui « comptent », à quelques nuances près, M. Ahtisaari est un chaud partisan de l'Union européenne – les négociations avec Bruxelles devraient se terminer dans le courant du printemps, après quoi un référendum sera organisé avant la fin de l'année, – mais les électeurs ont aussi exigé de leurs candidats, au fur et à mesure de la campagne, des réponses à leurs inquiétudes découlant de la crise économique. Sur ce terrain – et bien que ce ne soit plus du tout un des « jardins privés » du président de la République, – l'ancien chef de l'opération de l'ONU en Namibie s'est trouvé beaucoup moins à l'aise... et les dirigeants sociaux-démocrates ne l'ont pas soutenu, non plus, avec un enthousiasme débordant. S'il peut envisager ce premier tour, en dépit des déboires dans les sondages, avec une certaine sérénité, son élection, le 6 février, est loin d'être assurée.

Ceux qui pensaient, comme Keijo Korhonen, ancien ministre des affaires étrangères et conseiller de Kekkonen, que la question de l'adhésion à l'Union européenne allait tenir un rôle central dans la campagne se sont trompés. En tout cas, elle ne fait pas recette. Certes, on parle de l'« Europe » et M. Korhonen, candidat respecté du Front populaire pour l'indépendance, avait axé son discours sur ce thème, convaincu que la Finlande doit dire « non » et que la neutralité n'a pas perdu de sa valeur dans le monde d'aujourd'hui. Mais le débat de fond a tourné court. Les sondages indiquent qu'une petite majorité seulement de Finlandais sont hostiles, pour le moment, à l'UE. Toutefois, le camp du « oui » fait immédiatement un bond en avant lorsque M. Jirinovski fait des siennes à Moscou...

C'est la « crise » qui préoccupe au premier chef les Finlandais : un chômage qui est passé en l'espace de quatre ans de 3,4 % à plus de 18 % de la population active, 30 % des jeunes sans emploi, une chute continuelle du revenu national (– 10,5 % pour les années 1991 et 1992), la débâcle des banques auxquelles l'Etat a dû verser environ 40 milliards de marks (plus qu'une recette annuelle de l'Etat provenant de l'impôt des particuliers !) pour éviter les faillites, l'Armée du salut obligée de rouvrir ses soupes populaires, après vingt années au moins en tête dans les statistiques de croissance des pays de l'OCDE. Des perspectives toujours sombres et un constat : *« La locomotive du secteur exportateur qui marche bien, en raison du flottement du mark, est incapable de tirer tous les wagons du train finlandais. »*

« Une femme belle et charmante »

Face à ces inquiétudes, Paavo Vayrynen, le candidat centriste à la présidence, véritable « vieux renard » de la politique intérieure en dépit de son âge, quarante-sept ans, n'a pas perdu ses chances. Il condamne sévèrement la politique économique menée ces dernières années – notamment celle du mark fort – et se présente comme *« porteur d'espoir »* pour le pays. Cet homme ambitieux, qui sent toujours *« dans quel sens va le vent »*, avait certifié à sa maîtresse d'école, voici quelques décennies – il l'a écrit dans un livre – qu'il serait un jour président de la République. Il brigue en tout cas la *« deuxième place »* à ce premier tour de scrutin, derrière Martti Ahtisaari ; après quoi tout est possible, les reports de voix étant une expérience tout à fait nouvelle dans cette élection pour les Finlandais.

Mais il lui faudra battre préalablement le conservateur Raimo Ilaskivi et surtout la *« comète »* dans les sondages de la dernière phase de la campagne électorale : Elisabeth Rehn. Ministre de la défense au sein du présent gouvernement de centre droit de M. Esko Aho, elle semble maintenant bénéficier de toutes les antipathies que certains électeurs peuvent avoir à l'égard des « grands ». Candidate du petit Parti libéral suédois, elle tient à rappeler que son nom avait également été lancé par l'association d'électeurs Première femme (comme présidente, NDLR). *« C'est une femme belle et charmante »*, déclarait laconiquement, mercredi, Paavo Vayrynen, apparemment préoccupé par la subite popularité de Mme Rehn. *« Je vais peut-être être obligée de faire le ménage chez moi plus tôt que prévu ! »* disait pour sa part l'intéressée à la lecture des sondages.

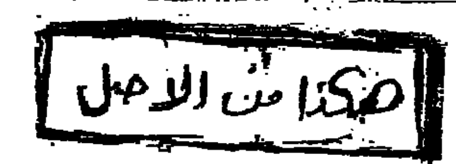
Sa victoire serait en tout cas une surprise de taille dans un pays plutôt « machiste », où l'on estime généralement que la magistrature suprême, et les responsabilités qui en découlent, notamment en politique étrangère, doivent être exercées par un homme.

ALAIN DEBOVE

Ivan Ribkine, proche des communistes, élu à la présidence de la Douma russe

Ivan Ribkine, député du Parti agraire, proche des communistes, a été élu, vendredi 14 janvier, à la présidence de la Douma, chambre basse du nouveau Parlement russe. Il a rassemblé sur son nom 223 voix, soit exactement la majorité absolue, alors que 111 députés se sont prononcés contre lui. L'autre candidat resté en lice, l'ultranationaliste Iouri Vlassov, a obtenu 23 voix pour et 311 voix contre. La Douma devait encore avaliser cette élection, en raison d'un bulletin de vote litigieux, considéré comme favorable à M. Ribkine par la Commission électorale. – *(AFP.)*

ELECTIONS CANTONALES : le Conseil constitutionnel valide le retour au renouvellement triennal des conseils généraux. – Le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution, vendredi 14 janvier, la loi rétablissant le renouvellement triennal par moitié des conseils généraux. Cette loi, adoptée définitivement le 13 décembre dernier par le Parlement, remplace la loi Joxe du 11 décembre 1990, qui instituait un renouvellement intégral des conseils généraux tous les six ans.



Le Monde

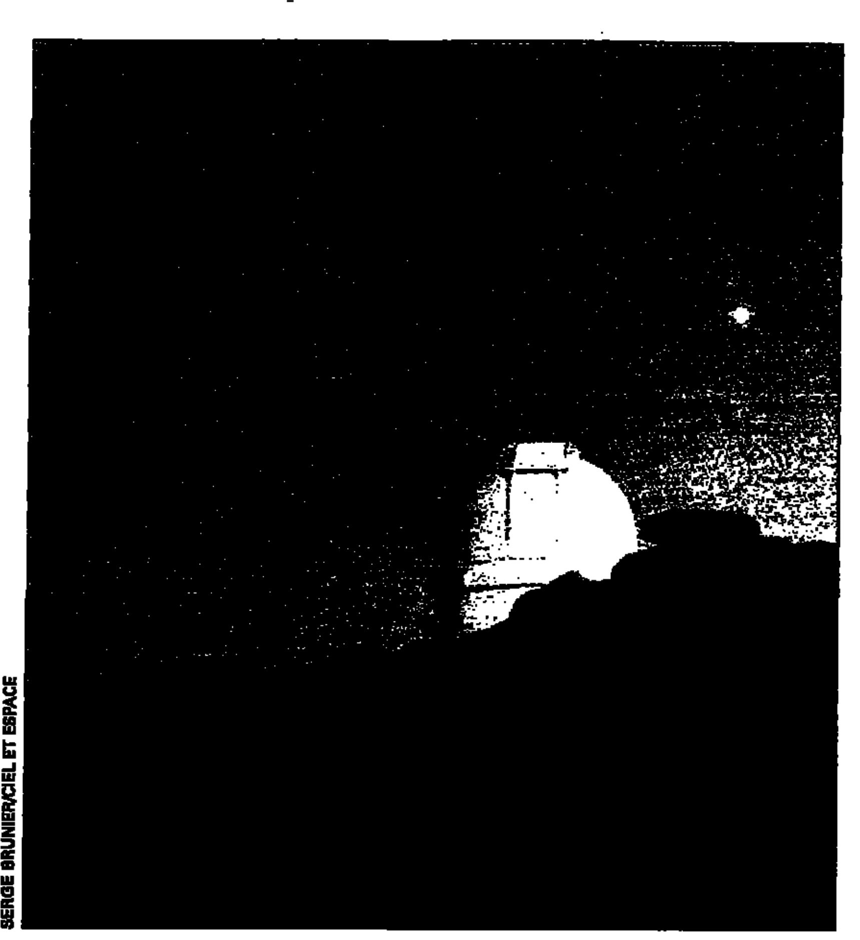
temps libre

EXTÉRIEUR

Etoiles sans guerre

Rien n'est jamais tout à fait simple entre chercheurs, attachés, comme il est normal, à leurs découvertes avec la dernière énergie, batailleurs, querelleurs et féroces quand il s'agit de protéger leurs inédits. Le ciel n'échappe pas à ces règles de la concurrence, hormis, sans doute, sur le terrain de l'astronomie amateur, monde savant et partageur, qui reverse avec enthousiasme aux hommes ce qu'il a réussi à dérober aux galaxies. Les professionnels savent en tirer les meilleurs bénéfices...

(Lire page IX.)



SERGE BRUNIER/CIEL ET ESPACE



ADAGP

STYLE

L'estampe, pas le tableau

L'achat d'un tableau de maître est une chose trop sérieuse pour ne pas laisser l'opération à ceux qui en ont les moyens, et à eux seuls. Au commun des mortels, il reste les musées, les livres ou les reproductions. Gravure ou lithographie, l'estampe demeure pourtant un très honnête recours pour qui voudrait s'approcher d'un peu près de son artiste préféré sans avoir à investir trop exagérément dans son envie. Art décliné en mineur, celui de l'estampe est cependant de reconnaissance délicate et nécessite une certaine « formation » pour ne pas se laisser piéger par les trop apparentes facilités du marché.

(Lire page IV.)

VOYAGE

Portugal nord

Peu fréquentée par les voyageurs, la province du Minho, à l'extrême nord du Portugal, a pour capitale régionale Braga. Une cité très catholique d'où, traditionnellement, sont parties les grandes vagues d'émigration et qui voit ses enfants revenir avec ferveur, plus jaloux que jamais de leur patrimoine, de ses rites et de ses traditions. Voyage chez des Lusitans de haute souche.

(Lire pages VI et VII.)



GÉRARD SIOEN/RAPHO



Philatélie
Des collectionneurs sous la loupe de leur passion.
(Page VIII.)

Design
Sylvain Dubuisson et les nouveaux matériaux du siècle.
(Page V.)

L'Œil de Claude Sarraute *(Page V.)*

JEUX

Du hasard à la chance

UN pas commode à moustaches et rouflaquettes entre dans un bistrot et annonce sur un ton sans réplique : « *Je voudrais quatre Banco !* » « *20 francs* », fait le cafetier. Le féroce s'attaque à l'ouvrage et gratte le premier ticket : « *Zéro, ça commence bien !* » Deuxième passage avec regard de pistolero sur le patron : « *Zéro, de mieux en mieux...* » Troisième tentative : « *Zéro, et ben, bravo, vous m'avez gâté...* » Quatrième et dernière manipulation : « *5 000... quand même, il était temps...* » Sortie peu aimable du gagnant. Voix off, très sûre : « *Banco, 5 francs, ça banque illico !* »

Personne n'est dupe, les entourloupes s'appellent Banco, Loto, Loto sportif, Bingo, Keno, Tac-O-Tac, etc.

La parabole de ce spot télé, que l'on doit à la Française des jeux, est clair : ne vous fiez plus au hasard, prenez votre chance en main ; ne vous laissez plus manipuler par la loi des séries, agissez, soyez agressif, forcez le destin. Autrement dit : laissez-nous ordonner votre part de rêve, nous saurons comment l'acclimater sportivement à vos tentations et donner du tonus à cette vieille nécessité que l'homme a de croire à ce qu'il serait devenu si des fées moins Carabosse s'étaient penchées avec plus de clairvoyance sur son patrimoine génétique et financier.

On est loin de la main innocente de ces aveugles de coins de rues qui, il n'y a pas si longtemps encore, se mêlaient de vous laisser choisir le bon numéro du tirage d'une Loterie nationale à laquelle personne ne croyait plus, mais qui faisait encore partie de ces moindres excès sur lesquels s'ordonnaient les gammes anciennes du gain aléatoire. Plus de ça, Lison ! Aujourd'hui, l'impénétrable coïncidence des chiffres se travaille, la mathéma-



Y. DUTOIT/L'EXPRESS

tique de l'absurde s'organise, des conseils en bons résultats sont en place. Comme personne n'est dupe, ce sont principalement les entourloupes qui se sont faites plus avenantes : Banco, Loto, Loto sportif, Bingo, Keno, Tac-O-Tac, pochettes cadeaux, Millionnaire, Poker, Black Jack. Itou pour les courses où les formules se déclinent avec tant de gracieuseté qu'on s'étonne encore qu'il y ait des perdants.

Des perdants, il doit y en avoir si l'on voit bien le bénéfice net (estimation) de l'exercice 1993 de la Française des jeux : 800 millions de francs. Des gagnants aussi : en 1990, le Loto recensait son centième milliardaire. Il y en a eu d'autres depuis. Des résultats, en tout cas, qui, incontestablement, ne peuvent qu'encourager les 26 millions de joueurs réguliers qui crachent au bassinet. Pauvre vainqueur, tout de même, qui se réfugie – quoi faire d'autre ? – sous les fragiles branchages de l'anonymat, n'espérant plus rien de l'avenir sinon de ne pas avoir à brûler les années qui lui reste au feu nucléaire de sa « bonne fortune ».

Il y de l'excès dans ces gros lots, dans ces gagnotes et super cagnotes, comme une incapacité à faire le juste partage des choses et à se défausser, assez honteusement, de l'entier du pactole sur la tête d'un seul – victime expiatoire posée dans l'arène de jeux romains sans propos, sous l'œil allumé de médias en costume de césars-tourlourous qui font mine de relever l'événement comme si les comptes de la nation, ou les leurs, sous le coup de cette heureuse fulgurance, allaient soudainement mieux se porter.

Cela étant, en nous faisant jeter notre argent à la mer, comme ces navires-baleiniers lançaient par-dessus bord leurs barils d'huile pour épaissir la vague et se sortir de la tourmente, les sociétés de jeux qui sévissent avec profits dans le cours de nos temps incalmés, restent nécessaires à la bonne marche des grandes vérités et de celle-ci, tout particulièrement, à savoir qu'il n'y a que l'espoir qui sauve quand tout se débande et que l'on distingue encore assez mal la sortie du tunnel.

Jean-Pierre Quélin

(Lire page XII l'entretien de Régis Guyotat avec Jean-Pierre Martignoni-Hutin, auteur d'un livre récent consacré aux rapports des Français avec le jeu).

Rendez-vous

ILE-DE-FRANCE

Jeanne et Louis à Cergy

Quand Jeanne Moreau rencontre Louis Malle, il n'est encore que l'assistant du commandant Cousteau. *« Mais j'ai senti qu'il portait un monde »*, dit l'actrice d'*Ascenseur pour l'échafaud*. A Cergy-Pontoise, jusqu'au 25 janvier, Jeanne Moreau et Louis Malle sont en vedette : exposition (à la FNAC) de portraits inédits de la comédienne par Agnès Varda et projection de plusieurs films, notamment *la Reine Margot* (1954) en présence de son réalisateur, Jean Dréville, le samedi 22 janvier ; intégrale des films et documentaires de Louis Malle, d'*Ascenseur* (1957) à *Fatale* (1992) – y compris *Crackers*, inédit en France. Organisé par le Théâtre des Arts, ce festival a lieu au Cinmax (RER Cergy-Préfecture ou parking Préfecture) et dans les deux salles Utopia de Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône ; il est complété par des débats et rencontres, notamment à la suite de *l'Inde fantôme*, le samedi 15 janvier et du *Feu Follet*, le mardi 18 janvier. Horaires et réservations : 30-30-33-33, télécopie : 30-38-25-77.

D.R.

Jeanne Moreau et Maurice Ronet dans « Ascenseur pour l'échafaud ».

Camus journaliste

Chaque troisième lundi du mois, à 19 heures précises, la Société des gens de lettres et la Société civile des auteurs multimédias organisent à l'hôtel Massa, 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 75014 Paris, une manifestation thématique. Lundi 17 janvier, ce sera « Albert Camus, journaliste, homme engagé ». La projection du film écrit par Cécile Clairval, *Albert Camus*, réalisé en 1974 par Paul Vecchiali (16 mm couleurs, 1 h 32), sera suivie d'un débat animé par Roger Grenier et Cécile Clairval. Renseignements : 40-51-33-57.

Paris-junior

Pour que leur séjour dans la capitale soit aussi réussi que possible, l'Office du tourisme et des congrès de Paris propose aux jeunes visiteurs, français et étrangers, un guide « Jeunes à Paris » adapté à leurs motivations et à leurs besoins. Au sommaire, un mode d'emploi de Paris au quotidien, des « tuyaux » pour payer moins cher, se déplacer, se loger, faire une halte gourmande, se cultiver et se distraire. Quatre versions avec un texte français accompagné, au choix, d'une traduction en anglais, allemand, italien et espagnol. Distribués dans les bureaux d'accueil de l'Office situés dans les gares et au 127, Champs-Elysées, 75008 Paris, ces guides sont également disponibles par correspondance en s'adressant au service Diffusion-Courrier, à l'adresse ci-dessus.

L'année du renne

L'institut finlandais en France a décidé de concentrer son attention au premier trimestre sur la Laponie, son peuple et ses rennes. Ce charmant cervidé sera examiné sous toutes ses coutures par les plus éminents intellectuels avant d'être décortiqué par les gastronomes à La Chope d'Alsace, 4, carrefour de l'Odéon, 75006 Paris, du 14 au 22 janvier. Une exposition, « Mystique Laponie » est présentée à l'institut, 60, rue des Ecoles (5e) jusqu'au 12 février, tandis qu'une conférence sur la minorité lapone, « mémoire orale de l'Europe » se tiendra le 19 janvier à 19 heures. Les manifestations sont complétées par des films et des concerts de « joïk » (le samedi 22 janvier). Renseignements au 40-51-89-08.

Baudelaire et le pavé parisien

On sait combien Paris fut pour Baudelaire objet de poésie, sujet de colère aussi face aux bouleversements de la ville. On peut voir « le » Paris de Baudelaire, jusqu'au 15 février, dans les nouvelles salles de la *Bibliothèque* historique, 22 rue Malher, 75004 Paris (tél. : 44-59-29-40) et le retrouver dans l'excellent catalogue, préfacé par Yves Bonnefoy, qui évoque l'enfance parisienne (rue Hautefeuille), la vie de l'étudiant de Louis-le-Grand, le critique d'art habitant l'île Saint-Louis, la rencontre avec Courbet et les barricades de 1848, les travaux d'Haussmann et enfin, l'édition-scandale des *Fleurs du mal* puis du *Spleen de Paris*. Tout l'écrivain dans son siècle, présenté par les commissaires Claude Pichois, éditeur des *Œuvres complètes* dans la Pléiade, et Jean-Paul Avice, qui est par ailleurs responsable de la bibliothèque Apollinaire. Du mardi au samedi de 10 heures à 18 heures, le dimanche de 12 heures à 19 heures. Entrée : 20 F. Catalogue édité par Paris-Musées/Quai Voltaire, 240 p., 290 F.

Fellini écrit

L'institut culturel italien organise, autour de Fellini et l'écriture, un de ces colloques (publics) dont il a le secret en présence du maire de la ville natale du cinéaste, Rimini. Y participeront notamment la traductrice Jacqueline Risset, le cinéaste Alberto Lattuada, le directeur de la Cinémathèque française, Dominique Païni, les scénaristes Tullio Pinelli et Bernardino Zapponi. Au programme également des textes d'Andréa Zanzotto chantés par la soprano Donella del Monaco, suivis de la projection du film de la RAI 3 *Bloc-notes de Federico Fellini*. A l'hôtel de Gallifet, 50, rue de Varenne 75007 Paris (tél. : 44-39-49-39) le jeudi 20 janvier à 18 heures.

RÉGIONS

Saint-Vincent tournante

Cent cinquante mille personnes sont attendues, les 29 et 30 janvier, pour la Saint-Vincent tournante, qui sera célébrée cette année – c'est la cinquantième – à Fixin, en Côte-d'Or. La formule de la célèbre fête des vignerons est simple : on achète son verre-souvenir (30 F) et on peut ensuite déguster les quatre cuvées Saint-Vincent. Avec, pour fond sonore, les trois cents cuivres de Thierry Caens, vedettes du défilé du dimanche après-midi. Et une première mondiale : *l'Ode à saint Vincent*, de Frédéric Talgorn, interprétée samedi matin dans l'église. Renseignements auprès du Comité départemental du tourisme de Côte-d'Or : 80-63-66-94.

Peaux de phoque

Seul le crissement des peaux de phoque (synthétiques !) ou « peluches » rompt le « monde du silence » des sites vierges traversés. Plaisir du ski de randonnée, spécialité du voyagiste Azimut qui programme de nombreux séjours en France et en Europe (Suisse, Italie, Espagne, Autriche, Laponie, Tchécoslovaquie) ainsi que quelques périples plus lointains, au Maroc, en Turquie, au Caucase, en Arctique et au Kilimandjaro. Séjour d'initiation en petits groupes, au gîte de Montbrison, aux Vigneaux (15 km de Briançon), dans le massif du Briançonnais, sur les contreforts du massif des Ecrins : quatre jours, 2 100 F par personne, sept jours, 3 700 F, en pension complète avec encadrement par un guide de haute montagne. La location du matériel n'est pas comprise. Renseignements : Azimut, 05120 Les Vigneaux, tél. : 92-23-04-51.

L'heure du skwal

Sur les pistes, cet hiver, un ski pas comme les autres : le skwal. Mis au point par Patrick Balmain, moniteur à Valfréjus (Savoie), il est plus étroit qu'un snowboard ou qu'un monoski et plus large qu'un ski alpin. Son originalité : la position de son utilisateur, face à la spatule, pieds fixés l'un derrière l'autre. Avantages : un champ de vision accru, un équilibre mieux contrôlé, des chevilles moins malmenées et, surtout, une stabilité qui le rend accessible à tous. La simplicité du matériel (autour de 2 500 F + les fixations) et l'utilisation des bâtons permettent un apprentissage très rapide. Première école de snowboard en France, l'UCPA enseigne sa technique en quelques jours, dans le cadre de stages organisés à Argentières, aux Arcs, à la Plagne, Tignes et Val-d'Isère. Renseignements au (1) 48-04-76-76 ou 43-36-05-20 et dans les bureaux de province.

Nice en Carnaval

Les célèbres corsos et les batailles de fleurs seront au rendez-vous du Carnaval de Nice, qui, du 10 au 27 février, proposera également courses hilarantes, concours, grands spectacles, bals pour tous les âges, nuits prestigieuses, soirées de gala (Paolo Conte et Charles Trenet), expositions dans les musées et bibliothèques, ballets (Patrick Dupond et les étoiles de l'Opéra de Paris), récitals (Alexis Weissenberg, Montserrat Caballe) et feux



PATRICK BARD

d'artifice. Placé, en 1993, sous le signe de l'art contemporain, le Carnaval récidive dans sa volonté de donner à l'événement une image novatrice avec, pour cette édition, le thème des arts. C'est ainsi que des artistes de renommée internationale (Arman, Ben, César, Chacallis, Combas, Farhli, Gilli, Sosno et Tobiasse) participeront à l'élaboration de chars qui, en compagnie de huit cents grosses têtes de carton-pâte, défileront au milieu de musiciens et de danseurs venus du monde entier. Renseignements auprès du Comité des fêtes, 5, promenade des Anglais, BP 129, 06003 Nice cedex 01, tél. : 93-87-16-28.

Le Palais de la miniature

La salle à manger de Maxim's, le cabaret du Paradis latin, des maisons traditionnelles des régions françaises, des maisons de poupée, des intérieurs et des scènes de la vie quotidienne, des boutiques d'hier et d'aujourd'hui, des véhicules anciens, des roulottes de tziganes, etc. Autant de merveilles exposées au Palais de la miniature, situé dans le cœur du vieux Lyon. Des pièces uniques confectionnées par une cinquantaine de miniaturistes internationaux, professionnels des métiers d'art. Tous les jours, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Prix d'entrée de 10 à 20 F. Palais de la miniature, 2, rue Juiverie, 69005 Lyon, tél. : 72-00-24-77.

ETRANGER

La constellation Gallimard

En un peu plus d'un an, les éditions Gallimard ont publié une bonne vingtaine de guides sur les régions de France, sur des villes et des pays du monde. Autant de coups d'éclat qui, soudain, paraissaient donner un irrémédiable coup de vieux aux guides existants. L'offensive est planétaire avec, aujourd'hui, des éditions anglaises, américaines, allemandes, néerlandaises, italiennes et espagnoles suscitant la même admiration. Ainsi le *Times* a qualifié cette constellation de *« Rolls des guides de voyage »*. Une comparaison qui illustre bien la perfection esthétique de ces « encyclopédies », un esthétisme qui risque parfois de masquer la richesse de textes dont la lecture pourrait paraître secondaire tant l'œil est fasciné et grisé par la somptueuse mise en scène qui les habille. « *Ce succès*, observe Pierre Marchand, créateur de la collection, *ne nous donne aucun droit mais beaucoup de devoirs : toujours mieux dire, mieux renseigner, mieux montrer sans oublier la poésie et le beau.* » Peut-être aussi, c'est une suggestion, d'éviter de vouloir trop en faire afin d'aérer quelque peu des pages frisant l' « overdose ». Afin de mettre encore mieux en valeur une iconographie remarquable et une cartographie dont l'originalité mériterait souvent un traitement plus généreux. Derniers titres parus : San-Francisco, Rome et Vienne, le Val de Loire. A paraître en janvier, New-York, Prague, la Martinique et trois guides sur la Provence et la Côte d'Azur.



D.R.

Jobs d'étudiants outre-Atlantique

Les étudiants qui veulent travailler cet été aux Etats-Unis doivent y penser dès maintenant. C'est pour eux, s'ils sont âgés de plus de dix-huit ans et possèdent un bac + 1, une façon de découvrir l'Amérique du Nord en profondeur et de perfectionner leur anglais tout en travaillant, munis du visa adéquat, dans l'hôtellerie, la restauration et les parcs nationaux notamment, aux Etats-Unis ou au Canada. Council on International Educational Exchange les aide dans leur recherche. L'organisme d'échanges internationaux édite en effet une brochure *Work & Travel 1994 USA/Canada* et organise des réunions d'information à Paris (le vendredi) et en province. Dates de ces dernières, renseignements et brochures à Council, 1, place de l'Odéon, 75006 Paris, tél. : 44-41-74-65 (du lundi au vendredi).

Nouvel An résistant à Lhassa

Rien à voir avec les fastes passés. Pourtant les Tibétains s'efforcent, en dépit de l'envahisseur chinois omniprésent, de préserver leurs traditions à Lhassa, leur capitale. Leur Nouvel An – Lhosar – correspond à la nouvelle lune de février. Du 11 au 13 de ce mois, ils brûleront de l'encens et allumeront dans les temples des milliers de lampes à beurre. Ils repeindront les maisons à la chaux afin de les purifier. Le temple le plus sacré du Pays des neiges, le Jokhang, miraculeusement préservé de la destruction, verra défiler des pèlerins plus fervents que jamais qui formeront des vœux pour la libération du Tibet. Le spectacle sera d'autant plus intéressant qu'à cette époque il y a peu de voyageurs. Bonne occasion de voir la diminution dramatique du nombre des Tibétains, submergés dans leur propre pays par les Chinois, et d'observer les relations sino-tibétaines au quotidien. L'itinéraire suivi par le Monde de l'Inde et de l'Asie (15, rue des Ecoles, 75005 Paris, tél. : 46-34-03-20), du 2 au 16 février, passe, après un vol Paris-Katmandou, par Zhangmu, Shigatsé, Gyantsé, parvient à Lhassa (3 jours) et revient à Katmandou (14 800 F). Pour faire le point, un excellent ouvrage collectif qui vient de paraître aux éditions Olizane : *Tibet, l'envers du décor* (320 p., 120 F).

La fête au Manitoba

C'est le plus important festival de l'Ouest canadien. Dix jours (du 11 au 20 février) pour faire revivre l'époque de la traite des fourrures. Au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, à Saint-Boniface, le quartier français de Winnipeg, capitale de la province du Manitoba. Dans le cadre féerique du « Parc du voyageur » (d'où son nom de « Festival des voyageurs ») où l'on dresse, à cette occasion, quatre-vingts imposantes sculptures sur neige à admirer entre deux randonnées en traîneau. Parmi les temps forts, la parade d'ouverture, le feu d'artifice et le « bal du gouverneur », festin en costumes d'époque dans une atmosphère du XVIIIe siècle. Egalement au programme, des courses de chiens attelés (plus de cent « mushers » et huit cents chiens s'y affrontent) et des spectacles musicaux. Le tout dans l'atmosphère chaleureuse de la communauté francophone de cette province. Renseignements auprès du bureau du tourisme du Manitoba, à Paris : 42-46-22-76.

Internet en France

En complément de l'article sur la bibliothèque du Congrès à Washington intitulé « Un chartiste de l'hypertexte » (« le Monde-Temps libre » du 1er janvier), nous avons indiqué une adresse en France pour ceux qui voudraient entrer en liaison avec le réseau Internet. Plusieurs organismes fournissent ce service actuellement : l'association Fnet (French Network), 11, rue Carnot, 94270 Le Kremlin-Bicêtre, tél. : 45-21-02-04, télécopie : 46-58-94-20 ; le réseau Renater (Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche), université Pierre-et-Marie-Curie, 4, place Jussieu, 75252 Parix Cedex 05, tél. : 44-27-26-12, télécopie : 44-27-26-13, créé par plusieurs institutions scientifiques et laboratoires de recherche, et géré par France Telecom ; une entreprise privée, Oléane, 35, bd de la Libération, 94300 Vincennes, tél. : 43-28-32-32, télécopie : 43-28-46-21.

VENTES

De Mercator à Cassini

EN Europe, les cartes géographiques restent pendant des siècles le privilège des rois : considérées comme un enjeu politique, elles demeurent un atout entre les mains des puissants. Au XVIe siècle, les navigateurs tracent eux-mêmes les leurs de manière empirique, au fur et à mesure de la découverte des continents. Gehrard Mercator (1512-1594) est le premier à tracer des documents basés sur des relevés sérieux et ses planches passent parfois en vente publique. La diffusion en série commence à partir du XVIIe siècle, avec un trafic maritime de plus en plus intense qui justifie de lever définitivement les secrets géographiques. En 1605, le Hollandais William Blaeu (1571-1638) publie une carte du monde, puis un atlas en 1619.

En France, les cartes du XVIIe siècle sont l'œuvre de Jean Cassini (1625-1712), puis de ses descendants au cours du XVIIIe siècle. Vers 1750, le territoire national est gravé par Cassini sur ordre du roi ; il s'agit de planches de 1 m x 60 cm, représentant les différentes régions, qui, juxtaposées, figurent le pays entier. *Un jeu complet était exposé* dans le cabinet de travail de Louis XV, à Versailles.

De grande qualité, les cartes XVIIe et XVIIIe présentent souvent des cartouches et des vignettes flanqués de commentaires savoureux, d'armoiries ou de portraits de hauts personnages. Rehaussées de touches de couleurs, elles ont un aspect décoratif qui s'ajoute à leur intérêt historique et anecdotique.

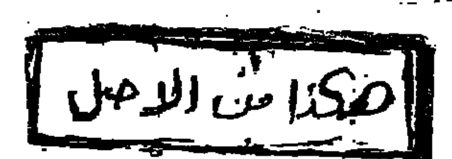
A Vendôme, une cinquantaine de cartes géographiques passeront en vente le 31 janvier. Une des plus anciennes, provenant peut-être d'un atlas de Blaeu, représente la Virginie et la Floride. De 50 x 58,5 cm, elle est estimée environ 4 000 F. Une très rare *Carte générale de toute* [sic] *les poste et traverse* [sic] *de France*, gravée à Paris par Langlois en 1660, en couleurs, atteindra au moins 10 000 F. Elle est ornée d'une vue de Paris dans un cartouche et comprend la liste des coches et postillons qui menaient à la capitale. Dans des médaillons se trouvent les profils de dix grandes villes du royaume.

Très nombreuses, les « Cassini » du XVIIIe siècle concernent différentes régions : Paris et ses environs, Fontainebleau, Orléans, Le Mans, Gien, Vendôme, etc. Les prix varient de 1 200 F à 2 000 F, suivant l'état de conservation, les dimensions et l'intérêt particulier soulevé ou non par certains « enluminures ».

On arrive au XIXe siècle qui voit la nouvelle division de la France en départements et les cartes devenir beaucoup plus courantes. Aussi le choix est-il vaste entre 500 F et 1 000 F : différents plans de Paris, un plan topographique du Père-Lachaise avec l'indication de plus de 900 mausolées et tombeaux (1822), des cartes générales des départements, d'autres à l'usage des voyageurs, avec de pittoresques indications.

Catherine Bedel

▶ **Hôtel des ventes de Vendôme, route de Blois 41000 Vendôme. Tél : 54-80-24-24.**



Boulevard Saint-Laurent

Lieu de convergence et de rassemblement pour les communautés d'immigrés qui ont formé la mosaïque montréalaise, la « Main », axe majeur de la métropole.

Le boulevard Saint-Laurent transperce l'île de Montréal de part en part et étire son profil tracé au cordeau des rives du fleuve Saint-Laurent jusqu'à proximité de celles de la rivière des Prairies. Au passage, il raconte mille histoires venues d'ailleurs, et il se souvient de Canton, de Cracovie, de Lisbonne, et de Milan.

Un nom de fleuve ne pouvait que convenir à cette artère extravagante, fantasque, mouvante, qui roule des flots de tribus déracinées et les dépose sur la berge. C'est ici que bat le cœur de Montréal, sur ce boulevard qui accueille depuis cent cinquante ans les vagues d'immigration successives.

Juifs de Russie à la fin du siècle dernier, Grecs au début du siècle, Hongrois et Slaves dans les années 60, Portugais et Latino-Américains plus récemment. Pour les Montréalais, le boulevard Saint-Laurent, c'est la « Main » (prononcer à l'anglaise *« mein »*). La grande rue, la rue principale donc, avec tout ce qu'il faut pour nourrir le corps et l'esprit. Le boulevard Saint-Laurent, c'est le ventre de Montréal ; c'est aussi un peu Pigalle et Bastille et le Sentier tout à la fois.

Première rue perpendiculaire au fleuve à sortir de l'enceinte de l'ancienne ville fortifiée, le boulevard Saint-Laurent est, dès sa création, *« l'axe majeur de croissance démographique de l'île de Montréal »*, comme l'écrit l'architecte et urbaniste Jean-Claude Marsan (1).

Depuis deux siècles, le boulevard Saint-Laurent est la démarcation administrative entre l'est et l'ouest de la ville et la ligne de partage des langues, l'anglais à l'ouest et le français à l'est. Mais plus qu'une frontière linguistique, le boulevard est un lien entre les francophones et les anglophones de la ville, un lieu de rencontre et de métissage culturel.

A la fin du siècle dernier, les francophones, voyant l'urbanisation amener l'anglicisation accélérée du milieu de travail, mais aussi des loisirs, lancent un projet grandiose : la construction d'un grand ensemble voué aux arts de la scène où l'on présenterait des concerts, des spectacles et du théâtre francophones. L'Association Saint-Jean Baptiste de Montréal, qui défend les traditions et la culture canadienne française, parraine le projet et fête son cinquantième anniversaire en 1884 en annonçant la construction du « Monument national » boulevard Saint-Laurent. Neuf ans plus tard, le Monument national était inauguré et il allait contribuer à l'essor du théâtre francophone local. Aujourd'hui, rénové, il abrite l'Ecole nationale du théâtre du Canada.

Car, comme le montrent les auteurs André G. Bourassa et Jean-Marc Larrue, dès le début, le boulevard Saint-Laurent a été un lieu de spectacle, et les artistes ont toujours été attirés par le caractère disparate des bâtiments, des populations et des activités qui le composent : *« Rue du perpétuel renouveau où s'entrechoquent et se fondent les cultures et les esthétiques, la « Main » est le théâtre de toutes les audaces parce qu'elle échappe à un pouvoir unique. C'est là qu'est né le cinéma au Québec et au Canada, que le burlesque a pris son essor, que la réalité québecquoise s'est imposée sur la scène théâtrale (...), que le théâtre yiddish du Québec a atteint son apogée* (2). »

Avec le dramaturge Michel Tremblay et sa *Sainte Carmen de la Main*, le boulevard Saint-Laurent accède à la tragédie. Avec le romancier Mordecai Richler, il est le cadre familier et comique de *« l'apprentissage de Duddy Kravitz »*. Le poète et chanteur montréalais Leonard Cohen partage sa vie entre le boulevard Saint-Laurent et Los Angeles.

Après un bref parcours dans la partie ancienne de Montréal, le boulevard s'orientalise le temps de quelques pâtés de maisons le long desquels le petit quartier chinois déploie ses épiceries, ses restaurants et ses cinémas. La population chinoise de Montréal est aujourd'hui disséminée aux quatre points de la ville et le quartier chinois ne compte plus que quelques centaines de résidents d'origine chinoise. Mais il reste très fréquenté, et ses commerces très achalandés le jour comme le soir.

Entre le boulevard René-Levesque et le boulevard de Maisonneuve, le boulevard Saint-Laurent édenté se cherche une identité au milieu des immeubles décrépis et des parkings en plein air qui le bordent. La démolition est allée bon train ici, et seul le Monument national a échappé au massacre.



ROBERT FRÉCHETTE/AGENCE STOCK

Tout ce que Montréal compte de photographes, de graphistes, de danseurs, de musiciens, s'est établi ici au début des années 80

ch. de la Côte Ste-Catherine
rue du Mont-Royal
Parc du Mont-Royal
rue Sherbrooke
bd de Maisonneuve
Boulevard Saint-Laurent
Ile Ste-Hélène
Fleuve Saint-Laurent
canal
Autoroute
1 000 m
MONTRÉAL
Rivière des Prairies
Fleuve Saint-Laurent
25 km

Plus au nord, en montant la côte qui culmine à la rue Sherbrooke, le boulevard aligne une série monotone de magasins d'appareils électroniques et photographiques. L'extérieur est banal, mais le choix est vaste à l'intérieur et tous les artistes photographes installés plus loin s'approvisionnent ici. Une ancienne brasserie, bel immeuble de pierre récemment restauré, se distingue du lot : il abrite le tout nouveau Musée de l'humour et l'Ecole nationale de comédie.

La section du boulevard connue sous le nom de *« village Saint-Laurent »* vit depuis une dizaine d'années une renaissance et une effervescence remarquables. Entre la rue Sherbrooke et la rue Mont-Royal, l'ancien et le nouveau se mêlent, le vétuste côtoie le postmoderne.

Plusieurs édifices intéressants sur le plan architectural ont été restaurés, et un grand nombre de compagnies qui ont des activités artistiques, ou liées au domaine du spectacle, du film et des communications, y ont installé leurs bureaux. Tout ce que Montréal compte d'agences de photos, de firmes, de graphistes, de compagnies de danse, de sociétés de musique, de maisons de production de films, semble s'être donné le mot pour venir s'établir boulevard Saint-Laurent au début des années 80.

Cette nouvelle clientèle a adopté les commerces traditionnels et en a fait naître d'autres. Les épiceries et les charcuteries spécialisées dans les produits d'Europe centrale sont toujours aussi nombreuses. Les grillades portugaises et les céramiques ibériques ont toujours la cote et, dans les vitrines des studios de photographie, trônent toujours les portraits des bébés joufflus sagement assis dans leur robe de dentelle.

De nouveaux restaurants, des bars et des boîtes de nuit ont ouvert, certains apportant un soin particulier à la décoration intérieure, affichant un style différent, jouant avec les lignes et les influences plastiques. Et puisque le boulevard Saint-Laurent se distingue par son éclectisme et son caractère hétéroclite, les créateurs y ont trouvé une grande liberté de manœuvre. Le jeune design montréalais a commencé à s'affirmer ici. Aujourd'hui, les restaurants très élégants voisinent avec les bouis-bouis et le boulevard assiste à la confrontation de l'esthétique minimaliste et du souk. L'effet est parfois déconcertant, souvent réjouissant. On peut mieux le goûter encore au moment des deux festivals annuels, lorsque les commerçants étalent sur le boulevard un joyeux bric-à-brac coloré, sonore et appétissant.

Rue de transit, *« la Main est condamnée à l'éphémère à perpétuité »*, soulignent André G. Bourasa et Jean-Marc Larrue. Ainsi aujourd'hui, demain autrement : le boulevard Saint-Laurent n'en finit pas de bouger et de se transformer.

De notre correspondante
Sylviane Tramier

(1) *Montréal en évolution*, de Jean-Claude Marsan. Editions Fides, Montréal.

(2) *Les nuits de la Main. Cent millions de spectacles sur le boulevard Saint-Laurent (1891-1991)*, d'André G. Bourasa et Jean-Marc Larrue, VLB éditeurs, Montréal.

RIVERAIN

Le loft du 4040

S'il trouve que c'est beau, le boulevard Saint-Laurent ? Peter Gnass s'esclaffe : *« Sûrement pas ! On peut dire bien des choses : que c'est vivant, que c'est particulier, qu'il y a ici un mélange de races intéressant, mais beau, non ! »* Son copain, Jacek Jarnuszkiewicz, sculpteur lui aussi, précise : *« C'est pas beau, mais ça a un cachet. Si tu veux, c'est un peu comme une 2 CV, c'est une beauté affreuse. »*

Attablés au chaud à l'intérieur du Bistrot 4, on regarde par la vitre le ciel tomber sur la tête des passants. Le boulevard Saint-Laurent est balayé de rafales de vent et de bourrasques de neige. *« C'est peut-être ça, le plus difficile »*, dit Peter Gnass en montrant d'un geste le dehors.

Arrivé au Canada en 1957, parce que, jeune artiste sculpteur, il *« étouffait »* dans son Allemagne natale, Peter Gnass a finalement élu domicile et atelier depuis plus de dix ans au numéro 4040, boulevard Saint-Laurent. Il est un de ceux qui ont participé à une des expériences les plus originales – et réussies – du quartier. Avec vingt autres artistes et sous la supervision du photographe Gilles Dempsey, le plus doué pour les chiffres dans le groupe, il a acquis en 1981 cet immeuble, alors vétuste, de sept étages – une ancienne fabrique de vêtements – en propriété indivise. Les artistes actionnaires ont installé leur atelier aux trois derniers étages, et le reste a été mis en location. Après des démêlés avec les banques, avec le fisc et avec la municipalité, le groupe est endetté et doit céder les étages du bas, vendus en copropriété. Mais au bout du compte, le projet est un succès financier, cas unique dans le mouvement, qui commence dans les années 60, de réhabilitation par des artistes des lofts des anciennes manufactures textiles du boulevard Saint-Laurent. Le numéro 4040 est aujourd'hui une adresse recherchée par les agences de photo, les sociétés d'architectes et de graphistes.

La « Main » serait-elle en train de s'embourgeoiser ? *« Il ne faudrait pas que cela devienne trop huppé,* dit Peter Gnass. *Mais je ne crois pas que ce soit le danger qui guette le boulevard Saint-Laurent. Depuis que je le connais, j'ai vu des choses bouger, des commerces ouvrir et fermer. Mais au fond, ça ne change pas beaucoup. C'est toujours le même désordre. »*

S. T.

PIGNON SUR RUE

1200 Le Vieux Montréal Pool room

Un immigrant bulgare a ouvert cette salle de billard en 1912. Au comptoir, on sert le *« meilleur hot-dog en ville »*. On prétend que l'ancien maire de Montréal, Jean Drapeau, un fin gourmet, y passait volontiers après une longue séance du conseil municipal pour s'y régaler de la spécialité de la maison. Avec ses deux tables de billard, dans l'arrière-salle, cet établissement a maintenu une tradition qui connaît un nouvel engouement sur le boulevard où refleurissent les salles de billard depuis une dizaine d'années.

3515 Shed Café

Un des endroits à la mode du secteur, ouvert depuis huit ans. L'aménagement intérieur, d'abord vaguement inspiré de l'Arte povera, est devenu, au moment de l'agrandissement du café, un *« amalgame de thèmes hétéroclites »* dit son concepteur, Daniel Lussier. On s'y donne rendez-vous le soir en tout temps et par les belles après-midi d'été car l'établissement est du côté ensoleillé du boulevard.

3653 B-Star's discount Center

Un invraisemblable fouillis de vêtements qui semblent tous dater de l'ouverture du magasin il y a trente-deux ans. On y trouve quand même l'indémodable chemise de laine à carreaux rouges et noirs qui est à l'ouvrier canadien ce que le bleu de chauffe était à l'ouvrier français. Le magasin est une survivance de l'époque où le boulevard Saint-Laurent était un centre de confection et d'importation de tissus et de vêtements, affichés sous l'enseigne Marchandises sèches.

3682 Cinéma parallèle et Café Méliès

La salle de café minuscule donne sur le boulevard, et la salle de cinéma, pas bien grande non plus, est derrière. Depuis seize ans, Claude Chamberlan a installé ici son centre du film underground, fondé en 1967. Le Cinéma parallèle aime et défend le cinéma d'auteur et les films de producteurs indépendants. Chaque année, on y présente le festival international du nouveau cinéma et de la vidéo, et on fait des projections en plein-air sur le boulevard.

3830 Boulangerie Saint-Laurent

Une institution et une des dernières boulangeries artisanales de Montréal. Depuis 1912, on y fait du pain dans deux gros fours de brique capables d'accueillir deux cents miches chacun. Propriété de la famille Bittman depuis trente-deux ans, la boulangerie se spécialise dans le pain et les pâtisseries d'Europe centrale : pain de seigle, strudels aux pommes et aux framboises, biscuits aux graines de pavot, gâteau à la farine d'avoine, biscuits au gingembre et, bien sûr, les indispensables bagels.

3884 L. Berson et Fils - monuments

Insolite, mais indissociable du paysage hétéroclite qui fait tout le charme du boulevard Saint-Laurent, la maison se spécialise dans la pierre tombale et le marbre funéraire. L'atelier est en retrait et les œuvres exposées en plein air, au ras du trottoir, composent un étrange cimetière sous la neige.

3895 Chez Schwartz's

Une autre institution qui, si elle n'a pas introduit le *smoked meat* à Montréal (l'honneur en revient à Ben Kravitz, fondateur du restaurant Ben's Delicatessen en 1908), a élevé ce sandwich à la viande fumée au rang de grande spécialité montréalaise. Etabli depuis 1930 et toujours administré par la famille Schwartz, le restaurant se distingue par un service expéditif, un cadre miteux et un café exécrable. Mais comme ce n'est pas pour cela que l'on vient, mais pour le meilleur *smoked meat* de toute l'Amérique du Nord, on n'hésite pas à faire la queue sur le trottoir pour avoir une place.

4 062 Bar G. Shart

La meilleure adresse pour écouter du blues à Montréal. L'entrée ne paie pas de mine et la salle de spectacle, au premier étage d'un immeuble décrépit, n'est guère plus engageante. Mais Garry Sharp, le propriétaire, le vent ainsi et, comme c'est un connaisseur, il attire depuis six ans dans son établissement la fine fleur des musiciens de Chicago ou de Memphis.

5212 Radio centre-ville

Dans des locaux exigus, la plus ancienne des radios communautaires de Montréal diffuse des émissions en sept langues (anglais, chinois, créole haïtien, espagnol, français, grec et portugais). On la reçoit sur la bande FM dans toute l'île de Montréal. Elle fêtera ses vingt ans cette année.

5220 Le Lux

Drugstore, bar-galerie, restaurant ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Au-dessous d'un dôme en verre, une structure métallique recouvre les parois et un escalier permet d'accéder à deux mezzanines. On y grimpe comme sur le pont d'un bateau et on s'accoude au bastingage pour contempler le remue-ménage en bas. L'aménagement intérieur est de Luc Laporte, qui a signé plusieurs autres réalisations dans le quartier. L'ouverture du Lux en 1984 a inauguré une période faste pour le design montréalais et une renaissance de la *« Main »*.

S. T.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO
Le Monde
RADIO TÉLÉVISION

Aux cimaises de l'estampe

Gravure ou lithographie, l'estampe met à la portée de tous les œuvres des plus grands peintres. Le nombre élevé de certains tirages effraie parfois le public, mais, en retour, c'est bien cette multiplication qui rend les chefs-d'œuvre accessibles. Conseils et recommandations d'achat.

Gravure ou estampe ? L'habitude d'utiliser indifféremment ces deux termes a fini par les rendre synonymes. Pourtant, la gravure résulte de l'action de graver, par exemple une pièce d'orfèvrerie, la lame ou la garde d'une épée. L'estampe, qui vient de l'italien *stampa* (impression), est une image dont la reproduction s'obtient par l'intermédiaire d'une planche gravée et d'encre d'imprimerie. Plusieurs techniques se sont succédé depuis le Moyen Age. La gravure sur bois est sans doute la plus ancienne. On l'appelle « taille d'épargne » car son trait sur la planche est épargné par le burin, qui creuse des « blancs » tout autour. La gravure en creux sur une plaque de métal fut probablement inventée par des orfèvres, qui incisaient les métaux de divers motifs. Le trait gravé en creux recevait l'encre qui se déposait ensuite sur le papier, procédé qui permettait aussi des impressions en couleurs. Un des meilleurs graveurs de la fin du Moyen Age, Albrecht Dürer (1471-1528), était le fils d'un orfèvre de Nuremberg. Il fut le premier à graver sur des plaques de fer. Au XVII[e] siècle, Rembrandt innove à son tour avec la gravure sur cuivre où il passe maître. Plus tardive, la technique de la lithographie apparaît à la fin du XVIII[e] siècle. Ici, il s'agit plutôt d'un dessin à plat sur une pierre que d'une gravure.

A première vue, le marché des estampes paraît déconcertant. D'un côté, on voit des œuvres aussi chères que des toiles et de l'autre, de très belles épreuves qui valent quelques centaines de francs. Pour s'y retrouver dans cet univers complexe, quelques principes doivent être connus de l'amateur. Il convient d'abord de faire la différence entre une estampe originale *« entièrement conçue et exécutée à la main par le même artiste, quelle que soit la technique employée, à l'exclusion de tout procédé mécanique ou photomécanique »*. Dans la gravure moderne, « l'original » est plus apprécié que la reproduction, alors que les gravures d'interprétation ancienne peuvent avoir beaucoup de valeur.

Pour évaluer la qualité d'une estampe, le numérotage fait par l'artiste au moment de la signature des épreuves n'a aucune signification : les tirages mentionnés « hors commerce » ou portant les plus petits numéros ne sont pas de meilleure qualité que les autres. En fait, l'artiste s'attaque généralement à la signature une fois le tirage terminé, avec la totalité des épreuves empilées devant lui. Dans la plupart des cas, le première qu'il saisit est le dernière à être passée sous la presse. Pour ce qui concerne les estampes modernes, certains expédients qui gonflent le nombre d'exemplaires peuvent tromper les néophytes. Par exemple, des tirages multiples sur différents papiers : 100 exemplaires sur chine numérotés de 1 à 100 plus 100 exemplaires sur velin d'Arches plus 100 exemplaires sur japon, etc.



La plus célèbre lithographie du peintre Bonnard, « la Petite Blanchisseuse », 1896, a été publiée dans le premier album des peintres-graveurs édité par Ambroise Vollard. Adjudication : 470 000 francs. ADAGP

Il est évident que des tirages successifs ont, en principe, moins de valeur qu'un tirage limité. C'est là qu'intervient la cote propre à chaque artiste et le choix personnel de l'acheteur : vaut-il mieux une lithographie de Dali tirée à des centaines d'exemplaires ou la gravure originale d'un petit maître ? A chacun sa réponse. Avant de se lancer dans l'achat, quelques précautions s'imposent. Et tout d'abord, ne pas fantasmer sur les rapports mirobolants encaissés par d'heureux mortels. S'il existait réellement une recette miracle en matière de placement artistique, galeries, experts et critiques auraient cessé depuis longtemps leurs activités. Comme personne n'est en mesure de garantir des bénéfices, il semble sage d'acheter d'abord pour son plaisir ; cela n'empêche pas de se renseigner sur les cotes des artistes choisis, par exemple en consultant des ouvrages spécialisés. Il convient ensuite de choisir une estampe en bon état *(voir encadré)* sans taches, pliures ou déchirures. N'hésitez pas à utiliser un compte-fils, cette loupe pliante à fort grossissement, qui permet de voir clairement la trame dont le quadrillage de points plus ou moins serrés peut révéler une reproduction photomécanique.

Il faut noter que de très bonnes gravures anciennes et modernes restent inconnues du grand public. Pour quelques centaines de francs, on peut encore acquérir des estampes authentiques de belle qualité. Si l'achat est fait auprès d'un spécialiste, en vente publique ou en galerie, il convient d'exiger un certificat qui précisera s'il s'agit ou non d'une estampe originale, le nombre total de tirages le cas échéant, y compris les éventuelles épreuves d'artiste non destinées au commerce.

Comment s'y retrouver dans les prix ? La valeur d'une estampe dépend de plusieurs éléments, pratiquement d'égale importance : la beauté du trait, la notoriété du peintre ou du graveur, la qualité de l'épreuve, sa rareté, son état de conservation. Si chacun peut évaluer le critère esthétique selon son goût, la perfection d'une épreuve et sa rareté relèvent de la connaisance d'un objet et d'un marché. Pour réaliser un achat qui correspond bien à ce qu'il désire, l'amateur a tout intérêt à engager le dialogue avec de bons marchands spécialisés.

Un professionnel sérieux se fera toujours un devoir de trouver la pièce qui correspond au goût et au budget de son client. Certains d'entre eux éditent de petits catalogues, d'où proviennent les prix donnés ici à titre d'exemples : *l'Accident* de Félix Vallotton, 4 500 F ; *Une galerie au gymnase* d'Edouard Vuillard, 15 000 F ; *la Fin du jour* de Paul Sérusier, 20 000 F ; *la Fougère au plantain d'eau* d'Eugène Bléry, 1 000 F ; *Entrée de Lyon par le quai de Vaise* de Balthazar-Jean Baron, 850 F ; *Butte avec arbres clairsemés* de Félix Bracquemond, 2 000 F ; *Serment de Louis XVI à son sacre* de Moreau le Jeune, 35 000 F ; *la Bonne Mère*, gravée par Bonnet d'après Boucher, 65 000 F ; *le Brasier fumant* de Piranèse, 100 000 F ; *Prà della Vale* de Canaletto, 125 000 F ; *le Triomphe de Mardochée* de Rembrandt, 150 000 F.

Catherine Bedel

RESTAURATION

La poussière du temps

Arsène Bonafous-Murat, spécialiste de l'estampe, aime partager ses connaissances. Il donne ici brièvement son point de vue sur les problèmes que soulève la restauration des estampes.

« Est-il possible de restaurer une estampe abîmée ?

– Toutes les restaurations sont possibles à condition de s'adresser à un spécialiste compétent qui ne risquera pas de porter préjudice à l'œuvre ou au document.

– Quelles sont les déprédations les plus courantes auxquelles le spécialiste peut remédier ?

– Les rousseurs, les taches ou auréoles d'humidité, les traces de poussière incrustées, les épidermures (ce sont des morceaux de papier arrachés dans l'épaisseur par accroc ou frottement, qui apparaissent par transparence et au toucher). Les déchirures et pliures peuvent aussi être réparées.

– Arrive-t-on à retrouver l'état originel d'une estampe quand on la restaure ?

– C'est le but vers lequel tend le restaurateur, dans le cadre d'une parfaite connaissance de la chimie des encres et des papiers anciens et modernes. Et en respectant une éthique rigoureuse.

– Quels sont les prix de ces interventions ?

– Très variables en fonction de l'importance de l'opération, elles peuvent parfois dépasser la valeur de l'estampe et tout le problème est de savoir si celle-ci en vaut la peine. C'est pourquoi les particuliers doivent se garder d'acheter des pièces « tarées » qui leur paraissent bon marché.

– Pouvez-vous nous donner un exemple de prix ?

– J'ai renoncé récemment à l'acquisition d'estampes qui m'intéressaient beaucoup. Elles avaient subi une inondation qui avait provoqué des moisissures. Les frais de restauration s'élevaient à 6 000 F pour des pièces d'une valeur de 3 000/4 000 F.

– Certains affirment nettoyer les taches et rousseurs dans un bain d'eau chlorée, qui, paraît-il, blanchit merveilleusement le papier. Est-ce réellement une opération sans risque ?

– Là je suis foncièrement opposé à ces méthodes : il faut lutter contre ces ratons-laveurs de l'estampe. Le chlore attaque les fibres du papier, détruit la cellulose et les composantes de l'encre. Personnellement, je préfère quelques rousseurs, des auréoles d'humidité et de la poussière dues au passage du temps sur une estampe vivante, à la même lavée, d'autant plus que les papiers anciens (avant la fin du XVIII[e] siècle) ne sont jamais parfaitement blancs à l'origine.

– Quel serait votre premier conseil au particulier désireux d'acheter une estampe ?

– Je pense qu'il faut d'abord résister au désir d'acheter à tout crin et commencer par s'informer. Où ? Dans la littérature existante, dans les cabinets d'estampes, les expositions – Hélas ! trop peu nombreuses – et auprès des marchands eux-mêmes. C'est en comparant – expérience majeure – que l'amateur pourra ensuite se décider en connaissance de cause. »

C. B.



IN « FELIX VALLOTTON », ÉD. BONVENT, LAUSANNE.

Zincographie de « l'Accident » de Félix Vallotton (1893).

Marchand d'estampes anciennes et modernes (XVI[e]-XX[e] siècle), ainsi que d'ouvrages documentaires sur cet art, Arsène Bonafous-Murat, qui expose, jusqu'au 29 janvier (15, rue de l'Echaudé, Paris 6[e]), des gravures récentes d'Émile Desmazières, nous indique quelques pistes pour les amateurs.

▶ **A lire :** *La Gravure, les procédés, l'histoire,* de Jean-Eugène Bersier, Berger-Levrault, 1984, 438 p., 220 F ;

La Gravure, de Jean Adhémar, « Que sais-je ? », PUF, 1990, 40 F.

En livres d'occasion : *la Gravure originale au XVIII[e] siècle,* de Jean Adhémar, Somogy ; *la Gravure originale au XIX[e] siècle,* de Claude Roger-Marx, Somogy ; *Prints and People,* de Hyatt Mayor, Princeton University Press.

▶ **Marchands spécialisés à Paris :** Paul Prouté, 74, rue de Seine (6[e]), toutes époques. Maison Colette Mas, 48, rue La Fayette (9[e]), thèmes historiques et portraits. Sagot-Le Garrec, 10, rue de Buci (6[e]), XIX[e] et XX[e] siècles. Bouquinerie de l'Institut, 12, rue de Seine (6[e]), estampes du XX[e] siècle.

Le Monde

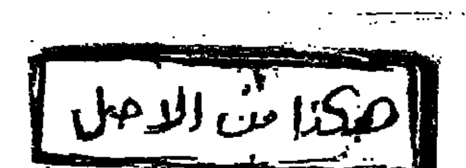
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33



Le virtuose du presque-rien

Au moment où s'ouvre à Paris le Salon du meuble, rencontre avec l'architecte Sylvain Dubuisson, « créateur de l'année » en 1990, et Grand Prix national de la création industrielle. Au-delà des honneurs, espoirs et difficultés d'un métier, le design.

Sylvain Dubuisson n'est pas un créateur oublié. Remarqué, reconnu, distingué, exposé dans les musées, invité dans les concours, il fait pourtant figure d'étoile mystérieuse au firmament du design où Philippe Starck occupe la position de star, celui qui parle, celui dont on parle, maître médiatique, car, note Dubuisson, *« ses objets sont des signes immédiats : comme la publicité, ils lancent des messages »*.

Inventeur exigeant, esprit paradoxal, Sylvain Dubuisson manie les formes, les idées et les matériaux avec le goût de l'absolu, et le refus de la facilité. Architecte présent par touches vives sur la scène de sa discipline d'origine (1), *il est aussi l'auteur, depuis dix ans,* de nombreux objets – des luminaires, des chaises, des tables, en prototypes ou en séries limitées –, toujours à la poursuite de l'excellence. *« J'ai l'impression,* avoue-t-il, *d'avoir entretenu un cycle du désir : l'image qui émane de mon travail crée l'envie de posséder un ou deux objets et, simultanément, le fait qu'ils soient inaccessibles renforce le désir.*

» Pourtant, je tiens beaucoup à ne pas être pris comme modèle professionnel. Enseigner, ce n'est pas remplir un vase, disait Montaigne, c'est allumer un feu. Chaque fois que j'ai eu l'occasion de travailler avec des étudiants, je me suis attaché à allumer chez chacun la passion du travail. Ce que je revendique comme un parcours personnel, je ne voudrais pas que l'on pense que c'est une voie à suivre. C'est seulement la mienne. J'ai un but – et le temps que je mettrai pour l'atteindre ne compte pas –, un projet « social » : je veux qu'idées et projets soient partagés, qu'ils soient élaborés en équipe avec des fabricants, que les produits soient vendables, consommables, qu'ils existent. » Le marché ? *« Il n'y a pas de marché. S'il y en a eu un, les Italiens l'ont pris, dans les années 1960-70, car seuls ils disposaient d'un réseau de distribution international. Aucune entreprise française n'avait l'ampleur ni la capacité nécessaires. »*

Et il ajoute : *« La loi de la distribution, c'est celle de la chaîne de production. Or nous avons avec les meubles et les objets deux situations extrêmes : un artisanat de haute qualité – ébénisterie, bronze, métal –, onéreux à cause du travail manuel dont la rentabilité ne peut pas augmenter et qui est presque condamné à disparaître ; à l'autre extrême, la haute technologie, qui pour l'instant est une sorte de haut artisanat. »*

Sensible aux promesses de l'époque, Dubuisson a exploré, l'un des premiers, les ouvertures technologiques, les nouveaux matériaux. Exemple : pour réaliser cette grande table – quatre pieds vissés, un plateau ultra-mince, un « taffetas » de fibre de carbone – que l'on pouvait voir à l'exposition du Musée des arts décoratifs en 1989, Dubuisson n'avait qu'un fabricant possible, qui travaillait pour l'aéronautique. Aux prix de l'aéronautique, bien sûr. L'industriel l'avait d'abord, vu son coût, réalisée en petit format. Or elle était destinée à montrer les avantages de la légèreté sur une grande portée... *« Eh bien, quinze jours plus tard, j'ai entendu : j'ai fait la table, je vous la livre »,* se souvient l'auteur, qui dit rencontrer aujourd'hui dans l'industrie des interlocuteurs *« un peu plus demandeurs »*.

Tout récemment invité à concourir pour le fabricant allemand de porcelaine Rosenthal à la réalisation d'un service à thé « Hommage à Gropius », Sylvain Dubuisson avait vu ses propositions écartées par le jury. Quelques jours plus tard, coup de fil du responsable, à l'origine de la commande, annonçant la mise en fabrication. Séduction-impulsion...

Dans de grands cartons toilés, les dessins sont là, volumes en grisé, au crayon, à l'ancienne. A interpréter, en porcelaine, en bois, en métal. Pour un fabricant d'objets de table, ou pour l'inventeur des Abribus, Jean-Claude Decaux, qui diffuse dans la France entière et à l'étranger sa formule à succès (appuyée sur le support publicitaire) mais qui s'autorise, par passion personnelle et politique d'image, à passer des commandes à des architectes renommés. *« Le dessin le fascine »*, remarque Dubuisson, qui a entretenu avec la société Decaux un long échange d'idées et de projets qui n'ont pas tout à fait abouti. Même bien accueilli, le créateur n'est pas à l'abri des déceptions, quand, par exemple, ayant proposé un élément asymétrique, un auvent en porte-à-faux, il s'entend un jour demander de lui ajouter un pied de plus...

« Il ne s'agit pas d'arriver chez un fabricant avec des idées toutes faites, des projets tout tracés. Il est préférable de prendre connaissance de l'outillage et de s'y tenir, sans commander de nouvelles machines, de prendre en compte aussi l'image de l'entreprise, son marché », estime le créateur – devenu réaliste ? –, fort de son expérience récente avec un fabricant d'objets pour la table, Letang-Rémy. *« Je dessinais... je dessinais, et eux couraient le monde, pour trouver les sous-traitants qui sauraient fabriquer cela dans les prix. Jusqu'au jour où j'ai choisi de travailler sur des volumes qu'ils pratiquaient déjà, des cylindres notamment, et j'ai mis au point un seau à champagne, un chauffe-plats, et plusieurs objets, qui vont être diffusés à des prix très abordables, dans une série intitulée « Réflexion polie »... Simple et bien élevé, un très bon titre. »*



Sylvain Dubuisson : « On croit avoir encouragé la création, mais ce n'est que la beauté d'un jour, de l'éphémère. »

STEVE PYKE/NETWORK /RAPHO

Cette incursion dans les grandes maisons, celles qui dominent les véritables réseaux de distribution, avait été précédée, pour Dubuisson, d'une expérience – heureuse – avec un éditeur de petites séries, Algorithme, appuyé sur un fabricant du faubourg Saint-Antoine et soutenu par la vocation artistique de ses initiateurs et du directeur de collection, Nestor Perkal. Les mêmes viennent de sortir une collection de luminaires qui est exposée actuellement au Musée des arts décoratifs (2). Dubuisson y figure avec une lampe reprenant un modèle italien des années 30, toute en métal. *« Mono-matériau, c'est le secret »*, dit le « nouveau sage ». *« Si vous avez deux idées, vous perdez le concours ; si vous avez deux couleurs en architecture, il faut régler les détails ; si vous avez deux matériaux pour un objet, personne ne sait le fabriquer. »*

Et quand, par chance, on le fabrique, comme cette lampe de bureau lauréate du concours de 1984, « Lulita », si le fabricant se fait racheter par un plus grand (comme ce fut le cas pour Lita, reprise par Philips), le produit est abandonné...

« L'histoire des formes s'est arrêtée en 1929 », note celui qui fut l'un des commissaires de l'exposition « Design, miroir du siècle » au Grand Palais l'an dernier. *« Tous les codes de la modernité étaient fixés à ce moment-là. Nous devons maintenant travailler sur les archétypes, la table, la chaise, la lampe. Tout reprendre. Pendant ce temps, les objets techniques qui, eux aussi, avaient un style d'époque (les téléphones de 1900 ne sont pas ceux d'aujourd'hui) ont continué de progresser, de se transformer, selon l'esthétique « dure » de l'école d'Ulm : nous vivons entourés de boîtes noires, des choses opaques, qui ne disent pas à quoi elles servent.*

» Dans le domaine de l'habitat, celui des objets liés à l'architecture, l'évolution n'a pas continué. Il y a même un recul : une chaise est sans doute moins bien fabriquée, moins solide. L'idéal serait de faire coïncider codes savants et codes populaires : ce qui s'est produit pour le cinéma n'arrive presque jamais avec l'architecture ou le design. Sauf peut-être à l'époque du « streamline », lignes machinistes et formes dérivées des bolides, qui furent simultanément prisées par l'élite et diffusées dans la production de masse.

» Le design, ce devrait être : donner du sens. Provoquer une émotion. J'y travaille, avec parfois le sentiment que je me fourvoie. Pourtant, je crois à un fonds commun émotionnel. »

Celui qui livrait, en 1991, vingt et une pièces de mobilier pour le bureau du ministre de la culture change de registre.

« Il y a quelques années, on m'aurait proposé de penser à une voiture, j'aurais refusé. Aujourd'hui, j'en serais ravi, je me sens prêt, non pas à dessiner d'un coup de crayon, seul à ma table... Non, mais à faire partie d'une équipe, à trouver avec les ingénieurs un langage ouvert, souple, qui ne cristallise pas les idées trop rapidement, un langage qui permette d'aller plus loin. Par ma formation d'architecte, je suis très attaché à l'idée de méthode : un projet n'a de chances d'exister que dans un échange, une procédure partagée avec une entreprise. En France, parfois, on vous donne de quoi réaliser un prototype et le processus s'arrête. Si vous arrivez avec votre projet tout fait dans une entreprise, quelle qu'elle soit, votre idée est fusillée. On croit avoir encouragé la création mais ce n'est que la beauté d'un jour, de l'éphémère. »

Comment parvenir à toucher le plus grand nombre ? L'un de ceux qui semblaient le plus éloigné de cette préoccupation, le moins prêt à transiger, après dix années de travail, de recherche, de succès et d'impasses, dresse le projet professionnel qui pourrait être celui d'un créateur français dans les années 90...

Virtuose du *« je ne sais quoi »* et du *« presque-rien »*, comme aurait dit Jankelevitch, en balance entre la tentation du vide et la « surcharge discursive », entre purisme et lettrisme, Dubuisson aime approcher les extrêmes : éliminant à l'extrême le plateau d'une table en fibre de carbone, ou faisant graver tout un poème de René Char – *Lettera amorosa* – sur un ruban d'acier qu'il enroule autour d'un vase. Tirant d'une feuille de métal simplement pliée et gainée de cuir une chaise sans pieds (d'un seul mouvement, le dossier, l'assise, et deux côtés pleins et lisses), ou dressant une colonne lumineuse entre le sol et le plafond pour en finir avec les lampadaires ; tandis qu'un autre jour il réinventait l'abat-jour en enroulant une cornette blanche autour de sa « Licorne ».

Exercices de style d'un auteur-compositeur qui déclare, réjoui : *« Le « design » n'est plus à la mode. Tant mieux. Place au travail de fond... »*

Michèle Champenois

(1) Il vient de terminer la galerie passage de Retz, 9, rue Charlot, Paris 3e.

(2) Collection Lucerna, galerie contemporaine du Musée des arts décoratifs, jusqu'au 13 février.

Le Salon du Meuble

Jusqu'au 17 janvier, à la porte de Versailles, le Salon du meuble réunit un millier d'exposants, venus de trente pays, français et italiens en grande majorité. Fabricants de meubles, de sièges et de literie, ils sont répartis en trois espaces : tradition, actuel, et « jeune habitat ». Soixante mille visiteurs-négociants sont attendus.

La journée du samedi 15 janvier est ouverte au grand public.

Entrée : 30 F. De 9 heures à 19 heures.

Métro Porte-de-Versailles.

Notons que plusieurs Salons liés à la décoration et aux arts de la table (Paas, Scènes d'intérieur, Parallèle, New Moving) seront regroupés cette année au Parc des expositions de la porte de Versailles, du 10 au 14 février.

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Mon chez-moi à elle

C'était vraiment n'importe quoi, chez moi, avant. Salopé par des hordes d'enfants. Envahi de bouquins. Meublé à la-va-comme-je-te-traîne depuis des années : rotin, chintz, tapis Trois Suisses, babas russes, plantes vertes, souvenirs de voyages, photos de gamins, rideaux avachis, baignoire écaillée. Mais bon, je m'y plaisais bien. Là-dessus, un, je casse un vase, deux, je croise une vieille copine, Isabelle Hebey, la décoratrice, oui, elle a un goût fou. Et je l'attrape par le revers de sa veste.

– Ecoute, chaque fois que tu te fends d'un fauteuil de ministre à Bercy ou à l'Arche de la Défense, c'est à moi qu'on présente la note. Alors tu pourrais peut-être me faire une fleur en m'aidant à le choisir, ce vase. C'est pour aller sur une cheminée... Passe donc à la maison, tu verras.

Elle se pointe. Et moi : Comment tu trouves ? Cosy, non ?

– Ouiiii... Si on veut... Ça fait intello-poético-ringard plutôt crade... Allez, fais pas cette tête-là ! Tu me demandes mon avis, je te le donne : faut tout changer, à commencer par la disposition des pièces, grotesque.

Et sous mes yeux et snobés et mortifiés, la voilà qui abat d'un doigt désinvolte, qui déplace les cloisons : Tu vois un peu le salon que ça te ferait si tu balançais ce divan, ce pouf et... Balancer mon *pouf ! Je me suis effondrée* dessus. Il a fallu qu'elle me le retire de sous les fesses. Et le reste avec : le secrétaire en bois peint façon hacienda, les chauffeurs crapaud, la salle à manger...

– La salle à manger ! Non, mais ça va pas ! Sur quoi, on va bouffer ?

– Sur une table à rallonge qu'on dressera là, si tu as du monde. Ou sur un plateau télé à condition que tu ne baves pas partout parce que, à en juger par l'état de ta moquette, tu baves, ma pauvre chérie, me dis pas non !

J'ai dit oui. Et trois mois plus tard, je me suis retrouvée au garde-à-vous devant un canapé hyperraffiné, pas question de s'y poser, ça risquerait de le déformer. Et une table basse en verre gravé à la feuille d'or, pas touche, c'est précieux, discrète réplique au miroir accroché au-dessus de la cheminée... Non, pas de vase, pas trace, qu'est ce que vous croyez, ça fait lendemain de mariage. Et je vous raconte pas le fond de l'appart'. Ma baignoire neuve, je l'essuie à la serviette-éponge après m'en être servi. Elle craint l'eau. Et j'enfile des patins avant d'entrer à la cuisine, rapport au sol.

Si j'aime ? Ben, voyons ! Au point de raser les murs en rentrant chez moi, de me changer vite fait, j'ai droit au vieux rose, au beige sable, au gris bleu. Et d'aller jouer les sentinelles dans le living.

Sans oser bouger ni pied ni patte, des fois qu'Isabelle me tomberait dessus à l'improviste, elle arrête pas, pour voir si je ne fais pas tache :

– Tu tiens absolument à ce vernis à ongles rouge sang ? C'est d'un... Enfin... Et cette corbeille à papier, tu me l'as déplacée ! Je l'avais mise à 73 centimètres de la fenêtre et elle y reste, OK ?

OK, OK... Quand on figure dans une toile signée, on va pas se mettre à discuter avec le maître. Non, c'est vrai, c'est pas chez n'importe qui maintenant, ici !

ITALIE

L'art-bouilloire

Si le design fait, à n'en pas douter, partie de l'image de marque attachée à l'Italie, c'est la première fois pourtant qu'une exposition de produits industriels entre à l'Institut culturel italien de Paris, rue de Varenne. Casseroles, cafetières et divers ustensiles de cuisine, dont le point commun est de sortir des usines Alessi qui, depuis 1928, à Novare, dans les montagnes au nord de Milan, fabriquent à partir de l'acier des objets usuels pour la table et les fourneaux et, depuis vingt ans, font appel à des créateurs renommés.

Dans le grand salon à colonnes où les miroirs ont vu passer Talleyrand, l'exposition mise en scène par Italo Rota, architecte italien installé à Paris, qui a réalisé, au Louvre, les salles de peinture française, correspond à une nouvelle politique de l'institut dirigé par Paolo Fabbri et Giovanni Careri.

La remarquable continuité de l'expérience Alessi est fondée sur une culture que les industriels italiens, on le sait, partagent plus naturellement que ceux d'autres pays. Ils ne se contentent pas de produire et de diffuser ces objets, ils assurent la promotion de leurs auteurs, éditent des livres et des catalogues et expriment leur enthousiasme à encourager ce que l'un d'eux appelle les *« transgressions modérées »*. Après Ettore Sottsass, le Milanais iconoclaste, ou Achille Castiglioni, Alessi, a invité en 1983 des architectes internationaux à un concours de « services à thé » : les Américains, Robert Venturi et Richard Meier, l'Autrichien Hans Hollein, le Catalan Oscar Tusquets, notamment, ont déliré sur le thème imposé... qui a été fabriqué en série ultra-limitée. Alessi a également réédité des œuvres du début du siècle, de l'Anglais Christopher Dresser ou de l'Allemande Marianne Brandt, qui appartenait au Bauhaus de Dessau.



D.R.

Richard Sapper, 1985.

En revanche, des séries tout à fait abordables d'ustensiles deviennent des classiques de l'innovation et figurent aujourd'hui aussi bien dans les foyers qu'au musée : la « Conica » d'Aldo Rossi, les bouilloires de Richard Sapper, (notre photo), celle de Michael Graves, avec son oiseau siffleur, celle de Philippe Starck qu'il appelle « Hot Bertha » tellement elle évoque un casque militaire, ou celle, plus amicale et même matriarcale (« Mama O ») d'Andrea Branzi avec ses deux becs verseurs identiques, pour le pur plaisir de laisser le choix à l'utilisateur.

M. Ch.

▶ Exposition à l'Institut culturel italien, 50, rue de Varenne, 75007 Paris. Du lundi au vendredi. Jusqu'au 3 février. Ensuite, du 12 février au 5 mars, à Lille, galerie Giambologna, 2 rue d'Isly.

Braga, le ...

A l'extrême nord du Portugal, la province du Minho a fourni les plus forts contingents d'émigrés. De retour dans leur terroir, ils y relèvent les traditions défaillantes tandis que le chef-lieu, l'antique bastion catholique de Braga, vient de réélire son maire socialiste. Situation aussi contrastée que dans les bois minhotes où conifères et orangers poussent de concert.

Visage à la Verlaine, tabagisme, café sur café, la scène est à l'entrée de la *Rua do Souto* – la « rue de la Chataigneraie », principale artère piétonne et commerçante dont le nom dit le vieil ancrage rural de Braga, chef-lieu spirituel et économique, deux fois millénaire, de la région du Minho –, au bar *Brasileira*, où Antonio Manuel Ribeiro Pacheco corrige les épreuves d'*As Virgenes de Marmore*, « les Vierges de marbre », roman qu'il va publier à Lisbonne (chez Escritor).

Dans un français incertain qui fabrique parfois de jolis néologismes, l'auteur explique : *« J'ai fictionné la réalité de mon enfance, ici, dans le Minho, à la fin de la période Salazar, lorsque l'augmentation de 50 % du prix du café suscita à Braga une grève plus longue qu'ailleurs, qui obligea le gouvernement à revenir sur sa décision. »* Sur ce fond social reconstitué par un lecteur assidu de Zola et de son contemporain Camilo Castelo Branco, le « Balzac lusitan », se dessine, à une époque politique charnière, la vie intime de ce Portugal septentrional, entre Douro et Minho, matrice de la langue, de l'Etat et de la nation ; de cette contrée catholique et paysanne, couverte de vignobles grimpants (le *vinho verde*, « vin vert ») et d'églises extravagantes (bois dorés et zelliges bleus), fournisseur de la majorité des émigrés, que ce soit jadis vers le Brésil, naguère vers la France, mais ignorée des voyageurs et écrivains étrangers, frappés, la plupart, d'un tropisme sudiste.

L'une des « vierges de marbre » est réellement une statue de déesse nue dont la présence, dans le café contestataire qui est le lieu central du roman, suscita pour de bon, au moment où se déroulait l'action inspiratrice, une campagne pudibonde dans le *Diario do Minho*, quotidien fondé en 1919 et qui est le porte-parole de l'Eglise (l'autre quotidien de Braga, *Correio do Minho*, créé en 1926, est le porte-voix du maire socialiste).

Antonio Pacheco a-t-il conscience qu'il risque, dans cette ville de près de cent mille âmes où la vie locale demeure intense, de ranimer d'anciennes querelles, enfouies sous trois lustres de subtil partage du pouvoir entre l'invisible troïka formée par l'archevêché, la ligne des footballeurs et la *câmara*, la mairie ? *« Je n'ai pas écrit ce livre pour le plaisir de rouvrir de vieilles plaies mais plutôt pour nous libérer du silence sur ces décennies de notre proche passé, dans notre propre région, et qui, jusqu'à présent, n'avaient pas inspiré un seul écrivain ? »*

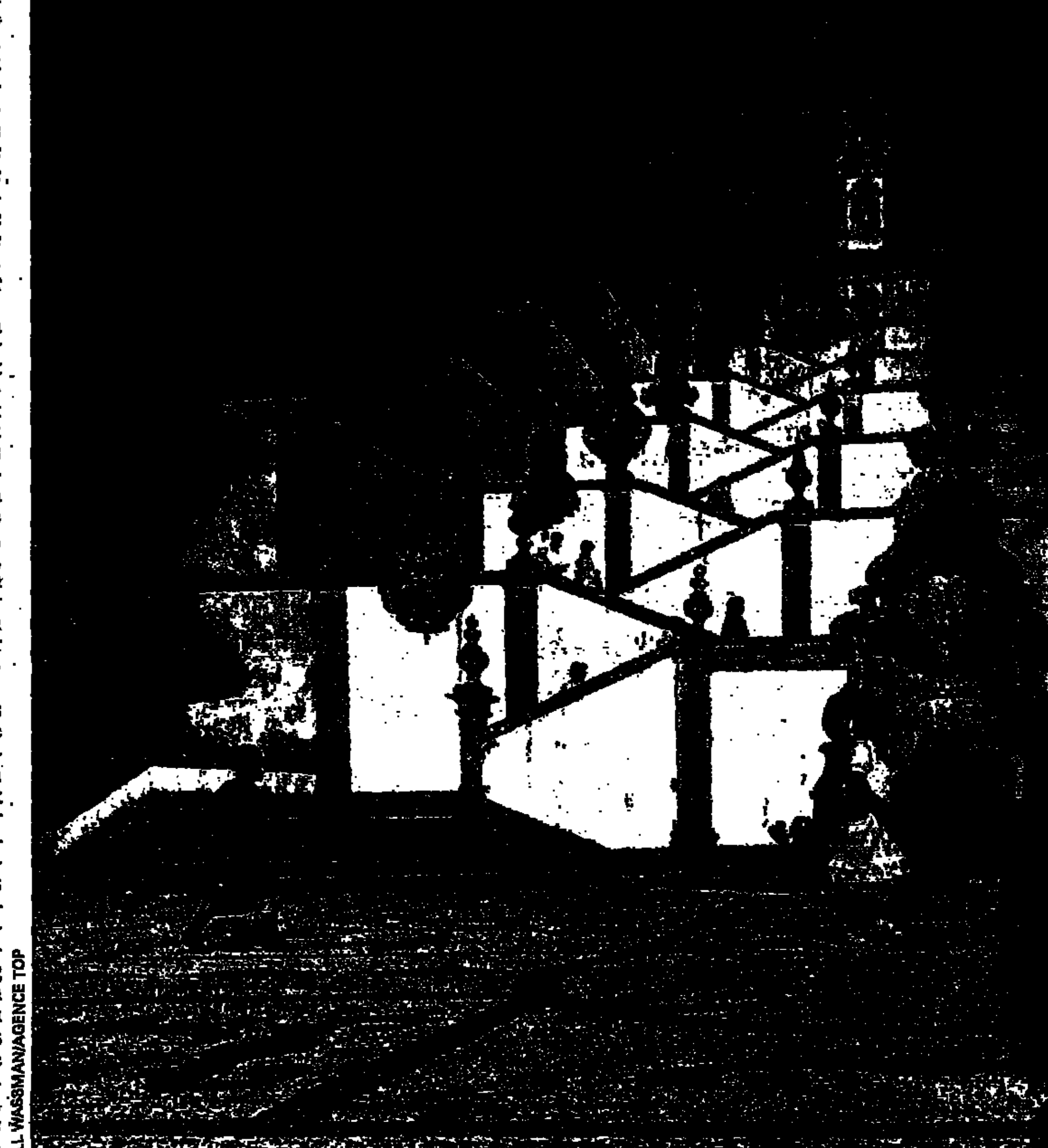
Le risque de remous est pris, en tout cas, et il est réel. Passons sur les dirigeants sportifs, qui ne sont sans doute pas « marseillais » même si l'importance des enjeux financiers qu'ils brassent peut faire douter de leur vertu. Mais l'ingénieur socialiste barbu-moustachu Francisco Soares Mesquita Machado, réélu en décembre 1992 à la tête de la municipalité, n'a-t-il pas, depuis trois lustres, nourri les rumeurs d'affairisme en laissant sa cité sans plan directeur jusqu'à tout récemment, où il a fallu en concocter un à la hâte pour attirer une subvention européenne ?

Bien du mal a été commis dans une ville qui tient, en miniature, de Rome et de Prague, scandale artistique allant des Romains à Lourdes *via* le délicat mudéjar et le tonitruant baroque : au cœur même de Braga, place Carlos-Amarante, les clochers de Santa-Cruz, datés 1624, et où les sculptures de pierre sont si ébouriffées que l'édifice paraît s'envoler, subissent désormais l'infâmant vis-à-vis d'un Shopping Santa-Cruz, en ciment et néon (bâti à la place du couvent des Remèdes sans que l'Eglise ne pipe mot...), tandis qu'en bordure de l'agglomération la rarissime chapelle wisigothique Sao-Futuoso, miraculeusement rescapée des expéditions souabes, arabes, espagnoles, françaises et anglaises, voit maintenant avec un effroi sans précédent avancer vers elle la petite armée des promoteurs locaux, précédée de ses excavatrices.

Le plan directeur leur a pourtant donné ailleurs la part belle, qui ouvre notamment à la construction de dix mille logements les collines intactes, abondamment boisées, entre la zone habitée et le double sanctuaire du Bom-Jesus *(voir illustration ci-dessus)* et du Sameiro – second pèlerinage portugais, après Fatima – et où les Braguais s'attendaient plutôt à voir aménager un bois de Boulogne, dans une ville sans parc. L'hebdomadaire indépendant *Minho*, qui, en 1990-1993, avait eu le toupet d'évoquer des atteintes immobilières au patrimoine archéologique de Braga, a disparu après son rachat par des *« amis de la mairie »*...

Quant à l'Eglise, sous l'autorité de son cinquante-sixième archevêque, porteur de l'antique titre de « primat des Espagnes », apparemment elle règne, heureuse, sur un diocèse de près d'un million de fidèles baptisés et catéchisés à environ 95 %, 60 % d'entre eux entendant la messe chaque dimanche (10 % en France). *« C'est le plus fort taux de pratique catholique en Europe occidentale »*, expose, dans l'ancienne villa brésilienne abritée de palmiers, devenue archevêché en 1916, l'évêque coadjuteur, Dom George Ortiga, fier également *« du diocèse possédant le plus fort taux de jeunes de l'Union européenne »*, diocèse où le nombre annuel des ordinations est passé de quinze à cinq en vingt ans, mais s'enorgueillissant encore de ses

zone du vinho verde
Melgaço
Ponte-de-Lima
1 373
Lima
Parc national de Peneda-Gérès
MINHO
Braga
Bragance
TRAS-OS-MONTES
Vila-Real
1 415
zone du porto
Douro
OCÉAN ATLANTIQUE
PORTUGAL
ESPAGNE
50 km


BILL WASSMAN/AGENCE TOP

Entre Douro et Minho, un Portugal peu connu, fournisseur de la majorité d...

PORTUGAL - FRANCE

Inégale amitié

A Porto, une gigantesque colonne domine le rond-point de Boavista : elle supporte l'aigle napoléonienne terrassée par le lion royal lusitanien, durant la guerre de 1808-1809 au cours de laquelle périrent sept mille soldats de la Grande Armée. En Amérique. Cayenne fut même occupée par les troupes portugaises du Brésil. Le monument portunois est l'une des rarissimes marques historiques d'hostilité portugaise à l'égard des Français. Comme en Roumanie, en Pologne ou au Liban, la France a toujours suscité ici des élans auxquels elle a souvent peu ou mal répondu.

Si admiratif pour l'Espagne – et peut-être à cause de cela – Napoléon Ier ne professa que mépris pour les Portugais : *« Etes-vous dans le cas de faire un peuple ? (1) »*. Le traité hispano-français de Fontainebleau, en 1807, avait même prévu de couper en trois tronçons territoriaux la pourtant très authentique nation lusitanienne, menue mais pourvue d'une histoire *sur generis*. Malgré les préventions de l'empereur, la Légion portugaise le servit loyalement à Wagram et en Russie.

Régies par des intérêts commerciaux dès le quatorzième siècle, les relations luso-anglaises n'eurent guère de prolongement humain, car, *« s'il existe, dans le monde civilisé, deux peuples opposés de constitution physique, de couleur, de caractère, de préjugés, d'humeur, c'est le peuple anglais et le peuple portugais »* (général Foy, vers 1810). En revanche, sur fond de *Reconquista*, latinité et catholicité rapprochèrent très tôt Français et Portugais, ceux-ci se donnant d'eux-mêmes une dynastie capétienne qui, à travers trois branches, allait les gouverner de 1093 à 1910 (à l'exception de la période d'unité ibérique 1580-1640). La cathédrale de Braga conserve le gisant d'Henri de Bourgogne, ancêtre de cette lignée.

En 1831 le pacifique Louis-Philippe alla jusqu'à envoyer sa marine devant Lisbonne pour soutenir la jeune reine « libérale » Maria II da Gloria contre son oncle, le « légitimiste » Dom Miguel dont on disait qu'il possédait *« toutes les qualités, tous les vices, tout l'enchantement, toute la violence brute de l'âme portugaise* (2) ». Le mariage, à Paris, d'une petite-fille du roi-citoyen avec l'avant-dernier monarque portugais fut si tapageur que la IIIe République exila les chefs des deux maisons ayant régné sur la France. L'actuelle comtesse de Paris est issue du rameau brésilien des Bragance.

Si le reconstructeur de Lisbonne, au XVIIIe siècle, Pombal, avait été un adepte – brutal – des Lumières à la française, les plus marquants littérateurs lusophones (Camilo Castelo Branco, Eça de Queiros, etc.), du Romantisme à la Révolution des œillets, tout en exprimant fortement ce curieux tempérament national pétri à la fois d'orgueil et de modestie, d'appétit vital et de gravité, assimilèrent les leçons des Balzac, Zola, Rimbaud ou Morand. Le fringant portugais Ajuda-Pinto apparaît dans sept volumes au moins de *la Comédie humaine*. Nombreuses sont les plumes françaises modernes ayant trouvé muse entre Douro et Algarve, du Giraudoux de *Portugal* au Morand de *l'Europe galante* ou du *Prisonnier de Cintra* en passant par Valery Larbaud, Chardonne, Kessel, Cendrars, Queneau, Dominique de Roux ou Déon.

Le plus perspicace peut-être a été Armand Guibert (mort en 1990), le découvreur et traducteur de Pessoa, qui écrit : *« On aime le Portugal pour ce dont il rougit, on ne prend pas la peine d'entamer ses épaisseurs : certaines formes de sympathie ne passent pas le niveau de l'injurieuse condescendance* (3). » Pessoa (1888-1935) justement, le seul auteur portugais vraiment un peu lu dans l'Hexagone aujourd'hui, eh bien, les Portugais ne manquent pas pour trouver que nous l'avons célébré jusqu'à une idolâtrie ridicule : *« Trop de Pessoa agace ! »* lancent-ils en jouant sur le mot « Pessoa » qui signifie « personne » dans leur langue...

Une langue qui est maintenant le deuxième idiome utilisé en France (les Maghrébins, plus nombreux que les Portugais, se répartissent entre arabophones et quatre catégories de berbérophones) et qui s'approche plus du provençal que de l'espagnol, ce qui n'empêche pas tout Français débarquant à Lisbonne, un peu frotté de castillan de chez Berlitz, de s'emporter contre ces fâcheux Portugais qui n'entendent rien à ses propos... Sans parler du comportement lusitan, déroutant car il est au moins aussi différent de celui de l'Espagnol que l'est le Français de l'Italien ou du Roumain.

Le million d'émigrés portugais dans l'Hexagone (*le Monde* du 3 janvier 1992) a cependant permis d'apprécier un peu mieux nos cousins latino-atlantiques, car, souligne un jeune sociologue : *« Le Portugais est absent de la chronique des faits divers – sauf comme victime. La délinquance portugaise en France est inférieure à la moyenne nationale, comme d'ailleurs le taux de chômage : 9 % contre 12 %. »*

L'entrée à part entière du Portugal dans l'Europe, en 1986, n'a pas, pour le moment, supprimé « la saudade franco-portugaise ». *« Bruxelles nous bombarde à longueur d'années de notes humiliantes : vous avez les plus bas salaires des Douze, vos routes sont les moins larges d'Europe, les parents portugais sont, dans l'Union européenne, ceux qui dépensent le moins pour les jouets de leurs enfants, etc. Et, par-dessus le marché, il faut qu'intervienne notre police pour empêcher nos paysans de s'enchaîner aux oliviers et chênes-lièges qu'on doit arracher pour planter de l'eucalyptus et autres espèces communautairement bien vues »*, se plaint amèrement un diplomate portugais.

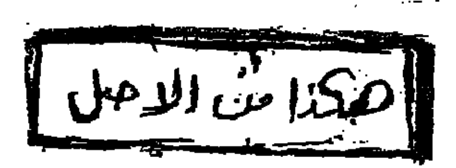
Ce qu'il n'exprime pas mais qu'on glane à écouter les toujours très discrètes doléances du Portugal, c'est que ce pays – qui vit à présent, comme nous, une cohabitation droite-gauche sous la houlette du président socialiste Mario Soares, ami et jumeau culturel de François Mitterrand – attendait, attend, au fond, d'être « défendu » par les Français, ne serait-ce qu'en paroles, à Bruxelles ou ailleurs. *« Je vous en prie, écrivez au moins que nous avons, avec le Luxembourg, le plus faible pourcentage de chômage des Douze : 5 % ! Pas mal, non ? Mais ça, nul ne le remarque jamais... »*, nous demandait, *in fine*, notre francophile et affectif fonctionnaire. Dont acte.

J.-P. P.-H.

(1) *Le Portugal et sa vocation maritime. Histoire et civilisation d'une nation*, d'Yves Bottineau, Boccard, Paris 1977. 450 pages illustrées en noir et blanc (l'ouvrage indispensable pour envisager l'ensemble de l'histoire portugaise).

(2) *Portugal, contemporâneo* de J. P. de Oliveira Martins, Lisbonne, 1881 et 1953 (en portugais).

(3) Armand Guibert, « Portugal terre de douceur ? », (1952), *in Escales*, ouvrage littéraire collectif, La Table ronde, 230 p., 1993.



l, le te du retour



…rés, jadis vers le Brésil, naguère vers la France.

500 prêtres, 200 moines et 800 religieuses animant 552 paroisses et 33 associations chrétiennes, sans parler de la radio locale catholique.

A coups d'« américaneries » sous-titrées en portugais et de comminatoires incitations du cru à consommer et surconsommer, les quatre chaines de télévision, y compris, peu ou prou, la quatrième, attribuée à l'Eglise, dévalorisent indirectement chaque jour, à l'échelle nationale, la foi du charbonnier, la frugalité, la pudeur (et parfois sa perversion, la pudibonderie), éléments sur lesquels, depuis un millénaire et demi, a fonctionné la catholicité lusitane. Néanmoins, tout Braga, tout le Minho baignent encore dans un consistant jus chrétien.

Statues de Pie IX et de Pie XII ou de prélats minhotes, Musée Pie-XII, Institut Paul-VI, pyramide rose pour la visite de Jean-Paul II, fêtes exaltant les archevêques-saints qui chevauchaient contre les envahisseurs et *parfois* les poursuivaient jusqu'au Maroc, faculté de *théologie* pontificale, confrérie de la Sainte-Croix, et jusqu'à la pâtisserie du Christ-Roi ou la clinique dentaire Jean-XXI (*pape* portugais en 1276-1277), dressent un permanent décor sulpicien.

Dans cette ville qui aime son édile socialiste mais qui, comme le reste du Minho, députe de préférence à droite à la Chambre de Lisbonne ; dans ce Braga où trône toujours la statue en pied du maréchal Gomes da Costa, auteur du coup d'Etat qui, en 1926, renversa la République parlementaire ; dans ces bourgs où les moustaches campagnardes de Dom Duarte, prétendant au trône, suscitent de la sympathie, *les Vierges de marbre*, si elles provoquent, à droite, des réactions par leurs piques contre l'ordre sociopolitique ancien et ses résistants vestiges actuels, pourraient libérer les griefs refoulés de la gauche à l'égard de l'épiscopat braguais, qui a, par exemple, laissé accéder au rang de vicaire général, le chanoine Eduardo de Melo Peixoto, soupçonné depuis la Révolution des œillets d'avoir été l'*« inspirateur moral »* de l'assassinat d'un prêtre taxé de communisme…

Ceux des Portugais de France, Suisse ou Benelux qui reviennent séjourner chaque année au pays – et ils dépassent le demi-million, puisqu'on estime qu'au moins un sur deux le fait, ont pour premier souci, en arrivant, de s'informer des moindres évolutions locales. *Ainsi que l'a noté le poète min*hote José Braga, à présent en mission universitaire à Paris, les expatriés, *« plutôt que d'accentuer l'érosion des principes ancestraux, par l'importation de mœurs et valeurs extérieures, contribuent au contraire, parfois à l'étonnement de leurs compatriotes restés sur place, à renforcer, lorsqu'ils reviennent, ne serait-ce que quelques semaines, les traditions et autres fêtes votives, à défendre les incitations au rigorisme lancées encore quelquefois par la hiérarchie catholique »*.

On dirait que ces gens désireux d'être admis dans le futur – un futur européen intégré bien sûr – avec tout leur bagage du passé ont entendu l'exhortation du patriarche des lettres portugaises, Miguel Torga (né en 1907, écrivain dès *1928* et aussitôt vanté par Valery Larbaud), dont le pseudonyme emprunté à la botanique sauvage (*torga* = bruyère) est *déjà tout un programme* ; *exhortation* à ce que, si besoin est, le Portugal soit la *« nation* [surgie] *contre toutes les forces entendant faire de la planète un vaste territoire collectif »* (1).

José Braga lui-même, quoique résolument « moderne », succombe à cette « *visitation* » des racines, effectuant à chaque vacances *chez lui la tournée* des sept dernières tavernes populaires de Braga, *souvent signalées* seulement par un simple bouquet de lauriers, *pour voir si le vinho verde* ou le *tinto* (vin rouge « vert ») ne *sont pas frelatés, si on les sert* toujours dans des bols où cette boisson à la fraîcheur aigrelette et au faible alcool (7 à 10 degrés) miroite avec éclat contre la faïence. C'est lui encore qui aime à aller vérifier que le *bacalhau a narcisa* – la façon braguaise de préparer la morue séchée, l'une des deux cents recensées, assure-t-on, au Portugal – est toujours aussi moelleux, sous son huile d'olive, son oignon et son ail crus, au restaurant sans enseigne, perdu dans les champs brumeux de l'hiver minhote, au pied du ci-devant monastère bénédictin de Tibaes.

Et quand il redescend vers Porto pour monter dans l'avion de Paris, voilà que l'homonyme de sa cité natale avoue sentir déjà monter en lui la *saudade*. Naturellement, le mot est aussi intraduisible que *spleen*, car la charge nationale accumulée depuis sept siècles y est trop forte, et d'ailleurs chaque Portugais, si on l'y incite, y va de sa définition. Pour José Braga, *c'est « la présence quasiment physique de ce qui est absent »*. Aux yeux d'un anonyme, elle exprime *« un mal dont on jouit et un bonheur dont on souffre »*.

Moins compliqué, Fernando (*seize ans*), *qui a passé un jour et* demi en car pour fêter Noël avec *Carmen (même âge) et qui va quitter* Braga pour regagner son école *hôtelière* de l'Essonne, à 1 600 km de là : *« La saudade, c'est quand on est triste parce qu'il faut absolument partir et qu'on donnerait tout pour rester »*.

Et on le comprend, pas seulement parce qu'on a aperçu l'impénétrable chevelure noire de Carmen, ses cils de poupée et son regard de fonds marins, mais aussi parce qu'on a entendu sonner de conserve les cloches des quarante églises de Braga bourrées de monde ; et surtout, peut-être, parce qu'on a parcouru, sous le crachin atlantique de décembre, véritable poussière d'eau, ce Minho méconnu, à la fierté intériorisée, conscience historique du pays, dévoué comme un pélican au reste du peuple (pensons seulement aux sacrifices de l'expatriation massive).

Ce Minho, où le contradictoire mélange de la flore, permis par une humide douceur – côte à côte conifères, agrumiers géants ployant jusqu'au sol sous les fruits, voûtes de mimosas arborescents en fleurs, vignes sur piliers de granit, camélias rouges et *blancs taillés en cabinets* de verdure –, semble former un front *commun face aux si monotones* plantations d'eucalyptus réclamées *par Bruxelles* pour que l'Europe ait *ad libitum* de la pâte à *papier bon marché*…Au *moins* peut-on espérer qu'une petite partie *de cette nouvelle production* agro-industrielle servira à imprimer de la poésie puisque – un député européen l'a révélé – le Portugal est le premier consommateur de poèmes du Vieux Continent…

De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

KLAUS D. FRANCKE/BILDERVERG-STUDIO X

Une contrée paysanne et catholique.

(1) *Portugal*, de Miguel Torga, chapitre « Le Minho », traduit du portugais par Claire Cayron d'après le texte de la cinquième édition portugaise (Coïmbre, 1986, la première date de 1950), Arlea, 1988.

Carnet de Route

Transports

En avion : Paris-Porto direct (entre 1 000 F et 2 000 F aller-retour, selon les dates). Uranie-Voyages, tél. : 40-36-66-67 ou 43-44-98-98.
En car : un jour et demi de trajet Paris-Braga (1 360 F aller-retour), tél. : 49-72-51-51.

Hôtels

Le Dona-Sofia, hôtel de charme, en plein centre historique (demander les chambres sur la place piétonne). Lit double avec petit déjeuner, 360 F environ ; 131, place Sao-Joao-do-Souto, 4700 Braga, tél. : (de France) *(19-351-5) 32-31-60 ou* 71-54. Télécopieur 61-12-45.
Un peu partout dans Braga des dormidas, chambres correctes au *confort limité, à 100 F la nuitée.*

Gastronomie

Churrasqueira Martins (grilladerie sans enseigne), à 5 km de Braga, à gauche dans le village de Mire-do-Tibaes, juste avant d'arriver à l'ex-monastère bénédictin dédié à Saint-Martin-de-Tours (ancien siège de l'ordre pour le Portugal et le Brésil). Savoureuse cuisine minhote. Environ 100 F par personne. Tél. : 62-25-87.
Restaurant Ignacio, la table régionaliste chic de Braga, 4 campo das Hortas, tél. : 61-32-35. Compter 250 F par personne, avec vin.
Café Vianna, sous *l'arcada*, face à l'Avenida (officiellement place de la République), un établissement fondé en *1871*, revu art déco, rendez-vous de tout Braga pour boire un vin vert ou avaler un *« potage parisien »* (mais on y sert aussi la morue nationale). Tél. : 62-23-36.
A Paris, aux Halles, on peut s'initier à *la cuisine portugaise au* Saudade (réserver au 42-36-30-71). Environ 300 F.

Marché

Le plus divers, le plus couru par les *Portugais du Minho*, est le marché de Barcelos, tous les jeudis, à 20 km à l'*ouest de Braga*. On y trouve de tout, à commencer par les fameux coqs en terre cuite peinte, l'une des plus anciennes spécialités artisanales de cette cité agricole, prospère depuis le Moyen Age.

Livres

Essai : *Portugal*, de *Christian* Auschez, « Points-Planète », Le Seuil, 250 p., 1992. *(Un livre de cœur et d'esprit).*
Romans : XIX[e] siècle : *202 Champs-Elysées*, de Eça de Queiros, La Différence, 240 p., 1991 ;
XX[e] siècle : *Matin perdu*, de Virgilio Ferreira, 200 p., 1990 ; *Senhor Ventura*, de Miguel Torga, José Corti, 190 p., 1992.
Essai : *le Labyrinthe de la saudade* de Eduardo Lourenço, Sagres-Europe, Bruxelles, 210 p., 1988.
En portugais : *Novelas do Minho*, (nouvelles) de Camilo Castelo Branco, Europa-America, Lisbonne, deux volumes.
Ces titres sont disponibles notamment à la Librairie du Portugal et du Brésil (éditions Chandeigne), 10, rue Tournefort, 75005 Paris, tél. : *43-36-34-37.*

A Braga, une excellente librairie pour les ouvrages en portugais : Ferreira et Salgado, 66, place Senhora-a-Branca, tél. : 71-152.

Musique

Fados de Lisbonne et Coïmbre, par Fernando Machado Soares, avec *quatre musiciens et chanteurs, les 4 et* 5 mars, à l'Institut du monde arabe, à Paris. Tél. : 40-51-38-38.

Euroculture

Lisbonne est, durant tout 1994, la capitale européenne de la culture. Plus d'une centaine de manifestations, *dans la plupart des* disciplines artistiques, y sont prévues, *notamment en juillet deux grandes* expositions sur les zelliges – *azulejos*. *Renseignements à Paris* : tél. : 53-70-12-96 ; à Lisbonne, *tél. : (de France) (19-351-1)* 346-06-50.
La *Fondation Calouste-Gulbenkian*, propose en permanence des activités *culturelles, par exemple* le jeudi 27 janvier à 18 h 30 une table ronde sur « La reconstruction de *Lisbonne* après l'incendie du Chiado en 1988 » et en février une exposition bibliographique sur « L'archéologie au Portugal ». *Tél. : 47-20-86-84.*

Philatélistes à la loupe

Le goût pour la philatélie est partagé, en France, par environ deux millions d'individus, surtout parmi la population masculine. Deux cent mille d'entre eux seraient à considérer comme des mordus. Galerie de portraits.

Ancien chef d'établissement scolaire en Ile-de-France, Guy Prugnon a eu le coup de foudre pour un timbre de Madagascar en 1938, alors qu'il était élève de sixième. Depuis 1982, il siège à l'Académie de philatélie ; il en est devenu secrétaire général en 1988. Un collègue instituteur lui a fait découvrir, en 1950, les classiques de France et il s'est spécialisé dans la première émission (1849), s'intéressant autant aux lettres et aux oblitérations qu'aux timbres. La recherche présente pour lui plus d'importance que la possession. Ce qui ne l'empêche nullement d'exposer ses « trésors » : ayant franchi toutes les étapes (locale, départementale, régionale), il obtient une médaille d'or en nationale, puis décroche le vermeil en internationale, à Vienne. Quand il estime avoir fait le tour de la question, il réalise sans déchirement sa collection et commence une nouvelle quête. Par goût pédagogique, sans doute, il publie depuis près d'un quart de siècle des articles dans les revues spécialisées.



DANIEL BARRACO

Les hommes penseraient y trouver un moyen d'affirmer leur puissance.

Quarante-sept ans, employé dans une entreprise de presse, Eric Féron, lui, a commencé à coller, à huit ans, dans un cahier de brouillon tous les timbres qu'il ramassait. A dix-sept ans, parce qu'on lui fait cadeau d'une lettre d'Annonay de 1830, il limite ses ambitions à la collection des marques postales du département de l'Ardèche, dont sa mère était originaire. Par prudence, il s'inscrit dans un club philatélique pour bénéficier des conseils d'un moniteur.

Aujourd'hui, sa collection de plis anciens couvre presque trois siècles, de 1640 à 1914. Et il se passionne tout autant pour le contenu des correspondances (avant la création de l'enveloppe, à la fin du XIXe siècle, on écrivait l'adresse au verso du courrier) que pour les marques postales. Lucien Joffre a été avocat, professeur d'université, conseiller de Paris... Malgré toutes ses activités, il a toujours su trouver le temps de se consacrer à la philatélie. C'est un timbre du Dahomey qui lui a communiqué le virus alors qu'il avait treize ans. Il est avant tout attiré par la beauté du sujet représenté. Les timbres anciens lui faisant peur, dit-il, il a longtemps hésité à remonter en deçà de 1927, l'année de sa naissance.

Il s'intéresse à tout, à en être boulimique. S'il possède aujourd'hui l'une des collections polaires les plus complètes (pôle Nord, pôle Sud, Terres australes...), c'est par amitié pour Paul-Emile Victor dont il fait la connaissance un jour de 1950. Son intérêt pour la banquise le pousse à s'intéresser aux stations flottantes que Soviétiques et Américains y ont installées à des fins « scientifiques ». Il se met alors à suivre de très près les épisodes de la guerre froide.

Arnaud de La Mettrie a le grade de capitaine de vaisseau. Après son départ de la marine, il dirige un cercle parisien. Il est membre de l'Académie de philatélie depuis quinze ans. Sa vocation est née pendant la guerre, alors qu'il avait six ou sept ans. Un jour, il trouve dans un grenier des 25 centimes *Cérès* bleus de la première émission de France. Il est toujours resté fidèle à ce timbre, auquel il voue un attachement viscéral. Il lui arrive même d'en rêver la nuit. En moyenne, il consacre une heure et demie par jour à son loisir, source de délassement total. S'il écrit de nombreux articles c'est, affirme-t-il, pour s'expliquer à lui-même le résultat de ses recherches. Pour satisfaire sa curiosité, il mène – et publie – de véritables enquêtes sur les acheminements de plis peu ordinaires, dont il reconstitue l'itinéraire.

Un milieu viril, la philatélie ? Arnaud de La Mettrie estime que, par nature plus généreuses et plus altruistes, les femmes ont moins besoin de ce genre de dérivatif dans lequel les hommes pensent trouver un moyen d'affirmer leur puissance. Michèle Chauvet, passionnée d'histoire postale, reconnaît qu'elle a souvent été considérée comme un phénomène dans ce milieu encore très misogyne où l'on perçoit une certaine réprobation à l'égard des femmes qui osent ne pas consacrer tout leur temps à leur famille. Et nombreux sont encore ceux qui regardent avec suspicion une femme qui dispose librement de son argent. Elle constate aussi que de nombreuses épouses de philatélistes supportent mal cette passion qui leur vole leur mari... et ponctionne le budget familial.

Son itinéraire personnel n'est pourtant pas très éloigné de celui de ses collègues masculins. Ancienne directrice d'école, elle possède une solide culture littéraire et historique et, pour le plaisir, a suivi des études de droit. C'est aussi pour son plaisir qu'elle s'est essayée, avec succès, dans une thématique sur la marine à voile, avant de se spécialiser dans les mentions manuscrites sur lettres de la période antérieure à l'émission des timbres-poste.

Chercheurs désintéressés et avisés, les philatélistes ? Si l'on en croit le geste évocateur (du majeur, il se tapote le bas de la joue) de Roger Calves, président de la Chambre des négociants et experts en philatélie (CNEP), expert lui-même et membre de l'Académie, ce n'est pas une loi universelle. Certains se livrent à une course effrénée pour ravir une pièce au nez d'un « concurrent », et pas toujours dans des conditions raisonnables. Et de citer le cas de cet amateur qui a préféré renoncer à la dernière minute à un voyage aux Seychelles avec sa femme pour acquérir « la » pièce qu'il convoitait. Il connaît bien le milieu, Roger Calves, il y a débuté à vingt ans, en 1943, après avoir été auxiliaire des PTT. Comme tous, bien sûr, il a son dada : pour lui, c'est la danse et la gemmologie.

Jean-François Brun, expert de son état, incarne, à cinquante ans, la troisième génération de la maison Brun installée au Palais-Royal depuis 1913. Il a commencé à s'intéresser aux timbres à seize ans, tout en continuant ses études, mais directement avec une loupe, en professionnel, sous la houlette de son grand-père. Il siège à l'Académie de philatélie depuis 1973. A son avis, trop de collectionneurs se lancent dans des recherches sur des sujets pointus sans posséder une culture philatélique et historique suffisante. Ce qui les conduit parfois à de fâcheux contresens.

Le rôle du négociant, et de l'expert doit consister, pour lui, à ouvrir l'esprit des philatélistes. Certains font des achats inconsidérés. Ceux qui ne se laissent guider que par l'appât du lucre risquent de connaître beaucoup de désillusions. Leur motivation devrait d'abord être de réunir un ensemble de belles pièces qui ait un sens, ensuite, de posséder, l'aspect financier ne devant arriver qu'en dernier. Ce loisir permet parfois de retrouver l'argent que l'on a investi, si l'on a su rester avisé et prudent. Ainsi, Guy Prugnon, qui se défend de ne jamais avoir fait de folies, a acheté son appartement en revendant sa collection, au début des années 80, à une époque où le marché philatélique atteignait des sommets.

Certains transposent leur goût de la compétition sportive dans la philatélie. Ainsi Jean-Pierre Mangin, assureur à Bar-le-Duc, est passé sur le tard des courses cyclistes à une thématique sur la petite reine... qui lui a valu les plus hautes récompenses. D'autres ont la chance de pouvoir utiliser leur compétence philatélique à des fins professionnelles. Pierre Vattepain, membre de l'Académie hongroise de philatélie, a renoncé à son commerce de traiteur pour un emploi chez un grand négociant en timbres. Quant à Charles Bridoux, ancien élève des Arts déco et graphiste publicitaire, c'est son goût pour la collection qui l'a conduit à ajouter à ses activités la conception de timbres pour la France depuis près de vingt ans.

Nombreux sont ceux qui se consacrent bénévolement aux associations. Michèle Chauvet a ainsi assuré longtemps le secrétariat de rédaction du mensuel de la Fédération des sociétés philatéliques. Le docteur Jean Rismondo, lui, passe une journée chaque semaine à classer pour Médecins sans frontières les timbres récoltés par l'association, qui seront dispersés dans une vente aux enchères en octobre. Les collectionneurs font aussi œuvre de charité en achetant les timbres à surtaxes dont le profit est reversé à la Croix-Rouge. En septembre, enfin, le bénéfice de la vente de l'entier postal et de l'enveloppe « premier jour » du timbre *Coluche* sera reversé aux Restaurants du cœur.

Pierre Jullien et Jean-Claude Rouy

Classeurs et lampe de Wood

Repères historiques

La première de toutes les émissions de timbres-poste a eu lieu le 6 mai 1840 en Grande-Bretagne. Le premier timbre français, à l'effigie de Cérès, est paru le 1er janvier 1849. Le premier catalogue a été édité en 1861.

Types d'impression

Les timbres français sont tirés sur les rotatives de l'Imprimerie des timbres-poste et des valeurs fiduciaires, installée à Périgueux depuis 1970. Deux moyens d'impression principaux y sont utilisés, la taille-douce et l'héliogravure.

Détachés ou sur lettre ?

Pendant longtemps, les collections ne furent composées que de timbres détachés, neufs ou oblitérés. La tendance actuelle est plus à la collection des timbres sur lettre, car les oblitérations fournissent des indications précieuses sur l'itinéraire suivi par les plis et leur confèrent un caractère unique. Certaines collections sur les affranchissements ou les flammes d'oblitération ne se conçoivent que sur enveloppe.

Matériel et outils

La pince est indispensable pour les manipulations. La loupe aide à découvrir les détails de la gravure. La lampe de Wood (lumière ultraviolette) n'est utile qu'aux spécialistes du papier et des bandes fluorescentes apposées sur les timbres d'usage courant et pour déceler certains trucages ou falsifications. Les albums illustrés s'adressent en priorité aux débutants. Les classeurs munis de bandes transparentes permettent de stocker les timbres. A proscrire, l'usage des charnières pour coller les timbres neufs.

Cotes et catalogues

Les cotes données dans les catalogues indiquent plus la valeur relative que le cours du marché. Le catalogue de référence est le bientôt centenaire Yvert et Tellier, dont le volume « France » paraît chaque année (200 000 exemplaires, dont 20 % vendus à l'étranger). Les tomes sur l'Europe et le reste du monde (40 000 exemplaires) ont des périodicités plus espacées.

Publications spécialisées

Quatre mensuels, dont le tirage cumulé dépasse 150 000 exemplaires, se consacrent à la philatélie : *l'Echo de la timbrologie* ; *le Monde des philatélistes*, créé en 1951 par *le Monde* ; *Timbroscopie* et *Timbroloisirs*. La Fédération des sociétés philatéliques françaises (7, rue Saint-Lazare 75009 Paris) édite aussi un mensuel, *la Philatélie française*. A retenir parmi les livres récents : *Timbres et collections* (Hachette-Jeunesse) ; *les Plus Belles Histoires de timbres* (Le Monde Editions) ; *la Passion des timbres* (Larousse).

Points de vente

Le marché aux timbres du carré Marigny, avenue Gabriel à Paris, existe depuis 1887 ; il fonctionne les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés, de 9 heures à 19 heures. Lyon possède le sien, place Bellecour, les dimanches matin. La plupart des négociants sont affiliés à la Chambre syndicale des négociants et experts en philatélie (CNEP). La Poste a ouvert plus de trois cents « Points philatélie » dans les grandes villes et chaque bureau propose des réservations aux nouveautés. Il est aussi possible de s'abonner au service philatélique de La Poste (18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15).

POSTE

La grosse galette

CHEF du Service national des timbres-poste (1), Guy Lormand connaît bien les philatélistes. Bon an mal an, plusieurs centaines de demandes d'émission échouent sur son bureau, et huit cents réponses passent à la signature du ministre. Chaque région, chaque ville, souhaite en effet honorer par un timbre « son » homme célèbre ou « son » site touristique. Derrière la plupart de ces requêtes, appuyées par les notables locaux, se profilent des clubs philatéliques qui espèrent en retirer la consécration... et renflouer leurs caisses grâce au profit tiré de la vente de souvenirs.

Certaines sont des plus farfelues. Telle celle – dûment soutenue par l'ensemble des élus de la région – qui réclamait à cor et à cri un timbre à la gloire de... la saucisse de Morteau. Une commission *ad hoc* sélectionne les sujets susceptibles d'être retenus : ils doivent avoir un intérêt national, voire international, ou être liés à l'actualité. Ainsi, le 5 mai, sera émis le timbre célébrant la mise en service du tunnel sous la Manche, qui attendait son heure dans un tiroir.

Hormis les *Marianne*, timbres d'usage courant dont la mise en service est liée aux augmentations de tarif, la Poste émet chaque année une quarantaine de timbres commémoratifs. Parmi ceux-ci, douze à quinze sont des sujets imposés (série artistique, Europa, Croix-Rouge, etc.). Moins de trente peuvent donc satisfaire aux demandes. Mais si l'on y regarde de plus près, on reconnaîtra dans telle ou telle émission l'influence d'un ministre... des PTT par exemple.

L'objectif du SNTP n'est évidemment pas uniquement de faire plaisir, mais d'abord de vendre des timbres. Chaque année, sur 4 milliards d'unités commercialisées, 400 millions concernent les séries philatéliques, sans compter les nouvelles valeurs de *Marianne*, et on évalue à 100 millions le nombre de timbres amassés neufs dans les albums. En retenant le chiffre de deux millions de collectionneurs (2), Guy Lormand estime à près de 500 millions de francs le tribut que les philatélistes paient chaque année à La Poste. Une somme qui rend envieux plus d'un négociant.

Les collectionneurs reprochent souvent au service postal de privilégier les machines à affranchir au détriment du timbre. Pourtant, plus de la moitié des 5,5 milliards de plis annuels de moins de 20 grammes sont encore affranchis avec des timbres. Et les amateurs peuvent trouver dans les bureaux de poste, au prix de la valeur faciale, quelques « variétés » (défauts d'impression) dont ils sont friands. Parmi les plus récentes, deux types de dentelure pour le carnet « Plaisir d'écrire » émis en octobre 1993, et, s'ils ont l'œil exercé, ils découvriront une particularité qui revient toutes les trois feuilles sur l'un des timbres de la série touristique émise en juillet...

P. J. et J.-C. R.

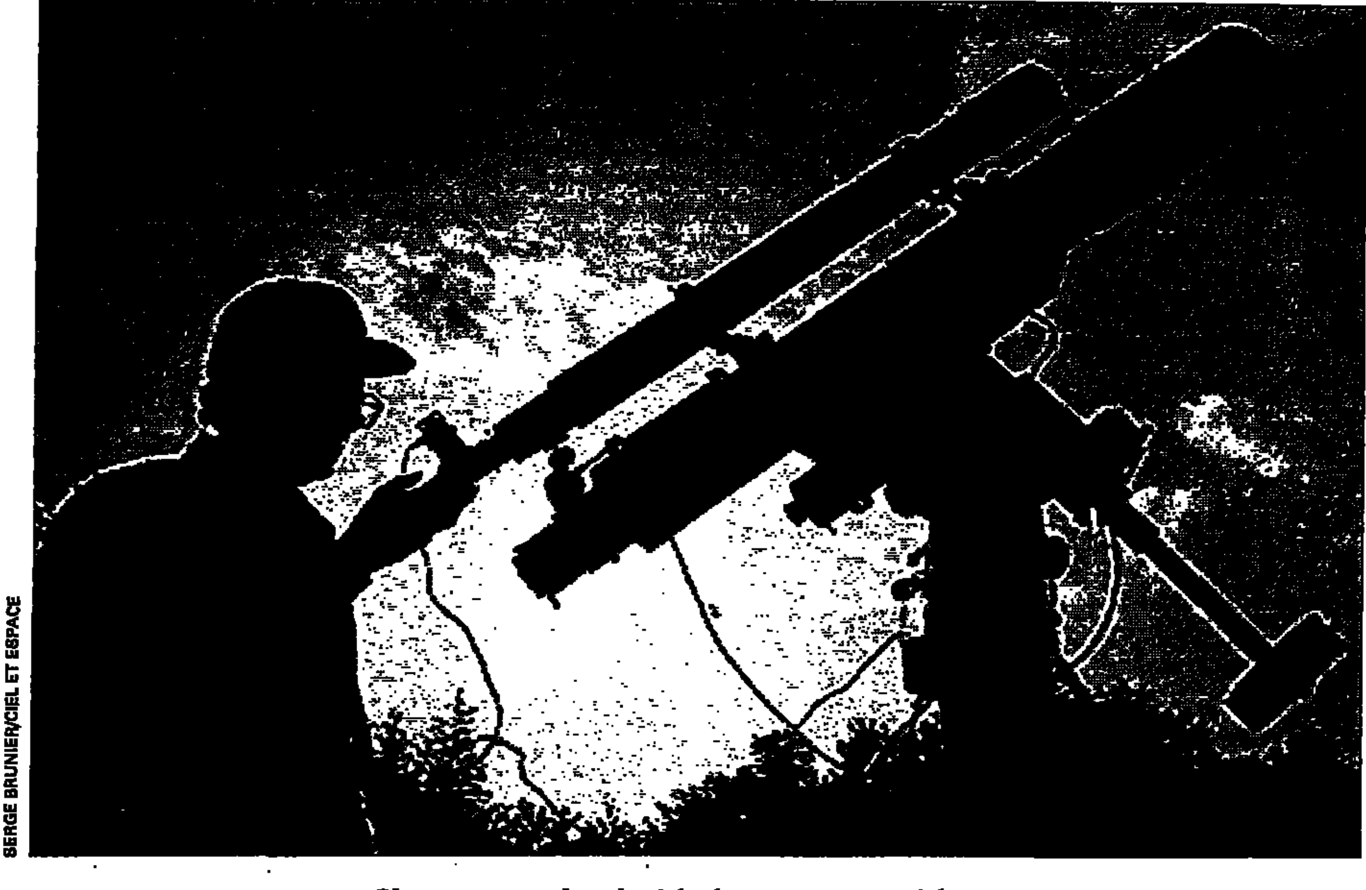
(1) SNTP, tour Maine-Montparnasse, BP 156, 75755 Paris Cedex 15.

(2) La Poste possède 100 000 abonnés à son service de vente par correspondance et 500 000 réservataires dans les bureaux de poste.

EXTÉRIEUR

Télescopes amateurs

Un passe-temps qui fait voyager loin, haut et profond. Des amateurs performants et tout ce qu'il y a de plus sérieux. A eux les grands vertiges du ciel et des étoiles.



SERGE BRUNIER/CIEL ET ESPACE

« Plus nous regardons le ciel, plus nous pensons à la terre. »

A l'Observatoire parisien du parc Montsouris, les amateurs ont remplacé les professionnels. Là siège désormais l'Association française d'astronomie (AFA) – l'une des principales à fédérer, dans notre pays, les clubs de chercheurs d'étoiles. Entre autres preuves de sa vitalité : une revue vendue en kiosque, *Ciel et espace*, et un serveur Minitel, 3615 BIGBANG, qui donne les découvertes du jour, le calendrier des conférences, etc., Pourquoi « Big Bang » ? *« Tous les noms du type Galaxie, Cosmos, etc. avaient été déposés par des astrologues... »*, explique un responsable de l'AFA, Marc Dupetit. Preuve que l'astrologie se porte bien.

Preuve surtout de l'intense activité des astronomes amateurs (six cents clubs, quelque dix mille adhérents) et, plus globalement, des amateurs d'astronomie (au moins cent cinquante mille). Astrologie, astronomie : deux disciplines autrefois sœurs et qui semblent surfer sur l'incertitude des temps. Pour Kant, l'ordre philosophique reflétait l'ordre sidéral : *« La voûte étoilée au-dessus de ma tête, la loi morale en moi. »*. Aujourd'hui, bousculé par le siècle, on se tourne vers le ciel pour s'orienter à l'horloge cosmique. Se chercher dans l'espace, et jusque dans le temps : l'astronome amateur est souvent féru de généalogie...

Si l'optimisme conquérant années 70 s'est vu reporter à des jours meilleurs, les images des sondes ou la comète de Halley continuent d'alimenter le feuilleton spatial, tandis que les déclarations d'un Hubert Reeves – *« nous sommes poussière d'étoiles »* – réveillent en nous la soif de merveilleux. Le firmament n'est plus ce planétarium qui guidait les bergers, caravaniers, navigateurs. Avec ses abîmes, ses monstres brûlants et ses mystères toujours plus insondables, le cosmos est notre voisin. Notre environnement. *« Plus nous regardons le ciel,* dit Marc Dupetit, *plus nous pensons à la Terre. »* Ayant observé les cyclones de Jupiter et les tempêtes de sable vénusiennes, l'astronome amateur est mieux fondé qu'un autre à trouver notre planète hospitalière, en tout cas digne d'être défendue contre un malencontreux effet de serre ou une bête pénurie d'ozone.

Dans le bureau de l'AFA, des posters de volcans et de déserts – ces paysages que les agents de tourisme qualifient de *« lunaires »* – se sont glissés entre les photographies de nébuleuses et de galaxies. D'un infini l'autre, les forces obscures de la nature. Marc Dupetit, lui, est en pull marin : souvenir d'un passé de navigateur. Lors des soirées d'observation, dit-il, *« chacun se relaie pour prendre le quart »* au bord de l'océan stellaire.

Le ciel brille-t-il ? On part avec lunettes et télescopes vers Melun, à plus de 50 kilomètres des lumières délétères de la ville. Est-il couvert ? On échange des observations. Ce soir, à Ivry, le ciel est mi-figue, mi-raisin. Au sixième étage, la douzaine de membres du Collectif astronomie local s'exaltent autour d'une galette des rois et d'un tableau couvert de logarithmes. Aldébaran, Véga, Rigel, les astres émaillent la conversation comme *autant de conquêtes. Pendant que* les « bleus » se font expliquer $E=MC^2$ par leurs aînés, on aborde avec précaution le bestiaire astrophysique : trous noirs, naines blanches, géantes rouges... Dans un astroclub, entend-on souvent, on trouve cinq rêveurs et trois poètes pour deux vrais mordus.

Ici, l'astronomie réunit tous les âges – un peu moins nombreux chez les plus actifs : 26-50 ans – et presque tous les milieux, à commencer par les enseignants et les cadres moyens. Matheux, photographes, philosophes, à chacun son apport. Tandis que les étudiants offrent leurs connaissances théoriques fraîches, les « manuels » – artisans ou ouvriers – se chargent des bricolages ambitieux, comme la fabrication de grands télescopes, ou la photographie assistée par ordinateur, dite CCD ou « dispositif à transfert de charge », un nouveau procédé qui permet, moyennant quelque 15 000 F, d'augmenter le rendu d'une image.

La réduction du coût technologique a démocratisé l'astronomie. Dans les années 60, les instruments d'observation n'étaient accessibles qu'à condition de les monter soi-même : *Ciel et espace* – qui s'appellait alors *Ciel et fusée* – regorgeait de conseils sur le polissage des miroirs du télescope ou le « bidouillage » d'un tournebroche grâce auquel ce dernier peut garder le cap d'un astre lointain, *emporté par* la rotation de la Terre (une galaxie « glisse » ainsi d'un télescope fixe en moins de trente secondes...).

Aujourd'hui, les premières lunettes sont à 700 F, les premiers télescopes autour de 2 000 F. Dans les focales sérieuses, la lunette vaut le double d'un télescope. Alors que le second excelle dans le ciel profond, la lunette visualise avec netteté le Soleil et les proches planètes. Rares restant ceux qui peuvent s'offrir la Takahashi 200 mm, affichée à près de 620 000 F (trépied non compris)... En somme, *« tout le monde a un télescope, mais rêve d'une lunette »*. Il arrive aussi qu'un amateur chevronné se contente de jumelles 7x50 : elles coûtent entre 300 F et 400 F, et suffisent à repérer les amas d'étoiles.Les plus exercés dépistant même Andromède à l'œil nu ! Il faut aussi savoir *« choisir son ciel »*. Immense à l'œil nu, le champ d'investigation devient infini dans un télescope où le moindre vacillement fait basculer des années-lumière. Même entiché de la Lune ou des Pléiades, l'astro-amateur, se repérant d'étoile en étoile, commence souvent par un tour des « messier », ces *« objets lointains »* dont l'astronome Charles Messier rédigea le catalogue au XVIIIe siècle et qui, sur les cartes célestes, marquent de son « M » les stars de notre ciel : M31, la galaxie d'Andromède ; M42, la nébuleuse d'Orion ; M104, la nébuleuse du sombrero dans l'amas de la Vierge.

Autre chose est d'imaginer leurs milliards de soleils tournoyant au fond de l'univers. Même dans un 200 mm, la plus formidable galaxie n'est qu'une paramécie blanchâtre, à peine perceptible. Voilà pourquoi tant de télescopes ont fini au grenier...

Pour tous les chercheurs d'étoiles, la vocation s'est imposée dans un vertige d'infini. *« Je ne connais pas de spectacle plus grandiose et plus gratuit. »* Employé dans le service technique d'un hôpital, Jean-Pierre Bidaut y anime – comme ailleurs d'autres fous d'astres – des débats sur les étoiles. Il n'en attend pas moins ardemment les congés pour retrouver le Soleil. Sa passion pour notre étoile l'a conduit à apprendre l'algèbre et les mathématiques. Devenu en *quinze ans l'un des meilleurs spé*cialistes de l'astre solaire parmi les amateurs, Jean-Luc Bidaut effectue, dans le télescope de 200 mm qu'il s'est monté lui-même, des relevés pour les organismes publics. Deux ou trois observations mensuelles l'hiver, quelque vingt en été. Malgré la protection du filtre solaire, elles ne prennent guère plus de dix minutes, et s'effectuent sur des critères très précis : ainsi le décompte des taches solaires, ces colossales éruptions de gaz nées de l'activité magnétique.

Les professionnels auraient-ils des défaillances ? *« Ils sont trop peu pour mettre l'œil à l'oculaire. »* A défaut d'instruments sophistiqués, les amateurs ont, eux, le temps, la patience et le nombre. En France comme en Espagne, ils sont devenus les surveillants du ciel. Certains se cantonnent au Soleil. D'autres suivent les étoiles à luminosité variable. D'autres, encore, vont à la pêche. Et font des prises. Ici, une tempête sur Saturne. Là, l'explosion d'une supernova. De quoi passionner les scientifiques...

Jacques Brunel

DÉCOUVERTES

Aux innocents les mains pleines

Jusqu'au XIXe siècle, la distinction entre astronomes amateurs et astronomes professionnels n'existait pas et c'est seulement avec la nécessité de consacrer plus de moyens aux recherches astronomiques que cette distinction s'est faite : nécessité d'une formation longue des astronomes, d'une augmentation de la taille et de la complexité des instruments et aussi de consacrer tout son temps à des programmes de travail très longs.

Cependant les amateurs sont restés très présents sur le front des découvertes. S'ils ont peu accès au ciel profond qui nécessite de grands instruments, tous les objets suffisamment brillants – étoiles, astres du système solaire – leur restent accessibles. Leur grande disponibilité – ils n'ont pas, contrairement aux professionnels une obligation de résultats – leur permet d'occuper un créneau où on ne trouve pas les professionnels : l'observation pour elle-même. Et ainsi ce sont des amateurs qui découvrent les comètes là où l'on ne les attend pas. La comète Swift-Tuttle qui nous amène les pluies d'étoiles filantes du mois d'août a été redécouverte récemment par un amateur japonais et c'est aussi un amateur qui a le premier détecté la grande tempête qui a eu lieu sur Saturne l'an dernier. N'oublions pas non plus les novae et supernovae mises en évidence par des astronomes amateurs. La liste est longue de telles découvertes.

Mais ce n'est pas seulement par des observations ponctuelles que les amateurs contribuent à l'avancement de l'astronomie. Ils participent à des campagnes de longue haleine ou, même, les organisent. Le suivi des étoiles variables, essentiel pour l'astronomie stellaire, l'observation systématique des occultations d'étoiles par des astres du système solaire, sont aussi des travaux fournis par les amateurs regroupés pour cela en associations nationales et internationales.

Les amateurs sont, de plus, partie prenante dans les campagnes internationales organisées par les professionnels comme le suivi de la comète de Halley lors de son passage près de la Terre en 1985-1986 et comme l'observation des phénomènes des satellites de Jupiter (tout amateur peut les observer pour son propre plaisir, et tout amateur confirmé peut, en plus, les observer avec profit pour les recherches menées actuellement en liaison avec les missions spatiales). A noter également la participation des amateurs aux programmes de surveillance du Soleil. Mais si, à travers tous ces programmes, les amateurs contribuent à aider efficacement les professionnels, ces derniers donnent accès à leurs travaux et à leurs banques de données. Citons par exemple le serveur Minitel 3616 BDL qui fournit des informations au public, et donne à l'amateur un moyen de calcul interactif des positions des astres du système solaire.

Enfin il faut reconnaître que la vulgarisation de l'astronomie auprès du grand public doit beaucoup aux associations d'amateurs. Ceux-ci savent communiquer leur enthousiasme aux astronomes d'un moment, aux simples curieux du ciel, les intéresser à cette recherche qui mobilise tous les astronomes, et c'est là un point essentiel. Non, décidément, on ne pourrait pas se passer des astronomes amateurs...

Jean-Eudes Arlot

▶ **Astronome au Bureau des Longitudes.**

POUR MIEUX VOIR SIRIUS

Associations

Association française d'astronomie, Observatoire du parc Montsouris, 17, rue Emile-Deutsch-de-la-Meurthe, 75014 Paris (tél. : 45-89-81-44). Cycles de cours d'astronomie tous niveaux, stages de « montreurs d'étoiles » (pour animateurs) et voyages vers des cieux limpides (au Maroc pour l'éclipse du 10 mai 1994)...

Collectif astronomie d'Ivry, 103, av. Georges-Gosnat, 94200 Ivry-sur-Seine (tél. : 49-60-25-15). Sorties, ateliers, exposés...

Matériel

Le Télescope, 37, bd Beaumarchais, 75003 Paris (tél. : 42-77-39-84). De 10 heures à 12 h 45 et de 14 heures à 18 h 30, fermé dimanche et lundi. Se veut le havre des « pros », ce qui n'empêche pas les vendeurs de passer du temps avec les amateurs, même débutants. A côté de « chercheurs » – le petit objectif qui guide le télescope – et de miroirs à tailler soi-même, une vaste gamme de lunettes de 1 100 à 30 000 F. Logiciel avec éphémérides et carte du ciel. Les Astrodiffusion 114 ont fait un malheur pour les fêtes...

La Maison de l'astronomie, 33-35, rue de Rivoli, 75004 Paris (tél. : 48-87-40-87). De 9 h 45 à 18 h 45, fermé dimanche et lundi.

Perl Vixen, Takahashi, Celestron... Le plus grand choix de Paris en matière de télescopes, lunettes, jumelles, CCD. Mais aussi de logiciels informatiques, atlas célestes, livres et cassettes vidéo. Vendeurs débordés, mais passionnés. La maison donne aussi des cours d'astronomie.

Bibliographies

Sirius : carte céleste, éditions Hallwag Verlag. Un planétarium miniature pour s'orienter au ciel selon le lieu, la date et l'heure, ainsi qu'un guide pour affiner ses mesures et s'initier aux arcanes de l'astronomie. Inclus : une carte de la Lune, du ciel austral et une table des positions des planètes.

Astronomie du ciel profond, de Serge Brunier, éditions Dunod. L'un des auteurs les plus prolifiques de l'astronomie a ici réalisé un livre d'initiation excellent, complet et peu coûteux. Comment observer ou photographier – par *CCD notamment* – le ciel profond ? Et, surtout, qu'y chercher ? Le plus gros de l'ouvrage est un atlas présentant, dans chaque groupe de constellations boréales, les « objets » les plus précieux ou les plus insolites, galaxies, nébuleuses ou amas d'étoiles, tirés de l'inventaire de Messier ou du New General Catalogue. Photographies.

Atlas du ciel, de Wil Tirion, éditions Broquet. L'indispensable carte du ciel, détaillée en planches ultra-précises. Inégalé.

L'Astronomie, de M. Marcellin, éditions CIL.

Observer le ciel à l'œil nu et aux jumelles, de P. Bourge et J. Lacroux, éditions Bordas.

Minitel

Un serveur 3615 BIGBANG pour obtenir la liste des clubs et associations, les adresses pratiques, une bibliographie, les dates des stages et des conférences, les dépêches du jour...

Mémoire en bouche

Peut-il exister un guide complet qui rende compte de notre géographie sentimentale et culinaire dans la ville ?

Nos circuits dans la cité sont nos secrets. Ils constituent notre mémoire intime, celle dont parle Baudelaire :

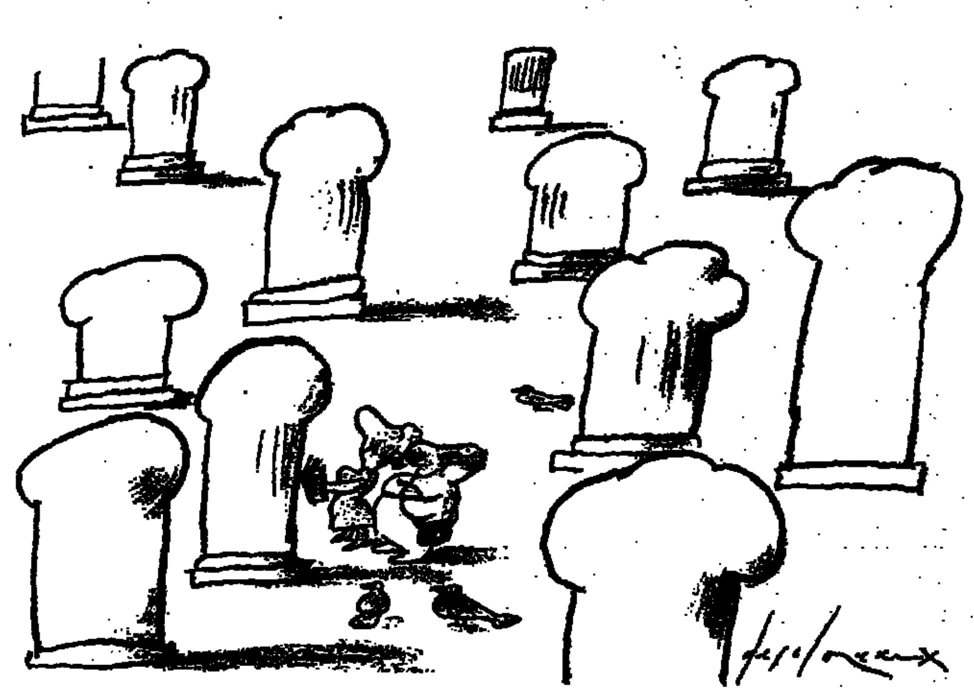
« Comme je traversais le nouveau Carrousel/ Le vieux Paris n'est plus ! La forme d'une ville/ change plus vite hélas ! que le cœur d'un mortel. »

Le poète du « spleen parisien » laisse entendre que nous avons une double mémoire, l'une personnelle, et l'autre collective, attachée à la tradition de la ville. Ces endroits fragiles et périssables sont des *« lieux de mémoire »* selon Pierre Nora, pour qui *« une tradition est une mémoire devenue historiquement consciente d'elle-même »*. Telle est l'ambition du tout nouveau guide Gallimard des restaurants de Paris (1). Une centaine de restaurants « lieux de mémoire » y sont présentés, en vertu de critères un peu élastiques. Fort heureusement. Ils ont d'ailleurs, sauf exception pour *Procope*, *Vefour*, rarement plus de cent ans ; car la plupart des lieux de sociabilité et de plaisir sont renouvelés environ tous les cinquante ans.

Le premier restaurant qui présenta des plats à la carte fut créé en 1782 par Antoine Beauvilliers, à l'enseigne de *La Grande Taverne de Londres*, rue de Richelieu. A la veille de la Révolution, Paris ne comptait qu'une cinquantaine de restaurants, et bientôt un millier vers 1825 (2). Entre-temps, officiers de bouche et maîtres-queux des grandes familles émigrées ou ruinées avaient ouvert boutique : *« Ils étaient*, nous rappelle Maurice des Ombiaux, *des valets de l'Ancien Régime, un peu fripons. »* C'est *Chez Méot*, restaurant de l'ancien cuisinier du prince de Condé, situé rue de Valois, que fut rédigée la Constitution de 1793. *Les Trois Frères provençaux*, sis galerie du Beaujolais, dont Barras et Bonaparte étaient les habitués, virent défiler la plupart des généraux d'Empire. Et aussi les officiers russes qui entrèrent dans Paris en 1814 ; comme Beauvilliers, qui dut accueillir les chefs de corps étrangers : Blücher et Wellington ! Une tradition d'accueil qui, plus près de nous, vaudra quelques malheurs à certains propriétaires de « lieux de mémoire » qui ne surent pas fermer leurs établissements à temps et restèrent ouverts jusqu'en août 1944 ! Au Palais-Royal, on trouvait aussi le célèbre *Véry*, *Le Bœuf à la mode* et *Vefour*, l'exception qui est parvenue jusqu'à nous.

Les restaurants de chaque génération ne demeurent, pour la plupart, en deux siècles d'existence, que par les gravures, les estampes et par le témoignage des œuvres littéraires, et non des moindres, des XIXe et XXe siècles. Après la « fermeture » du Palais-Royal, le flambeau sacré de la gastronomie se déplace sur les boulevards. *Hardy*, *Le Café Riche*, accueillent les personnages de *la Vie parisienne*. Ces restaurants sont interdits aux bourses plates et aux tournures provinciales : *« Il faut être bien hardi pour entrer chez Riche et bien riche pour souper chez Hardy » !* Que sont devenus les *Véry*, les *Frères provençaux*, *Tortoni*, pour un *Train bleu*, célébré, magnifié d'ailleurs à juste titre pour son décor, supérieur à sa cuisine – bien décevante la côte de veau laitier Foyot aux pâtes fraîches, hélas ! – et qui ne date que de 1900 ? Le XIXe – siècle de la gloire culinaire – est naufragé. Disparus corps et biens *La Maison dorée*, *Le Rocher de Cancale*, comme, plus près de nous, les paquebots de la French Line, dont les restaurants étaient eux-mêmes la véritable gloire architecturale des années 30. Cette enseigne a été « renflouée » à grands frais (*French Line* – brasserie, coquillages – au 237, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 44-09-05-50, ouvert tous les jours).

Le guide Gallimard des restaurants de Paris se propose d'inscrire nos usages de table dans leur dimension historique et culturelle. Que serait une chronique de table sans mémoire ? Et un chroniqueur donc ? La cuisine est un art ancien qui se jouait dans de vieux théâtres,



dont il convient de garder le souvenir. Qui ne possède pas l'histoire de la ville, la Babylone romantique chère aux poètes, la métropole des naturalistes et de Zola, se contente de se nourrir, sans savoir manger. Hommes de mémoire sont encore quelques restaurateurs d'aujourd'hui, aussi dissemblables qu'Alain Sanderens, le chef du *Lucas-Carton*, et Edouard Carlier, qui a fait revivre *A. Beauvilliers*. L'un innove dans les fastes d'un décor art nouveau, mais traite aussi bien une matelote d'anguilles ou un pigeonneau en crapaudine de circonstance (3) ; l'autre reconstitue la maison du Facteur Cheval de la restauration.

Combien de textes oubliés ou méconnus sont-ils encore la mémoire de ces lieux ? Anecdotes et traits d'époque fourmillent dans *Histoire des festins insolites et de la goinfrerie*, de Romi (aux éditions Artulen, 1993). Méritent-elles, toutes, de passer à la postérité comme celle de cette cantatrice des boulevards, de petite taille et de grand appétit, qui avait coutume de *« manger avant le spectacle et après sa sortie de scène »*, baptisée « Tanagradouble » ! Restent les chroniques de tables d'époque, celles de Monselet, du baron Brisse. Le *Guide du gourmand à Paris*, de Robert-Robert (4), publié par Bernard Grasset en 1925, si proche de nos modernes guides, nous renseigne utilement sur bien des tables célèbres : *Montagné* (rue de l'Echelle), *Larue* (place de la Madeleine), *Foyot* (rue de Tournon) – tous disparus – et aussi, naturellement, *La Tour d'argent* *« un des sanctuaires de gourmandise »* où l'on sert cet hiver à déjeuner un menu à 375 F. Quant à *Maxim's*, créé en 1893, la cuisine y est excellente, précise notre critique, mais *« ce nom fait frémir les mères au fond des provinces tant est tenace la légende et universelle la gloire des vaudevillistes »*. Aujourd'hui, les « top models » ont remplacé les « lionnes », mais leur souvenir persiste avec la poule faisanne en cocotte, sauce Souvaroff (pour deux personnes, 380 F). *Vefour*, devenu entre-temps *Le Grand Vefour*, a disparu à cette époque des nomenclatures gourmandes.

Il faudra attendre l'arrivée de Raymond Oliver. Propriété du groupe Taittinger, *Le Grand Vefour* est aujourd'hui dirigé avec brio par le chef Guy Martin, dont le parmentier de queue de bœuf à la truffe est d'une rare somptuosité. Robert-Robert, critique oublié de la Belle Epoque, note encore que l'excellent *Bofinger* est déjà, en 1925, *« une brasserie où l'on s'écrase »* (on peut toutefois réserver sous la verrière : 3-7, rue de la Bastille, 75004 Paris. Tél. : 42-72-87-82) ; et *Lipp* est qualifié de *« brasserie obscure, mais fort achalandée »*.

Le parcours mystérieux et personnel du petit Marcel, du *Prunier* de la rue Duphot jusqu'à ce temple qu'était – et reste – le *Ritz* d'avant 1914, comme les pérégrinations de Hemingway de Saint-Germain-des-Prés jusqu'à *La Coupole* dévoilent le cœur d'une ville. Joël Robuchon, en s'installant dans l'hôtel de l'industriel Pauilhac conçu par l'architecte Charles Letrône et achevé en 1911, renoue avec cette mémoire de Paris. On pourra certes s'étonner de déjeuner dans un cabinet d'amateur, une bibliothèque en trompe l'œil ou une salle néo-Renaissance, d'un confort parfait toutefois. Aux grincheux, Joël le bon apôtre servira un plat nouveau de lard en pot-au-feu avec embeurrée de choux et une petite salade « pointue ». Contraste saisissant avec le décor ! Aujourd'hui, c'est à chacun de nous de constituer la mémoire de la ville, c'est par nous qu'elle vit et chante encore.

Jean Claude Ribaut

(1) *Restaurants de Paris*, guides Gallimard, 1993, [illegible] F ([illegible] lieux de mémoire » et deux cent cinquante autres restaurants. *Le Monde* du 25 décembre 1993).

(2) Théodore Zeldin (*Histoire des passions françaises*, Le Seuil, 1979) affirme, selon d'autres sources, qu'il existait *« presque trois mille restaurants* [à Paris] *aux alentours de 1820 »*.

(3) Plats servis lors de la présentation de l'*Inventaire culinaire des Pays de la Loire* (Albin Michel/CNAC/ Région). 1993. 130 F. Excellente histoire gourmande d'une région de riche tradition.

(4) Pseudonyme de Robert Burnand, cité par Pierre Béarn *in Paris gourmand* (1929). On trouve encore ces mets à la Librairie gourmande (4, rue Dante, 75005 Paris).

LE VIN

Nuits d'hiver

Peut-on encore, cinq siècles après Rabelais, ses ivresses des mots et des corps, rire du vin, le manipuler devant ses fourneaux sans avoir honte de ses gestes ? Sacralisés par les marchands plus que par l'Eglise, sanctifiés par la mode, sublimés dans un paysage alimentaire qui a perdu ses racines, les vins, grands et petits, tiennent aujourd'hui le haut du pavé. C'est à peine si l'on ose, dans les chaumières, s'autoriser à décanter les vieux flacons, à oxygéner les jeunes bordelaises corsetées. On ne sait plus mettre en bouteille. Le chemin motorisé vers le caviste, quand il existe, a remplacé celui, nocturne et framboisé, de la cave. Les pères ayant ici démissionné, on verra bientôt des margoulins proposer quelques stages coûteux pour enseigner la gestuelle de l'ablation du bouchon...

Peut-on s'autoriser, dans ce douloureux contexte, à parler du vin chaud ? Cette simple association qualitative suffit bien souvent à soulever le cœur, au même titre que l'évocation de la belle pratique du chabrot (ajout de vin dans la soupe) ou de la bijane bourgueilloise (vin, eau, sucre et morceaux de pain rassis). Combien se sont, en silence, indignés dans les plus belles places de voir Jean-François Revel tremper, à table, un morceau de pain dans son vin, reproduisant, avec ce geste ancestral, la plus belle des communions gustatives ? Les symboles sont, ici, séduisants autant que pesants. Avec le vin chaud, la chaleur gomme toutes les frontières que l'époque moderne a fixées au vin : celles du cépage et du millésime ou de la signature du vigneron. Pourtant, tous les vins chauds ne se valent pas. Cette subite montée en température détruit les références spatio-temporelles, impose l'aventure sans abécédaire, sans Parker. On est ici, brutalement, à la rencontre fugace de soi-même.

« Avec le vin chaud, nous sommes aux antipodes de la sangria. C'est un remède de nuit hivernale, une inhalation, une concentration, la fuite imposée de l'eau et la quête de l'esprit du vin, explique Jean Bardet (Tours), l'un des cuisiniers français les plus en phase avec le monde du vin. *Et, attention, le vin chaud, pas plus que le verjus ou le vinaigre, n'autorise la trahison. Pas de bas quartiers ! Car sinon, avec la chaleur, quels que soient les ingrédients de l'infusion, la vulgarité ne tardera guère à apparaître. Il faut impérativement des vins tanniques de qualité, bordeaux, côtes-du-rhône, ou des vins de cépage, comme le côt ou le cabernet. »*

Pour Bernard Loiseau (Saulieu), après le chabrot de l'enfance, le vin chaud fut alsacien et militaire. *« J'étais dans un régiment de chasseurs, semi-disciplinaire, en Alsace. C'était l'adolescence. On nous faisait sortir par moins 15°, les doigts gelés, pour les revues d'armes ou pour les marches-commandos sur les coudes, à 4 heures du matin. Nous nous arrachions les treillis sur les fils de fer barbelés. Puis, à la fin, il y avait la seule chose sympathique de cette époque, le vin chaud servi à la louche et à la queue leu leu avec de gros morceaux d'orange. »*

Des recettes ? Toutes ou presque se recopient, véritables ordonnances orientales et épicées. Il faut toujours chauffer, lentement, le contenu d'une bouteille de vin avec des zestes de citron ou d'orange, du sucre et des épices (cannelle et clous de girofle), puis porter le tout à ébullition vive. Le liquide bouillant est ensuite passé au chinois et, après avoir râpé une noix de muscade, servi dans des tasses chaudes. Une eau-de-vie ou des œufs peuvent aussi être associés au breuvage. De même que le curaçao, comme le font, à chaque Saint-Vincent, les membres de la confrérie des Fripe-Douzils d'Ingrandes-de-Touraine.

Le vin chaud, sous toutes ses formes, était d'ailleurs, jadis, présent, fin janvier, à toutes les cérémonies célébrant le culte du saint patron des vignerons. On peut le retrouver, sublimé, dans la cave vouvrillonne de M. Bardet ou sur la table de Bernard Loiseau, qu'il s'agisse – en réduction – de sa fondue d'échalotes et de vin rouge qui accompagne son sandre ou – refroidi – du sorbet au vin rouge poivré. Mais on peut aussi faire l'économie de ces deux maîtres et renouer simplement, en plein hiver, avec les chemins croisés de la cave et des fourneaux. On cherchera alors à ne pas oublier, au fond des tasses brûlantes, qu'il s'agit là, malgré tout, de petites gouttes d'éternité. Un moderne et lointain écho du banquet funéraire de Lanuvium, plus d'un siècle avant Jésus-Christ, dont parle Maguelonne Toussaint-Samat dans son *Histoire naturelle et morale de la nourriture* (éditions Bordas) : *« Ces gens de bien recevaient,* dit-elle, *du maître du banquet un pain, quatre sardines et une petite amphore de vin chaud. »*

Jean-Yves Nau

▶ Pour Bernard Loiseau, on trouvera les meilleurs côtes-du-rhône (pour vin chaud ou non) chez Paul Avril, 13, route d'Avignon, 84230 Châteauneuf-du-Pape. Tél. : (16) 90-83-70-13.

▶ Le dernier numéro du *Magazine de la Touraine* (nº 49, janvier 1994) fournit plusieurs recettes de vin chaud datant de 1937 (232, avenue de Grammont, 37000 Tours, tél. : (16) 47-64-62-16).

▶ Le mouvement de baisse des prix des vins de qualité ne concerne pas que la France. Il n'épargne pas les endroits les plus luxueux. La Mamounia de Marrakech vient de décider de réduire de près de 50 % le prix de la plupart des grands vins français de sa carte. C'est ainsi que le vouvray 1983, sigle blanc, du prince Poniatowski descendra sous la barre des 1 000 dirhams, que le pétrus 1979 passera de 28 000 à 16 000 dirhams et que le château-yquem 1971 descendra, quant à lui, de 13 000 à 6 500 dirhams.

TOQUES EN POINTE

Dodin-Bouffant

Dany et Maurice Cartier semblaient ne pas s'être consolés de la disparition d'Eugénie Chatagné qui inspira la table du Dodin-Bouffant. Leur nouveau chef, Frank Singer, leur a rendu le sourire et à nous aussi. Avec une formule de menu-carte à 195 F (elle-même modulable) et quelques suggestions (très raisonnables), le Dodin est reparti. Cela donne des béatilles de canard gras juste saisies au vinaigre balsamique, suivies d'une poitrine de pigeonneau au jus court et aumônière de cuisses aux fruits secs, puis une crème renversée au caramel de grande tradition. Hors menu, quelques plats aux saveurs précises : feuilleté d'écrevisses sauce Nantua (90 F), aïoli de bar (130 F) ou colvert aux champignons (100 F). Et toujours quelques bouteilles fétiches : margaux, saint-julien, pauillac, et le chinon de Chauveau.

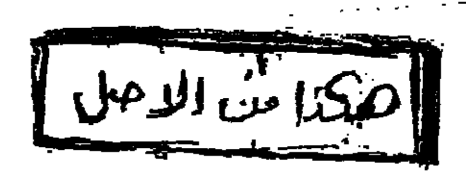
▶ Paris. 25-27, rue Frédéric-Sauton (5e). Tél. : 43-25-25-14. Fermé le dimanche.

La Paloma

Cuisine espagnole, cuisine populaire, elle devient rare à Paris. A petits prix, pas moins de douze « tapas » en entrée, ces plats de haut goût que l'on déguste avec le vin de Jerez. La *paella*, c'est la grande poêle à frire, garnie de riz safrané, de poivrons, gambas, palourdes, moules, calamars, poulet, au prix record de 90 F. Grande simplicité du cadre, accueil hispanique, le « corazon » sur la main, et les vins de la Rioja. Menu à 135 F.

▶ Paris. 24, rue Godot-de-Mauroy (9e). Tél. : 42-68-08-51. Fermé samedi midi et dimanche.

J.-C. Rt



PHILATÉLIE

Art nouveau

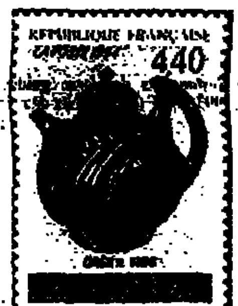
La Poste mettra en vente générale, lundi 24 janvier, une série de quatre timbres – deux à 2,80 F et deux à 4,40 F – consacrés à l'art nouveau. Ont été choisis une verrerie de 1901 signée Emile Gallé (1846-1904), une fonte (vers 1900) d'Hector Guimard (1867-1942), un meuble (1902) de Louis Majorelle (1859-1926) et un grès (vers 1898) de Pierre-Adrien Dalpayrat (1844-1910).

L'œuvre d'Emile Gallé prend racine dans une tradition lorraine de la verrerie qui remonte au quinzième siècle. Ayant créé son propre atelier de verrerie, il présente ses premières créations à l'exposition de l'Union centrale de 1878, à Paris, puis s'entoure, dans les années 1890, d'artistes qui formeront l'embryon de l'Ecole de Nancy.

Hector Guimard a imposé l'art nouveau ou « modern style » dans l'architecture parisienne symbolisé par les montants des bouches de métro en fonte ou la synagogue de la rue Pavée.

Louis Majorelle, également représentant de l'art nouveau, a été élève de Millet aux Beaux-Arts. A la mort de son père, il prend la direction de son atelier d'ébénisterie. Son talent est révélé à l'Exposition universelle de 1900.

Pierre-Adrien Dalpayrat apprend la peinture sur porcelaine et travaille dans diverses faïenceries à Bordeaux, Limoges, Toulouse, etc., avant de décider de s'installer à son compte, à Bourg-la-Reine. Il acquiert une remarquable maîtrise du travail



du grès et du traitement des émaux. Il a donné son nom au « rouge Dalpayrat ».

Les timbres, au format vertical 26 x 36,85 mm, dessinés par Pierrette Lambert (Gallé et Majorelle) et Jean-Paul Véret-Lemarinier (Guimard et Dalpayrat), mis en page par Michel Durand-Mégret, sont imprimés en héliogravure en feuilles de quarante.

P. J.

▶ Vente anticipée à Nancy (Meurthe-et-Moselle), les 22 et 23 janvier, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à l'Hôtel de ville, place Stanislas.

▶ Vente anticipée à Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine), au bureau de poste temporaire (cachet sans mention « premier jour ») ouvert à la mairie, 6, boulevard Carnot. Présentation d'œuvres originales de Gallé et Dalpayrat. Séance de dédicaces par créateurs de la série de timbres.

En filigrane

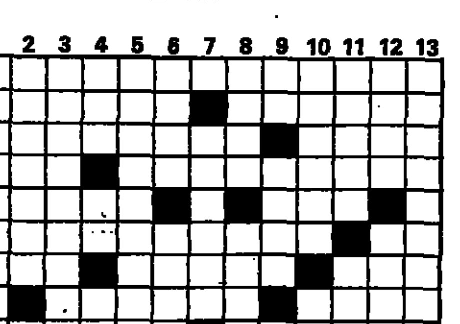
• *Manifestations.* – Bureau de poste temporaire et oblitération commémorative, les 29 et 30 janvier, à Angoulême-RP, Champ de Mars, à l'occasion du Salon international de la bande dessinée (rens. : 45-90-41-03).

« La Métamorphose numérique », exposition du groupe *Paradoxe*, du 27 janvier au 6 février, au Sèvres Espace Loisirs (47-49, Grande-Rue, 92310 Sèvres), qui rassemble des œuvres de Grillo, Walker Nox et Claude Andréotto (ce dernier a dessiné de nombreux timbres).

• *Caroline selon Lacaque.* – Eugène Lacaque est l'auteur d'une très fine gravure au format d'un timbre, tirée à 100 exemplaires, à l'effigie de la princesse Caroline de Monaco. Il complète ainsi une série commencée avec Rainier III et la princesse Grace (100 F plus port, auprès de l'artiste, 11, rue Saint-Amarin, 68100 Mulhouse).

Mots croisés

nº 799



HORIZONTALEMENT

I. Madame de Vangelas. – II. Beau domaine, mais pas pour les rampants. Prenais parti. – III. Trop menu pour le chasseur. Poissons. – IV. Un petit coin très entouré. Elle vaut d'être très entourée. – V. Conforme au standard actuel. A toutes ses facultés. – VI. Sont tout oufe. En toute part. – VII. Va vite et loin. Vient en premier lieu. A mis la dernière touche au palais. – VIII. Donnent la grandeur. Il réclame une cueillette attentive. – IX. Fera des coupes claires. Donnera de la couleur et du goût. – X. Permettent un bon équilibre.

VERTICALEMENT

1. Le message en est si brouillé qu'il embrouille. – 2. Doit s'admettre, *même si elle surprend. Dans l'auxiliaire.* – 3. Prennent les mesures nécessaires. – 4. Peu appréciable dans une vieille croûte. Pronom. Clair et définitif. – 5. Sert lorsqu'il est payé. – 6. Charge le baudet. C'est un géant ! – 7. Fait la chaîne. – 8. Son arme est la *ruse. Son bourdonnement lui a donné* son nom. – 9. Grecque inversée. Toujours collée à la vitre. Conjonction. – 10. Bien détendus. Alarme les témoins. – 11. De l'autre côté de la terre. Utile dans les Amériques. – 12. Servit beaucoup dans la politique russe. Peut être dû à un grain de sable. – *13.* Quasiment irremplaçables.

SOLUTION DU Nº 798

Horizontalement

I. Distillateurs. – II. Indice. Déclic. – III. Nafé. Mensonge. – IV. Oc. Neuve. Laon. – V. Stature. Voilà. – VI. Ail. Sensé. RER. – VII. Uval. Stance. – VIII. Ridai. Aléa. US. – IX. Etiole. Errant. – X. Sensitométrie.

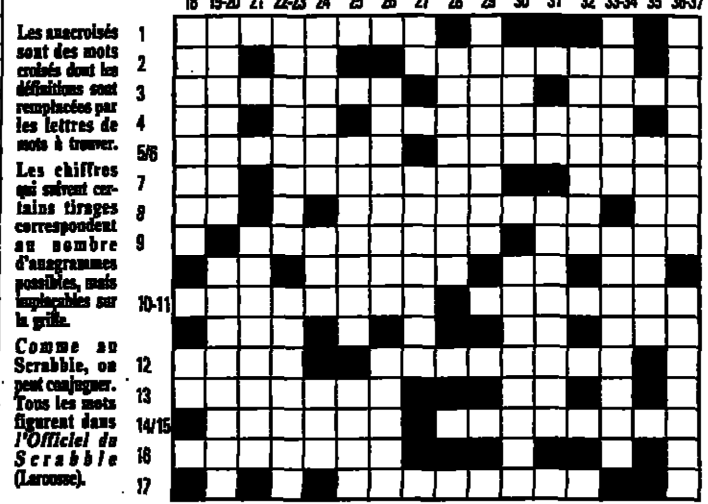
Verticalement

1. Dinosaures. – 2. Inactivité. – 3. *SDF. Aladin.* – 4. *Tient. Laos.* – 5. Ic. Eus. Ili. – 6. Lémures. Et. – 7. Eventa. – 8. Adné. Salem. – 9. Tes. Vénéré. – 10. Ecolo. Cart. – 11. Ulnaire. A.R. – 12. Rigole. Uni. – 13. Scénariste.

François Dorlet

Anacroisés (R)

nº 800



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. EENOPQTU. – 2. AAIIMRU. – 3. ADEIIPS. – 4. AEIMNNSS. – 5. EEMNRTU (+ 4). – 6. ADEINORU (+ 1). – 7. AACDRSS. – 8. EENNOTTU. – 9. EEEIRSTV (+ 2). – 10. CEINOQTU. – 11. DCEISTU (+ 1). – *12.* AAEENRSS. – *13.* AEEINRS (+ 7). – 14. IIMNOS (+ 1). – 15. AEEILNSX. – 16. EEEENNR. – 17. ACEHNNOS.

VERTICALEMENT

18. AAELPTUX. – 19. DEEIMSU. – 20. EEIINNNO. – 21. EEINQRRU. – 22. CEPPRTUU. 23. EILMSTU (+ 3). – 24. EESSSU. – 25. AINNOST (+ 3). – 26. EEENRTUV. – 27. DEOSTTU. – 28. AADEEMNT. – 29. FIOORSSU. – 30. EEILNNNS. – 31. AEENSUUX. – 32. ACEEENS. – 33. IILSTT. – 34. AEIMNORU (+ 1). – 35. CEEENTU. – 36. CDEEEFOR. – *37.* CEELOSS.

SOLUTION DU Nº 799

1. DETERSIF. – 2. PRELAVE (PREVALE). – 3. NAGUERES (NARGUEES). – 4. SPEEDWAY. – 5. NOMADISE (MODENAIS, *EMONDAIS, DOMAINES*). – 6. *MUTERAIT* (MATURITE MEURTIAT). – 7. MEGIRENT (GEMIRENT, EMIGRENT, REGIMENT). – 8. UNANIMES. – 9. RELATES (ALERTES, ALTERES, LESTERA, RATELES). – 10. BEATIFIE. – 11. ANTEPOSA. – 12. BESACES (BECASSE, SEBACES). – 13. EPICEA. – 14. AZERIES. – 15. STEPPER. – 16. TRIMEURS (MEURTRIS). – 17. CEINTURA (CURAIENT). – 18. ATRIUMS. – 19. TRAMEUSE (ETAMEURS)... – 20. IRISERA. – 21. DESAMOUR (EMOUDRAS). – 22. AVANÇAT. – 23. NEONAZIE. – 24. THEATRAL. – 25. TREFILA (FERLAIT, RELATIF, REFILAT, LIFTERA). – 26. EVEINAGE. – 27. RADERAIT (RETARDAI, TARDERAI). – 28. PEINTRE (EPREINT, REPEINT, TERPINE, REPENTI). – 29. METOPE (EMPOTE). – 30. INANIMES (INSEMINA). – 31. SISTRES (TRISSES). – 32. FAYOTES (FESTOYA). – 33. PUTATIVE. – 34. BASMATI, riz. – 35. DORSALE (DOLERAS, *LOADERS, SOLDERA*). – 36. *ERMITE* (MITREE...). – 37. TESTEUR (SURETTE, TRUSTEE). – 38. ASSERTIF (FRISATES). – 39. CAPSULE (SPECULA). – 40. EPIMAQUE, oiseau paradisier. – 41. STRESSA (ESSARTS, STRASSE, TRESSAS).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Bridge

nº 1569

LE COUP DE L'ESCRIMEUR

Le coup de l'Escrimeur n'est pas un coup de Jarnac, mais l'addition de deux coups techniques pour réussir une manche qui semblait réellement infaisable.

Nord : ♠ A R D 4 ♡ V 8 4 3 ◊ 6 3 ♣ D 6 4

Ouest : ♠ 6 5 ♡ A 2 ◊ R 10 8 5 4 2 ♣ A V 10

Est : ♠ 8 ♡ R D 10 9 7 5 ◊ V 9 ♣ 9 8 5 2

Sud : ♠ V 10 9 7 3 2 ♡ 6 ◊ A D 7 ♣ R 7 3

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Chapel	Le Dentu	M. Revil	Netter
1 ◊	contre	2 ♡	4 ♠...

Ouest a attaqué l'As de Cœur et le 2 de Cœur pour le 4 du mort et le 9 d'Est. *Comment Claude Netter en Sud a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

L'ouverture de 1 Carreau permettait de localiser à coup sûr le Roi de Carreau en Ouest et aussi l'As de Trèfle qui ne pouvait être sec ou second car Est, qui avait montré en principe six cartes à Cœur (en faisant un saut en faiblesse sur le contre d'appel), ne pouvait avoir cinq cartes à Trèfle. Heureusement le déclarant a compris qu'un *mort inversé* (avec trois coupes à Cœur de la main longue) lui permettait de faire non pas six mais *sept levées à l'atout.* Avec l'As de Carreau et un gros honneur à Trèfle, il ne manquera plus qu'une levée pour arriver au total de dix. Or, un spécialiste des *squeezes sait que* seul un « squeeze placement » peut fonctionner.

Voici comment Netter a joué : il a coupé, puis il est remonté au mort par la Dame de Pique pour faire une deuxième coupe à Cœur avec le 9 de Pique. Il est retourné au mort en Nord par le Roi de Pique et *a coupé une troisième fois Cœur.* Il a joué alors le 3 de Trèfle pour le 10 et la Dame, et tiré les deux derniers atouts du mort :

Nord : ◊ 6 3 ♣ 6 4

Ouest : ◊ R 10 ♣ A V

Sud : ◊ A D ♣ R 7

Netter a ensuite joué Trèfle. Ouest a fait As Valet, et il a contre-attaqué Cœur dans la fourchette de Sud...

DUEL A NEW-DELHI

Parmi les pays d'Orient qui dominent le bridge asiatique, il faut citer l'Inde et le Pakistan, et leur rencontre donne lieu à des matches très serrés.

Voici un duel de haute qualité entre Samir Salib et le fameux Pakistanais Zia Mahmood.

Nord : ♠ A 8 4 3 ♡ R D V 7 ◊ R 4 ♣ D V 9

Ouest : ♠ 9 ♡ 10 8 3 2 ◊ V 8 ♣ R 7 6 5 4 2

Est : ♠ V 10 7 5 2 ♡ 9 5 ◊ D 10 9 3 ♣ 8 3

Sud : ♠ R D 6 ♡ A 6 4 ◊ A 7 6 5 2 ♣ A 10

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Salib	Mahmood	Kordy	Shoaib
1 ◊	passe	1 ♡	passe
2 SA	passe	3 ♣	passe
3 ♡	passe	4 SA	passe
5 ♣	contre	6 SA	passe...

Zia, en Ouest, ayant entamé le 2 de Cœur, *comment Samir Salib en Sud a-t-il gagné* contre toute défense ce PETIT CHELEM A SANS ATOUT, et de quelle façon Zia en Ouest a-t-il essayé de l'en empêcher ?

Note sur les enchères

L'enchère de « 3 Trèfles » sur la redemande de « 2 SA » (qui promettait environ 18 points) était une sorte de relais, et « 3 Cœurs » montrait un soutien à Cœur. Sur le BW à « 4 SA » la réponse de « 5 Trèfles » indiquait trois As.

COURRIER DES LECTEURS

Le SMIC

« Des amis, écrit J. Maury, *m'ont parlé du SMIC et ils ont été étonnés de mon ignorance. De quoi s'agit-il ? »*

SMIC sont les *initiales* de Système *Minimum Indispensable pour la Compétition*, et c'est le titre que Michel Bessis a donné à un petit livre d'une centaine de pages composé avec Muriel Clément et édité par Le Bridgeur (28, rue de Richelieu, Paris 1er).

Il s'agit d'un résumé des *principales règles et conventions* que l'on a intérêt à utiliser en tournoi. Elles sont présentées avec clarté, et le prix (90 F) n'est pas excessif.

Philippe Brugnon

Echecs

nº 1572

TOURNOI
INTERNATIONAL DE QUALIFICATION
Groningue, décembre 1993.
Blancs : Tiviakov.
Noirs : Adams.
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	20. Ta-d1	Fxé4
2. Cf3	é6	21. Dxé4	Ta-b8 (p)
3. d4	çxd4	22. f4	Tf-d8
4. Cxd4	Cç6	23. Rf2 !	ç4 (q)
5. Cç3	Dç7 (a)	24. g4	Td7
6. g3 (b)	a6	25. Th1	Cg6
7. Fg2	Cf6	26. Rg3 !	Dç5
8. 0-0	Fé7 (c)	27. ç3 !	f6 (r)
9. Té1 ! (d)	0-0 (e)	28. gxf6	gxf6
10. Cxç6 ! (f)	dxç6 (g)	29. Cé8 !! (s)	Txé8 (t)
11. é5	Td8	30. Txd7	fxé5
12. Df3	Cd5	31. f5	Tf8 (u)
13. h4 ! (h)	b5 (i)	32. Tbxh7	éxf5
14. Fg5 !	Fb7 (j)	33. gxf5	Cf4
15. Cé4 (k)	ç5	34. Th8+	Rf7
16. Cd6	Tf8 (l)	35. Db7+	Rf6 (v)
17. Dg4 ! (m)	Fxg5	36. Th1-h6+	Rf5 (w)
18. hxg5 ! (n)	Fç6	37. Dh7+	abandon (x)
19. Fé4 ! (o)	Cé7		

NOTES

a) Cette sortie de la D noire, caractéristique de la « variante Taimanov », a redonné à la vieille « défense Paulsen » (2..., é6 et 4..., a6) de nouvelles perspectives. On peut la trouver sous différentes formes : soit 4..., a6 ; 5. Cç3, Cç6 ; 6. Fé2, Dç7 ; soit 4..., *Cç6 ; 5. Cç3, Dç7 ; soit 4..., Cç6 ;* 5. Cb5 ou 5. g3 ou 5. ç4.

b) Ou 6. f4, a6 ; 7. Cf3, Fç5 ; 8. Fd3, b5 ; 9. Dé2, Cd4 ; 10. Cxd4, Fxd4 ; 11. Cd1 comme 11. Fd2 ; ou 6. Fé3, a6 ; 7. Fé2, 0-0 ; 8. Cxç6, bxç6.

c) Une autre idée consiste en 8..., Cxd4 ; 9. Dxd4, Fç5 ; mais la riposte 10. Ff4 ! est gênante pour les Noirs après 10..., d6 (ou 10..., Fxd4 ; 11. Fxç7, d5 ; 12. éxd5, Fxç3 ; 13. bxç3, Cxd5 ; 14. Fé5, f6 ; 15. ç4 !, Cb4 ; 16. Fç3, Cç6 ; 17. Ta-b1 et les Blancs sont mieux. Honfi-Kozma, 1969) ; 11. Dd3.

d) Supérieur à *9. Cç-é2, à 9. Rh1,* à 9. Cb3, à 9. b3.

e) Il est possible que la suite 9..., Cxd4 soit préférable au roque ; par exemple, 10..., Dxd4, Fç5 ; 11. Dd1, *d6 ; 12. Ca4, Fa7 ; 13. b3,* 0-0 ; 14. ç4, é5 ; 15. Fa3, Fd4 ; 16. Tç1, Td8 avec égalité.

f) Afin d'occuper le centre par 11. é5.

g) Ou 10..., bxç6 ; *11. é5, Cd5 ;* 12. Ca4, Tb8 ; 13. ç4, Cb6 ; 14. Cxb6, Txb6 ; 15. Dç2 avec un petit avantage aux Blancs.

h) 13. a4 n'est pas mauvais, mais le coup du texte indique plus nettement *le plan des Blancs qui vise les cases* noires (*via* Fg5 et Cé4).

i) ~~13..., Cxç3 donne aux Noirs de~~ meilleures chances d'égalisation : 14. Dxç3, Fd7 ; 15. Fg5, Fé8.

j) 14..., Cxç3 semble nécessaire.

k) Maintenant le C blanc va s'installer en d6.

l) 16..., Fxd6 ? perd après 17. Fxd8.

m) Renforçant la pression sans craindre 17..., Fxd6 ; 18. *é*xd6, Dxd6 à cause de 19. Fh6.

n) Ouvrant la colonne h.

o) Menaçant Rg2 et Th1.

p) 21..., Dç6 et 21..., Cd5 sont à envisager mais laissent toujours aux Blancs un net avantage.

q) Ou 23..., Dç6 ; 24. Dé2 suivi de Th1 et de Dh5.

r) En zugzwang, les Noirs essayent vainement de se dégager.

s) Une jolie réfutation.

t) Si 29..., Txd1 ; 30. Cxf6+.

u) Un petit piège : si 32. fxg6, Df2+ ; 33. Rh3, Tf3+.

v) Si 33..., Ré8 ; 34. Da8+, etc.

w) *Si 36..., Rg5 ; 37. Th6-h5+,* Rf6 ; 38. Th-h6+.

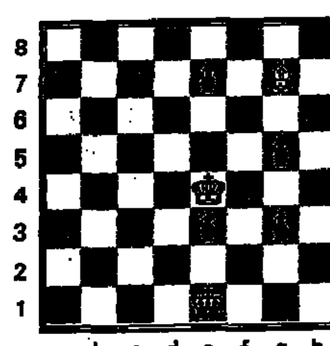
x) Ou 37..., Rg5 ; 38. Dg7+, Rf5 ; 39. Dxf8+.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1571
H. F. BLANFORD (1949)

(Blancs : Rç7, Fç3, Pç2. Noirs : Ra7, Cf1.)

1. Fd4+, Ra8 ; 2. ç4, Cd2 ; 3. ç5, Cb3 ; 4. ç6, Ca5 ; 5. ç7, Cç6 ; 8. ç8=T ! (et non 6. ç8=D+, Cb8+ nulle) et les Blancs gagnent.

ÉTUDE Nº 1572
U. VENALAINEN (1969)



Blancs (2) : Ré4, Fg7.
Noirs (5) : Ré1, Fé3, é7, g3, g5.
Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

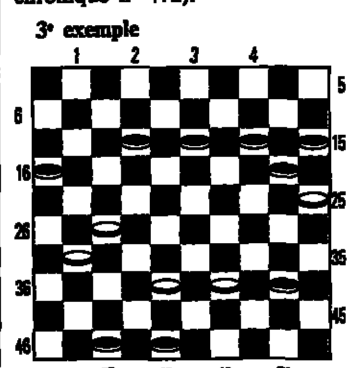
Dames

nº 473

LE COIN DU DÉBUTANT

Les prises en arrière (suite de la chronique nº 472).

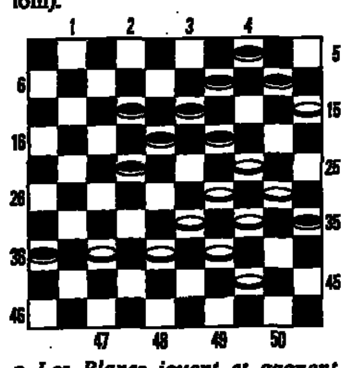
3e exemple



• *Les Blancs jouent et gagnent.*

SOLUTION : 39-34 (40×29) [prise en arrière] 38-33 (29×38) 48-43 (38×49) *31-26* (49×21) 26×10 (15×4) [prise en arrière] 25×14, etc., + par double opposition.

4e exemple (pour aller plus loin).



• *Les Blancs jouent et gagnent* [exercice visuel pour améliorer sa profondeur de vision ; en fin de combinaison, le pion blanc à 15 va investir la case 22].

SOLUTION : 37-31 (36×27) [prise en arrière] 24-20 (35×24) [prise en arrière] 38-32 (27×38) 33×42 [prise en arrière] (24×33) 39×8 (13×2) [prise en arrière] 20-14 (9×20) 15×22 !, + 1 et + dans cette position.

L'UNIVERS MAGIQUE

Forcing spectaculaire par le maître néerlandais SCHOLMA lors du match Pays-Bas-France, 1977 (Rotterdam).

Les Blancs, au temps précédent, jouèrent 47-41 !! forçant le gain :

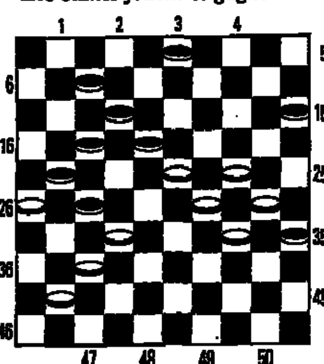
a) Si (14-19), les Blancs exécutent une vaste combinaison d'anéantissement 27-22 (18×27) 29×7 (11×2) 32×21 (16×27) 41-36 (20×29) 34×12 !, etc., B+.

b) Si (11-17) [variante adoptée par les Noirs] superbe coup de dame : 37-31 ! (26×39) 38-33 (39×28) 27-22 (18×27) 29×7 (20×29) 34×3 !!, +.

c) Si (4-10) les Blancs temporisent par 41-36 forçant les Noirs à jouer (14-19) ou (11-17) et B+ comme ci-dessus.

PROBLEME Nº 473
R. CAMUS (1466)

Les blancs jouent et gagnent.



SOLUTION dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

RENCONTRE

Faites vos jeux

Le jeu pèse lourd en France. En 1992, quelque 68 milliards de francs seraient tombés dans l'escarcelle du PMU, de la Française des jeux et des casinos. Explication du phénomène avec un chercheur en sociologie.



JEAN-PIERRE GOUDERCL/EXPRESS

Les courses : un lieu de riche « sociabilité » même si le joueur est un être seul.

Les joueurs ne sont pas à prendre à la légère. Ils seraient plus de sept millions de turfistes, le triple de joueurs de loto à taquiner la chance, cette *« forme laïque du miracle »*, pour reprendre une expression de Paul Guth. Autant dire que le joueur vit sur le même palier que le nôtre, qu'il est cet être frôlé dans le tourbillon quotidien, qu'il n'appartient pas à une catégorie marginale de la population à qui nous jetterions un regard exotique, littéraire, ou moralisant.

Car nous – ceux qui ne jouent pas –, nous affichons volontiers la distance, prêt à ajouter au « tu ne tueras point » un « tu ne joueras point ». Gagner de l'argent en dehors du travail pour beaucoup d'entre nous relève du blasphème. *« Jouer de l'argent revient à profaner. C'est-à-dire revient à faire un usage indigne de l'argent en violant le respect qui est dû à ceux qui n'en ont pas »*, observe Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin, jeune chercheur lyonnais, qui vient de consacrer une thèse aux jeux. L'intérêt de ce travail est de s'écarter des voies de la morale, ou de la pathologie – le joueur lui-même tombe dans le piège et emploie les termes de la contagion pour expliquer son « virus » – qui n'aboutissent qu'à enfermer ou à réduire le phénomène, de dépasser la querelle de « l'Etat-croupier » qui elle aussi a un relent de morale.

Le regard que porte ce sociologue évite aussi les explications globalisantes. A entendre certains, en effet, nous connaîtrions une fin de siècle, et donc de millénaire, particulièrement « ludique », nous entrerions dans un âge d'or ludique, dans « l'ère du jeu ». *« Peut-être n'en sommes-nous jamais sortis*, répond Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin. *L'homme a peut-être commencé à jouer avant de travailler. Ce qui m'a intéressé, c'est le décalage entre les représentations sociales du jeu et du joueur, et la réalité. On stigmatise le joueur. S'il joue, c'est qu'il ne travaille pas. Or la plupart des joueurs travaillent... pour dégager l'argent nécessaire à leur jeu. On estime que 30 % de toutes les catégories sociales jouent au Loto.*

» C'est vrai que pour les classes les plus populaires, le jeu représente une manière de « faire de l'argent ». Mais c'est aussi une alchimie qui transforme cet argent en or à travers le gros lot, y compris en recourant à des pratiques superstitieuses qui vont aider à donner la clef du trésor. Les journaux à scandales proposent des pendantifs, des formules magiques accompagnant cette course au trésor, mais attention ! la malédiction poursuit bien souvent le gagnant... Cet argent facilement gagné gêne la morale publique. Mais je crois qu'il ne faut pas avoir peur du jeu et du joueur. Il s'agit de Mme et de M. Tout-le-Monde. »

Jouons-nous plus aujourd'hui, et la crise y est-elle pour quelque chose ? Les jeux de hasard et d'argent se sont multipliés en France depuis 1975, date de la création du Loto, mais aussi date du début de la crise. Et dans la décennie 1980-1990, les jeux prolifèrent : deuxième tirage du Loto, Tac-O-Tac (1984), Loto sportif (1985), Tapis Vert, Quarté plus (1987). Cette même année 1987 voit la légalisation des machines à sous sous le premier règne de M. Pasqua. Puis les jeux « instantanés » font leur apparition, où le « grattage » succède au « cochage », avec le fameux Millionnaire (1991), dont plus d'un milliard de tickets seront vendus en quelque seize mois.

La gauche, comme la droite restent très pudiques par rapport à ce phénomène ludique, s'intéressant surtout aux dividendes que l'Etat encaisse. Un Etat traditionnellement discret sur le chapitre, et dont la devise semble avoir toujours été « ouvrir, mais contrôler ». *« Cette inflation de nouveaux jeux est à inscrire dans la concurrence entre la Française des jeux et le PMU »*, estime Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin. Avant sans doute que ne s'instaure un marché ludique européen. Car les Français en matière de jeux seraient *« très raisonnables »* (en moyenne 18 francs par bulletin de Loto, 30 francs par ticket de PMU) par rapport à leurs voisins européens, notamment les Espagnols. L'inflation des jeux ne signifie pas que les Français sont devenus des flambeurs.

Reste à savoir si ce boum des jeux résulte de la crise, ou de leur meilleure visibilité. L'informatisation en effet a envahi le PMU, la publicité a été autorisée. Difficile de trancher. Il semble que les milieux les plus pauvres auraient tendance à moins jouer, la grande masse des joueurs se situant dans les salaires « moyens-inférieurs », ce qui ne constitue pas une surprise. On notera d'ailleurs – s'agit-il d'une coïncidence topographique ? – que le PMU dans certaines villes implante ses Points courses à proximité d'une cité administrative, d'une ANPE ou d'un centre de Sécurité sociale.

Encore faudrait-il pour étudier ces incidences avec la crise connaître le nombre exact de joueurs. Or les chiffres, donnés par exemple par la Française des jeux, qui comptabilise les tickets, ne peuvent fournir que des approximations, un joueur pouvant valider plusieurs bulletins, ou jouer dans plusieurs espaces de jeux. *« Il faut être vigilant sur les chiffres*, conclut sur ce point Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin. *Et ne pas dire que les gens jouent parce que c'est la crise. Sans doute. Ce qui voudrait dire que lorsqu'il y aura moins de crise on jouera moins. Cela ne tient pas. Il faut voir autre chose, un phénomène culturel, cultuel, sinon on tombe dans le procès. »*

En revanche, le chercheur lyonnais a confectionné une « géographie ludique » qui ne va pas manquer de heurter les susceptibilités provinciales. En France (la dépense moyenne en jeux est de 450 francs par an et par habitant) il y a des régions qui sont plus joueuses que les autres.

La Corse arrive en tête. La Normandie – à cause de sa culture « chevaline" –, l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, sont aussi bien placées. En queue, l'Auvergne. A titre de comparaison, le pays de Gaston Pourrat est champion au palmarès de l'épargne, et la Corse bonne dernière, paraît-il. Les régions à fort taux de chômage ou de délinquance sont également des régions « joueuses ». L'approche sociologique et l'approche économique semblent ici se rejoindre.

Autre phénomène décrit par Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin, cette *« culture PMU »*, bien ancrée dans le quartier et débordant sur l'univers familial, qui a baigné parfois le joueur dès l'enfance, et lui a donné ce *« contact précoce avec l'argent facile »*. L'auteur – il a été employé à temps partiel au PMU durant ses études – plonge surtout dans les espaces de jeu, les bars ou les fameux Points courses, et au milieu du brouhaha vaporeux il y a observé une *« riche sociabilité, même si le joueur est un être seul »*.

Ces lieux sont fréquentés majoritairement par des joueurs étrangers ou d'origine étrangère, à 70 %, estime l'auteur, à partir de ses observations personnelles. Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin n'hésite pas à dire : *« Le jeu est intégrateur. »*. L'attitude ludique commune entre étrangers et ceux qui ne le sont pas entraîne des convergences, puis des *« connivences »*. Ce qui n'exclut pas dans ces lieux des dérives racistes. *« Mais*, constate-t-il, *il n'y a jamais eu d'émeute ou de scandale qui ait défrayé la chronique. Dans cet espace des employées, des femmes françaises essentiellement, travaillent en face de parieurs, des hommes, étrangers, qui jouent. »*.

Etrange face-à-face, au bout duquel le dialogue finit bien souvent par se construire. *« C'est un lieu ouvert en permanence pour des gens qui souffrent de l'exclusion. On y observe des rituels, parfois invisibles. Cela ressemble à une cour des miracles, c'est l'anarchie, en réalité il y a des circulations, des groupes qui se forment ; des rapports de séduction finissent par s'établir entre employés et joueurs qui apportent des petits cadeaux. Bien souvent cela se termine par : Oui, il est étranger, mais il est « bien » sur lui... »*

Il paraît que le Millionnaire connaît un grand succès aux DOM-TOM. Le PMU a fait une percée en Afrique du Nord. Certains sociologues se demandent si les immigrés ne pratiquent pas chez l'ex-colonisateur un simulacre du culte du « Cargo ». Jean Baudrillard, dans *la Société de consommation* (1), explique la signification de ce culte en vigueur chez les Mélanésiens, et qui part de l'idée que les Blancs ont réussi à capter, à détourner les biens tombés du ciel, destinés aux autochtones. Une fois mise en échec la magie des Blancs, les ancêtres reviendront avec la cargaison miraculeuse, et ils ne connaîtront plus jamais le besoin.



G. SCARELLA

Animateurs du tirage du Tac-O-Tac.

Le PMU reste-t-il encore un jeu, lorsqu'il devient un véritable travail ? Comme le journaliste, le turfiste « fait son papier ». Et c'est une *« activité éternellement recommencée »*. En fait, il s'agit d'une réhabilitation intellectuelle, même si le geste final du joueur se traduit par une croix sur un bulletin, *« renouant ainsi avec un passé plus ou moins lointain où le sujet était réduit à signer d'une simple croix pour signaler son existence sur les registres de la société »*. Assis à sa table, redevenue bureau d'écolier, dans un espace de non-travail, l'homme est courbé sur *Paris-Turf, le Journal officiel* des turfistes », dont la lecture est aussi ardue que celle de *la Cote-Desfossés*. Boursicoteurs et turfistes finalement ont des attitudes communes. *« Tout cela constitue un véritable savoir, même si on est illettré. Beaucoup de gens sont dépossédés par un travail peu considéré. Là ils ont un savoir qu'ils peuvent mettre en compétition avec les Français, s'ils sont immigrés »*, dit encore Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin.

Avec le « grattage », la gestuelle se trouve encore réduite. Mais le cérémonial n'est pas absent : tickets réfléchissant la couleur de l'or et de l'argent, rappelant la course au trésor. Avec le grattage le temps de l'attente est raccourci, mais la « pause ludique » subsiste, qui va *« casser durant quelques instants le temps infernal de la modernité »*. Il paraît que l'on gratte en famille, que l'on se réunit même entre voisins pour gratter en groupe. *« On a dit que ces jeux tuaient la fête. Ce n'est pas vrai. »* Les jeux qui réussissent sont les jeux les plus simples. Comme le loto. *« Cela paraît un non-jeu. Il suffit de cocher. En fait, on s'aperçoit qu'il y a un grand nombre de stratégies pour jouer. On peut construire une logique ludique avec un jeu qui a l'air stupide au départ. Le joueur donne du sens au jeu. »*

Le vrai joueur est celui qui rejoue. Il est plutôt mystérieux, cache ses gains, et son « vice », quand il n'est pas occulté, empiète sérieusement sur la vie familiale au point que la maîtresse de maison avance l'heure du rôti du dimanche. Des turfistes se sont longuement confiés à Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin. Il leur arrive de tenir des carnets. L'un d'eux, un vieux rapatrié, en a tenu trente-cinq, et ses pertes étaient écrites en lettres rouges – de sang.

Le joueur ne prend pas aux riches pour donner aux pauvres. Il n'a rien d'un *« justicier »*. L'argent du jeu n'est pas un argent d'équité sociale. *« Il est directement ponctionné sur les pauvres, les perdants. » « Le sujet joueur*, dit encore Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin, *se joue de la vie mondaine qui ne se vit qu'une seule fois d'une manière irréversible. Même s'il subit des petites morts, le joueur est en quelque sorte immortel et rejoint le monde béni des dieux. Le joueur participe à son destin et se projette comme un sujet en perpétuel devenir. Dans l'expression « se refaire », le joueur se positionne au monde, à l'existence, et pas seulement par rapport à son existence sociale. Le jeu est récréation et re-création.*

» C'est un milieu d'hommes. *Le joueur est un homme qui a de l'épaisseur, du fait de son expérience, mais du fait aussi qu'il est surhabillé – il est souvent dans les espaces ouverts. Il a connu des tempêtes. Cette attitude virile n'est pas à mettre en rapport avec une sexualité défaillante, où le jeu viendrait se substituer à une sexualité traditionnelle, ou à l'onanisme. Je ne le pense pas.*

» La quête intellectuelle désenchante, mais elle n'est jamais achevée. C'est pour cela que l'intellectuel la préfère à l'espérance ludique qui cache bien des chimères. Le monde du jeu est un monde captivant, qui en même temps effraie, à cause de cette permanence, de cette constance, de cette répétition. On trouve tout cela dans le travail intellectuel, mais l'intellectuel progresse. » Alors que le joueur revient toujours au même point, dans une partie éternellement et désespérément recommencée. *« Le joueur n'a besoin que de lui-même, alors que l'intellectuel communique. Je n'ai pas connu dans ce milieu du jeu des personnes vulnérables. Au contraire des êtres qui avaient une force et compris le sens de la vie. Alors que l'intellectuel, qui s'interroge parfois sur ce sens, a tendance à sombrer dans un pessimisme pascalien. »*

La vie est un jeu, la vie est enjeu.

Régis Guyotat

(1) Gallimard 1970.

▶ Docteur en sociologie, Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin est chargé d'enseignement à la faculté d'anthropologie et de sociologie de l'université Lumière-Lyon II. Chercheur au Groupe de recherche sur la socialisation (GRS), il est membre de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Une partie de sa thèse vient de faire l'objet d'une publication aux éditions L'Harmattan (collection « Logiques sociales » sous la direction de Dominique Desjeux et de Bruno Péquignot) sous le titre *Faites vos jeux*, 1 vol., 283 p., 150 F.

